**Sarah Boukri**

# Les motivations d'adhésion du Maroc à l'espace géoculturel francophone

---

BOUKRI Sarah. *Les motivations d'adhésion du Maroc à l'espace géoculturel francophone*, sous la direction de Michel Guillou. - Lyon : Université Jean Moulin (Lyon 3), 2014.
Disponible sur : www.theses.fr/2014LYO30036

---

Document diffusé sous le contrat Creative Commons « Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

**DOCTORAT EN SCIENCES POLITIQUES**

BOUKRI Sarah

# LES MOTIVATIONS D'ADHESION DU MAROC

# A L'ESPACE GEOCULTUREL FRANCOPHONE

Présentée et soutenue publiquement
le 24 juin 2014

DIRECTEUR DE THÈSE :
(Michel GUILLOU, Recteur, Université Jean Moulin Lyon 3)

MEMBRES DU JURY :
Michel GUILLOU, Recteur, Université Jean Moulin Lyon 3
Guy LAVOREL, Président honoraire, Université Jean Moulin Lyon 3
Joëlle LE MORZELLEC, Recteur, Université Paris-sud XI
Albert LOURDE, Recteur, Université Senghor d'Alexandrie

Université Jean Moulin Lyon 3

**École Doctorale de Droit**

Institut pour l'Étude de la Francophonie et de la Mondialisation

Thèse de doctorat en Sciences Politiques

BOUKRI Sarah

# LES MOTIVATIONS D'ADHESION DU MAROC

# A L'ESPACE GEOCULTUREL FRANCOPHONE

Thèse dirigée par

Michel GUILLOU, Recteur, Université Jean Moulin Lyon 3

Présentée et soutenue publiquement

le 24 juin 2014

MEMBRES DU JURY :

Michel GUILLOU, Recteur, Université Jean Moulin Lyon 3

Guy LAVOREL, Président honoraire, Université Jean Moulin Lyon 3

Joëlle LE MORZELLEC, Recteur, Université Paris-sud XI

Albert LOURDE, Recteur, Université Senghor d'Alexandrie

# DEDICACE

***A mes parents***

***Pour leur amour et leurs sacrifices,***

***en témoignage de mon éternelle reconnaissance.***

# REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier mon directeur de thèse, le Professeur Michel GUILLOU d'avoir accepté de m'encadrer et d'y avoir consacré une part significative de son temps. Sa relecture finale méticuleuse de chacun des chapitres m'a sans aucun doute permis de préciser mon propos.

J'exprime toute ma gratitude au Professeur Abdelhamid AHMADY, qui m'a fait découvrir la Francophonie et qui a guidé mes recherches au Maroc ainsi qu'à Monsieur Taoufik BOURGOU pour ses conseils.

Mes remerciements vont également aux étudiants marocains qui ont accepté de participer à mon enquête ainsi qu'à toutes les personnalités marocaines qui ont bien voulu m'accorder de leur temps et répondre à mes questions.

Je remercie tous les anciens collègues de l'IFRAMOND pour leur collaboration.

Je remercie de tout cœur mon époux pour sa compréhension, sa précieuse aide et son soutien sans faille.

Un remerciement spécial à ma fille, pour ses rires et sa joie de vivre contagieux.

Enfin, j'exprime ma profonde gratitude à tous les membres de ma famille et mes amis pour leurs encouragements et à tous ceux qui m'ont aidé dans la réalisation de cette thèse au Maroc et en France.

## AVERTISSEMENT

Les opinions exprimées dans cette thèse n'engagent que la responsabilité de son auteur. Elles n'engagent aucunement celle du directeur de thèse ni celle de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

# SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|---|---|
| **ACCT** | Agence de Coopération Culturelle et Technique |
| **AEFE** | Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger |
| **AIF** | Agence Intergouvernementale de la Francophonie |
| **AIMF** | Association internationale des Maires Francophones |
| **AIRF** | Association internationale des Régions Francophones |
| **ALESCO** | Organisation Arabe pour l'Éducation, la Culture et les Sciences |
| **APF** | Assemblée Parlementaire de la Francophonie |
| **AUF** | Agence Universitaire de la Francophonie |
| **AUPELF** | Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française |
| **CCC** | Comité Consultatif Conjoint |
| **CCG** | Conseil de Coopération du Golfe |
| **CCM** | Centre Cinématographique Marocain |
| **CCMESS** | Comité Concerté Maroc de l'Economie Sociale et Solidaire |

| | |
|---|---|
| **CEE** | Communauté Economique Européenne |
| **CIDC** | Centre Islamique pour le Développement du Commerce |
| **CMF** | Conférence Ministérielle de la Francophonie |
| **CONFEJES** | Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français |
| **CONFEMEN** | Conférence des Ministres de l'Education des pays africains et malgache |
| **CPLP** | Communauté des Pays de Langue Portugaise |
| **EAU** | Émirats Arabes Unis |
| **GATT** | Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce |
| **IDH** | Indice de développement humain |
| **IFRAMOND** | Institut pour l'Etude de la Francophonie et de la Mondialisation |
| **ISESCO** | Organisation Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture |
| **J.C** | Jésus-Christ |
| **LEA** | Ligue des États arabes |
| **MACECE** | Commission maroco-américaine pour les échanges éducatifs et culturels |
| **MATE** | Association Marocaine des Enseignants d'Anglais |

| | |
|---|---|
| **MINURSO** | Mission des Nations Unies pour l'Organisation d'un Référendum au Sahara Occidental |
| **OCI** | Organisation de la Coopération Islamique |
| **OEI** | Organisation des États Ibéro-américains |
| **OIF** | Organisation internationale de la Francophonie |
| **OMC** | Organisation Mondiale du Commerce |
| **OSUI** | Office Scolaire Universitaire et International |
| **PEV** | Politique Européenne de Voisinage |
| **PNUD** | Programme des Nations unies pour le développement |
| **Polisario** | Front Populaire de Libération de la Saguia el Hamra et du Rio de Oro |
| **TGV** | Train à Grande Vitesse |
| **TIFA** | Trade and Investment Framework Agreement |
| **UA** | Union Africaine |
| **UCA** | l'Université Cadi Ayyad de Marrakech |
| **UE** | Union Européenne |
| **UL** | Union Latine |
| **UMA** | Union du Maghreb Arabe |
| **UNESCO** | Organisation des Nations Unies pour |

| | |
|---|---|
| | l'Education, la Science et la Culture |
| **UPM** | Union pour la Méditerranée |
| **UREF** | Université des Réseaux d'Expression Française |
| **URSS** | Union des Républiques Socialistes Soviétiques |
| **USA** | États-Unis d'Amérique |

# SOMMAIRE

**DEDICACE** ..... **15**

**REMERCIEMENTS** ..... **17**

**AVERTISSEMENT** ..... **19**

**SIGLES ET ABREVIATIONS** ..... **11**

**SOMMAIRE** ..... **15**

**INTRODUCTION GENERALE** ..... **21**

*I. Présentation du Maroc* ..... *25*
*II. Quelques définitions* ..... *26*
*III. Les espaces géoculturels, concept et définition* ..... *29*
*IV. Le Maroc comme acteur sur la scène internationale* ..... *33*
*V. Problématique* ..... *46*
*VI. Motivations du choix du sujet de recherche* ..... *46*
*VII. Présentation du plan et démarche méthodologique* ..... *47*

**PREMIERE PARTIE : LE MAROC ET LA FRANCOPHONIE, PRESENTATION ET HISTOIRE** ..... **51**

CHAPITRE 1 : LES FONDEMENTS PREMIERS DE L'IDENTITE CULTURELLE AU MAROC ..... 55

*Section 1 : Des origines berbères et judaïques* ..... *56*
*Section 2 : Le Maroc et le monde arabo-musulman : La conquête musulmane et l'enchaînement des dynasties* ..... *66*
*Section 3 : Le fait colonial au Maroc* ..... *74*

CHAPITRE 2 : LA FRANCOPHONIE, D'UNE LANGUE COMMUNE A UNE ORGANISATION INTERNATIONALE ..... 85

*Section 1 : La langue française en France et ailleurs* ..... *86*
*Section 2 : La Francophonie, naissance d'une institution* ..... *97*
*Section 3 : La Francophonie, une organisation et des valeurs* ..... *114*

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE ..... 130

**DEUXIEME PARTIE : LA FRANCOPHONIE DANS LE MAROC D'AUJOURD'HUI, EVALUATION DE LA SITUATION D'UNE LANGUE ET D'UNE INSTITUTION** ..... **133**

CHAPITRE 1 : LE FRANÇAIS DANS L'EVENTAIL LINGUISTIQUE MAROCAIN ..... 138

*Section 1 : Les politiques linguistiques, de la lutte pour l'indépendance à nos jours* ..... *139*

*Section 2 : Le Maroc d'aujourd'hui, une mosaïque linguistique.....144*

CHAPITRE 2 : LE MAROC ET LA FRANCOPHONIE INSTITUTIONNELLE..... 165

*Section 1 : La francophonie au Maroc, une relation liée à une histoire.....166*
*Section 2 : Le Maroc, acteur au sein de la Francophonie.....168*
*Section 3 : Le Maroc et la Francophonie, des intérêts convergents.....169*

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE..... 173

**TROISIEME PARTIE : LE FAIT FRANCOPHONE ET LA LANGUE FRANÇAISE AU MAROC ENTRE LANGUE VEHICULAIRE ET ADHESION POLITIQUE.....177**

CHAPITRE 1 : LA LANGUE FRANÇAISE ET LA FRANCOPHONIE, PERCEPTION ET REALITE..... 182

*Section 1 : Enquête sur la langue française et la Francophonie auprès de la jeunesse marocaine.....183*
*Section 2 : La perception de la langue française et de la Francophonie par l'élite marocaine.....227*

CHAPITRE 2 : LE FRANÇAIS ET LA FRANCOPHONIE AU MAROC, PERSPECTIVES ET DEFIS .....292

*Section 1 : La langue française au Maroc face aux défis internes et externes .....293*
*Section 2 : La Francophonie institutionnelle au Maroc, enjeux et perspectives .....304*

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE ..... 312

**CONCLUSION GENERALE .....319**

**ANNEXES .....341**
**BIBLIOGRAPHIE GENERALE .....403**
**LISTE DES TABLEAUX .....415**
**LISTE DES GRAPHIQUES .....417**
**TABLE DES MATIERES .....419**

# INTRODUCTION GENERALE

***« Ceux qui, durant quarante-trois ans, gouvernèrent notre pays, ne nous offrirent pas le meilleur de la prestigieuse civilisation française. Oublions le mal, comme il est écrit dans le Livre, pour seulement garder en mémoire ce qui est bien. Il n'est pas possible de connaître la langue française sans l'aimer, que ce soit celle de Polyeucte ou de Phèdre, de l'Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre ou de René, du Discours de la Méthode ou de l'Esprit des lois. D'autres qui nous ont fait l'éloge de sa clarté, de son élégance, de sa concision. Elle a été depuis des siècles, le véhicule d'idées libérales et généreuses qui n'ont pas toujours été comprises par ceux qui les recevaient avec passion. C'est une fenêtre large et ouverte non seulement sur le monde occidental, mais sur celui de la logique, de la raison et de la mesure ».***

*Feu Hassan II, Roi du Maroc.*

Dans son documentaire consacré au Roi Hassan II et au Maroc, le journaliste canadien Achille Michaud, introduit comme suit son propos :

*« Le Maroc est un cas à part, c'est l'une des monarchies les plus vieilles du monde, plus ancienne que la britannique. Le Roi régnant n'est pas issu d'un coup d'état. Les Marocains disent qu'on est mieux chez eux que dans les autres pays arabes. Il (Hassan II) est du monde arabe, mais il a tourné son pays vers l'occident ».*

*Il ajoute :*

*« Hassan II, c'est une enfance marquée au fer d'une éducation à la française, c'est aussi une enfance passée sous le protectorat français. En 1956, le Maroc obtient son indépendance, le peuple voue une affection sincère au Roi Mohamed V.*

*Dès son accès au trône, Hassan II commence à surprendre. Contrairement aux autres pays du tiers monde, il instaure le multipartisme, eux misent sur l'industrialisation rapide, lui donne la priorité au développement de l'agriculture, eux optent pour l'économie planifiée, lui pour l'économie de marché et puis alors que le tiers monde penche vers Moscou, lui tourne le Maroc vers l'occident tout en restant un membre actif de la ligue arabe ».*[1]

Pour répondre à la question sur les raisons qui l'ont poussé à faire des choix à l'opposé des courants de l'époque, le défunt Roi répondit :

*« D'abord parce que j'estime que dans ces choix il y a un minimum de culture. J'ai eu la grande chance d'avoir une double culture aussi solide d'un côté que d'un autre et grâce à Dieu c'est cette double culture, bipolaire, mais aussi solide dans les deux pôles qui m'a mis à l'abri ».*

[1] Achille Michaud, documentaire réalisé pour la télévision canadienne, *in* https://www.youtube.com/watch?v=cBUW0WMKos8.

*Il déclare aussi : « Au début, ce n'était pas des choix, car je n'avais pas de références… c'était une sorte d'instinct migrateur qui faisait que j'avais répulsion pour certaines idées et attirance pour certaines autres ».*[2]

Notons que Hassan II a justifié ses choix stratégiques, politiques et économiques par une raison d'abord culturelle, liée directement à la double culture dont il a hérité.

Le facteur culturel et plus précisément la culture collective[3] apparaissent de ce fait comme un élément décisif dans la définition des orientations adoptées par tel pays ou tel autre. Quand cet élément n'est pas pris en ligne de compte, les réactions de la population concernée par ces mesures peuvent être violentes.

Nombre de maux dont souffre le monde aujourd'hui sont causées par le non respect de l'élément culturel dans la prise de décision. Terrorisme, radicalisme, sont quelques-uns de ces maux.

Depuis la dissolution des deux Blocs de la Guerre Froide, la mondialisation est apparue comme un phénomène incontestable en perpétuelle extension, elle est le processus d'ouverture des économies nationales sur un marché sans frontières. Cette mondialisation s'est faite d'une manière que l'on pourrait qualifier de « sauvage ».

Comme l'explique Jean Tardif, *« la mondialisation est un processus qui entraîne la multiplication, l'accélération et l'intensification des échanges (mouvements) économiques, financiers, techniques et sociaux à l'échelle globale mais à des degrés et des rythmes variables suivant les régions. Elle comporte aussi une dimension culturelle trop souvent négligée. Car elle met en présence des valeurs, des idées, des modèles, des modes de vie et des visions du monde dont les différences deviennent d'autant plus significatives qu'elles sont plus largement et nettement perçues. La mondialisation culturelle change les représentations du monde. Puisque*

[2] Idem.

[3] Il s'agit de faire une distinction entre la culture individuelle qui consiste en la construction des connaissances accumulées par un individu, et la culture collective qui est un repère de valeurs relié à une histoire et qui concerne le groupe.

*la réalité sociale est de nature symbolique, on ne saurait ignorer la portée et les conséquences d'une évolution aussi importante ».*[4]

Cette évolution, ou plutôt cette extension de la mondialisation vers la sphère culturelle est inquiétante, car elle nous incite à nous poser une question primordiale : « Comment pourrions-nous vivre ensemble en paix ? ».

Les États, ceux en voie de développement en particulier, se retrouvent face un dilemme : Préserver leur identité en refusant la mondialisation mais dans ce cas, cela signifierait se replier sur soi et vivre en autarcie, à l'écart des évolutions de ce monde, ou bien se laisser aller dans le courant de la mondialisation au risque de perdre leurs identités et de créer des frustrations chez leurs populations. Un juste milieu demeurant très difficile à trouver ou du moins si chaque état agit unilatéralement dans ce sens.

C'est dans cette optique, et de la même façon que des espaces géoéconomiques ont vu le jour afin de faciliter et d'harmoniser les échanges commerciaux entre différents pays, ou que des espaces géopolitiques ont été créés dans la perspective d'assurer une coexistence paisible entre les États, que Michel Guillou[5] a fait émerger le concept d'unions géoculturelles. Ce sont des espaces dédiés au troisième dialogue, celui des cultures. Ils constituent des sphères de dialogue et d'interaction au sein desquelles les pays peuvent œuvrer ensemble jusqu'à, pourquoi pas, représenter un véritable antidote au fameux choc des civilisations. Les grandes aires linguistiques, surtout si elles sont organisées, sont par excellence des unions géoculturelles. La Francophonie est l'union géoculturelle de langue française.

[4] Jean Tardif, « Relever les défis de la mondialisation culturelle. De l'exception culturelle au pluralisme culturel mondial comme projet politique » mise en ligne en 2004, *in http://www.planetagora.org/canevas.html*.

[5] Michel Guillou, Président du Réseau international des Chaires Senghor de la Francophonie, Titulaire de la Chaire Senghor de la Francophonie de Lyon, Directeur de l'Institut pour l'Etude de la Francophonie et de la Mondialisation (Université Jean Moulin Lyon 3).

Pour schématiser cette relation entre les États et les unions géoculturelles, nous avons pris le cas des relations du Maroc, un pays que nous connaissons très bien, avec la Francophonie, une institution que nous avons découverte au cours de nos études.

Ce travail a été la synthèse d'un long périple de recherche. La bibliographie sur la Maroc est riche et multiple. Ceci présente la difficulté de choisir les bons ouvrages.

Étant marocaine, ce qui est sans doute un avantage non négligeable, il fallait cependant me montrer vigilante tout au long de ce travail pour ne pas tomber dans le piège de la subjectivité.

De plus, un sujet sur un Maroc en perpétuelle mutation politique, économique et culturelle, demande une mise à jour continue des informations collectées. La richesse et la diversité culturelles du Maroc, qui représentent certes un véritable atout pour le pays, s'avèrent également être d'une réelle complexité pour le chercheur qui tente d'en cerner la réalité identitaire et l'éventail culturel.

Par ailleurs, en dehors de quelques articles scientifiques ou journalistiques et de la documentation officielle telle que celle proposée par le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération du Maroc (MAEC) ou par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) sur leurs sites internet respectifs, la documentation traitant de la relation entre le Maroc et la Francophonie institutionnelle reste rare.

Le Maroc pays bouillonnant de par sa diversité, sa culture et parfois ses contradictions d'une part ; la Francophonie, une organisation portant un message « trop beau pour être vrai » diront certains, « beau parce qu'il est tellement vrai» diront d'autres par ailleurs ; une fois mis en relation, forment un sujet d'étude complexe et passionnant, ou plutôt passionnant par sa complexité.

# I. Présentation du Maroc

*« État musulman souverain, attaché à son unité nationale et à son intégrité territoriale, le Royaume du Maroc entend préserver, dans sa plénitude et sa diversité, son identité nationale une et indivisible. Son unité, forgée par la convergence de ses composantes arabo-islamique, amazighe et saharo-hassanie, s'est nourrie et enrichie de ses affluents africain, andalou, hébraïque et méditerranéen ».*

Préambule de la Constitution du Maroc de 2011[6]

D'une superficie de 710 850 km², le Maroc est situé au Nord-Ouest de l'Afrique. Le pays est délimité au Nord par le Détroit de Gibraltar et la mer Méditerranée, au Sud par la Mauritanie, à l'Est par l'Algérie et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Il dispose d'une importante façade maritime atteignant 3 500 km de côtes.[7]

Rabat est la capitale du Maroc, Casablanca sa capitale économique, et Fès sa capitale spirituelle. Selon les dernières statistiques datant de janvier 2013, le Maroc comptait 32,7 millions d'habitants dont 51 % sont âgés de moins de 25 ans.[8]

Le Maroc est une monarchie datant du XII$^{ème}$ siècle, constitutionnelle, démocratique, parlementaire et sociale dirigée depuis 1999 par Sa Majesté le Roi Mohamed VI.

Le Royaume a adopté par référendum le 1$^{er}$ juillet 2011 une nouvelle Constitution. Le pouvoir exécutif est assuré par le gouvernement, le pouvoir législatif, bicaméral, est lui exercé par la Chambre des Représentants et la Chambre des Conseillers.

Les langues officielles sont l'arabe et l'amazigh, les langues courantes sont la darija (arabe dialectal marocain), les langues berbères locales (tarifit, tachelhit, tamazight, etc.) la langue française et la langue espagnole sont parlées dans des zones géographiques bien spécifiques.

[6] Constitution du Royaume du Maroc de 2011, Préambule.

[7] Voir annexe 1 « Cartes du Maroc ».

[8] Ministère de l'intérieur du Maroc « Dénombrement de la population marocaine pour l'année 2013 », *in* www.service-public.ma.

# II. Quelques définitions

## A. Francophonie et francophonie :

De nos jours, lorsque l'on évoque la francophonie, il s'agit de préciser si l'on parle de « Francophonie » avec un F majuscule ou de « francophonie » avec un f minuscule. La différence est effectivement capitale.

- **La francophonie avec f minuscule** désigne l'ensemble des parlants français que ça soit en tant que langue maternelle, langue seconde, langue de communication, langue de travail ou de culture.

  Egalement et ce, depuis le Sommet francophone de Beyrouth en 2002, ce terme désigne l'ensemble des individus et des peuples partageant aussi les valeurs humanistes et l'universalisme francophone.[9]

- **La francophonie avec F majuscule porte** une connotation géopolitique, elle désigne de ce fait la Francophonie institutionnelle qui regroupe sur une base politique les États et gouvernements membres.

## B. La Francophonie, un seul mot, quatre significations :

En 1986, une nouvelle ère a commencé pour la francophonie avec la naissance de la Francophonie des Sommets. A partir de là, quand on parle de « francophonie », quatre sens nous viennent à l'esprit selon la classification qu'a établie Xavier Deniau[10] :

- **Un sens linguistique :** en tant que substantif tiré de l'adjectif, « francophone » qui signifie « qui parle français ».

[9] Michel Guillou et Trang Phan-Labays, Cours sur la géopolitique de la Francophonie, IFRAMOND - Université Jean Moulin Lyon 3, Lyon 2005.

[10] Xavier Deniau, La Francophonie, Paris, Ed. PUF, Collection « Que sais-je ? », 1995, p. 15-24.

- **Un sens géographique :** l'ensemble des peuples et des Hommes dont la langue (maternelle, officielle, courante, de travail ou administrative) est le français.

- **Un sens spirituel et mythique :** il exprime alors le sentiment d'appartenir à une même communauté qui naît du partage des mêmes valeurs.

- **Un sens institutionnel :** il désigne les organisations francophones publiques et privées œuvrant dans le cadre de l'Organisation internationale de la Francophonie.

### C. Classification des locuteurs francophones :

Dans « La Francophonie dans le monde »[11], deux degrés de niveau linguistique ont été utilisés pour désigner les locuteurs de français dans le monde :

- **Francophone :** personne ayant un niveau avancé en langue française lui permettant de faire face aux situations de communication courante ;

- **Francophone partiel :** personne dont les compétences en langue française sont limitées et qui peut faire face à un nombre limité de situations.

### D. Internationalisation, mondialisation et globalisation :

- **Internationalisation :** *« L'internationalisation est une étape entre le sentiment d'appartenance nationale – on pourrait dire, en amont, régionale – et la conscience que l'Humanité est une ; forme un tout. L'internationalisation dépasse la nation, tout en l'englobant. Elle s'incarne dans les institutions multilatérales de la famille de l'ONU (UNICEF, UNESCO, CNUCED, etc.). Ces institutions s'efforcent de définir et de promouvoir un bien commun (par des accords, des coopérations...). Cependant, les représentants des*

[11] Organisation internationale de la Francophonie, « la Francophonie dans le monde », *in* http://www.francophonie.org

*communautés nationales qui y siègent sont responsables en dernier ressort devant leur nation.*

*Par ailleurs, cette internationalisation prend forme également dans des réseaux ou regroupements de personnes, d'associations, de syndicats, de sportifs, d'universités, visant les mêmes finalités et implantés dans différents pays ».*[12]

- **Mondialisation :** La Mondialisation est une réalité incontestable répondant au souci de la libéralisation des échanges, fruit des progrès technologiques qui, grâce au développement des transports et des communications, a fait de la mobilité et de l'échange des moteurs de l'évolution du monde dans toutes ses composantes : économique, culturelle et sociale. Cette mondialisation touche les hommes, les capitaux, les marchandises ainsi que les services. Elle est irréversible et s'accélère. Elle doit être maîtrisée. Elle transforme la planète en un « village global ».[13]

- **Globalisation :** Elle est fondée uniquement sur la loi du marché et le libéralisme. Portée à la fois par les valeurs de l'universalisme américain et sur la puissance des États-Unis, elle permet en particulier à ce pays de rayonner sur l'ensemble de la planète et par conséquent, à la langue anglaise, de s'imposer comme première langue de travail diplomatique, économique et politique. La « globalisation » tend à imposer un seul modèle. Elle est unipolaire.[14]

[12] Bernard Cassen (Directeur général du *Monde diplomatique),* « La Francophonie et les enjeux culturels de la mondialisation », mise en ligne le 22 mars 2000, *in www.cerclegramsci.org.*

[13] M. Guillou et T. Phan-Labays, Cours sur la géopolitique de la Francophonie, op.cit.

[14] Idem.

## III. Les espaces géoculturels, concept et définition

Le concept d'union, d'aire géoculturelle ou d'espace géoculturel nous renvoie à une autre idée de « territoire culturel » ne répondant pas à la définition de territoire dans son sens géographique, c'est-à-dire un espace délimité par des frontières fixes. Bien au contraire, une aire géoculturelle est un espace d'interactions humaines par le dialogue, à fondements historique, linguistique et culturel, qui ne prend pas en compte les frontières géographiques.

Dans ce sens, et aux côtés de la Francophonie qui est une des composantes de notre sujet de recherche, des organisations internationales à vocation linguistique et culturelle, authentiques unions géoculturelles, ont vu le jour telles que la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP), l'Union Latine (UL), la Ligue des États arabes (LEA) et l'Organisation des États Ibéro-américains (OEI). Elles ont pour but principal de réunir des États qui ont en commun une même langue et bien sûr des affinités culturelles.

### A. La Lusophonie ou la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP) :

« *La CPLP a été instituée le 17 juillet 1996 à Lisbonne. Elle s'étend sur quatre continents : l'Europe, l'Amérique du Sud, l'Afrique et l'Asie, et englobe le Portugal, le Brésil, l'Angola, le Mozambique, la Guinée-Bissau, le Cap-Vert, Sao Tomé et Principe, les États fondateurs, ainsi que le Timor Oriental qui est entré dans la communauté après son indépendance en 2001* ».[15]

La CPLP a pour objectifs :

- La concertation politique et diplomatique entre ses membres en matière de relations internationales, nommément en vue de renforcer leur présence aux fora internationaux.

- La coopération, nommément dans les domaines économique, social, culturel,

[15] Caroline Bieger-Merkli, La Communauté des pays de langue portugaise : un espace interculturel de coopération basé sur la langue, Ed. L'Harmattan, 2010, p19.

juridique, technique et scientifique.

- La matérialisation de projets visant à la promotion et à la diffusion de la langue portugaise.[16]

### B. L'Union latine, en crise :

L'Union Latine (UL) est une organisation intergouvernementale créée en 1954 par la convention de Madrid avec pour objectif d'œuvrer au renforcement et à la diffusion de l'héritage culturel et des identités des peuples de langues romanes.

Les langues officielles de l'UL sont au nombre de six : le catalan, l'espagnol, le français, l'italien, le portugais ainsi que le roumain.

L'Union Latine regroupe aujourd'hui trente-cinq États membres. Le 26 janvier 2012, le Congrès de l'Union Latine, réuni en session extraordinaire à l'UNESCO, en présence de vingt-six de ses États membres, a longuement débattu sur la crise financière qui frappe l'Organisation pour aboutir, par le biais d'un vote nominal à la suspension des activités de l'Union et la fermeture du Secrétariat général permanent prévue le 31 juillet 2012, date à laquelle a été licencié l'ensemble du personnel de l'Organisation.

Le prochain Congrès de l'Union Latine devra nommer un Secrétaire général pro tempore dont les fonctions seront redéfinies à cette occasion.[17]

### C. L'Organisation des États Ibéro-américains (OEI) :

L'Organisation des États Ibéro-américains pour l'Education, la Science et la Culture (OEI) est un organisme international à caractère intergouvernemental créé en 1949.

Son objectif principal est de favoriser la coopération entre les pays de la péninsule Ibérique et d'Amérique Latine hispanophones et lusophones dans les domaines de

[16] « Statuts de la Communauté des pays de langue portugaise », *in* http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amsudant/CPLP-statuts.htm.

[17] « Communiqué sur la dissolution du Secrétariat général de l'Union Latine », *in* http://www.unilat.org/SG/2309.

l’éducation, de la science, de la culture et de la technologie.

Elle compte vingt-deux États membres (Mexique, Guatemala, Nicaragua, Honduras, Salvador, Costa Rica, Panama, Venezuela, Colombie, Equateur, Pérou, Brésil, Argentine, Chili, Uruguay, Bolivie, Paraguay, Espagne, Portugal, Guinée équatoriale, Cuba, République dominicaine), et siège en Espagne, à Madrid.

### D. La ligue des États arabes (LEA) :

La Ligue arabe, officiellement la Ligue des États arabes, est une organisation régionale fondée le 22 mars 1945 au Caire par sept pays, l'Égypte, la Syrie, le Liban, l'Iraq, la Transjordanie (devenue en 1949 la Jordanie), l'Arabie saoudite et le Yémen. Elle dispose d’un statut d’observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Elle a pour missions de renforcer les relations politiques, économiques et culturelles entre les pays membres et de jouer un rôle de médiateur en cas de conflit.

La ligue compte aujourd’hui vingt-deux États membres et repose sur quatre organismes principaux : le sommet de chefs d’État, le Conseil des ministres, les comités permanents et le Secrétariat général dirigé depuis 2011 par Nabil Al-Arabi.

Divers organismes et agences spécialisées ont été créées et travaillent en étroite collaboration avec la Ligue des États arabes, parmi lesquelles l’Organisation Arabe pour l’Éducation, la Culture et les Sciences (ALESCO).

L’ALESCO a été créée en 1970, elle œuvre à la coordination et à la promotion de différentes activités dans les domaines éducatif, culturel et scientifique dans le Monde arabe.

La culture est devenue un véritable enjeu au sein de la mondialisation, au même titre que l'économie et la politique. Cet élargissement de la mondialisation vers la sphère culturelle cause bien des torts et nourrit les extrémismes de tout genre. C'est pour cette raison, comme l'explique Michel Guillou qu'*« Il faut bâtir et consolider un troisième type de dialogue : celui des cultures. C'est pourquoi, les grandes aires linguistiques et plus généralement les espaces géoculturels voués au dialogue des cultures - le troisième dialogue – prennent maintenant une importance géopolitique toute particulière. Ce sont par le dialogue qu'ils permettent des lieux privilégiés d'intermédiation et de prévention des conflits, des lieux de paix. La mondialisation a besoin de ces espaces pour désamorcer les « guerres » identitaires et religieuses qui s'annoncent. Ces pôles transversaux sont donc tout aussi nécessaires à l'équilibre du monde que les pôles régionaux à vocation économique et politique que sont, par exemple, l'Europe ou l'ASEAN ».*

D'où l'importance des aires géoculturelles et plus particulièrement les aires linguistiques. Dans notre cas, nous nous intéresserons plus spécifiquement à la Francophonie.

*« Les unions géoculturelles qu'elles soient anglophone, arabophone, francophone, hispanophone… ont un rôle essentiel à jouer dans le monde à venir. Ce sont les nouveaux pôles d'influence de la mondialisation multipolaire. C'est là que se trouve pour la Francophonie la clef moderne de son attractivité ».*[18]

En effet, la Francophonie s'est positionnée en tant qu'espace de dialogue entre les différentes cultures et une sphère où sont promues et défendues des valeurs comme la paix et la tolérance. Elle abrite en son sein des pays de différentes appartenances géographiques, culturelles et religieuses, elle est de ce fait un exemple de la diversité qu'elle défend.

Si à ses débuts, il s'agissait d'une organisation à vocation purement culturelle, elle a depuis sa création beaucoup évoluée, pour devenir plus politique.

[18] Michel Guillou, « La francophonie : entre nouvel élan et mort programmée », Audition à l'Assemblée nationale française, le 22 Janvier 2014.

# IV. Le Maroc comme acteur sur la scène internationale

Le Maroc, depuis son indépendance, a choisi de s'ouvrir sur le reste du monde. Le Royaume a toujours œuvré pour d'une part renforcer ses relations avec ses partenaires propres, et d'autre part établir de nouveaux partenariats.

Sur le plan bilatéral, le Maroc a conclu de nombreux accords et conventions à l'instar des accords de libre-échange signés avec les Emirats Arabes Unis en 2001, et avec les États-Unis et la Turquie en 2004.

Sur le plan multilatéral, le Maroc est soit partenaire ou membre actif de plusieurs organisations. A titre d'exemple, partenaire privilégié de l'Union Européenne (UE), il est par ailleurs membre actif de l'Organisation de la Coopération Islamique, mais également de l' Organisation internationale de la Francophonie.

Cependant, les relations internationales du Maroc ne sont pas toujours conciliantes, comme avec l'Union Africaine (UA) que le Royaume a quitté depuis 1984, ou avec l'Algérie.

## A. Le Maroc, le monde arabe et le monde musulman :

- **Les relations bilatérales :**

Lorsque l'on évoque les relations du Maroc avec les pays arabes, il est important de faire une distinction entre ses voisins du Maghreb et les autres pays arabes.

Les relations entre le Maroc et les pays du Maghreb devraient normalement se développer dans un climat de parfaite entente dans le cadre de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) dont les fondements ont vu le jour à Marrakech le 17 février 1989.

Cependant, cette union a du mal à se lancer de manière effective en raison des relations conflictuelles qui existent entre les différents membres. Certains analystes pensent que si l'UMA peine à trouver sa place, ceci est dû précisément à la différence de nature des deux régimes marocain et algérien, et au conflit géopolitique et de leadership qui existe entre les deux pays.

De plus, les relations du Maroc avec les pays du Maghreb ont été rythmées ces

dernières décennies par la question du Sahara[19], particulièrement celles qui lient le Maroc à l'Algérie et à la Lybie, toutes les deux connues pour leur soutien au Polisario.[20]

Le Maroc et l'Algérie sont deux pays arabes frontaliers qui n'ont jamais réussi à entretenir une relation stable et paisible. Autant les deux pays avaient été des « frères de lutte » durant le combat contre la colonisation, autant ils sont devenus de redoutables adversaires au lendemain de leur indépendance, allant jusqu'à déclencher entre eux une guerre en 1963 connue sous le nom de la « guerre des sables ».[21]

Le confit maroco-algérien qui perdure depuis plus de 40 ans trouve sa source tout d'abord dans les différences de trajectoires et de positions politiques et diplomatiques adoptées par les deux pays après leur indépendance. En effet, lorsque l'Algérie avait choisi le socialisme économique, le Maroc de son côté avait fait le choix du libéralisme, et s'est rapproché des États-Unis et de l'Europe.

Ensuite, dans l'ambition de leadership au Maghreb et en Afrique du Nord affichée par les deux pays.

Enfin, ce conflit a été aggravé par la Guerre des sables et la question du Sahara,

[19] Le territoire du Sahara est une ancienne colonie espagnole qui n'a toujours pas trouvé de statut définitif sur le plan juridique depuis le départ des Espagnols en 1976. Il est en proie à un conflit opposant les indépendantistes sahraouis du Front Polisario soutenus par l'Algérie, au Maroc. Le territoire est revendiqué à la fois par le Maroc (lequel l'appelle « Sahara marocain »), et par la République arabe sahraouie démocratique (RASD), proclamée par le Front Polisario en 1976, mais qui n'est pas reconnue par l'ONU.

[20] Le Front Populaire de Libération de la Saguia el Hamra et du Rio de Oro (Front Polisario), est un mouvement indépendantiste politique et armé qui a été créé en 1973 pour lutter contre l'occupation espagnole et qui est opposé depuis 1975 au Maroc pour le contrôle du Sahara.

[21] La guerre des Sables d'octobre 1963 est un conflit militaire opposant le Maroc et l'Algérie. Après plusieurs mois d'incidents frontaliers, la guerre ouverte éclate dans la région algérienne de Tindouf et Hassi-Beïda, puis s'étend à Figuig au Maroc. Les combats cessent le 5 novembre 1963, et l'Organisation de l'Unité Africaine obtient un cessez-le-feu définitif le 20 février 1964, laissant la frontière inchangée.

suivi par la fermeture de la frontière terrestre entre les deux pays frontaliers.[22]

Aujourd'hui, le conflit maroco-algérien tendrait à s'atténuer. Comme l'explique le journaliste algérien du quotidien El Watan, Fayçal Métaoui : *« le Maroc et l'Algérie sont les deux seuls pays relativement stables de la région. Cette stabilité est précieuse. La préserver oblige le Maroc et l'Algérie à travailler ensemble et à faire preuve de pragmatisme. Je suis convaincu que la coopération économique et culturelle constitue le ciment du rapprochement entre les deux pays ».*

Depuis quelques années, le nombre de touristes algériens au Maroc est en augmentation constante malgré la fermeture terrestre des frontières, et les échanges de visites entre officiels marocains et algériens sont relativement fréquents. Le Maroc a même été l'invité d'honneur du Salon de l'agriculture Agro Expo-Filaha 2011 tenu dans la capitale algérienne, Alger. Aussi, en 2011, les deux pays ont signé un accord gazier suivant lequel le Maroc permet le passage du gazoduc allant vers l'Espagne, et l'Algérie fournit en contrepartie du gaz naturel à deux centrales électriques marocaines, ce qui place le Maroc au rang de premier client arabe de l'Algérie.

Concernant la Lybie, les relations ont été longtemps envenimées en raison de la question du Sahara, puisque la Lybie sous le régime de Kadhafi a été l'un des premiers soutiens du Polisario en 1973. Par ailleurs, les relations entre les deux pays semblent s'améliorer avec le nouveau gouvernement libyen qui affiche une position favorable vis-à-vis du Maroc et de la question du Sahara.

Pour ce qui est de la Tunisie, le Maroc entretient depuis toujours de bonnes relations avec ce pays qu'il considère du même bord. Au niveau politique et diplomatique, la Tunisie a depuis toujours fait preuve de neutralité concernant la question du Sahara. Au niveau économique, un accord de libre-échange a été signé entre les deux pays en 1999, ainsi que de nombreux accords et conventions touchant aux domaines social, technologique ou encore culturel. Cette situation demeure inchangée malgré l'arrivée d'un nouveau gouvernement tunisien suite à la révolution du printemps arabe de 2010, les deux pays ayant exprimé au contraire leur souhait de consolider leurs relations.

[22] En 1994, le Maroc avait accusé l'Algérie d'être derrière les attentas perpétrés à l'hôtel Asni à Marrakech, et avait décidé unilatéralement la fermeture de ses frontières avec l'Algérie.

La Mauritanie quant à elle, est connue pour sa neutralité dans le dossier du Sahara, le pays n'ayant aucun avantage à tirer en prenant position pour l'un des deux camps. Nouakchott entretient de bonnes relations avec Rabat. On peut lire sur le site du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération du Maroc : *« Le Royaume du Maroc et la République islamique de la Mauritanie sont liés par des relations fraternelles distinguées établies sur des bases solides de respect mutuel et un sincère désir d'une coopération fructueuse et constructive ».*[23]

Avec les monarchies du Golf, le pays entretient d'excellentes relations, *« Les Émirats arabes unis (EAU) sont les premiers investisseurs arabes au Maroc, notamment via le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement, qui contribue au financement d'une trentaine de projets, dont la construction du Train à grande vitesse (TGV) Tanger-Casablanca, le développement du port de Tanger-Med et la construction de la rocade autoroutière méditerranéenne. Ils sont suivis par Riyad, qui vient de marquer un très beau point en remportant le contrat de construction et d'exploitation de la première centrale solaire de Ouarzazate ».*[24]

Au-delà des relations bilatérales, le Royaume est un excellent partenaire du Conseil de coopération du Golfe (CCG) qui réunit l'Arabie saoudite, le Bahreïn, les Émirats Arabes Unis, le Koweït, Oman et le Qatar, au point qu'en 2011, le Maroc ainsi que la Jordanie, ont été invités à rejoindre les membres de ce conseil.[25]

Il est difficile dans le contexte actuel de prévoir l'avenir des relations du Maroc avec les autres pays arabes comme la Syrie ou l'Égypte, ces derniers étant en pleine mutation politique.

- **Le Maroc et la ligue des États arabes :**

Le Maroc a adhéré à la Ligue arabe au lendemain de son indépendance en 1958. Elle constituait et constitue toujours un espace naturel et historique de son

[23] Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération du Royaume du Maroc, « Mauritanie », *in* www.diplomatie.ma

[24] Pascal Airault, « Les relations Maroc-EAU », Revue Jeune Afrique, le 11 janvier 2013.

[25] Dans le contexte des révolutions arabes du début 2011, le CCG a proposé d'intégrer les Royaumes du Maroc et de Jordanie, avant de retirer sa proposition.

épanouissement et de la défense de ses causes.

Depuis son adhésion, le Maroc a accueilli plusieurs manifestations dans le cadre des activités de la Ligue arabe. La contribution du Maroc au sein de la ligue arabe se manifeste aussi par la présence de compétences marocaines au sein du Secrétariat Général de la Ligue Arabe et des organisations arabes spécialisées, ainsi que par son engagement dans les causes arabes notamment la cause palestinienne.

Par ailleurs, le Maroc a depuis toujours exprimé son souhait d'une part de voir la Ligue arabe entamer une restructuration et une modernisation de ses organes, et d'autre part de mettre en place une intégration économique qui amènera progressivement à la création d'un marché arabe commun. Le Maroc reproche à la Ligue arabe son manque de pragmatisme. Le Roi Mohammed VI a ainsi déclaré à l'ouverture des travaux du Sommet Arabe de Beyrouth en 2002 :

*« La place à laquelle nous aspirons dans le monde d'aujourd'hui requiert, comme l'avait affirmé le Maroc au sommet d'Amman, le développement de nos économies, l'amélioration des conditions de vie de nos peuples, et une bonne appréciation des impératifs dictés par les mutations rapides qui s'opèrent dans le monde… Il semble toutefois que nous n'ayons pas encore trouvé la méthode idoine pour sortir de l'étape des souhaits et des vœux.*

*De même, toutes les mesures prises dans le cadre des mécanismes traditionnels de l'action arabe commune, se sont révélées incapables de concrétiser nos aspirations.*

*Par conséquent, il nous incombe d'adopter une nouvelle démarche, de créer des initiatives novatrices, audacieuses et concrètes, pour mettre en place un espace économique intégré, qui nous permette de mobiliser toutes nos énergies au service d'un développement arabe durable ».*[26]

- **Le Maroc et l'OCI :**

L'Organisation de la Coopération Islamique a été fondée le 25 septembre 1969, et

[26] « Discours de S.M. le Roi Mohammed VI prononcé à l'ouverture des travaux du Sommet Arabe », mise en ligne le 25 mars 2013, *in* www.maroc.ma/fr/discours-royaux.

regroupe cinquante-sept États membres.

L'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) est une Organisation Intergouvernementale, elle fut créée à l'initiative du Royaume du Maroc et sur décision du Sommet historique de Rabat du 25 Septembre 1969, suite à l'incendie criminel de la Mosquée Al-Aqsa, d'Al-Qods occupée.

L'OCI est la deuxième organisation intergouvernementale la plus grande derrière les Nations Unies.

Le Maroc abrite les sièges de trois organes relevant de l'OCI, à savoir :

- L'Agence Bayt Mal Al-Qods Asharif, « l'outil opérationnel » du Comité Al-Qods ;

- L'Organisation Islamique pour l'Education, la Science et la Culture (ISESCO) à Rabat ;

- Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) à Casablanca.

Le Maroc manifeste son soutien sans relâche à la cause palestinienne. Feu Hassan II Roi du Maroc déclarait *« Al-Qods As-Charif occupe une place privilégiée dans les préoccupations des musulmans, d'un bout à l'autre du globe, tant cette ville est liée à leur foi religieuse et se prévaut d'une place prépondérante dans leur Histoire politique de civilisation. Berceau des révélations célestes et point de rencontre des religions, cette ville a, en la mosquée Al-Aqsa, un monument que Dieu a choisi pour première Qibla[27] et troisième Haram[28] pour les croyants ».*[29]

Le comité Al-Qods a été placé sous la présidence de Feu Sa Majesté Hassan II dès

[27] La qibla est la direction vers laquelle doit se tourner le fidèle musulman pour effectuer le rite de la salat (prière). La mosquée Al-Aqsa était la première qibla des musulmans avant d'être remplacée par la Kaaba (bâtiment le plus sacré de l'Islam se trouvant à la Mecque, qui a été construit selon la religion musulmane, par Abraham et son fils Ismail).

[28] Haram signifie lieu saint. Dans la religion musulmane, il existe trois lieux saints, le territoire autour des deux villes saintes de la Mecque et de Médine, la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem et la mosquée du Prophète de l'Islam à Médine.

[29] Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération du Royaume du Maroc « le Comité Al-Qods », op.cit.

sa première session qui s'est tenue au Maroc, à Fès, en 1979. Le Roi Hassan II avait également initié la création de l'Agence Bayt Mal Al-Qods Sharif[30] en 1998.

Le Roi Mohammed VI actuellement à la tête du comité d'Al-Qods n'a pas dérogé à la position prise par son père. C'est ainsi qu'il déclare :

*« En Notre qualité de Président du Comité Al Qods, Nous déployons tous les efforts auprès de la communauté internationale, pour préserver le statut juridique de cette ville meurtrie. Il s'agit, en effet, de défendre son identité civilisationnelle et ses symboles religieux sacrés, contre les actes d'agression qui les menacent, et notamment les fouilles, excavations et toutes les autres violations attentatoires à la sacralité de la Mosquée Al Aqsa, à laquelle les musulmans sont extrêmement sensibles. Parallèlement à Nos démarches diplomatiques, Nous avons opté pour une approche pragmatique en vertu de laquelle l'Agence Beït Mal Al Qods se charge, sous Notre supervision, de la mise en œuvre de projets concrets en matière de logement, de santé, d'enseignement et autres prestations sociales en faveur de nos frères, les habitants d'Al Qods ».*[31]

La position du Maroc vis-à-vis de la question palestinienne lui confère une légitimité auprès des gouvernements et lui attire une certaine sympathie des peuples arabes.

### B. L'Europe, un partenaire de choix :

- **Le Maroc et l'Union Européenne :**

Le Maroc a signé dès 1969 un accord commercial avec la Communauté Economique Européenne (CEE) qui a évolué pour aboutir à un Accord d'Association signé en 1996. Cet accord entré en vigueur en 2000, demeure toujours en application, et englobe les dimensions politiques et sécuritaires, économiques, commerciales et

[30] L'Agence Bayt Mal Al-Qods Sharif a pour objectifs de porter secours à la ville d'Al-Qods Al-Sharif, de soutenir les populations et institutions palestiniennes de la ville sainte, de protéger la sainte Mosquée d'Al-Aqsa et les autres lieux saints de la ville, et de sauvegarder et restaurer son patrimoine civilisationnel, religieux, culturel et architectural.

[31] Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération du Royaume du Maroc, idem.

socioculturelles.

La coopération entre le Maroc et l'Europe n'a cessé de s'accroître notamment avec la Politique de Bon Voisinage voulue et adoptée par l'Union Européenne depuis 2003. Dans le cadre de la PEV (Politique Européenne de Voisinage), un plan d'action Maroc-UE a été entériné, visant à impulser une nouvelle dynamique au partenariat entre les deux parties.

Plus récemment, en 2008, le Maroc et l'UE ont adopté un « Document conjoint UE - Maroc sur le renforcement des relations bilatérales / Statut Avancé », plus communément appelé « document conjoint sur le statut avancé », qui implique une intégration progressive du Royaume dans le marché intérieur de l'Union.

Le statut avancé traduit une volonté ancienne du Maroc et de l'Union Européenne de mettre en place un cadre de coopération plus significatif et plus global.

Sur le plan politique, ce statut prévoit l'organisation de sommets réguliers entre l'UE et le Maroc, ainsi que la mise en place d'un accord cadre permettant la participation du Maroc aux opérations européennes de gestion de crise.

Sur le plan économique, ce statut ambitionne la création d'un espace économique commun, et ouvre la porte à la négociation d'un accord de libre-échange plus général.

Pour le Maroc, l'UE constitue le premier partenaire économique en termes d'importations et d'exportations, elle est aussi le premier investisseur extérieur public et privé du Royaume, ainsi que son premier marché touristique.

Par ailleurs, le Maroc contribue à la sécurité d'approvisionnement de l'énergie de l'UE en étant une plateforme de transit du gaz algérien et exportateur d'électricité vers l'Espagne[32]. En outre, il constitue un rempart contre l'immigration clandestine et participe activement à la lutte contre le terrorisme.

[32] Source : Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération du Royaume du Maroc « Commission Européenne : Instrument Européen de voisinage et de partenariat : Document de stratégie 2007-2013 », p. 3.

Si les relations économiques sont globalement prospères entre le Maroc et l'Union Européenne, les relations politiques quant à elles connaissent des fluctuations au gré des changements que connaît le dossier du Sahara et des prises de position de l'Europe sur ce dossier sensible[33]. D'ailleurs, ce dernier remet systématiquement en question l'accord de pêche hauturière entre le Maroc et l'UE.

- **Le Maroc et l'Union pour la Méditerranée (UPM) :**

L'Union pour la Méditerranée, idée purement française, a été lancée en juillet 2008 lors du Sommet de Paris pour la Méditerranée. Elle réunit aujourd'hui 43 pays.

L'Union pour la Méditerranée vise à promouvoir en particulier six domaines, à savoir, le développement économique, le transport, l'énergie, l'eau et l'environnement, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, ainsi que les affaires sociales et civiles.

Le Maroc est l'un des membres les plus actifs de l'UPM[34]. Plusieurs raisons peuvent justifier l'intérêt du royaume pour cette organisation.

Du point de vue opérationnel, les axes fondamentaux de l'UPM coïncident parfaitement avec la politique de développement du Maroc.

En effet, trois domaines de coopération intéressent plus particulièrement le Maroc. Il s'agit de l'intégration régionale, du développement durable à travers la promotion des énergies renouvelables, et de la collaboration dans le domaine culturel. Ces trois domaines constituent les raisons d'être de l'UPM.

L'UPM apparaît donc comme un excellent partenaire et un outil appréciable pour le Maroc dans la réalisation de ses projets.

[33] Le dernier incident en date a eu lieu le 22/10/2013. Le Parlement Européen s'est dit "gravement" préoccupé par le récent rapport du rapporteur spécial des Nations unies sur la torture qui a fait état de cas de violation des droits de l'homme par le Maroc à l'encontre des pro-séparatistes.

[34] A titre d'exemple, le Maroc abrite l'Université Euro-méditerranéenne de Fès qui ouvrira ses portes en Septembre 2015.

Du point de vue stratégique, en concrétisant les projets qui cadrent avec les objectifs de l'UPM, le Maroc est perçu comme un modèle pour l'ensemble de la région méditerranéenne et une référence en matière de développement et de coopération, ce qui lui confère la place tant convoitée de puissance méditerranéenne et africaine.

### C. Le Maroc et les États-Unis :

Le 20 février 1778, le Sultan du Maroc Sidi Mohammed ben Abdallah reconnaissait l'indépendance des États-Unis. Le Maroc a été de ce fait le premier pays à reconnaître l'indépendance de la nation américaine, et la ville de Tanger a abrité le premier consulat américain ouvert dans le monde.

Le 23 juin 1786, le Maroc et les États-Unis ont signé à Marrakech un « traité d'amitié, de navigation et de commerce ». Cet accord constituant le plus ancien traité ininterrompu et encore en vigueur de l'histoire des États-Unis.

En 1906, l'Amérique défend à la conférence d'Algésiras, la politique dite de « la porte ouverte »[35] en étant favorable à la sauvegarde de la souveraineté du Maroc.[36]

Depuis l'indépendance du Maroc, ses relations avec les États-Unis n'ont cessé de prendre de l'ampleur.

Sur le plan économique, plusieurs accords ont vu le jour entre les deux pays dont un accord en 1977 sur la non double imposition, puis en 1985 un arrangement sur les investissements, et le « Trade and Investment Framework Agreement » (TIFA), accord sur la protection réciproque des investissements établi en 1995. Enfin, en 2006, un accord de libre-échange entre les deux pays est entré en vigueur, donnant une nouvelle impulsion aux relations économiques entre le Royaume et les États-Unis.

Sur le plan politique et sécuritaire, le Maroc a souvent été un allié pour les États-

[35] Yves Famchon, Le Maroc. D'Algésiras à la souveraineté économique. Analyse du statut juridique de l'économie marocaine, Paris, Ed. Des relations internationales, 1957, p. 835.

[36] Dans le souci de défendre ses intérêts économiques au Maroc, les États-Unis avaient obtenu que la France et l'Espagne contrôlent la police des ports, mais maintiennent la porte ouverte à d'autres pays ainsi que l'égalité économique.

Unis. Il conviendrait de rappeler qu'en 1942, lors de la seconde guerre mondiale, le débarquement américain sur les côtes marocaines a permis de soustraire le Royaume de l'emprise du gouvernement de Vichy.

Rappelons aussi qu'en 1943, la ville de Casablanca a abrité la Conférence d'Anfa qui a réuni le Roi Mohammed V, le président américain Franklin Roosevelt, le premier ministre britannique Winston Churchill, le président de l'URSS Joseph Staline, ainsi que les deux généraux français Henri Giraud et Charles de Gaulle. Les décisions prises au cours de cette Conférence d'Anfa ont largement contribué à la fin de la seconde guerre mondiale. A l'issue de cette conférence, des bases américaines ayant servi pour la suite du conflit ont vu le jour au Maroc.

Cette collaboration existe encore de nos jours, pour le journal américain *The Hill*, « les chefs d'État sont tous deux favorables à la lutte anti-terroriste dans la région subsaharienne, ce qui nécessite non seulement une coopération sécuritaire, mais également la création d'opportunités économiques »[37]. Les visites des hauts responsables du département d'État qui se succèdent au Royaume en sont les meilleures illustrations.

Le « printemps arabe » a également été une occasion pour le Maroc d'asseoir sa position en tant qu'interlocuteur privilégié des États-Unis dans le monde arabe. En effet, même s'il y a eu des contestations au Maroc, elles ont constitué un épisode hautement bénéfique qui s'est soldé par d'importantes réformes constitutionnelles loin de déstabiliser le Royaume contrairement à la Tunisie, l'Egypte, la Libye ou encore la Syrie.

Cependant, depuis la libération du Sahara après la marche verte[38] et le départ des Espagnols, le Maroc peine à obtenir un soutien effectif des américains. Néanmoins, suite à la visite du Roi Mohammed VI aux États-Unis en novembre 2013, consécutive

[37] Najat Sghyar, « Visite du Roi à Washington : Analyse de la presse américaine », *in* www.medias24.com, mise en ligne le 20 novembre 2013.

[38] La Marche verte désigne une grande marche pacifique initiée par feu le Roi Hassan II, suivi par quelques 350 000 marcheurs munis uniquement de Corans et de drapeaux marocains qui se sont dirigés vers le territoire du Sahara espagnol dans le but de l'annexer au Maroc.

à un échange téléphonique entre les deux chefs d'État datant du mois de mai de la même année, et suscité par une tentative d'instrumentalisation des droits de l'homme à travers l'implication de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) les américains ont fait part de leur avis favorable au plan d'autonomie[39] proposé et voulu par les Marocains comme solution au conflit du Sahara. Mais le Maroc reste souvent pointé du doigt par certaines organisations américaines quant à la question des droits de l'Homme dans cette affaire.

Sur le plan de la coopération culturelle et éducative, celle-ci se fait notamment dans le cadre de la « Commission maroco-américaine pour les échanges éducatifs et culturelles » (MACECE) qui a été créée en février 1982 par les gouvernements du Royaume du Maroc et des États-Unis d'Amérique.

Cette commission offre une large gamme de bourses de recherches, d'études et d'enseignement[40], et met en place des programmes d'échange entre étudiants marocains et américains dans le cadre du programme Fulbright.[41]

Le 22 février 2014, Le Maroc et les États-Unis d'Amérique ont adopté un projet de loi sur le régime des écoles américaines au Maroc qui « vise à fixer les conditions encadrant l'implantation, l'ouverture et la gestion des écoles américaines au Maroc »[42], comme l'a souligné le ministre de la Communication, porte-parole du

[39] Le plan d'autonomie consiste en un transfert de compétences aux populations du Sahara, en tenant compte des spécificités locales et ce, dans le cadre de la souveraineté du Maroc.

[40] A titre d'exemple, la bourse offerte aux étudiants marocains qui sont inscrits au programme de doctorat au Maroc et qui disposent de l'approbation d'un professeur américain. Cette bourse s'étale sur une période de 12 mois d'études prévoyant trois déplacements aux États-Unis, elle couvre les frais de voyages, de scolarité et d'achats d'ouvrages, ainsi qu'une allocation mensuelle et une assurance médicale durant toute la durée des études.

[41] Etabli en 1946, le Programme Fulbright est un programme d'échange international sponsorisé par le Département d'Etat Américain, Bureau des Affaires Relatives à l'Education et à la Culture. Le but du programme est de créer un environnement pour les échanges éducatifs qui encourage une compréhension mutuelle et réduit les écarts culturels.

[42] Le projet de loi prévoit la coopération entre les écoles américaines et les autorités

gouvernement, Mustapha El Khalfi.[43]

En somme, les relations entre le Maroc et les États-Unis ont une grande profondeur historique reposant sur un socle qui à l'âge de cette nation, et apparaissent comme ayant un avenir prospère tant que les intérêts maroco-américains convergent.

Le Maroc représente pour les États-Unis un allié stratégique et un interlocuteur de choix vu sa position géographique entre l'Europe et l'Afrique, sa culture arabo-musulmane doté d'un islam réputé pour sa modération, son régime économique libéral et sa politique favorable aux États-Unis sur plusieurs dossiers.

Les États-Unis constituent pour le Maroc un pourvoyeur de fonds généreux, un partenaire économique de poids et un pays ami qui permet au Maroc d'avoir une place confortable sur la scène internationale, et d'assurer sa position de médiateur dans la question palestinienne.

### D. Le Maroc au sein de la Francophonie :

Avant de nouer des relations avec la Francophonie en tant qu'institution, le Maroc a une longue histoire avec la langue française.

En effet, la langue française, héritage du protectorat français, subsiste encore dans le quotidien des Marocains. Après l'indépendance, malgré les mouvements d'arabisation, la langue française a su s'imposer en tant que langue parlée, écrite et enseignée.

Le Maroc a adhéré à l'OIF en 1981, d'abord en tant qu'État associé, puis en tant que membre à part entière. Au regard de son statut de pays francophone, le Maroc dispose de toute la légitimité pour faire partie de cette institution.

---

d'enseignement compétentes marocaines notamment concernant l'enseignement de la langue, la culture marocaine, et l'histoire et la géographie du Royaume au profit des étudiants marocains. Le document donne aussi au Maroc la possibilité d'ouvrir un établissement scolaire (primaire, secondaire) aux États-Unis.

[43] Point de presse organisé à l'issue de la signature du projet de loi sur le régime des écoles américaines au Maroc.

Par ailleurs, la Francophonie aujourd'hui ne se définit plus sur une base uniquement linguistique, mais sur celle des valeurs partagées. Quelle est la place du Maroc au sein de la « nouvelle » Francophonie ?

## V. Problématique

La problématique tourne autour d'une question principale : quelles sont les motivations qui justifient l'adhésion du Maroc à l'espace géoculturel francophone ?

De ce questionnement principal, découle une série de questions auxquelles nous tenterons de répondre tout au long de cette thèse. Quels sont les fondements de l'identité culturelle du Maroc ? Quelle est la composante linguistique francophone du Maroc ? La culture dite francophone est-elle en adéquation avec la culture marocaine ? Quelle est la situation d'une part de la langue française et de la Francophonie institutionnelle au Maroc ? Et quelle perception les jeunes marocains ont-ils de la F/francophonie d'autre part ?

D'autres questions seront soulevées. Quelle est la position du Maroc sur la scène internationale ? Quels sont les enjeux politiques du Maroc ? Existe-il des intérêts convergents entre le Maroc et la Francophonie ? A quel niveau peut se situer la coopération Maroc-Francophonie ?

Nous ferons place enfin à un questionnement final. Quels sont les défis et les perspectives d'avenir de la langue française et de la Francophonie institutionnelle au Maroc ?

## VI. Motivations du choix du sujet de recherche

Le choix a été de prendre le cas du Maroc, pays du Maghreb et membre à part entière de la Francophonie. Ce choix est motivé par des raisons d'ordre personnel et académique.

Personnel car le Maroc étant mon pays d'origine, ses réalités culturelles ne me sont pas inconnues. Mon travail nécessitant une enquête sur le terrain, une connaissance de ce dernier et une aisance d'approche sont de ce fait indispensables pour mener à bien les différentes étapes de l'enquête, que ce soit dans son volet quantitatif ou qualitatif. De plus, mener une étude sur son pays natal est d'autant plus passionnant lorsque ce dernier est en pleine mutation.

J'ai découvert et étudié la Francophonie dans le cadre du Diplôme d'Université « Étude la Francophonie et de la Mondialisation » que j'ai suivi. Puis, j'ai eu le plaisir de l'enseigner au sein de l'Institut pour l'Étude de la Francophonie et de la Mondialisation (IFRAMOND).

Par ailleurs, le Maroc pays africain, arabo-musulman, voisin de l'Europe, avec des origines berbères, anciennement placé sous protectorat français et espagnol, ouvert sur l'occident pour ne citer que ces quelques spécificités, pourrait être qualifié de « cas d'école ». Se pencher sur ce cas d'une grande complexité culturelle et identitaire représente un réel défi scientifique. D'autant plus que les derniers évènements ayant survolé les pays arabo-musulmans, et qui ont soulevé nombres de questionnements en occident, ont rendu le cas du Maroc encore plus intéressant à étudier.

Par ailleurs, au vu de ma modeste expérience en tant qu'étudiante puis en tant qu'intervenante, la Francophonie m'est apparue comme un objet scientifique intéressant. A mon sens, la relation entre le Maroc et cet espace géoculturel devait être clarifiée. Ce qui justifie le choix du sujet sur le plan académique.

## VII. Présentation du plan et démarche méthodologique

### A. Présentation du plan

Nous avons choisi de structurer notre travail en trois grandes parties. La première partie intéresse la dimension historique. En effet, nous avons jugé qu'il était indispensable de faire un récapitulatif de l'Histoire du Maroc et ce, afin d'en comprendre le présent et de pouvoir en tracer les perspectives d'avenir.

Le Maroc pays jouissant d'un très important brassage culturel possède une histoire passionnante de par sa complexité et sa grande richesse. Parcourir l'Histoire du Maroc, c'est réaliser un long voyage, de ses origines berbères et judaïques jusqu'à l'invasion occidentale, en passant bien évidemment par la conquête musulmane, au travers de la succession des différentes dynasties.

Dans le Maroc d'aujourd'hui, on retrouve les traces de chacune de ces périodes. De ce fait, tracer l'histoire du Maroc nous a permis d'ores et déjà d'apporter des réponses à plusieurs de nos questionnements.

Parallèlement à cette Histoire, il s'agissait dans cette même première partie de définir une autre composante de notre travail de recherche, en l'occurrence la Francophonie. C'est pourquoi, nous avons tenté de retracer l'historique de la francophonie et les différentes étapes de son évolution et de son institutionnalisation. Car nous avons la modeste ambition d'offrir aux futurs lecteurs un éclairage aussi complet que possible sur ce sujet.

Après un aperçu historique sur le Maroc et la Francophonie, la seconde partie intervient pour mettre en exergue la relation qui existe entre la Francophonie et le Maroc, et entre le linguistique et le politique. De ce fait, nous avons commencé par analyser le paysage linguistique marocain dans sa globalité, pour ensuite étudier le cas spécifique de la langue française. Dans un deuxième chapitre, nous avons abordé la Francophonie institutionnelle au Maroc, dans le but de définir la relation existante entre le Royaume et cet espace géoculturel.

Cette partie nous a permis de comprendre les différentes facettes de notre sujet, et a été l'occasion d'offrir une base pour comparer les données théoriques à la réalité sur le terrain.

Cette réalité, nous avons essayé de la mettre à jour dans la troisième partie de notre travail, à travers une enquête quantitative et une enquête qualitative dont nous avons présenté et analysé les résultats.

Enfin, en nous basant sur les données théoriques et pratiques, nous avons exposé les défis et les perspectives d'avenir de la langue française et de la Francophonie institutionnelle au Maroc, avant de présenter nos conclusions finales.

## B. Méthodologie de recherche :

- **Approche théorique :**

Nous entendons par approche théorique, le travail qui a constitué à étudier notre objet de recherche tel qu'il est abordé par les différents ouvrages et publications. A savoir, d'une part le Maroc, son histoire, sa composante identitaire et linguistique et sa politique, et d'autre part, la francophonie dans ses volets linguistique et institutionnel tels qu'ils sont décrits dans les ouvrages et les documents officiels.

Pour cela, nous avons utilisé trois types de sources documentaires :

- La première est composée d'ouvrages historiques. Nous avons de ce fait tenté de retrouver des ouvrages qui datent de la période du protectorat, et d'autres plus récents datant d'après l'indépendance ou actuels ;

- La deuxième source documentaire intéresse la documentation officielle fournie par les différentes institutions marocaines et par les instances de la Francophonie (constitution, accords de libre-échange, textes de lois, statistiques, cadre stratégique décennal, résolutions et décisions, etc.) ou par les organisations internationales (ONU, etc.) ;

- La troisième source documentaire est constituée par des articles de presse, des articles scientifiques et des documentaires traitant de notre sujet.

- **Enquêtes de terrain**

Nous avons estimé qu'un sujet qui touche tout autant à l'histoire d'un pays, qu'à sa culture, sa langue et son identité ne pouvait être seulement traité d'un point de vue théorique. Penser que le vécu du citoyen peut être appréhendé uniquement par une vision extérieure nous a semblé erroné. D'où, la nécessité de questionner le citoyen lui-même. Nous avons donc proposé un questionnaire à un échantillon de plus de cinq cents étudiants marocains de niveaux d'étude, filières et milieux sociaux

différents, ce qui avait pour but de cerner leurs perceptions de la francophonie en tant que porteuse d'une langue et en tant qu'institution.

De plus, nous avons jugé utile, au travers d'entretiens, de connaître, sur la question de la politique linguistique du Maroc en général et sur la Francophonie en particulier, la position de décideurs clé marocains issus de différents secteurs.

Les enquêtes quantitative et qualitative ont été riches d'informations et d'interrogations auxquelles nous avons tenté de répondre à travers notre analyse question par question, puis volet par volet, pour arriver à une synthèse globale.

# PREMIERE PARTIE : LE MAROC ET LA FRANCOPHONIE, PRESENTATION ET HISTOIRE

***« Le Maroc est un arbre dont les racines plongent en Afrique et qui respire par ses feuilles en Europe ».***

*Feu Hassan II, Roi du Maroc*

***« … la Francophonie n'est pas l'expression nostalgique d'un paradis perdu ! Elle n'est ni une utopie ni une nostalgie mais une forte réalité ».***

*Boutros Boutros-Ghali, ancien secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie*

## CHAPITRE 1 : LES FONDEMENTS PREMIERS DE L'IDENTITE CULTURELLE AU MAROC[44]

L'identité culturelle marocaine d'aujourd'hui est la résultante d'une Histoire tout aussi riche que complexe. D'abord terre berbère composée de tribus chrétiennes, juives et païennes, le Maroc subit l'influence des Phéniciens et des Carthaginois pendant plus d'un millénaire, et celle des Romains dont le Maroc garde encore quelques vestiges, preuves de leur présence.

Ce n'est qu'au VIII$^{ème}$ siècle que les arabes et l'islam arrivèrent au Maroc. Les dynasties commencèrent à se succéder, de la dynastie des Idrissides jusqu'à celle des Alaouites toujours au pouvoir de nos jours. Chaque dynastie possédait ses particularités et sa façon propre de gouverner, néanmoins toutes, malgré les origines berbères de certaines, avaient en commun la langue arabe et la religion musulmane. Le Maroc fut en grande partie arabisé et islamisé.

Si la dynastie des Idrissides a fait du Maroc un État musulman indépendant de l'autorité du Calife de Bagdad, la dynastie des Almohades, elle, a créé l'Occident Musulman regroupant l'Andalousie et l'Afrique du Nord. La dynastie des Mérinides de son côté a amené de l'élégance à la culture marocaine et un certain élan intellectuel. Enfin, la dynastie des Saadiens malgré ses nombreuses conquêtes a légué à la dynastie des Alaouites un Maroc faible et divisé.

C'est sous le règne des Alaouites que le Maroc, en dépit de sa résistance à l'occupation turque, va connaître les invasions européennes débutées officiellement en 1912 avec la signature du traité de Fès, plaçant le Maroc sous tutelle de la France et de l'Espagne.

Ces années de protectorat vont laisser leur empreinte sur la société marocaine d'un point de vue politique, économique, linguistique et culturel.

[44] Voir annexe 2 « Chronologie historique du Maroc ».

## Section 1 : Des origines berbères et judaïques

Les ancêtres des actuels Berbères avaient reçu des grecs le nom de libyens. Les grecs donnaient ce nom à tous les peuples qui vivaient au nord de l'Afrique, depuis les franges désertiques à l'Ouest égyptien jusqu'au détroit de Gibraltar. Pour les grecs, le monde libyque prenait fin là où débutait le pays des Noirs, ceux qu'ils appelaient les éthiopiens (Aethiops : peau foncée).[45]

Ce dont nous pouvons être sûr concernant l'Histoire du Maroc, c'est qu'il s'agit bel et bien d'un territoire qui a été habité de tout temps. Les outils, les armes, les poteries et les gravures datant de l'âge paléolithique[46] et de l'âge néolithique[47] et découverts à travers le pays en sont de multiples preuves.

La vie existe depuis longtemps au Maroc. Dès la préhistoire, il y eut de grandes migrations humaines. Ce qui fait du peuple marocain un mélange de races, de cultures, de religions et de civilisations.

### § 1. Une civilisation mais pas un État :

Les Berbères sont les premiers habitants du Maroc. Mais ces derniers ne se sont jamais constitués en groupe homogène capable de construire un État structuré.

Les Berbères s'accrochant fortement à leur indépendance ont toujours refusé l'autorité d'un seul chef. Pour eux, la conception de l'État est très différente de la conception classique. En effet, un État chez les Berbères n'est pas l'ensemble d'une tribu, mais « leur République » n'est en vérité qu'une « fraction de tribu », c'est-à-dire

[45] Bernard Lugan, Histoire du Maroc. Des origines à nos jours, Ed. Perrin, 2000, p. 19.

[46] Le paléolithique ou l'Âge de la pierre taillée a commencé il y a 3 millions d'années lorsque les premiers Hommes sont apparus et travaillaient des pierres pour en faire des outils.

[47] Le Néolithique ou l'Âge de la pierre polie a des chronologies variables en fonction des régions du monde, Plutôt qu'une époque, le Néolithique est considéré par certains auteurs comme un stade culturel défini par un ensemble de traits techniques, économiques et sociaux. Il prend fin avec le développement de l'utilisation technique des métaux et le début de l'âge du bronze, soit vers 2100 av. JC.

un ensemble de hameaux et de quelques « douars »[48]. Ce n'est qu'en cas de guerre que les Berbères acceptent l'autorité d'un chef unique.[49]

Cette vision particulière de l'État chez ces premiers habitants du Maroc, a fait de ce dernier un territoire partagé en plusieurs petites républiques, sans chef suprême.

Le grand historien musulman de l'Afrique du Nord, Ibn Khaldoun, a pu établir une classification claire et simple des plus importantes tribus berbères. Il distingue, à cet effet, trois grandes familles, à savoir les Masmouda, les Sanhadja et les Zanata.

Plus anciens habitants du pays, les Masmouda étaient installés dans le Grand Atlas, le Sous, l'Anti-Atlas et sur les plaines occidentales.

Les Sanhadja quant à eux formaient un groupe homogène vivant dans le Rif, dans les plaines, en bordure des montagnes, au sud du Moyen-Atlas, mais également dans la zone présaharienne à l'est et le sud de l'Atlas[50]. Par la suite, ils vont conquérir et islamiser le Sahara et ses confins soudanais.

Certes les Berbères n'ont jamais voulu former un vrai État, mais la grande famille ou la tribu constituait le cadre de la vie et de cette civilisation. L'agriculture, l'élevage et les industries familiales couvraient l'essentiel des besoins. De tribu à tribu, on troquait des produits sur les marchés. Les habitants s'entraidaient pour l'accomplissement de certains travaux agricoles : labours, moissons, dépiquages, gaulage des olives. Les femmes broyaient le grain, tissaient des vêtements, fabriquaient en terre des objets indispensables ; plats, écuelles, jarres, cruches. Une certaine spécialisation existait. Et de petits artisans fabriquaient ou réparaient les objets nécessaires à la culture et à la vie du foyer. Les tapis de haute laine aux teintes fortes et chatoyantes, la pureté de forme des poteries en noir et rouge,

[48] Les douars sont des regroupements de personnes appartenant à une même famille, ils peuvent être fixes ou mobiles, temporaires ou permanents.

[49] N.Bayssière, Histoire du Maroc, Ed. Hatier, 1930, p. 8.

[50] Idem, p. 9.

témoignent avec les danses, la musique, les chants, la poésie et les contes, du goût artistique, de l'ancienneté et de l'authenticité de la culture berbère.[51]

La langue berbère est également l'une des plus anciennes langues du monde. Elle est encore très présente aujourd'hui au Maroc, elle est devenue récemment une langue enseignée dans les écoles publiques marocaines avec un alphabet particulier : le tifinagh, forme moderne du lybique langue très ancienne des Berbères.

Si au début du VII$^{ème}$ siècle, certaines tribus étaient chrétiennes et d'autres juives, la plupart étaient païennes et continuaient d'adorer les génies des sources et des arbres, des grottes et de l'air.[52]

C'est cette civilisation avec ses croyances, ses rites, son artisanat et sa culture, résultat d'un brassage entre les cultures phénicienne, carthaginoise et romaine, qui va rencontrer les Arabes et l'Islam.

**§ 2. Les Phéniciens et les Carthaginois :**

Les Phéniciens et les Carthaginois ont exercé leur influence sur le Maroc depuis Melilla jusqu'à Agadir pendant plus d'un millénaire (1200 avant J.C - 100 après J.C). Les Phéniciens sont le premier peuple civilisé à arriver de la méditerranée orientale.

Plus tard, quand les ports de la Phénicie ont été pillés et détruits par des voisins envieux, leur colonie à Carthage, devenue une des villes les plus puissantes du monde antique, prit leur succession.

Rudes marins et hardis commerçants comme leurs ancêtres phéniciens, les Carthaginois créèrent des comptoirs tout le long de la côte marocaine, partout où cela était possible et fructueux.

Vers l'an 530 avant J.C, les Carthaginois décidèrent que le Suffète[53] Hannon doublerait les colonnes d'Hercule (détroit de Gibraltar) et fonderait des villes nouvelles.

[51] Albert Ayache, Le Maroc, Ed. sociales, coll. « la culture et les hommes », 1956, p. 25.

[52] Idem, p.25.

La civilisation carthaginoise ou civilisation punique fit sentir son influence dans tout le pays. À Tanger, ont été retrouvés des tombeaux et inscriptions du type néo-punique, et des monnaies puniques.

Les chefs de la ville de Volubilis portaient, avant l'arrivée des Romains, le titre de « Suffètes » comme les hauts magistrats de Carthage.

Ce sont sans doute les Carthaginois qui introduisirent au Maroc la culture de la vigne et de l'olivier, et qui apprirent aux habitants à fabriquer le vin et l'huile.

La plupart des établissements puniques du Nord marocain se maintinrent après la destruction de Carthage, et devinrent des villes romaines. Cependant, nous ignorons le sort des comptoirs qui restèrent en dehors du Maroc romain.[54]

**§ 3. Les Romains :**

Lors des guerres puniques qui opposèrent Rome et Carthage pendant cent dix-huit ans, la « Maurétanie occidentale », c'est-à-dire le Maroc, devint un lieu de passage fréquent entre l'Afrique et l'Espagne carthaginoise. Quand Carthage eut été vaincue et détruite en 146 avant J.C, toute la Berbérie dut se soumettre aux Romains. Les comptoirs puniques du Maroc se transformèrent des villes romaines.

Sous le règne des deux derniers rois berbères, Juba II et Ptolémée, des colonies romaines sont déjà prospères au Maroc.

Cependant, après le meurtre de Ptolémée, une puissante insurrection menaça un moment toute la domination romaine en Berbérie occidentale. Une fois cette insurrection écrasée, Rome annexa la Maurétanie.

En l'an 42 après J.C, eut lieu l'annexion définitive de la Maurétanie. La nouvelle province comprenait deux parties : la Maurétanie césarienne et la Maurétanie

[53] Suffète est le nom des premiers magistrats de Carthage.

[54] N. Bayssière, op.cit, p.10

Tingitane[55]. La première qui correspond actuellement à l'Algérie centrale et occidentale, et la seconde qui correspond au nord du Maroc.

La Maurétanie Tingitane était de faible étendue : la frontière fortifiée, le « limes »[56] romain, a été identifiée à six kilomètres au sud de Rabat. Elle passait au sud de Meknès et de Fès.

Les Romains ne semblaient pas avoir tenu en permanence les landes du Maroc oriental, puisque aucune ruine romaine n'a à ce jour été identifiée.

Au nord-est, l'occupation ne semble pas avoir dépassé la vallée de l'Ouergha, mais, bien entendu, les Romains se fixèrent tout au long de la côte rifaine où ont été découvertes des ruines antiques.

Malgré des problèmes frontaliers, le Maroc romain a pu s'enrichir par son travail. Les établissements agricoles étaient nombreux dans le triangle Tanger-Meknès-Rabat.

En 429, le Maroc fut pillé par les Vandales, peuple à la fois germanique et slave. Après avoir traversé la Gaule, ils s'étaient établis en Espagne, en particulier dans la province méridionale.

Conduits par leur Roi Genséric, ils débarquèrent à Ceuta, en mai 429. Leur marche vers l'Est, à travers la Tingitane et jusqu'à Carthage reconstruite, fut marquée par des scènes de désordre et de pillage.

Plus tard, les Byzantins occupèrent encore les côtes du Détroit, le royaume fondé à Carthage par les Vandales arrivés au bout de leur course, fut détruit par l'empereur Justinien[57] en 534. Mais cette reconquête ne changea rien à la situation du pays.

---

[55] Idem, p. 12.

[56] Le limes romain représente la ligne frontière de l'Empire romain à son apogée au II$^{ème}$ siècle après J.C. Le limes s'étendait sur 5000 km depuis la côte atlantique au nord de la Grande-Bretagne, traversant l'Europe jusqu'à la mer Noire et, de là, jusqu'à la mer Rouge et l'Afrique du Nord, pour revenir à la côte atlantique.

[57] Justinien le Grand fut empereur byzantin de 527 jusqu'à sa mort en 565, il va essayer de reconstruire l'Empire romain.

Au Maroc, seule la ville de Ceuta, d'où l'on pouvait surveiller les côtes du détroit, fut rattachée à l'Empire byzantin. Les chefs locaux ne cessaient de se révolter, le dernier, le Comte Julien, devint l'allié des arabes quand arriva Okba ben Nafi.[58]

Le Maroc d'abord terre berbère, a vu passer différentes civilisations, la plus célèbre d'entre elles, en l'occurrence la civilisation romaine, n'a pas manqué de laisser son empreinte.

En effet, le pays s'imprégna rapidement de la civilisation romaine. Dans le domaine politique, les villes telles que Volubilis et Sala étaient administrées par les Sénats ou les magistrats, et avaient leur arc de triomphe, leur curie ou leur basilique, et leur capitole.

Au niveau linguistique, le latin était très présent dans la Tingitane, et les fouilles de la ville de Volubilis ont démontré que le latin y est resté langue officielle jusqu'au VII$^{ème}$ siècle.

Au niveau architectural, les plans de nombre de maisons berbères portent encore l'empreinte romaine. Au niveau religieux, la Tingitane qui avait été évangélisée dès le milieu du II$^{ème}$ siècle abritait un grand nombre de chrétiens jusqu'à l'arrivée des musulmans.

Aujourd'hui, en dehors de quelques vestiges d'anciennes villes romaines, cette civilisation n'est plus visible. La chrétienté a été remplacée par l'islam, le latin par l'arabe, et la culture latine par la culture arabo-musulmane.

Contrairement à la civilisation romaine, la civilisation berbère quant à elle continue d'exister culturellement et linguistiquement. Vu l'importance de cette question, elle sera traitée plus loin dans une partie distincte.

D'autres communautés ont partagé avec les tribus berbères le vaste territoire du Maroc antique. Il s'agit cette fois-ci des tribus juives. L'Histoire de ces dernières L'Histoire de ces dernières en Afrique du Nord et au Maroc en particulier est liée à

[58] Oqba Ibn Nafi Al Fihri né en 622 et décédé en 683, est un général arabe envoyé en 670 à la tête des armées musulmanes, par Muawiya I$^{er}$, Calife omeyyade de Damas dans le but de propager l'Islam et d'étendre ses territoires.

est liée à l'Histoire des Phéniciens, puisque dès le IV$^{ème}$ siècle avant J.C, les juifs pratiquaient le commerce avec les Romains et leur présence fut nourrie par les mouvements de réfugiés fuyants les persécutions dont ont fait l'objet les juifs dans le monde. Le premier de ces mouvements a eu lieu en 581 après la destruction du temple de Jérusalem.

**§ 4. Les juifs au Maroc :**

On retrouve l'élément juif dans les différents événements qui se sont produits au Maroc depuis la conquête romaine. Des traces archéologiques confirment la présence des juifs dans les différentes provinces romaines nouvellement installées, puis sous l'occupation des vandales en 430, où les juifs jouiront d'une très grande liberté de culte qui ne va durer qu'un siècle, la venue des Chrétiens de Byzance y mettant fin.

Cependant, la population juive va s'enrichir une nouvelle fois en nombre par l'arrivée au début du VII$^{ème}$ siècle, des juifs espagnols fuyant les persécutions des wisigoths.[59]

Dès lors, la communauté juive marocaine se divisa en deux groupes, que séparent encore quelques différences de rite et qui possèdent chacun des synagogues distinctes : les juifs autochtones et les juifs espagnols. Les premiers occupèrent les régions montagneuses ; les seconds ont pénétré jusqu'à Marrakech.

Ce n'est pas tant le rite religieux qui distinguent les juifs marocains entre eux : tous ne se servent pas de la même langue. Ceux du Nord, parlent un jargon espagnol, mélangé d'hébreu et d'arabe ; les autres juifs des zones arabes se servent d'un arabe vaguement hébraïsé ; enfin, dans les régions berbères, les juifs parlent les divers dialectes usités par les tribus au milieu desquelles ils vivent.[60]

[59] Les Wisigoths (Westgoten, ou Goths de l'Ouest) étaient un peuple germanique issu de la Suède méridionale et incorporé dans l'Occident romain. Sous leur règne et afin de mettre en place une unité religieuse, les juifs vont subir de violentes persécutions.

[60] Eugène Aubin, Le Maroc dans la tourmente, il y a cent ans, Casablanca/Paris, Ed. La croisée des chemins : Eddif / Paris Méditerranée, Collection « Bibliothèque arabo-berbère (BAB) », 2002/2004 p. 343.344.

À la venue de l'Islam au Maroc, la situation des juifs va connaître des hauts et des bas en fonction de la dynastie au pouvoir. En 711, par exemple, ils vont participer à la traversée du détroit de Gibraltar avec les musulmans et accéder à des postes importants sous le règne des Almoravides. Cependant, ils verront leur situation se détériorer à l'époque des Almohades.

Ce qui particularise le judaïsme marocain, c'est l'empreinte profonde qui a marqué sur lui un étroit contact avec les tendances musulmanes spécifiques du Maghreb. On sait que dans le Nord-Ouest africain, les Berbères ont constamment cherché dans la forme la plus farouche de l'islamisme le symbole et la garantie de leur indépendance, et qu'ils ont déformé à leur guise l'islam en l'imprégnant de leurs superstitions locales.

Les juifs marocains ont eu le même penchant : le judaïsme fut pénétré d'usages et de superstitions berbères. De même que les « tolbas »[61] du Maroc puisent leur science dans les commentateurs les plus stricts du « Hadith »[62], tout enseignement israélite repose sur le « Talmud »[63]. Les étudiants imitent, pour ânonner le Talmud, le ton et les attitudes de leurs camarades musulmans. Le culte des saints, si particulier au Maghreb, a également pénétré le judaïsme : il y a dans la plupart des tombeaux israélites de l'intérieur, des rabbins et des saints dont les tombes sont considérées comme miraculeuses. Les dévots israélites y viennent en ziara (visite), ainsi que font certains Marocains auprès des koubbas (mausolées)[64]. Certains marabouts sont même adorés de nos jours par les deux communautés musulmane et juive.

La vie familiale a été également affectée par le contact des populations avoisinantes. En pays berbère, les juifs paraissent aussi « berbérisés » que possible ; en pays arabe, ils se sont naturellement arabisés, bien qu'avec plus de discrétion. Dans les

[61] Tolbas; pluriel de taleb ou talib. Dans le sunnisme, un taleb est un étudiant en sciences islamiques, aspirant dans certains cas à devenir un uléma (docteur de la loi islamique) ou un imam.

[62] Le hadith est un terme arabe qui désigne les paroles, actes et approbations du prophète Mahomet.

[63] Le talmud est un corpus d'interprétations et de commentaires anciens et traditionnels du judaïsme sur la Torah.

[64] Eugène Aubin, op.cit, p. 346.

mellahs[65] de l'intérieur, les plus riches maisons sont décorées à la mode arabe, selon la coutume locale de Fès ou de Marrakech. Les costumes féminins et masculins se ressentent beaucoup de la mode ambiante ; qu'elles soient juives ou musulmanes, toutes les femmes du Maroc portent à peu près les mêmes ornements et les mêmes bijoux.[66]

Avec le règne des Alaouites, la situation des juifs marocains se stabilise et s'améliore, et ils commencent à accéder à des postes importants au niveau de l'État.

C'est cette même dynastie qui va épargner à la communauté juive la Shoah. Les juifs marocains étant considérés aussi comme sujets à part entière, le sultan alaouite Mohammed V a refusé que les exactions du régime de Vichy leur soient appliquées.

Pendant la période de l'entre-deux-guerres, des appels à l'émigration émanant d'activistes sionistes étrangers avaient essayé de promouvoir, dans la masse des communautés juives marocaines, l'idée du retour en Eretz Israël (terre d'Israël). Cette tentative fut alors combattue à la fois par les représentants officiels du judaïsme marocain, par les autorités françaises et par le mouvement national marocain. Ce dernier, pendant les années trente, s'était insurgé contre le sionisme qu'il considérait comme un facteur de désordre incompatible avec la nationalité marocaine des juifs de l'Empire chérifien.[67]

Le contexte de la Seconde Guerre Mondiale, la naissance de l'État d'Israël et le déclenchement du processus de l'indépendance du Maroc allaient désormais bouleverser cette situation, bien que le premier gouvernement d'après l'indépendance comptait en son sein un ministre juif. Les juifs marocains et maghrébins en général ont ressenti plus que jamais le besoin d'émigrer sous d'autres cieux où ils espéraient trouver des conditions de vie plus clémentes que la propagande sioniste leur miroitait.[68]

[65] Le mellah désigne au Maroc le quartier où habitaient les résidents juifs de la ville.

[66] Idem, p. 348.

[67] Jamaâ Baida, « L'émigration des Juifs marocains (1948-1956) », Université Mohammed V-Agdal, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, mars 2006.

[68] Idem.

Les années 1948 et 1956 marquant respectivement la création de l'État d'Israël et la fin du protectorat, constituent des dates marquantes de l'Histoire des juifs du Maroc. Ces derniers vont aller chercher des conditions de vie meilleures en Israël, en France ou au Canada, mais partout où ils se sont installés, ils ont prouvé leur attachement à la mère patrie, le Maroc, en gardant leur propre culture et leurs propres traditions marocaines, parfois même, leur allégeance au roi du Maroc. L'État d'Israël compte aujourd'hui en son sein une importante et influente communauté d'origine marocaine qui de surcroît a accouché de grandes figures politiques.

A l'époque, le Roi Hassan II dont un des conseillers est de confession juive et qui l'est toujours auprès de Mohamed VI, a su mettre à profit cette relation privilégiée qu'a le Maroc avec la communauté juive en Israël, et a pu jouer le rôle de médiateur dans les différents conflits israélo-arabes pour servir la cause de la paix entre Palestiniens et Israéliens.

De même, et parallèlement, les juifs marocains ont su jouer leur rôle de militants pour la cause du Maroc dans l'affaire du Sahara occidental auprès de la communauté juive américaine et des lobbies juifs d'Europe.

Le Maroc, jusque-là terre berbère et juive, deviendra aussi terre arabo-musulmane. En effet, vers l'an 682 (un demi-siècle après la mort du Prophète de l'Islam), l'armée de Oqba Ibn Nâfi[69] franchit les frontières marocaines, détruisit la puissance de Byzance et mit fin à la résistance de Koceila[70] et de la Kahina[71]. Mais c'est au VIII$^{ème}$

[69] Oqba Ibn Nafi Al Fihri est un général arabe envoyé en 670, à la tête des armées musulmanes, par Muawiya I$^{er}$, calife omeyyade de Damas dans le but de propager l'Islam et d'étendre ses territoires.

[70] Koceila nommé aussi Caecilius, chef de la tribu berbère Awraba et de la confédération des Sanhadja au VII$^{e}$ siècle. Chrétien, il fut le chef de la résistance à la conquête musulmane du Maghreb. Avant de se convertir lui même à l'Islam.

[71] Kahena (signifiant prêtresse en hébreu et sorcière en arabe), de son vrai nom Dihya ou Damya, est une reine guerrière berbère Zénète qui succéda à Koceila après sa mort. Elle combattit les Ommeyades lors de l'expansion islamique en Afrique du Nord au VII$^{ème}$ siècle.

siècle avec Moussa Ben Noceîr[72] que la conquête arabe du Maroc fut la plus effective. Ainsi, le Maroc fut politiquement annexé à l'Empire des Califes d'Orient.

## Section 2 : Le Maroc et le monde arabo-musulman : La conquête musulmane et l'enchaînement des dynasties

C'est une nouvelle religion, avec son livre saint ; le Coran et ses percepts juridiques ; la « charia »[73], une nouvelle langue ; l'arabe, une civilisation raffinée à base urbaine et des formes nouvelles d'organisation politique que les arabes apportèrent au VIII$^{ème}$ siècle.[74]

Ce que les Phéniciens, les Carthaginois et même les Romains n'ont pas pu réaliser au cours de leurs longues présences au Maroc, fut remarquablement réussi par la conquête arabe. En convertissant rapidement les Marocains à l'Islam, cette conquête a pu réaliser une unité inédite.

De nombreux Berbères délaissèrent les religions juive ou chrétienne et leur culture, et embrassèrent la religion musulmane. C'est en effet un berbère islamisé, Tariq Ibnou Zyad[75], qui partit en Avril 711 à la conquête de l'Espagne en traversant le détroit qui porte toujours son nom « Jabal Tarik » (Gibraltar).

Le Maroc devenu l'un des centres de rayonnement de l'Islam, va voir se succéder sur son sol de grandes dynasties musulmanes.

[72] Moussa Ben Noceîr est un gouverneur et général musulman sous les Omeyyades.

[73] La charia représente diverses normes doctrinales, sociales, culturelles, et relationnelles édictées par la révélation en Islam.

[74] Albert Ayache, Le Maroc, Ed. sociales, colletion « la culture et les hommes », 1956, p. 26.

[75] Tarik Ibnou Zyad est un stratège militaire de l'armée omeyyade. Il fut l'un des principaux acteurs de la conquête islamique de la péninsule ibérique.

**§ 1. La dynastie des Idrissides :**

Idriss, un descendant du prophète, fuyant l'épuration opérée par le Calife de Bagdad, vint se réfugier en 788-789 au Maroc. Il s'installa à Oualili (Volubilis) où il fut accueilli par la tribu berbère des « Aouraba ». Sa descendance d'Ali, cousin du prophète de l'Islam et de Fatima sa fille, lui fit valoir le respect de plusieurs tribus berbères.

Il réussit la conquête de plusieurs régions du Maroc et d'Algérie, ainsi que l'islamisation des tribus chrétienne, juive et païenne.

On peut dire que c'est avec Idriss premier qu'est né le Maroc, deuxième État musulman après l'Andalousie à être indépendant de l'autorité du Calife de Bagdad.

L'œuvre d'Idriss premier était celle d'un unificateur du nord du Maroc autour de la dynastie Idrisside. Avec lui, le Maroc a connu plusieurs années d'essor politique, économique, religieux et intellectuel, jusqu'à ce qu'il meure assassiné en l'an 793. Son fils Idriss II lui succéda.

Idriss II fonda la ville de Fès dont il fit la capitale de son royaume, elle connut un rayonnement intellectuel, économique, social, artistique et religieux sans précédent, et un afflux important de populations notamment de Tunisie. C'est à partir de cette capitale qui a vu naître la première université au monde, Al Quaraouine, que seront diffusées les influences musulmanes et orientales vers les tribus berbères.[76]

C'est également avec Idriss II que le Maroc va connaître son premier « makhzen »[77], un gouvernement central que les Berbères jaloux de leur indépendance ont toujours refusé de constituer, et que l'Islam a su leur faire accepter. Et c'est après sa mort, avec la discorde s'installant entre ses fils, que le Maroc arabe et musulman connut l'une de ses plus grandes crises, et fut divisé en plusieurs petits royaumes.

[76] N.Bayssière, op.cit, p. 23.

[77] Le Makhzen représente, dans le langage courant et familier au Maroc, l'Etat marocain et les institutions régaliennes marocaines.

**§ 2. La dynastie des Almoravides, fondateurs de Marrakech :**

Au XI$^{ème}$ siècle, des nomades du désert d'origine berbère (les Sanhadja), conduits par un chef guerrier Youssef Ben Tachfine, se lancèrent à la conquête du vaste empire affaibli qu'était le Maroc, et projetèrent de répandre leur conception d'un Islam plus stricte.

Après avoir conquis le Haouz, ils entreprirent la conquête des autres territoires du Maroc et fondèrent la dynastie des Almoravides qui s'étendit de l'Atlantique jusqu'à Alger, au nord à l'Espagne musulmane, et du Soudan jusqu'au royaume du Ghana.

C'est Youssouf Ibn Tachfine qui fonda la ville de Marrakech, et réussit à unifier le Maroc en 1083. À la mort de son successeur, son fils Ali, l'empire Almoravide s'affaiblit jusqu'à laisser place en 1147 à la nouvelle dynastie des Almohades.

**§ 3. La dynastie des Almohades ou les unificateurs :**

C'est à cette dynastie que nous devons nombre de monuments sacrés tels que la fameuse mosquée de la Koutoubia[78] de Marrakech, les remparts de Rabat avec la mosquée Hassan, la mosquée Almansourah à Tlemcen et la Giralda à Séville. Mais c'est aussi à cette dynastie que nous devons l'unification de l'ensemble de l'Occident Musulman (Andalousie et Afrique du Nord) autour de l'« Amir al Mouminine » (commandeur des croyants), d'où le nom de la dynastie « les Almohades » qui signifie « les unificateurs ».

Au début, ce fut un grand réformateur religieux, Mohammed Ibn Toumart, qui s'opposa au pouvoir en place, celui des Almoravides, mais réussit à rassembler autour de lui jusqu'à constituer un petit État musulman et berbère, essayant de conquérir la ville de Marrakech.

Ce n'est qu'en 1129 que l'un de ses disciples, Abd-El-Moumen, reconnu comme Calife, va mettre sous son autorité le Grand et le Moyen Atlas, tout le Nord du Maroc,

[78] La Koutoubia, est un joyau de l'art des Almohades, datant du XII$^{ème}$ siècle et qui s'élève sur le site d'un palais almoravide, Ksar El Hajar, « Palais des pierres » à Marrakech.

et mettre fin à la dynastie des Almoravides. Il continua ensuite sa conquête jusqu'en Espagne.

A sa mort, le Maroc allait des frontières de Castille jusqu'à Tripoli. Pendant le règne de ses successeurs, Abou Yaqoub et Yaqoub-el-Mansour, il y avait une sorte de « paix almohade ». Elle s'appuyait sur une flotte puissante, une armée solidement organisée, des ressources abondantes et sûres provenant d'impôts régulièrement perçus.

Après un siècle de règne, les Almohades connurent le déclin. Au début du XIII$^{ème}$ siècle, le Royaume subit des défaites en Espagne et dans le Maghreb oriental. Meknès, Fès, Rabat et Marrakech tombèrent tour à tour. La division régna, les Hafsides qui gouvernèrent de Tunis, les Mérinides qui étaient installés à Fès, et la Reconquête chrétienne[79] en Espagne firent éclater, et de manière durable, l'Occident musulman.

**§ 4. Les Mérinides, une dynastie élégante :**

Jusque-là, le Maroc n'avait connu que des dynasties d'origine berbère et s'était toujours soustrait à l'autorité des califes d'orient, jusqu'à l'accès des Mérinides au pouvoir en 1269.

Ils choisissent une nouvelle capitale, Fès Djedid (Fès la Neuve), fondée en 1276 par Abou Youssef Yacoub, connu en tant que grand défenseur de la religion.

Plus cultivés que guerriers, les trois sultans Mérinides qui se succèdent en quatre-vingt-dix ans n'agrandiront pas leur royaume, mais ils donneront au Maroc un élan intellectuel, bâtiront les villes impériales, et encourageront lettrés et voyageurs à aller voir le monde et à retranscrire leurs découvertes.

[79] La Reconquista ou Reconquête est un terme utilisé par les historiens pour désigner la reconquête de l'Espagne par les chrétiens au cours du Moyen Âge.

C'est ainsi qu'Ibn Battuta[80] visitera La Mecque, une partie de la Russie et l'Asie centrale, l'Inde, les Maldives et ira jusqu'à Pékin et Ceylan, avant de découvrir l'Espagne et l'Afrique noire. Et, des décades durant, ses récits feront autorité dans le monde, en matière de connaissances géographiques. Cependant, cette élégante culture n'a pas suffi à leur permettre de conserver le trône.

En effet, les intrigues de palais, les coups d'État, l'assassinat de sultans et la dislocation territoriale, avec l'apparition de régions indépendantes et les invasions étrangères, causèrent la décadence des Mérinides.

### § 5. La dynastie des Wattassides, le début de la décadence :

Après l'assassinat du dernier des Mérinides en 1465, les Beni Ouattas prirent le pouvoir. Pendant leur règne, l'Empire du Maghreb et de l'Espagne musulmane n'était plus qu'un simple souvenir. Affaibli par les luttes interminables, retourné au nomadisme, le Maroc devient une proie facile que les portugais et les Espagnols ne tardent à saisir.

Les portugais mettent la main sur les côtes atlantiques marocaines. C'est à eux que les ports d'Asilah, Tanger, Larache, Agadir, Essaouira, ou encore Safi doivent leurs massives fortifications. Ils occupèrent plusieurs villes du Royaume parmi lesquelles la ville de Ceuta, fondèrent Santa-Cruz du Cap Aguer, aujourd'hui Agadir, Mazagan, devenue El Jadida, et ont envahi Safi et Azemmour. Tous ces lieux ont connu la construction de fortifications visibles de nos jours.

Leurs brutalités, les razzias, les assassinats auxquels ils se livrèrent, finiront par provoquer une révolte parmi la population. Des « chorfas »[81] qui se disent

[80] Ibn Battuta, de son vrai nom Abou Abdallah Muhammad Ibn Abdallah Ibn Muhammad Ibnou Ibrahim. Il est né à Tanger au nord du Maroc en 1304. Il était l'un des plus grands voyageurs de son temps. En 28 ans, il parcourut 120 000 kilomètres.

[81] Les chorfas, pluriel de chérif, sont des descendants du prophète de l'Islam par sa fille Fatima via l'un de ses deux petits-fils, Hassan et Hussayn. Au Maroc, ils bénéficient d'une très grande respectabilité jusqu'à nos jours.

descendants du Prophète, se répandent dans les campagnes, prônant la guerre sainte et la résistance aux Portugais.[82]

Mais, sans ressources et sans prestige, les Wattassides ne réussirent pas à s'imposer et à prendre en main la direction de la guerre sainte prêchée[83]. Les « chorfas » saadiens n'auront pas beaucoup de mal à les écarter et à prendre la tête de la révolte.

**§ 6. La dynastie des Saadiens :**

Grâce à leur lutte contre les portugais, les Saadiens vont obtenir le soutien de différentes tribus, d'abord de la région du Souss, puis de tout le sud du Maroc. Le Sultan Saadien Mohammed El Mahdi finit par prendre le pouvoir aux Wattassides et à se proclamer Sultan en 1549, tout en gardant comme capitale la ville de Marrakech à laquelle il va rendre le prestige dont elle jouissait du temps des Almohades.

Connu pour son autorité et son habileté politique, il ne souffrit d'aucune opposition et laissa à sa mort un empire solidement organisé où régna son fils puis son petit-fils. Ce dernier, renversé par ses oncles, se joignit au nouveau Roi du Portugal Sébastien qui, animé de l'esprit de croisade, voulait reconquérir le Maroc.

En 1578, eut lieu une grande bataille appelée la bataille des « Trois Rois » parce que s'y trouvaient le Roi Dom Sébastien, le Sultan détrôné et le prétendant, et qu'ils y périrent tous les trois. A la suite de cette bataille, le Sultan se noya, le Roi fut tué, et le prétendant Abd-el-Malek mourut à la fin des combats, terrassé par la maladie. Le désastre des Portugais fut complet et définitif.[84]

C'est après cette victoire, et sur le champ de bataille que le Maroc connaîtra son nouveau Sultan Ahmed Al-Mansour Ed-Dehbi (le victorieux, le doré) qui va rendre au territoire son rayonnement grâce à de nouvelles conquêtes puisque, en 1591, il

[82] Bernard Lugan, Histoire du Maroc, *in* http://maroc.marocain.biz/histoire-du-maroc/,

[83]Maxime Piquin, Histoire du Maroc, D'après les publications et cours de H. Terrasse, Casablanca, Ed. Paul Bory, 1946, p. 71.

[84] Idem, p. 79.

réussira à prendre Tombouctou. La richesse et la prospérité durant son règne profiteront au Royaume.

Après sa mort en 1603, le Maroc sera déchiré par les querelles de successions. Les Saadiens vont perdre l'appui de la population, d'où leur choix de constituer une armée composée d'étrangers andalous, de turcs et de renégats.

A cette époque de renouveau mondial, le Maroc déchiré par les querelles internes se renferma sur lui-même. Il sera influencé pendant ses dernières années d'ouverture par l'Orient à travers la civilisation turque, puis par les réfugiés venus d'Espagne, lesquels constitueront une réserve d'où le Maroc puisera les meilleurs éléments de son armée et les techniciens les plus doués.

La civilisation urbaine au Maroc s'enrichira beaucoup plus à travers l'Espagne qu'à travers l'Orient.

Cependant, à partir de du XVI$^{ème}$ siècle, les événements extérieurs obligèrent le Maroc à se renfermer à l'intérieur de ses frontières. Il fera la guerre cette fois sur son propre sol, car des facteurs nouveaux le contraindront à ce repli :

- Le testament d'Isabelle la catholique, reine de Castille, qui exprime la pensée de revanche et appelle à conquérir l'Afrique et à combattre les infidèles pour faire propager la foi chrétienne.

- Le traité hispano-portugais conclu en 1494 sous l'égide du Saint-Siège. Ce traité fixe la ligne de démarcation entre les conquêtes futures des deux pays et octroie la presque totalité des côtes marocaines aux portugais.

- La conquête turque des provinces tunisiennes et algériennes.[85]

Cette retraite n'est pas due à une xénophobie car le trait caractéristique des dynasties, jusqu'à cette époque, est la tolérance à l'égard des chrétiens. Malgré le

[85] Parti de l'Istiqlal, Le Maroc avant le protectorat, sous le protectorat, faillite du protectorat, Imprimerie spéciale de l'Istiqlal, 1951, p. 16.

succès foudroyant de l'Islam au Maroc, ceux qui ont conservé la foi chrétienne n'ont jamais été persécutés ni chassés.[86]

La religion chrétienne était, en effet, bien présente au Maroc et les chrétiens vivaient en toute sécurité. Les Almoravides et les Almohades possédaient dans leurs armées de nombreux miliciens chrétiens et les sultans correspondaient même avec les pays chrétiens au sujet du statut de l'église au Maroc. Les bonnes relations avec les chrétiens se poursuivirent d'ailleurs sous les Mérinides qui furent au pouvoir de 1269 à 1465. Ce n'est qu'après les guerres d'Espagne que le fossé se creusa entre musulmans et chrétiens.

**§ 7. Les Alaouites, de Moulay Cherif ben Ali à Mohammed VI :**

En abordant la Dynastie alaouite, on aborde en même temps le passé et le présent du Maroc, puisque c'est cette dynastie qui continue de présider aux destinés du Maroc de nos jours.

Succédant aux Saadiens (1549-1654), les Alaouites, venus d'Arabie en 1266 conduits par Hassan Addakhil, étaient installés dans la région du Tafilalet. Ils portaient le titre de « chorfas » compte tenu de leur descendance du prophète de l'Islam.

Les dernières dynasties (mérinide et saadienne) qui gouvernèrent le Maroc atteignirent leur apogée et déclinèrent. Leur trajectoire fut brillante, mais éphémère. Lorsque le dernier souverain saadien mourut en 1659, il laissa le Maroc dans une situation navrante. Si l'unité territoriale était disloquée, le pouvoir central ne l'était pas moins.

En effet, les limites de l'État n'avaient cessé de se rétrécir, laissant le pouvoir aux mains de grandes familles qui s'étaient mises à la tête des différentes villes et régions. Dans le nord-ouest du Maroc, des chefs militaires s'étaient accordés des prérogatives exorbitantes, sous prétexte de lutter contre les portugais et les Espagnols qui occupaient les côtes de l'Atlantique et de la Méditerranée. Les

[86] Idem, p16.

derniers souverains saadiens ne conservaient plus que Marrakech où ils exerçaient l'ombre du pouvoir.

Vers qui se tourner pour sauver le pays ? Des esprits éclairés estimèrent que seuls les Alaouites étaient en mesure de le faire. Ne descendaient-ils pas directement du Prophète ? Une délégation d'oulémas se rendit auprès de leur chef Moulay Ali Cherif à qui ils demandèrent de prendre la situation en main.[87]

L'heure historique des Alaouites avait sonné. Les dynasties précédentes s'étaient hissées au pouvoir par la force des armes et de leurs allégeances tribales. Eux étaient conviés à monter sur le trône en raison de leur ascendant religieux.[88]

C'est aussi sous le règne des Alaouites, dynastie qui gouverne le Maroc depuis 1631, que le pays va connaître ses années d'occupation étrangère française et espagnole.

En effet, l'avenir du Maroc se décidait ailleurs, l'étau se resserrait autour du Royaume puisque sujet à des convoitises des puissances coloniales européennes. Tout était fait pour le soumettre à une colonisation ou à un protectorat, il ne pouvait plus profiter d'une stabilité et sauvegarder son indépendance.

## Section 3 : Le fait colonial au Maroc

Au XIX$^{ème}$ siècle, en pleine révolution industrielle, alors que le monde est entrain de changer de configuration politique et économique, le Maroc n'a lui jamais été aussi faible. Conflits internes, pauvreté et ignorance rongent le pays. Le Royaume est resté cantonné dans une économie moyenâgeuse basée sur l'agriculture, l'artisanat et l'élevage.

[87] Jacques Benoist-Méchin, Histoire des Alaouites (1268-1971), Ed. Perrin, 2010, p. 65.

[88] Idem, p. 66.

Ce Maroc affaibli a attisé les convoitises de ses voisins européens, d'autant plus que cette situation de fragilité extrême a coïncidé avec l'apparition de l'Europe comme puissance coloniale.

En 1880, des accords sont signés entre les pays européens et le Maroc dans le cadre de la conférence de Madrid, plaçant ce dernier sous contrôle international. Les européens bénéficiant d'avantages fiscaux et économiques qui ne manquèrent pas de plonger davantage le pays dans la crise économique et l'endettement. Le Royaume a été assujettie à un consortium de banques européennes, et les interventions militaires se sont multipliées pour détruire la résistance encore existante, et soumettre l'autorité du Sultan.

A la suite de cette dépendance financière et cette instabilité politique et sécuritaire, la France, alors qu'elle occupait depuis 1907 la Chaouia autour de Casablanca et Oujda, imposa au Sultan Moulay Abd El Hafid de signer le traité de protectorat de 1912 appelé « traité de Fès »[89], et qui plaçait officiellement le Maroc sous tutelle française. Plus tard, le traité franco-espagnol de Madrid du 27 novembre 1912 attribuera une partie du pays à l'Espagne (zones nord et sud). La France et l'Espagne reçoivent alors la bénédiction des autres puissances européennes qui convoitaient également le Maroc, en contrepartie de garanties pour la sécurité des circuits commerciaux.

Le protectorat qui a duré plus de quarante années a néanmoins du faire face à une résistance âpre pour se terminer en 1956, date à laquelle le Maroc obtiendra son indépendance.

### § 1. Le protectorat français au Maroc :

Le protectorat est un régime qui permettait au Maroc de garder sa personnalité juridique internationale et son indépendance. Dans ce sens, Moulay Abd El Hafid déclarait dans une note remise au mois de novembre 1911 au ministre français des affaires étrangères : *« Le prestige de l'empire, sa considération et le respect de ses institutions particulières doivent rester intacts comme par le passé. Le gouvernement*

[89] Voir annexe 3 «Traité de Fès de 1912».

*n'ignore pas que depuis près de quatre siècles le pouvoir se trouve entre les mains de la famille impériale alaouite, et qu'il y a lieu de lui conserver cette dignité. J'attire également l'attention du gouvernement français sur le fait que le Maroc, depuis sa conquête, n'a jamais appartenu à une puissance étrangère comme colonie et que, depuis treize siècles, il n'a cessé de jouir de son indépendance »*[90]. Moulay Abd El Hafid dans cette note a tenu à souligner le fait que le protectorat ne doit pas remettre en cause le régime monarchique ni la famille gouvernante « les Alaouites », et en parlant du Maroc comme ayant toujours été un État indépendant, il adresse en quelque sorte une mise en garde aux autorités françaises contre les réactions que risquaient d'avoir les Marocains face à la présence d'une puissance étrangère.

Une lecture du traité de 1912 montre l'esprit du protectorat français au Maroc où il s'agissait de gouverner le Maroc politiquement, économiquement et diplomatiquement, et de ne surtout pas toucher à la monarchie ni à la religion pour laisser au peuple une illusion d'indépendance et éviter son soulèvement. Par exemple, l'article premier du traité de Fès précise que le régime *« …sauvegardera la situation religieuse, le respect et le prestige traditionnel du Sultan, l'exercice de la religion musulmane et les institutions religieuses… »*, et l'article 4 stipule clairement que *« les réformes que le gouvernement français jugera utiles d'introduire seront édictées par Sa Majesté Chérifienne ou par les autorités auxquelles elle en aura délégué le pouvoir, mais sur la proposition du gouvernement français ».*

Le protectorat français, tout en sauvegardant les institutions religieuses et la place de la monarchie, avait procédé à la mise en place de nouveaux régimes administratif, économique, judiciaire, militaire, financier et scolaire.

La politique menée par la France était justifiée par la situation particulière du Maroc, différente de celle de l'Algérie ou de la Tunisie. Cette particularité marocaine, le premier Résident général au Maroc, Lyautey, l'a soulignée dans plusieurs de ses déclarations. Le 29 février 1916 à Lyon, il affirmait : *« …alors que nous nous sommes trouvés, en Algérie, en face d'une véritable poussière, d'un État des choses inorganique où le seul pouvoir constitué était celui du Dey turc effondré dès notre*

[90] Source : Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc, « Note remise par Moulay Abd El Hafid au Ministre français des affaires étrangères au mois de novembre 1911 ».

*venue, au Maroc au contraire nous nous sommes trouvés en face d'un empire historique et indépendant, jaloux à l'extrême de son indépendance, rebelle à toute servitude, qui, jusqu'à ces dernières années, faisait encore figure d'État constitué, avec sa hiérarchie de fonctionnaires, sa représentation à l'étranger, ses organismes sociaux dont la plupart subsistent toujours malgré la défaillance récente du pouvoir central. Songez qu'il existe encore au Maroc nombre de personnages (certains d'entre eux sont encore vivants) qui jusqu'à il y a six ans, furent ambassadeurs du Maroc indépendant à Petersbourg, à Londres, à Berlin, à Madrid, à Paris, accompagnés de secrétaires et d'attachés, hommes d'une culture générale, qui ont traité d'égal à égal avec les hommes d'État européens, qui ont le sens et le goût des choses politiques… Il existe enfin une équipe économique de premier ordre composée de gros commerçants qui ont des maisons à Manchester, à Hambourg, à Marseille, et qui y sont généralement allés eux-mêmes… Ajoutez, et tous ceux d'entre vous qui sont allés au Maroc le savent bien, qu'il y a là une race industrieuse, laborieuse, intelligente, ouverte au progrès, dont on tirera le plus large parti à condition de respecter scrupuleusement ce qu'il veut voir respecter… ».*[91]

Puis, le 17 avril 1921, il déclara à Casablanca : *« Ne l'oublions pas, nous sommes au pays d'Ibn Khaldoun qui arrive à Fès à l'âge des 20 ans, au pays d'Averroès, et leurs descendants ne sont pas indignes d'eux. On ne sait pas encore assez ce que de vieilles demeures de Fès, de Rabat, de Marrakech abritent des hommes qui en ont fait des asiles de lectures, de pensées, de recherches. À chaque étape, j'en découvre de nouveaux, amoureux de leur bibliothèque, l'esprit ouvert à tout ce qui se passe dans le monde, ardemment désireux de voir leur pays participer au mouvement des idées ».*[92]

Cependant, malgré sa politique moins offensive, et comme l'avait prédit le Sultan Moulay Abd El Hafid, la France a rencontré une forte résistance, d'abord armée puis politique.

[91] Discours de Lyautey du 29 février 1916 à Lyon. Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat. Université Mohammed V-Agdal. Série : Les Trésors de la Bibliothèque, n°9.

[92] Discours de Lyautey du 17 avril 1921 à Casablanca. Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat. Université Mohammed V-Agdal.

Le protectorat français a cherché à contrer cette résistance par plusieurs mesures, d'abord en s'appuyant sur des collaborateurs marocains[93], ce qui a permis à Lyautey de détruire les principaux centres de résistance armée, la région de Taza, le bloc Zayane et l'Atlas central. Puis, il fallait soumettre la zone la plus dure, soit le Rif, où la résistance la plus acharnée sous le commandement d'Abdelkrim El Khattabi[94] était la plus significative. En effet, celui-ci qui avait comme projet de libérer le reste du Maroc ne va capituler qu'en 1926 face à la coalition franco-espagnole mise en place après la défaite des Espagnols face à la résistance rifaine. Cependant, certaines régions du Maroc échappèrent au contrôle des Français parmi lesquelles le Tafilalt et le Haut-Atlas central et oriental, faisant durer la « pacification » jusqu'en 1934.

La résistance armée passée, celle d'ordre politique a commencé par la naissance des premiers mouvements nationalistes. Et la lutte commença, non seulement contre la présence française et espagnole, mais également contre les aspects rétrogrades de la société traditionnelle marocaine. Ces jeunes voulaient reconquérir leur pays, désirant un Maroc libre et engagé dans la voie de la modernité.

Néanmoins, contrairement à ce qui se déroulait dans les autres pays tels que l'Égypte, où les mouvements nationalistes cherchaient à se débarrasser en même temps de l'occupant et de l'ancien régime, au Maroc, ces mouvements s'étaient réunis autour du palais royal et de la personnalité du Roi qu'ils considéraient comme le symbole de la souveraineté du Maroc et de son indépendance. D'ailleurs, c'est en 1933 qu'à titre de symbole, cette lutte fut célébrée pour la première fois par la « fête du trône ».

Bien évidemment, la résistance avait besoin d'un support pour diffuser ses idées. C'est alors que virent le jour la première revue « Maghreb » à Paris en 1932, puis le

[93] Les collaborateurs marocains avec les autorités du protectorat étaient qualifiés de « khawanas » (traîtres) par la résistance marocaine.

[94] Mohamed ben Abdelkrim El Khattabi, né vers 1882 à Ajdir au Maroc, mort le 6 février 1963 au Caire en Égypte. Chef d'un mouvement de résistance contre la France et l'Espagne au Maroc, lors de la Guerre du Rif, puis l'icône des mouvements indépendantistes luttant contre le colonialisme.

journal francophone « l'action du peuple » en 1933, ainsi que deux quotidiens en langue arabe « Al Hayat » et « As salam ».

La lutte se poursuivit, et le 11 janvier 1944, le parti de l'Istiqlal présenta officiellement le « manifeste de l'indépendance » au Sultan, au Résident général et aux consuls généraux des États-Unis et de la Grande-Bretagne, afin de demander *« l'indépendance du Maroc dans son intégrité territoriale sous l'égide de Sa Majesté Mohamed Ben Youssef, que Dieu le glorifie ».*[95]

Le Roi à son tour était devenu la voix du nationalisme. En 1947, lors du discours de Tanger, il réclama l'indépendance du Maroc, la création d'une union des arabes et l'adhésion du Maroc à la Ligue arabe fondée en 1945. En 1951, il conclut avec les nationalistes le pacte de Tanger pour la lutte pour l'indépendance et décida même de mener une « Grève du sceau », refusant ainsi de signer tout document présenté par l'occupant. Après ces événements, la Résidence se rendant compte du danger que représentait le Sultan du Maroc a décidé, avec l'aide de « collaborateurs marocains », notamment le pacha de Marrakech Glaoui[96], des caïds[97], de quelques oulémas de Fès et quelques membres de tribus berbères, de déposer le Sultan Mohamed ben Youssef (Mohammed V), de l'exiler avec le Prince héritier les 14 et 15 août 1953, puis de proclamer à sa place le 15 août son oncle Mohamed Ben Arafa « prince des croyants ».

Ce jour-là fut un jour de deuil pour tous les Marocains, et il est inutile de préciser que l'exil du Roi va raviver les feux de la résistance sous toutes ses formes : armée et politique. S'en suivra un soulèvement massif de toute la population renforcé par des réactions extérieures défavorables à la décision de la France. Le Maroc sera secoué par une vague de violences et d'attentats sanglants dans les grandes villes et dans le Rif et par un boycott économique populaire des intérêts français.

[95] Voir annexe 4 «Manifeste pour l'indépendance du Maroc».

[96] Thami El Mezouari El Glaoui, surnommé « Le seigneur de l'Atlas », est l'un des plus célèbres pachas marocains. En1953, El Glaoui réunit plusieurs caïds et pachas, et fait signer une pétition exigeant le départ du Sultan du Maroc.

[97] Un caïd est un notable qui cumulait autrefois des fonctions administratives, judiciaires, financières et parfois de chef de tribu.

La France affaiblie par la guerre en Indochine et déjà engagée dans la guerre d'Algérie, devait faire face à la révolte nationaliste en Tunisie, mais aussi au soulèvement de la population au Maroc qui réclamait le retour du Sultan. La France, sous pression, afin d'apaiser cette situation extrêmement tendue au Maroc, prit la décision de mettre fin à l'exil du Sultan du Maroc le 15 Novembre 1955 à travers la signature avec Mohammed V des accords de La Celle Saint-Cloud[98] qui allaient en même temps permettre de démarrer le processus de transition vers l'indépendance. Le 2 mars 1956, la France signait le document reconnaissant l'indépendance du Maroc, et le 7 avril 1956, l'Espagne, de son côté, rendait au Maroc les zones qu'elle occupait, sauf le sud du Maroc qu'elle occupait et qui fut réintégré progrressivement en 1958, 1959 puis 1975.

Mohamed V prend alors le titre de Roi du Maroc dès 1957 dans la perspective d'unifier Arabes et Berbères. La page du protectorat est tournée et des relations d'un autre type démarrent entre le Maroc et l'ancien occupant, la France.

Cependant, l'indépendance du pays n'a pas été obtenue sans concessions de la part du Maroc. En effet, le Roi Mohammed V considérant qu'une indépendance immédiate était préférable pour les Marocains, avait dû accepter que le Royaume soit amputé des enclaves espagnoles Ceuta et Mellila, sous autorité espagnole jusqu'à nos jours, ainsi que l'indépendance de la Mauritanie accompagnée d'une situation ambiguë des territoires sahraouis à l'époque sous occupation espagnole.

Un fait important est à souligner et qui démontre l'esprit qui régnait auprès des dirigeants marocains après l'indépendance. Celui-ci intéresse la signature avec la France dès Mai 1956 d'un traité d'amitié autorisant la présence des forces armées françaises au Maroc jusqu'en 1963. Ces dernières vont aider le Sultan à faire face aux soulèvements qui éclatent, notamment dans le sud du Royaume et dans le Rif.

La société marocaine totalement modifiée, ébranlée par les années de protectorat, commence à écrire une nouvelle page de son histoire.

[98] Les accords de la Celle-Saint-Cloud (6 novembre 1955) entre le Sultan du Maroc et la France prévoyaient le retour du Sultan, sous le nom de Mohammed V, et l'indépendance du pays.

## § 2. Le fait hispanique et son impact sur le Maroc :

L'histoire des relations du Maroc avec l'Espagne est une histoire mitigée. On peut dire que pour le Maroc c'est l'Histoire d'un pays colonisateur devenu colonisé.

Si on connaît l'Histoire de l'Andalousie, peu d'auteurs se sont penchés sur l'histoire maroco-espagnole contemporaine.

Les relations entre le Maroc et l'Espagne sont vieilles de 500 ans. Malgré le fait que ces deux pays appartiennent à la même civilisation et ont des affinités culturelles très anciennes, leurs relations ont toujours été marquées par un ensemble de conflits et de crises.

Pour bien comprendre ces relations, il faut remonter à l'époque de la « reconquista » menée par Isabelle la catholique, et qui va conduire à la chute de l'Andalousie musulmane en 1492 dont les batailles avec les musulmans auront lieu en partie sur la terre des Maures (le Maroc).

La plus célèbre de ces batailles reste la bataille dite d'Oued Al Makhazine plus connue sous le nom de la bataille des trois rois, pendant laquelle le Sultan du Maroc Abd Al-Malik va affronter dans le nord du Maroc à la ville de Ksar El-Kébir le Roi du Portugal Sébastien Ier et le Roi d'Espagne Philippe II. Cette bataille mènera à l'anéantissement des troupes portugaises, avec pour conséquences la prise de possession du Portugal par l'Espagne et de la ville marocaine de Ceuta qui était occupée en premier lieu par les portugais.

A partir du XV$^{ème}$ siècle, plusieurs conflits vont se déclencher entre l'Espagne, le Portugal et les grandes dynasties du Maroc, comme le siège de Ceuta par le Sultan Moulay Ismaël de 1697 à 1720, ou encore celui de Melilla par le Sultan Sidi Mohammed Ben Abdallah.

En 1898, l'Espagne va chercher à compenser la perte de ses colonies aux Amériques, l'île de Cuba et les Caraïbes, en menant une politique expansionniste au Maroc. Par la conférence d'Algésiras de 1912, le Maroc sera partagé entre la France et l'Espagne, et ce sont la région du Rif au nord du Maroc ainsi que le Sud marocain qui vont être accordés aux Espagnols.

Le protectorat espagnol était un vrai échec pour l'Espagne, plusieurs éléments y contribuant.

D'abord, la zone espagnole appelée « zone d'influence » et non « zone de protectorat » sous-entendait que la présence espagnole au Maroc était en quelque sorte sous tutelle française. Compte tenu de ce statut spécial, l'Espagne ne pouvait jouer qu'un rôle secondaire.

Ensuite, une raison interne à l'Espagne, cette fois-ci relative à la réaction des Espagnols à ce qu'ils appelaient « la guerre du Maroc », a contribué à cet insuccès. La mobilisation anticolonialiste du mouvement ouvrier associée à la rébellion populaire de la « Semana Trágica » (Semaine Tragique)[99] à Barcelone et dans d'autres villes catalanes, démontre clairement que le peuple espagnol dans sa majorité se dressait contre l'implication de l'Espagne dans cette expansion coloniale.

Enfin, cet échec peut s'expliquer par des raisons économiques. L'Espagne n'était pas à l'époque une puissance capitaliste et n'avait pas suffisamment de moyens matériels pour mettre en valeur la zone occupée. Le Rif pour sa part n'était pas une zone intéressante d'un point de vue économique. Ces raisons ont constitué un réel souci pour l'Espagne, pour qui le Maroc engendrait de grosses pertes.

Il existe des avis divergents sur les conséquences de la présence espagnole dans le Rif, mais l'état dans lequel s'est retrouvée cette zone après le départ des Espagnols laisse penser que l'Espagne n'a aucunement cherché à développer économiquement la région, certains justifiant la situation par un manque de moyens, d'autres par un manque de volonté. De ce fait, l'Espagne bénéficiait d'une mauvaise réputation auprès des rifains.

Si l'influence espagnole peut être qualifiée de faible sur le plan économique et politique, sur le plan culturel néanmoins, elle fut plus riche que celle de la France et ce, pour plusieurs raisons probables, la plus importante étant relative au niveau de vie des colons espagnols eux-mêmes.

[99] On connaît sous le nom de Semaine tragique (*Semana Trágica*) les soulèvements populaires qui se sont déroulés à Barcelone et dans d'autres villes de la province entre le 26 juillet et le 2 août 1909.

En effet, ces derniers n'étaient pas issus de la bourgeoisie espagnole, mais étaient pour la plupart des paysans et artisans qui travaillaient avec les Marocains et qui jouissaient d'un niveau de vie proche du leur, ce qui facilitait les échanges entre les deux populations. D'ailleurs, la langue espagnole n'était pas parlée par une élite marocaine « hispanophone », mais par les paysans dans les endroits les plus reculés du Rif.

La deuxième raison est liée directement à la politique espagnole en matière linguistique. L'Espagne ne cherchait pas à apprendre l'espagnol aux Marocains, bien au contraire, elle encourageait l'apprentissage de la langue et de la culture arabe, ainsi que l'enseignement en arabe.

Les Marocains étaient hostiles à la présence française tout comme à la présence espagnole. Une différence résidait malgré tout dans le fait que la France bénéficiait toujours de l'image d'un pays fort, contrairement à l'Espagne perçue comme pauvre et faible.

Sur le plan linguistique, la situation de la langue espagnole s'est détériorée après la décolonisation, puisque l'Espagnol dans l'enseignement et dans l'administration a été remplacé par le français à tel point qu'un sentiment de frustration a été constaté chez les populations de ces zones. Cette introduction du français fut ressentie comme une nouvelle forme de colonisation d'autant plus que tous les postes administratifs étaient confiés à des gens du sud du Maroc surnommés « Ghrabas » (étrangers).

N'empêche, la langue espagnole subsiste toujours de nos jours dans le Rif et dans le nord du pays où la darija marocain se mélange à des termes en espagnol. Les habitants du nord sont arabophones et/ou berbérophones et hispanophones, contrairement au reste du Maroc où les habitants sont arabophones et/ou berbérophones et francophones. Si l'Espagnol est considéré dans la majorité du territoire marocain comme langue étrangère et le français comme langue seconde, au nord du Maroc c'est le français qui est considéré comme langue étrangère et l'espagnol comme langue seconde. Jusqu'à nos jours, nombre de jeunes issus du nord du Maroc trouvent des difficultés d'ordre linguistique quand ils viennent poursuivre leurs études supérieures par exemple dans la grande capitale

économique Casablanca, les matières techniques étant enseignées en langue française, une langue avec laquelle ils sont peu familiarisés.

Cette relation avec la langue espagnole n'est pas seulement due aux années de protectorat, mais également au tempérament des populations et à la proximité géographique existante entre la région du Rif et l'Espagne, illustrés par l'existence d'une forte communauté de souche marocaine au sud de ce pays. L'Espagne, pareillement, constitue à notre époque le rêve d'un grand nombre de Marocains qui risquent chaque jour leur vie pour traverser la dizaine de kilomètres maritimes qui séparent les deux pays, espérant une vie qui dans leur imaginaire sera meilleure.

# CHAPITRE 2 : LA FRANCOPHONIE, D'UNE LANGUE COMMUNE A UNE ORGANISATION INTERNATIONALE

La francophonie, une langue puis une idée, puis une organisation linguistique est aujourd'hui également une organisation politique.

Une langue parce que c'est la langue française adoptée par des millions de gens qui a été l'élément déclencheur d'une idée, celle de se réunir après la guerre pour partager des valeurs humanistes. Cette idée s'est au fil du temps matérialisée en une institution qui réunit aujourd'hui soixante dix-sept États et gouvernements.[100]

Comment une langue qui n'était à ses prémices qu'un parler parmi tant d'autres, quoique distinguée, a-t-elle pu devenir une langue internationale parlée sur tous les continents ? Et comment a-t-elle pu aboutir à une organisation internationale ?

[100] Selon l'Organisation internationale de la Francophonie, *in* http://www.francophonie.org

## Section 1 : La langue française en France et ailleurs

La langue française a connu une histoire atypique. Elle a su s'imposer en tant que langue de la cours royale, des intellectuels et des notables, alors qu'elle était noyée dans les nombreux parlers qui composaient le paysage linguistique français de l'époque. Elle a su gagner l'admiration des plus grands à une époque où la France brillait dans le monde et où parler français était synonyme de distinction, de savoir et de prestige ; c'est la langue de Molière.

Nous allons retracer le parcours d'une langue passée de l'ombre à la lumière, et qui grâce à la révolution française au XVIII$^{ème}$ siècle a pu se démocratiser pour atteindre toutes les couches de la société, et finir par s'internationaliser grâce notamment à la colonisation.

### § 1. Histoire de la langue française en France :

- **Le français : un parler parmi tant d'autres**

Aussi surprenant que cela puisse paraître, la langue française n'a pas toujours été la langue nationale en France. Au Moyen Âge, la France n'a pas d'unité linguistique, car au début du IX$^{ème}$ siècle, le latin n'est plus qu'une langue « sacrée », et la France est morcelée en différents dialectes dont les trois principaux sont :

- La langue d'oc (dans laquelle oui se dit « oc »), avec un parler plus proche du latin, pratiquée au sud de la Loire

- La langue d'oïl (où oui se dit « oïl »), pratiquée au nord de la Loire, influencée par les langues germaniques

- Le franco-provençal (parler de type occitan qui se rapproche de la langue d'oc)

Ainsi que de nombreux parlers plus régionaux : basque, catalan, breton, flamand, alsacien, etc.

Le français à cette époque n'était qu'un parler parmi d'autres et portait le nom « de langue rustique » ou « langue vulgaire ». Cependant, contrairement aux autres dialectes, il était concentré dans une zone, Paris et sa région, qui connaîtra une explosion démographique, un essor particulier et un rayonnement international qui propulsera la langue française au sommet.

Par ailleurs, les Serments de Strasbourg écrits en français et relatant l'histoire de Louis le Germanique et Charles Le Chauve s'alliant contre Lothaire (leur frère), pourraient être considérés comme acte de consécration du français (ou francien), puisque tous les documents antérieurs étaient rédigés en latin.

Dès la fin du XII$^{ème}$ siècle, la « langue du roi », c'est-à-dire le parler de la cour et d'Ile de France, est mieux reconnue, et elle devient une langue du pouvoir élargissant ainsi son domaine de rayonnement.

- **La Renaissance : une renaissance également linguistique**

L'époque de la Renaissance a vu se mettre en place l'adoption du français comme langue nationale.

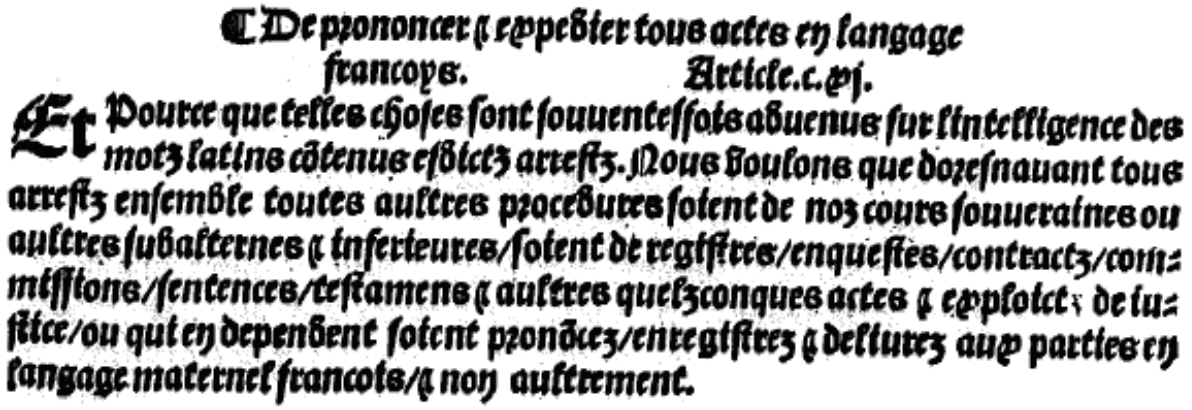
Le 15 août 1539 représente une date mémorable, car ce jour-là fut rendue l'ordonnance de Villers-Cotterêts dont l'article 111 en particulier peut être considéré comme « l'acte de naissance officiel » de la langue française.

Article 111[101]

*« Et pour ce que telles choses sont souvent advenues sur l'intelligence des mots latins contenus dans lesdits arrêts, nous voulons dorénavant que tous arrêts, ensemble toutes autres procédures, soit de nos cours souveraines et autres subalternes et inférieures, soit de registres, enquêtes, contrats, commissions, sentences, testaments, et autres quelconques actes et exploits de justice, ou qui en*

[101] « Ordonnance d'Août 1539 (ou « ordonnance de Villers-Cotterêts ») prise par le Roi François I$^{er}$ imposant l'usage du français dans les actes officiels et de justice », *in* http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/villers-cotterets.asp

*dépendent, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties, en langage maternel et non autrement ».*


¶ De prononcer & expedier tous actes en langage
francoys. Article.c.xj.
Et Pource que telles choses sont souuentesfois aduenues sur lintelligence des motz latins cõtenus esdictz arrestz. Nous voulons que doresnauant tous arrestz ensemble toutes autres procedures soient de noz cours souueraines ou autres subalternes & inferieures/soient de registres/enquestes/contractz/commissions/sentences/testamens & autres quelzconques actes & exploictz de iustice/ou qui en dependent soient prononcez/enregistrez & deliurez aux parties en langage maternel francois/& non autrement.

Cette mesure fit ainsi du français la langue de l'état, mais elle n'était point dirigée contre les parlers locaux, mais plutôt contre le latin de l'église à une époque où toute l'Europe connaissait un éveil des langues nationales.

Ainsi, la vie publique du pays fut liée à l'usage d'une seule langue « le français », tous les documents officiels devant être rédigés dans cette langue. C'est également la langue de la cour, la langue du roi et donc du pouvoir central. C'est de cette façon que l'attachement à langue française est devenu dicté par des intérêts politiques et juridiques, mais aussi littéraires.

Une langue ayant pris autant d'importance ne pouvait pas rester sans dispositif permettant de la réglementer. D'où la création de l'Académie française en 1635, par Richelieu, dont le but était de fournir des règles à la langue française et de l'adapter aux différents domaines. Aussi, de par son caractère indépendant, cette Académie permettait d'éviter toute intervention abusive du pouvoir politique sur la langue.

C'est au travers des multiples relations tissées avec d'autres cours par une monarchie française alors puissante, à l'aura d'une culture illuminée par de brillants écrivains et poètes, et aux perfectionnements linguistiques apportés par son Académie, que la langue française va voyager bien au-delà de ses frontières. Devenue la langue adoptée par l'aristocratie, les intellectuels et les diplomates dans tout le Nord de l'Europe, en Allemagne, en Pologne, en Russie et même en

Angleterre, elle se constitue un empire beaucoup plus étendu que celui de la France elle-même.

- **De l'élite vers le peuple : histoire de la « démocratisation du français »**

La révolution française a également contribué à la révolution linguistique. L'unité de la nation passait inévitablement par l'instauration d'une langue unique.

La langue française était certes une langue adulée par la noblesse, les intellectuels et les politiques, mais elle était peu connue par le peuple français. Cette « triste » situation de la langue française a été exprimée dans le rapport de l'abbé Grégoire[102] de juin 1794 sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française. Ce rapport révéla qu'à peine un français sur cinq avait une connaissance active et passive de la langue nationale telle que pratiquée par le peuple de Paris. Le français était uniquement et exclusivement parlé dans « environ 15 départements sur 83 ».

L'Abbé Grégoire précisa : « On peut uniformiser le langage d'une grande nation, de manière que tous les citoyens qui la composent puissent sans obstacle se communiquer leurs pensées. Cette entreprise, qui ne fut pleinement exécutée chez aucun peuple, est digne du peuple français ».[103]

La guerre aux patois, synonyme de division, fut déclarée et tout sera mis en œuvre pour les éradiquer et instaurer la langue française comme langue unique.

Une mesure en particulier permettra d'accélérer le processus d'uniformisation linguistique en raréfiant l'utilisation des patois : l'instauration à partir de 1880 par

Jules Ferry de l'école laïque, gratuite et obligatoire, dans laquelle l'enseignement se

[102] Abbé Grégoire, « Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser la langue française », *in* http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/gregoire-rapport.htm

[103] http://www.scienceshumaines.com/une-politique-de-la-langue-la-revolution-francaise-et-les-patois-l-enquete-de-gregoire_fr_2793.htm

fait exclusivement en français. C'est ainsi que l'usage des patois commença à se raréfier.

Au XX$^{ème}$ siècle, l'apparition de nouveaux moyens de communication tels que la radio et la télé, profitera largement au français et en favorisera l'uniformisation au niveau du vocabulaire et de la prononciation.

**§ 2. Un rayonnement qui dépassa les frontières de la France :**

Michel Guillou souligne : le français est « *la langue de la conquête, de la colonisation, la langue en somme imposée de l'extérieur, subie beaucoup plus qu'acceptée […], une langue de la puissance* ».[104]

Cette déclaration explique parfaitement les raisons de l'universalité de la langue française, et fait passer au second degré les autres raisons telles que « *la position de la France, sa constitution politique, l'influence de son climat, le génie de ses écrivains, le caractère de ses habitants, et l'opinion qu'elle a su donner d'elle au reste du monde ».*[105]

En effet, la France au siècle des lumières, puissance politique, militaire, démographique, économique et culturelle, brillait de mille feux, et la langue française était devenue la langue des classes bourgeoises et des cours royales en Europe.

Par ailleurs, c'est à la France puissance coloniale, que la langue française doit sa présence dans de lointains pays en Asie et en Afrique. Une présence qui va néanmoins se limiter, pendant l'époque coloniale, à l'élite. La France, va certes créer des écoles pour enseigner le français, mais ces dernières auront pour principale

[104] Michel Guillou, « Progrès ou déclin de la Francophonie : les enjeux de la langue seconde », dans Sélim Abou et Katia Haddad, *Une francophonie différentielle*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1994, p. 11.

[105] Antoine de Rivarol, « Discours sur l'universalité de la langue française ». Discours lors du concours organisé par l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Berlin en 1784. Les questions posées aux candidats étaient : *Qu'est-ce qui a rendu la langue française universelle ? Pourquoi mérite-t-elle cette prérogative ? Est-il à présumer qu'elle la conserve ? in* http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/Rivarol-Discours-universalite_fr.htm

mission de former des collaborateurs locaux destinés à occuper des postes au sein de l'administration coloniale.

L'enseignement opéré en français était d'une part repoussé par les indigènes comme forme de rejet d'une langue étrangère à la culture arabo-musulmane, et discriminatoire d'autre part, compte tenu de la politique de passivité adoptée dans ce domaine[106]. Le cas de l'enseignement au Maroc pendant le protectorat est illustrateur de la politique menée par la France, comme le démontrent ces quelques chiffres :

**Tableau 1 : Taux de scolarisation selon le milieu d'appartenance**[107]

| Catégories | Taux de scolarisation |
|---|---|
| Français et étrangers | 100% |
| Marocains israélites | 67% |
| Marocains musulmans | 10% |

Cependant, et aussi surprenant que cela puisse paraître, la langue française va connaître son « âge d'or » après la décolonisation. Plusieurs raisons peuvent être évoquées.

Tout d'abord, l'élite qui prit les rennes des différents pays après la décolonisation était majoritairement formée soit dans des écoles françaises ou bien en France. Le modèle français fut donc calqué dans quasiment tous les domaines, économique, administratif, politique, etc., jusque dans l'élaboration de la constitution.

[106] Louis Paye, Introduction et évolution de l'enseignement moderne au Maroc ; des origines jusqu'à 1956, Rabat, Imprimerie Arrissala, 1992, p. 36.

[107] Alhaj Ahmed Maaninou, dikrayate wa moudakkirate, Tome 1, Tanger, Imprimerie Spartel, p. 25.

Les pays tout droit sortis de la colonisation devaient réaliser une unité et constituer un état nation. Chose difficile à mettre en place avec les différentes langues et ethnies qui composaient ou plutôt décomposaient la plupart des pays issus de la colonisation. Le choix de la langue française comme langue officielle était dans ce cas motivé par une dimension politique et des impératifs d'ordre pratique. Pour éviter le risque d'une crise dans la mesure où une des langues serait choisie comme langue nationale au détriment des autres, l'option d'une langue neutre, le français, a été préférée.

Enfin, la langue française, était une langue puissante, une langue internationale, l'adopter permettait aux pays tout juste décolonisés, de s'ouvrir vers l'extérieur. Chose qu'il leur aurait été difficile de réaliser avec des langues nationales inconnues et dans leur majorité non écrites.

Précisons que les deux dernières raisons ne sont à appliquer qu'aux pays qui ne possédaient pas de langue forte, d'une part capables de fédérer et de réaliser une unité nationale et d'autre part écrite. D'ailleurs, des pays comme le Maroc, la Tunisie et l'Algérie avec l'arabe, le Vietnam avec le vietnamien, ou encore le Cambodge avec le Khmer, n'ont pas opté pour la langue française comme langue nationale.

Nous pouvons ainsi dire que si la langue française est ce qu'elle est aujourd'hui, elle le doit beaucoup plus à la puissance de sa nation et à son rayonnement international, plutôt qu'aux attributs de la langue elle-même.

## § 3. Les dynamiques actuelles de la langue française :

### ➢ La langue française aujourd'hui

De nos jours, la langue française rassemble près de 220 millions d'hommes et de femmes, répartis sur plus de 77 pays et territoires, dans les 5 continents.[108]

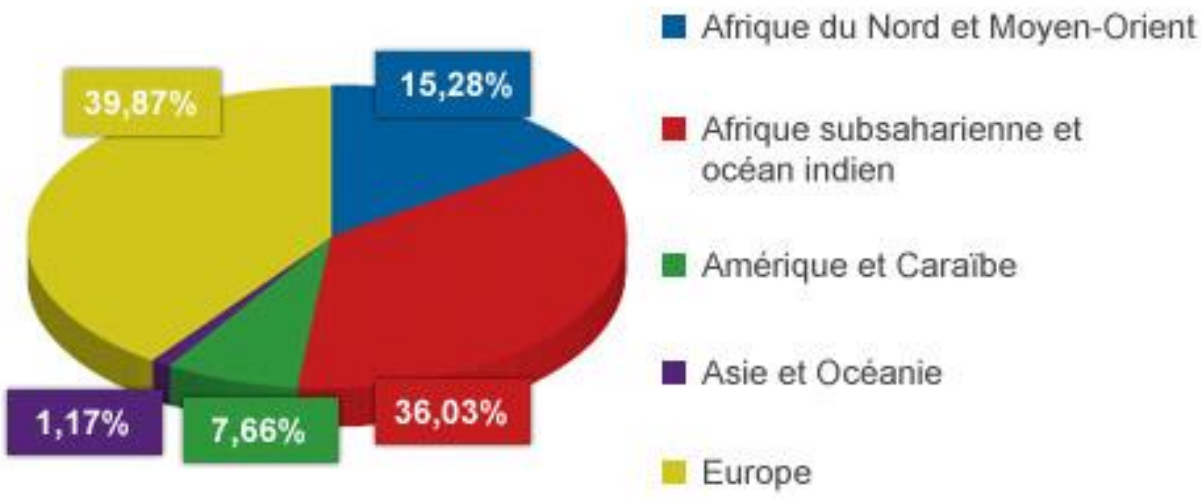
Elle peut être soit langue officielle inscrite dans la constitution ou langue première, c'est-à-dire première langue apprise et encore comprise, soit langue étrangère

[108] Selon l'Organisation internationale de la Francophonie, *in* http://www.francophonie.org

enseignée à l'école et utilisée pour communiquer avec les étrangers, ou encore langue seconde, à savoir naturellement présente de par l'histoire ou la culture, et utilisée régulièrement aux côtés de la langue première. Elle emprunte également des accents et revêt des statuts différents d'un pays à un autre.

Ci-dessous quelques chiffres permettant d'avoir un aperçu rapide sur la situation de langue française dans le monde aujourd'hui.

**Graphique 1 : Nombre de locuteurs par continent**[109]




Le continent européen est le continent qui compte le plus de locuteurs francophones, sans aucun doute pour des raisons historiques, l'Europe constituant le lieu de naissance de la langue française.

L'Europe est suivie par le continent africain, là aussi pour des motifs de nature tout aussi historique mais différente, puisqu'il concerne des pays anciennement colonisés par la France.

L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient font partie du même groupe de pays. Car même si l'Afrique du Nord est géographiquement située en Afrique, elle est néanmoins culturellement et linguistiquement plus proche du Moyen-Orient en raison

[109] Idem.

essentiellement du partage de la culture arabo-musulmane et de la langue arabe. L'Afrique du Nord reste l'espace qui compte le plus grand nombre de francophones en dehors des pays où la langue française est langue maternelle.

La langue française est aujourd'hui langue officielle dans vingt-neuf pays dans le monde.

**Tableau 2 : Pays où le français est langue officielle ou co-officielle**[110]

| | | | |
|---|---|---|---|
| Belgique | Guinée | Congo Brazzaville | Niger |
| Bénin | Guinée équatoriale | Congo Kinshasa | Rwanda |
| Burkina Faso | Haïti | Côte d'Ivoire | Sénégal |
| Burundi | Luxembourg | Djibouti | Seychelles |
| Cameroun | Madagascar | France | Suisse |
| Canada | Mali | Gabon | Tchad |
| Centrafrique | Monaco | Comores | Togo |
| Vanuatu | --- | --- | --- |

- **L'arabe et le français ou le français dans les pays arabes**

En 1983, Stélio Farandjis[111], dans le feu d'une discussion avec le ministre algérien de la Culture, Abdelmajid Meziane, a créé un terme l'« Arabofrancophonie ». Il s'agit

[110] Jacques Leclerc, « Les États où le français est langue officielle ou co-officielle », *in* L'aménagement linguistique dans le monde, Québec, TLFQ, Université Laval, 29 avril 2011, *in* http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/Langues/2vital_inter_francaisTABLO.htm

[111] Stelio Farandjis est un universitaire français. Né le 16 avril 1937. En 1983, il est nommé par François Mitterrand secrétaire général du Haut Conseil de la Francophonie, qui réunit,

d'une expression qui désigne « La situation qui dépasse la simple coexistence et implique un dialogue entre les deux cultures : le monde arabe et le monde francophone »[112]. Le mot et le concept ont fait fortune, repris depuis lors par des journalistes, des hommes politiques et les instances internationales de la Francophonie.

Le succès de ce terme provient en partie d'un besoin réciproque de s'allier dans le cadre d'une coopération couvrant différents domaines, mais émane aussi de la conscience de la force que cette alliance pourrait représenter face aux nouveaux défis posés par la mondialisation.

Quand on évoque la francophonie dans les pays arabes, deux territoires sont concernés, le Maghreb et le Machrek.

L'intérêt pour ces deux régions est stimulé par la manière dont la langue française est arrivée dans ces pays, et d'autre part par les approches différentes, parfois contradictoires, qu'adoptent ces pays avec le français et la Francophonie institutionnelle et ce, malgré leur appartenance à une même région (Machrek ou Maghreb) et le partage d'une même langue (l'arabe).

En réalité, les enjeux sont différents et l'histoire de la présence du français également.

Au Machrek, situé dans une zone d'influence de l'anglais, le rapprochement avec la langue française est motivé par des raisons culturelles. La francophonie a toujours été la caractéristique d'une élite et cela reste le cas, bien que de manière plus limitée.

Concernant le Maghreb et plus particulièrement ce qui est communément appelé « le petit Maghreb » (Algérie, Maroc, Tunisie), le fait francophone vient de la présence coloniale française. La perception de la langue française diffère d'un pays à un autre,

sous l'autorité du Président de la République Française, des personnalités françaises et étrangères autour d'une politique internationale de la langue française.

**112** Haut conseil de la Francophonie, coordonné par Monique Pontault, Arabofrancophonie, Ed. l'Harmattan, Collection « les cahiers de la Francophonie », 2001, Résumé.

et même au sein des différentes classes sociales et intellectuelles à l'intérieur du même pays.

En effet, cette zone a des caractéristiques bien spécifiques. Si le Maroc et la Tunisie assument leur héritage colonial, et par la même occasion vivent pleinement leur francophonie, l'Algérie de son côté adopte une attitude différente, ses relations avec la France, la Francophonie et la langue française restant encore marquées par le sceau d'une histoire coloniale douloureuse, et un fort désir de retour aux sources.

Il est important aussi de rappeler que le Maghreb et le Machrek n'ont pas le même rapport avec le fait francophone. En effet, alors que le Maghreb s'est vu imposer le français de par son passé colonial, paradoxalement cette langue demeure fréquemment utilisée et largement répandue dans toutes les couches de la population ; les pays francophones du Machrek, quant à eux, ont adopté une attitude volontariste mue par un souhait « d'absorber » un système particulier de valeurs.

Ainsi, « si les peuples arabes du Machrek perçoivent la francophonie dans le sillon de la continuité historique de leurs propres choix culturels, ceux du Maghreb demeurent donc marqués par leur histoire coloniale et les luttes qu'ils ont menées pour accéder à l'indépendance ».[113]

Ensuite, *« l'émigration a joué un rôle important. Il y a eu tellement de vagues migratoires que toutes les familles du Maghreb ont des parents en France et souvent même, il ne faut pas l'oublier, des parents de nationalité française. Les retours au pays pour les vacances sont réguliers »*.[114]

Par ailleurs, la France est le principal partenaire économique. Il y a aussi au Maghreb une vraie créativité culturelle en langue française. De nombreux écrivains

[113] Antoine Courban, « Le Neuvième Sommet de la Francophonie, vu de Beyrouth : Monsieur Huntington, taisez-vous ! Ainsi, tout est encore possible en Orient, l'Histoire est loin d'être terminée ». Entretien N°3, 27 octobre 2002, *in* http://archives.vigile.net/ds-chroniques/docs/mmv-02-10-28-3.html.

[114] Halima Ellouze « Quelle est aujourd'hui la place du français dans les pays francophones du monde arabe ? » le 13 août 2008, *in* http://lewebpedagogique.com

francophones connus ont vu le jour, à l'exemple des marocains Ahmed Sefrioui (surnommé le Loti marocain), Tahar Benjelloun, Driss Chraïbi, Mohammed Khair-Eddine, ou Abderrahmane Nazih pour ne citer qu'eux.

Au Machrek, la francophonie a toujours été la caractéristique d'une élite, et cela reste le cas, mais de manière plus limitée. Le Machrek est plutôt situé dans une zone d'influence de l'anglais.

Certes, le Maghreb et le Machrek présentent des situations différentes. À l'intérieur de ces deux espaces, il y a des variantes entre les pays, mais globalement on peut dire qu'au Maghreb, le français est une langue très vivante, pratiquée parallèlement à l'arabe, ce qui n'est pas le cas au Machrek où la langue est moins répandue, car concurrencée par l'anglais qui a beaucoup progressé ces dernières années.

« On peut dire que dans un trilinguisme qui s'installe, le Maghreb hiérarchiserait plutôt les langues dans l'ordre arabe-français-anglais et le Machrek dans l'ordre arabe-anglais-français .[115]

## Section 2 : La Francophonie, naissance d'une institution

Le terme « francophonie » a été utilisé pour la première fois en 1880 par le géographe français Onésime Reclus (1837-1916) pour « désigner l'ensemble des populations parlant français », c'est-à-dire la première francophonie[116]. Bien après, dans les années 60 et au lendemain des indépendances, ce terme a été repris par Léopold Sédar Senghor Président du Sénégal, Hamani Diori Président du Niger, Habib Bourguiba Président de la Tunisie et le Prince Norodom Sihanouk du Combodge. Ceux qu'on appellera par la suite les pères fondateurs, vont donner un nouveau sens au terme « francophonie ». Grâce à eux, la francophonie dépassera son sens linguistique pour désigner une communauté postcoloniale, le

[115] Idem.

[116] Michel Guillou, « La troisième francophonie : un espace interculturel mondialisé », La Revue Internationale des Mondes Francophones, n°1, Automne-Hiver 2010, p.11-35.

Commonwealth à la française, partageant des valeurs communes, ainsi qu'un idéal humaniste, c'est la deuxième francophonie.

## § 1. Les grandes étapes de l'institutionnalisation de la francophonie, d'une volonté associative à une réalité institutionnelle :

La deuxième francophonie telle qu'on la connaît aujourd'hui était à ses débuts l'œuvre de militants associatifs qui avaient pour ambition de créer au lendemain de la guerre un espace de dialogue et de partage. Ce n'est que suite à la conférence de Niamey qui s'est tenue au mois de février 1969, qu'un organisme intergouvernemental va finalement voir le jour : l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) dont le traité sera signé par 21 pays francophones à Niamey, le 20 mars 1970. Avec l'ACCT, va naître la francophonie de solidarité, mais il faudra attendre 1986 avec la tenue du premier Sommet de la Francophonie, pour que soit installée la francophonie politique.

L'ACCT qui avait pour but premier de *« promouvoir et diffuser les cultures des Hautes Parties contractantes et d'intensifier la coopération culturelle et technique entre elles »*[117], est devenue l'Agence internationale de la Francophonie (AIF) en 1996, avant de prendre l'appellation définitive d'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en 2005.

L'ACCT constitue de ce fait la première pierre dans l'édifice de la Francophonie institutionnelle.

Les années 1986 et 1997 furent deux années importantes dans l'Histoire de la Francophonie. La première a vu la création des Sommets des Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, et la seconde a connu l'adoption de la Charte de la Francophonie lors du Sommet de Hanoï et l'élection du premier Secrétaire général de la Francophonie Boutros Boutros-Ghali qui exercera cette fonction de 1998 à 2002.

[117] Convention relative à l'Agence de coopération culturelle et technique conclue à Niamey le 20 mars 1970, article premier, *in* http://www.francophonie.org

En 1998, l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) est devenue l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF), puis en 2005 officiellement l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Par ailleurs, nous ne pouvons retranscrire l'histoire de la Francophonie institutionnelle sans parler du Sommet de Beyrouth de 2002. Car c'est à partir de ce sommet que la Francophonie en tant qu'union géoculturelle - la troisième francophonie - a vu le jour. Ce sommet s'est déroulé peu après les attentats du 11 septembre 2001 qui ont touché les États-Unis. Avec pour thème « le dialogue des cultures », on y évoquera le « troisième dialogue », en l'occurrence le dialogue interculturel comme étant aussi important et indispensable que le premier dialogue, le dialogue politique et le deuxième dialogue, le dialogue économique, dialogue interétatique au sein des différentes organisations internationales.

Si le Sommet de Beyrouth a permis de donner à la Communauté francophone une mission précise qui est celle d'œuvrer pour une mondialisation plus humaniste respectant la diversité, le Sommet de Ouagadougou en 2004 a lui impulsé une nouvelle feuille de route à la Francophonie et ce, au travers d'un cadre stratégique décennal doté de quatre grandes missions :

- Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;
- Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ;
- Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.[118]

Cette feuille de route « formule des orientations stratégiques et des principes directeurs qui s'imposent à la programmation de l'OIF et des opérateurs spécialisés de la Francophonie pour la période 2005-2014 ».[119]

[118] Cadre stratégique décennal, *in* http://www.francophonie.org

[119] Idem.

## § 2. Fonctionnement :

Après un long parcours, la Francophonie a réussi en 1997 au Sommet d'Hanoï à se doter d'un système institutionnel stable, complété en 2005 à Antananarivo et illustré par la structure suivante[120] :

[120] Trang Phan-Labays et Michel Guillou, Francophonie et mondialisation : Histoire et institutions des origines à nos jours, Paris, Ed.Belin, 2011, p 225.

**Graphique 2 : La structure de la Francophonie**
**après le Sommet de Bucarest (2006)**



Le système institutionnel de la Francophonie est très particulier, pour ne pas dire unique. Il est constitué d'une part d'institutions gouvernementales, et d'autre part d'organisations non gouvernementales. Cette particularité, la Francophonie la doit à son parcours atypique.

- **Les instances décisionnelles**

Dans l'ensemble des dispositifs institutionnels de la Francophonie, les instances (Sommet, CMF, CPF) sont des institutions intergouvernementales et des lieux de prise de décision politique. Elles fixent des orientations de la Francophonie, assignent la mise en œuvre des projets de coopération aux opérateurs, surveillent et évaluent les activités de ceux-ci.

❖ **La Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage (Sommet) :**

La Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage où « Sommet » est l'instance suprême de la Francophonie. Il a été institué en 1986 et se compose des chefs d'État et de gouvernement[121] des pays membres. Il se réunit tous les deux ans[122] dans un pays membre différent et la présidence du Sommet revient au Chef d'État ou du gouvernement du pays hôte.

Le sommet a plusieurs missions. Il constitue l'instance qui définit les orientations de la Francophonie tant au niveau de son fonctionnement interne que de ses actions au niveau international et coopératif. De ce fait, il statue sur l'admission de nouveaux membres à l'OIF, et il est en charge de l'élection de son Secrétaire général.

[121] Gouvernements du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Communauté française de Belgique.

[122] Sauf le deuxième Sommet à Québec en 1987 et le neuvième Sommet à Beyrouth en 2002.

Depuis l'institution du sommet en 1986, le projet francophone n'a cessé d'évoluer. Ce constat est d'autant plus vrai que le sommet joue un rôle politique très important.

En effet, il est le lieu de rencontres et d'échanges entre les pays membres, à l'issue duquel nombre de décisions, appelées « résolutions », sont prises sur les sujets qui concernent la communauté francophone, telles que celles sur la diversité culturelle, à l'occasion du sommet de Beyrouth en 2002, ou encore sur le développement durable lors du sommet de Ouagadougou en 2004, pour ne citer que ces deux exemples. Le sommet se prononce aussi sur les relations internationales dans l'ensemble du monde.

**Tableau 3 : Les Sommets de la Francophonie**[123]

| | |
|---|---|
| 1986 : Versailles (France) | 1999 : Moncton (Canada) |
| 1987 : Québec (Canada) | 2002 : Beyrouth (Liban) |
| 1989 : Dakar (Sénégal) | 2004 : Ouagadougou (Burkina Faso) |
| 1991 : Chaillot (France) | 2006 : Bucarest (Roumanie) |
| 1993 : Grand-Baie (ile Maurice) | 2008 : Québec (Canada) |
| 1995 : Cotonou (Bénin) | 2010 : Montreux (Suisse) |
| 1997 : Hanoï (Vietnam) | 2012 : Kinshasa (RDC) |

[123] Selon l'Organisation internationale de la Francophonie, *in* http://www.francophonie.org/

### ❖ La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) :

La Conférence Ministérielle de la Francophonie a été instituée en 1991 lors du Sommet de Chaillot. Elle réunit, une fois tous les 2 ans, les ministres des affaires étrangères ou ceux chargés de la Francophonie de tous les Etats et gouvernements membres de la Francophonie.

La CMF prépare le Sommet et veille à l'application des décisions prises à l'issue de ce dernier. C'est pourquoi cette conférence se réunit un an avant et un an après chaque sommet. Elle propose au Sommet l'admission de nouveaux membres de plein droit, associés ou observateurs, et adopte le budget et les rapports financiers de l'Organisation internationale de la Francophonie, ainsi que la répartition du Fonds Multilatéral Unique (FMU).

### ❖ Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) :

Le CPF réunit, au moins quatre fois par an, tous les représentants personnels des chefs d'État ou de gouvernement de la Francophonie. Présidé depuis 1997[124] par le Secrétaire général de la Francophonie, ce dernier peut provoquer des réunions en sessions extraordinaires, ou convoquer des comités ad hoc consultatifs restreints.

Le CPF a pour mission la préparation et le suivi du Sommet, sous l'autorité de la CMF, et veille à l'exécution des décisions prises par cette dernière. Il exerce un rôle d'animateur, de coordonnateur et d'arbitre au sein de la Francophonie à travers quatre commissions :

- La commission politique.
- La commission économique.
- La commission de coopération et de programmation.
- La commission administrative et financière.

[124] Entre 1991 et 1997, le CPF était présidé par le représentant du chef d'État du pays hôte du Sommet.

Le CPF a, entre autres, comme rôle d'examiner les rapports financiers et les projets de programmation de l'OIF, d'évaluer les programmes des différents opérateurs de la Francophonie, de faire rapport à la CMF sur l'instruction des demandes d'adhésion ou de modification de statut, et d'exécuter toute autre mission qui lui est confiée par la CMF.

- **Le Secrétaire Général de la Francophonie :**

Le poste de Secrétaire général fut créé en 1997 lors du Sommet de la francophonie à Hanoï. Il fut occupé par Boutros Boutros-Ghali de 1997 à 2002, ancien Secrétaire général de l'ONU, puis depuis 2003 par Abdou Diouf, ancien Président du Sénégal.

Le Secrétaire général est élu par les chefs d'État et de gouvernement membres pour un mandat de quatre ans renouvelable. Il ne reçoit d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité extérieure, et agit uniquement sous l'autorité des instances politiques de la Francophonie auxquelles il fait rapport de ses activités.

Le Secrétaire général est à la tête de l'OIF dont il gère l'administration et le budget. Il préside le Conseil Permanent de la Francophonie, et assume la responsabilité du Secrétariat de toutes les instances de la Francophonie.

Enfin, au-delà de son utilité administrative et de gestion, le Secrétaire général confère une dimension politico-diplomatique à la Francophonie. Il est le visage et la voix de la Francophonie qu'il représente sur la scène internationale.

- **L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) :**

Créée en 1970 par la convention de Niamey sous l'appellation « Agence de Coopération Culturelle et Technique » (ACCT), elle se compose aujourd'hui de 77 États et gouvernements dont 57 membres de plein exercice et 20 observateurs[125]. Personne morale de droit international public, l'organisation possède la personnalité juridique internationale.

[125] Organisation internationale de la Francophonie, op.cit.

Elle est présidée aujourd'hui par le Secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf.

L'OIF dispose de quatre représentations permanentes, auprès de l'Union Africaine et de la Commission économique de l'Afrique de l'ONU à Addis-Adeba, de l'Union Européenne à Bruxelles, et enfin au siège des Nations Unies à Genève et New York.

Elle dispose également de quatre bureaux régionaux, à Lomé (Togo) pour l'Afrique de l'Ouest, à Libreville (Gabon) pour l'Afrique centrale et l'Océan Indien, à Hanoï (Vietnam) pour la zone Asie-Pacifique, à Port-au-Prince (Haïti) pour la zone Caraïbes, ainsi que d'une antenne régionale à Bucarest (Roumanie) pour l'Europe centrale et orientale.

Trois organes subsidiaires lui sont rattachés : le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF), l'IEPF (Institution de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie), et l'Institut de la Francophonie numérique (IFN).

Sa programmation actuelle et son organisation interne sont basées sur les quatre missions fixées dans le Cadre stratégique décennal de la Francophonie adopté en 2004 à Ouagadougou, à savoir :

- La promotion de la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;
- La promotion de la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ;
- L'appui à l'éducation, à la formation et à l'enseignement supérieur et la recherche ;
- Le développement de la coopération au service du développement durable.

### ➢ Les Opérateurs directs et reconnus des Sommets de la Francophonie

L'Organisation internationale de la Francophonie agit en synergie avec quatre institutions non gouvernementales travaillant pour la Francophonie appelés « opérateurs directs ». Il s'agit de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), de l'Université Senghor d'Alexandrie, de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et de TV5Monde.

### ❖ L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) :

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) est un réseau mondial d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche francophones, agissant en tant qu'opérateur de la Francophonie institutionnelle pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Dès le premier Sommet de la Francophonie tenue en 1986, Michel Guillou, le président à l'époque de l'AUF créée en 1961 sous le nom d'Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française (AUPELF), a proposé aux chefs d'État et de gouvernement de confier à cette entité le mandat d'opérateur universitaire de la Francophonie, et pour ce faire de fonder l'Université des Réseaux d'Expression française (UREF). Le Sommet de Québec en 1987 a effectivement permis la création de l'UREF, puis le Sommet de Dakar en 1989, suivi de celui de Chaillot en 1991, ont octroyé à l'AUPELF, à laquelle fut rattachée l'UREF, le mandat d'opérateur de la Francophonie pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Ce n'est qu'en 1998 que l'AUPELF deviendra l'AUF. Elle regroupe aujourd'hui plus de 800 établissements universitaires répartis sur les cinq continents, et dispose de dix bureaux régionaux à Port-au-Prince, Dakar, Bruxelles, Yaoundé, Antananarivo, Hanoï, Beyrouth, Bucarest, Montréal et Rabat. Ces bureaux régionaux disposent par ailleurs d'antennes.

L'AUF contribue au renforcement des coopérations entre les universités depuis plus de 50 ans, à travers notamment le soutien qu'elle apporte aux équipes de recherche et aux bourses d'études offertes aux étudiants de niveau Master et Doctorat. Elle est l'un des acteurs les plus importants de la Francophonie.

### ❖ L'Université Senghor d'Alexandrie :

Créée en 1990 à la suite du Sommet de Dakar, l'Université Senghor, située dans la ville d'Alexandrie en Égypte, est un établissement privé de 3ème cycle à finalité professionnelle, reconnu d'utilité publique internationale.

Elle contribue au développement de l'Afrique francophone à travers la formation des cadres et des formateurs africains de haut niveau du secteur privé et du secteur public dans des domaines prioritaires.

L'Université Senghor est financée par les contributions des États membres de la Francophonie et par des organismes internationaux et nationaux de développement.

Elle dispose de quatre départements :

- Gestion du Patrimoine Culturel ;
- Administration - Gestion ;
- Gestion de l'Environnement ;
- Gestion des Systèmes de Santé.

L'Université Senghor d'Alexandrie a pour projet d'avenir de se décentraliser. Pour son recteur Albert Lourde : « L'Université Senghor, bien qu'elle ait triplé le nombre d'étudiants et augmenté le volume des formations, refuse régulièrement deux à trois mille candidats lors du processus de recrutement qui se déroule sur deux ans. C'est pourquoi, a-t-il fait savoir « il a pris la décision de décentraliser l'université en créant des campus dans différents pays africains en partenariat avec des universités de ces pays. Dans ces campus pourront être dispensées soit des formations qui sont actuellement suivies à Alexandrie soit d'autres formations élaborées en fonction des besoins du pays »[126]. Des accords dans ce sens ont déjà été signés pour la création de quatre Campus Senghor dans les universités au Burkina Faso, au Gabon, en Algérie et au Maroc.

[126] Dani Ndungidi « Enseignement supérieur : l'Université Senghor envisage d'ouvrir des campus en RDC », mise en ligne le 17 octobre 2012, *in* http://grandkasai.canalblog.com/archives/2012/10/17/25354912.html.

### ❖ L'Association internationale des Maires francophones (AIMF) :

Initialement créée sous l'impulsion des maires des villes de Paris et de Montréal en 1979, l'Association internationale des maires francophones est le réseau des collectivités locales francophones de premier niveau et de leurs associations. Elle se consacre à la promotion d'une coopération entre les grandes villes francophones.

Regroupant aujourd'hui 250 membres issus de 48 pays francophones qui se retrouvent autour de valeurs communes, l'association œuvre autour de deux axes principaux que sont la décentralisation et la gouvernance locale, ainsi que le développement socio-économique durable.

Les membres de l'AIMF peuvent être aussi bien des villes que des associations de communes, ou encore des municipalités des pays francophones.

On peut dire que L'AIMF représente la Francophonie « de proximité ». En effet, elle se concentre sur les projets de base comme la construction des écoles ou l'alimentation en eau potable.

L'AIMF est financée d'une part grâce aux cotisations statutaires des membres, et d'autre part grâce à une contribution volontaire de la ville de Paris et des subventions accordées par la France. Elle dispose d'un fonds de coopération qui peut financer jusqu'à 80% des projets au niveau des quartiers, et qui est alimenté par des bailleurs de fonds privés comme la Fondation Veolia[127], et publics comme l'Agence canadienne de Développement International, les membres de la Francophonie eux-mêmes, ou bien par des fonds multilatéraux comme l'Union Européenne.

[127] La Fondation Veolia Environnement s'est donnée pour mission de soutenir, en France et à l'étranger, des actions d'intérêt général sans but lucratif qui concourent à la lutte contre l'exclusion et à la protection de l'environnement.

### ❖ TV5Monde :

TV5Monde, initialement appelée TV5, a été créée en 1984. Basée en France, elle est le fruit d'un accord signé par les cinq médias publics des pays francophones du Nord (la chaîne TSR de Suisse, les chaînes françaises TF1, Antenne 2, FR3 et la chaîne RTBF de la Communauté française de Belgique).

Ce n'est qu'en 1989, lors du sommet de Dakar, qu'elle sera reconnue comme opérateur direct des sommets de la Francophonie dans le domaine de la communication internationale. En 2006, la chaîne a été rebaptisée TV5Monde.

Depuis sa création, TV5Monde n'a cessé d'évoluer. D'abord basée en Europe, elle dispose aujourd'hui de huit signaux qui sont émis depuis Paris. Elle est reçue 24 heures sur 24 par plus de 207 millions de foyers dans plus de 200 pays et territoires dans le monde, ce qui en fait le deuxième plus grand réseau mondial de télévision, derrière la chaîne américaine MTV.[128]

Chaîne généraliste, TV5Monde adapte ses programmes aux différentes zones de diffusion, et fournit des émissions en langue française sous-titrées dans douze langues.

TV5Monde joue un rôle important dans la promotion de la langue française, d'une part grâce aux émissions diffusées, et d'autre part grâce à la rubrique « langue française » de sa plateforme internet, qui représente un excellent outil pour les étudiants et les enseignants.

TV5Monde est un opérateur de poids au sein de la Francophonie. Elle permet à cette dernière d'être présente, dans toute sa diversité, dans des centaines de millions de foyers.

[128] Selon l'Organisation internationale de la Francophonie, op.cit.

- **Les autres instances**

❖ **L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) :**

Créée en 1967 à Luxembourg sous l'impulsion du Président sénégalais Léopold Sédar Senghor, et anciennement baptisée « Association internationale des parlementaires de langue française », l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est constituée de 48 sections membres (dont 2 sections non reconstituées, l'Égypte et la Tunisie), 17 sections associées et 13 observateurs représentant 78 parlements ou organisations interparlementaires.

L'APF est l'assemblée consultative de la Francophonie. Son action vise principalement à promouvoir et défendre la démocratie, l'État de droit et le respect des droits de l'Homme. D'ailleurs, l'OIF établit des accords avec l'APF pour l'ensemble de ses programmes dans le cadre de l'axe « Paix, démocratie et droits de l'Homme ».[129]

L'APF conduit des actions de coopération interparlementaire, notamment avec les parlements francophones du Sud. Egalement, elle participe à la mise en place et au renforcement des institutions démocratiques par l'adoption de textes transmis aux instances de la Francophonie, ainsi que par des actions sur le terrain comme l'organisation de missions d'observation électorale.[130]

❖ **Les conférences ministérielles permanentes :**

- **La CONFEMEN :**

Créée en 1960 en tant que Conférence des Ministres de l'Education des pays africains et malgache d'expression française, la CONFEMEN est la plus ancienne institution francophone. Elle regroupait à ses débuts seulement 15 membres

[129] Idem.

[130] Le nouveau projet Noria aide les parlements bénéficiaires à mettre en place un système d'information (réseau informatique et intranet) et à diffuser l'information parlementaire francophone.

composés de la France et de ses anciennes colonies. Elle avait pour but principal d'apporter un appui aux systèmes éducatifs des nouveaux pays indépendants.

Ce n'est que depuis 2005, avec l'adoption de la Charte de la Francophonie à Antananarivo, que la CONFEMEN est officiellement devenue une conférence ministérielle permanente de la Francophonie.

Aujourd'hui, La CONFEMEN regroupe 44 États et gouvernements membres. Elle n'est plus limitée aux anciennes colonies de la France mais s'est élargie aux pays asiatiques comme le Vietnam, ou aux nations d'Europe de l'Est telle que la Roumanie. Par ailleurs, elle demeure un lieu d'échange et de concertation entre les différents États et gouvernements membres sur leurs systèmes éducatifs respectifs.

Les instances de la CONFEMEN sont les Conférences ministérielles, le Bureau, le Réseau des Correspondantes et Correspondants nationaux, ainsi que les Commissions techniques.[131]

La CONFEMEN a trois missions :

- Information mutuelle ;
- Réflexion sur des thèmes d'intérêt commun ;
- Concertation entre ministres et experts.[132]

- **La CONFEJES :**

La Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage (CONFEJES) a été créée en 1969. Elle a été reconnue Conférence ministérielle permanente en 2005 par la Charte d'Antananarivo.

Lors du Sommet de Québec en 1987, les Jeux de la Francophonie ont été créés et leur gestion confiée à la CONFEJES, avant d'être transférée en 2005 à l'OIF.

[131] *In* http://www.confemen.org/

[132] Idem.

Comme son nom l'indique, la CONFEJES a pour raison d'être la jeunesse des pays Francophones. Elle mobilise ainsi les pays afin d'encourager la participation des jeunes et de favoriser leur insertion au sein de la société.

Les principaux objectifs de la CONFEJES sont de :

- Conseiller et appuyer les pays membres en utilisant le savoir-faire accumulé au cours des années, et en puisant dans leur capacité de réflexion et de créativité ;
- Former les formateurs dont les pays ont besoin dans les domaines de la Jeunesse et des Sports ;
- Encourager les initiatives d'insertion socio-économique proposées par les jeunes en participant au financement de projets de jeunes entrepreneurs ;
- Encourager le développement de la vie associative ;
- Contribuer au développement et à la formation d'une élite sportive en Afrique ;
- Encourager des rencontres sportives et des rassemblements de jeunes pour favoriser les échanges, stimuler et valoriser leur participation et leur contribution au sein de la société.[133]

➢ **Le Conseil de coopération de la Francophonie**

Le Conseil de coopération de la Francophonie a été créé en 1987 lors du Sommet de Québec (1987) sous l'appellation Comité consultatif conjoint (CCC). Ce dernier était composé des membres du Comité du suivi du Sommet assisté des chefs de réseau et du Secrétaire général de l'ACCT, lui-même accompagné des directeurs généraux et du contrôleur financier.

Le CCC était d'une part consulté pour avis sur la programmation des décisions du Sommet et d'autre part, avait pour mission d'établir les modalités du soutien technique que l'ACCT pourrait fournir au Comité du suivi.

En 1997, la Charte de Hanoï a supprimé le CCC et l'a remplacé par le Conseil de coopération de la Francophonie composé de l'ACCT et des opérateurs directs reconnus.

[133] *In* http://www.confejes.org/missions

Aujourd'hui et ce, depuis la modification de la Charte à Antananarivo en 2005, le Conseil est composé de l'OIF, des opérateurs et de l'APF. Il a pour mission d'assurer la synergie des programmes menés par les différents opérateurs de la Francophonie.[134]

La Francophonie dispose d'un mécanisme de fonctionnement assez hiérarchique où les rôles sont bien définis. A la tête de ce mécanisme, se trouvent les sommets qui tracent la feuille de route de la Francophonie. Le CMF intervient pour assurer la mise en œuvre et la réalisation des décisions prises par les chefs d'État et de gouvernement lors des sommets, et c'est à ce titre qu'elle adopte le budget de l'OIF et propose la répartition du Fonds multilatéral unique. Le CPF quant à lui joue le rôle de contrôleur et d'arbitre chargé de surveiller le respect des orientations établies lors des sommets.

L'OIF est les autres opérateurs de la Francophonie adoptent leur programmation quadriennale en s'appuyant sur les orientations du Cadre stratégique décennal de la Francophonie de 2004. Par ailleurs, les Sommets ont toujours la liberté d'ajouter de nouvelles orientations en fonction des besoins du moment, ce qui assure une certaine flexibilité du système institutionnel Francophone.

## Section 3 : La Francophonie, une organisation et des valeurs

Aujourd'hui parler de Francophonie, c'est aussi parler d'une institution qui défend un certain nombre de valeurs. Elle se veut un espace de dialogue entre les cultures dans le respect de leur diversité. Elle défend également une autre vision de la mondialisation, plus humaniste et multipolaire, différente de celle vécue de nos jours.

### § 1. Francophonie et diversité :

Depuis ses débuts, la Francophonie encore associative avait pour valeurs la diversité et le dialogue. Antidote au choc des civilisations, elle promeut un dialogue entre les civilisations, une acceptation des différences, et un respect de l'autre dans sa religion, sa culture, ses origines, sa couleur et son appartenance.

[134] Article 8, Charte de la Francophonie (Antananarivo, 2005).

- **La diversité au sein de la Francophonie**

La Francophonie est la manifestation même de cette diversité, elle, qui est marquée par une grande diversité à plusieurs les niveaux :

- **Une diversité géographique :** elle compte parmi ses membres des pays venant de quatre continents qui peuvent revêtir le statut de membres de plein droit, d'observateurs ou d'associés.[135]

**Tableau 4 : Répartition géographique des pays membres de la Francophonie**[136]

| **Afrique (hors Afrique du Nord)** | **Amérique-Caraïbes** | **Europe** |
|---|---|---|
| *Afrique de l'Ouest*<br>- Bénin<br>- Burkina Faso<br>- Cap-Vert<br>- Côte d'Ivoire<br>- Ghana<br>- Guinée Bissau<br>- Mali<br>- Niger<br>- Sénégal<br>- Togo | - Canada<br>- Canada Nouveau-Brunswick<br>- Canada Québec<br>- République dominicaine *(observateur)*<br>- Dominique<br>- Haïti<br>- Sainte-Lucie<br>- Uruguay | - Albanie<br>- Andorre<br>- Arménie<br>- Autriche *(observateur)*<br>- Belgique<br>- Bosnie Herzégovine *(observateur)*<br>- Bulgarie<br>- Chypre<br>- Estonie *(observateur)*<br>- Croatie *(observateur)* |

[135] Les membres de plein droit ont plus de droits et d'obligations que les autres membres notamment le droit de vote, ils bénéficient également des projets de coopération. Les membres associés ont moins de droits et d'obligations, ils participent aux activités de la Francophonie. Les observateurs ont des droits très limités, ils peuvent assister à certaines réunions plénières des instances politiques de la Francophonie mais ne peuvent pas participer aux débats, n'ont pas le droit de vote et ne peuvent bénéficier des projets de coopération.

[136] Organisation internationale de la Francophonie, op.cit.

| | | |
|---|---|---|
| *Afrique centrale et océan indien*<br>- Burundi<br>- Cameroun<br>- Centrafrique<br>- Congo<br>- Congo RD<br>- Gabon<br>- Guinée équatoriale<br>- Rwanda<br>- Sao Tomé et Principe<br>- Tchad<br>- Comores<br>- Djibouti<br>- Madagascar<br>- Maurice<br>- Mozambique *(observateur)*<br>- Seychelles<br><br>*Afrique du Nord et Moyen-Orient :*<br>- Egypte<br>- Emirats Arabes Unis *(observateur)*<br>- Liban<br>- Maroc<br>- Mauritanie<br>- Tunisie<br>- Qatar | **Asie-Pacifique**<br>- Cambodge<br>- Laos<br>- Thaïlande *(observateur)*<br>- Vanuatu<br>- Vietnam | - Ex-République Yougoslave de Macédoine<br>- France<br>- Géorgie *(observateur)*<br>- Grèce<br>- Hongrie *(observateur)*<br>- Lettonie (*observateur)*<br>- Lituanie *(observateur)*<br>- Luxembourg<br>- Moldavie<br>- Monaco<br>- Monténégro *(observateur)*<br>- Pologne *(observateur)*<br>- République Tchèque *(observateur)*<br>- Roumanie<br>- Serbie *(observateur)*<br>- Slovaquie *(observateur)*<br>- Slovénie *(observateur)*<br>- Suisse<br>- Ukraine *(observateur)*<br>- Fédération Wallonie-Bruxelles |

- **Une diversité politique :** l'OIF regroupe des membres qui ont des régimes politiques différents. En effet, on y retrouve des monarchies comme le Maroc, des républiques comme la France, des pays communistes comme le Vietnam et le Laos, des régimes fédéraux tels que la Belgique, ou encore des pays connaissant encore une instabilité politique comme la RDC ou le Mali.

- **Une diversité de niveau de développement économique :** on retrouve des pays riches comme la France ou la Suisse, mais aussi des pays en voie de développement tels que ceux de l'Afrique subsaharienne comme expliqué sur le tableau ci-dessous.

**Tableau 5 : Données économiques (PNB et IDH) des pays membres de l'OIF**

| ***Membres de plein droit*** | ***Produit National Brut/habitant*** [137] ***(PNB 2012)*** [138] | ***Indice de Développement Humain (IDH 2012)*** [139] |
|---|---|---|
| Albanie | 4 000 | 0.74 |
| Andorre | n.d | N.D |
| Belgique | 43 372 | 0.897 |
| Bénin | 752 | 0.436 |
| Bulgarie | 6 978 | 0.782 |

[137] Selon la Banque mondiale, *in* http://donnees.banquemondiale.org. Le PIB par habitant est le produit intérieur brut divisé par la population en milieu d'année. Le PIB est la somme de la valeur ajoutée brute de tous les producteurs résidents d'une économie plus toutes les taxes sur les produits et moins les subventions non incluses dans la valeur des produits.

[138] En milliers de dollars américains courant.

[139] Selon le Programme National pour le Développement (PNUD), *in* https://data.undp.org/dataset/Table-1-Human-Development-Index-and-its-components/wxub-qc5k. L'indice de développement humain (IDH) est un indice statistique composite, créé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en 1990 pour évaluer le niveau de développement humain des pays du monde. L'IDH se fonde sur trois critères majeurs : l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation, et le niveau de vie.

| ***Membres de plein droit*** | ***Produit National Brut/habitant (PNB 2012)*** | ***Indice de Développement Humain (IDH 2012)*** |
|---|---|---|
| Burkina Faso | 634 | 0.343 |
| Burundi | 251 | 0.355 |
| Cambodge | 944 | 0.543 |
| Cameroun | 1 167 | 0.495 |
| Canada | 52 219 | 0.911 |
| Cap-Vert | n.d | 0.586 |
| Centrafrique | 483 | 0.352 |
| Tchad | 1 035 | 0.34 |
| Comores | 736 | 0.429 |
| Congo (RD) | 262 | 0.534 |
| Congo (Rép.) | 3 154 | 0.304 |
| Côte d'Ivoire | 1 244 | 0.432 |
| Djibouti | ND | 0.445 |
| Dominique | 6 692 | 0.745 |
| Égypte | 3 256 | 0.662 |

| ***Membres de plein droit*** | ***Produit National Brut/habitant (PNB 2012)*** | ***Indice de Développement Humain (IDH 2012)*** |
|---|---|---|
| France | 39 448 | 0.893 |
| Gabon | 8 729 | 0.683 |
| Grèce | 26 607 | 0.86 |
| Guinée | 492 | 0.355 |
| Guinée-Bissau | 494 | 0.364 |
| Guinée équatoriale | 20 009 | 0.554 |
| Haïti | 771 | 0.456 |
| Laos | 1 417 | 0.543 |
| Liban | 9 705 | 0.745 |
| Luxembourg | 103 828 | 0.875 |
| Macédoine | 4 565 | ND |
| Madagascar | 447 | 0.483 |
| Mali | 694 | 0.344 |
| Mauritanie | 10 106 | 0.467 |
| Maurice | 8 120 | 0.737 |

| ***Membres de plein droit*** | ***Produit National Brut/habitant (PNB 2012)*** | ***Indice de Développement Humain (IDH 2012)*** |
|---|---|---|
| Moldavie | 2 038 | 0.66 |
| Monaco | n.d | n.d |
| Maroc | 2 902 | 0.591 |
| Niger | 395 | 0.471 |
| Roumanie | 9 036 | 0.786 |
| Rwanda | 620 | 0.434 |
| St Lucie | 6 848 | 0.725 |
| Sao Tomé et Principe | 1 400 | 0.525 |
| Sénégal | 1 023 | 0.47 |
| Seychelles | 12 858 | 0.806 |
| Suisse | 78 925 | 0.913 |
| Togo | 574 | 0.459 |
| Tunisie | 4 237 | 0.712 |
| Vanuatu | 3 183 | 0.626 |
| Vietnam | 1 755 | 0.617 |

- **Une diversité religieuse :** chrétiens, musulmans, bouddhistes et autres religions se côtoient au sein des instances de l'OIF.

- **Une grande diversité des cultures :** la Francophonie est marquée par un fort brassage culturel.

- **Une diversité linguistique :** certes la langue française est une langue commune entre les différents membres de l'OIF, cependant son statut et son degré d'utilisation sont différents, et la variation est importante d'un pays à un autre. Dans beaucoup de pays, la langue française côtoie une ou plusieurs langues officielles comme le démontre le tableau suivant[140] :

**Tableau 6 : pays où le français est langue officielle ou co-officielle**[141]

| **Pays** | **Langues officielles**[142] |
|---|---|
| Belgique | Français, néerlandais, allemand |
| Bénin | Français |
| Burkina Faso | Français |
| Burundi | Français, kirundi |

[140] Ce tableau dénombre uniquement les pays où la langue française est officielle ou co-officielle.

[141] Organisation internationale de la Francophonie, op.cit.

[142] Certains pays disposent de plusieurs langues ethniques, nationales, qui n'ont pas de statut officiel. A titre d'exemple, 217 langues existent en République démocratique du Congo, 279 au Cameroun, et 169 au Canada.

| Pays | Langues officielles |
|---|---|
| Cameroun | Français, anglais |
| Canada | Français, anglais |
| Centrafrique | Français, sango |
| Comores | Français, arabe |
| Congo Brazzaville | Français |
| Congo Kinshasa | Français |
| Côte d’Ivoire | Français |
| Djibouti | Français, arabe |
| France | Français |
| Gabon | Français |
| Guinée | Français |
| Guinée équatoriale | Français, espagnol |

| Pays | Langues officielles |
|---|---|
| Haïti | Français, créole |
| Luxembourg | Français, allemand, luxembourgeois |
| Madagascar | Français, malgache |
| Mali | Français |
| Monaco | Français |
| Niger | Français |
| Rwanda | Français, anglais, kinyarwanda |
| Sénégal | Français |
| Seychelles | Français, anglais, créole |
| Suisse | Français, allemand, italien, romanche |
| Tchad | Français, arabe |
| Togo | Français |
| Vanuatu | Français, anglais, bichlamar |

- **Une diversité des motivations d'adhésion :** les pays membres de la Francophonie n'y ont pas tous adhéré pour les mêmes raisons. Si pour certains comme la France, la Suisse ou la Belgique, l'adhésion était une évidence vu qu'ils constituent le foyer d'origine de la langue française, pour d'autres nations, l'adhésion était en revanche motivée par des raisons différentes qui peuvent être d'ordre politique, économique ou autre.

- **Une diversité de statuts :** les États membres de l'OIF peuvent avoir trois statuts différents. Ils peuvent être :

    - Soit membres de plein droit, dans ce cas ils ont plus de droits et d'obligations que les autres membres, notamment le droit de vote et de bénéficier des projets de coopération ;
    - Ou bien membres associés, ils participent dès lors à toutes les activités de la Francophonie mais ne disposent pas des mêmes droits, en l'occurrence le droit de vote ;
    - Ou bien avoir le statut d'observateurs, et comme leurs noms l'indiquent, leurs droits sont limités à assister à certaines réunions plénières des instances politiques de la Francophonie, sans participer aux débats ni prendre part aux décisions ni bénéficier des projets de coopération. Aujourd'hui, l'OIF regroupe 57 États membres et 20 États observateurs.

Cette diversité au sein de la Francophonie n'est pas toujours facile à gérer, notamment lorsqu'il s'agit des grands dossiers.

En effet, les pays membres de l'OIF n'ont pas tous les mêmes préoccupations. Par exemple, les pays de l'Afrique Subsaharienne cherchent encore à satisfaire des besoins basiques (accès à l'eau, accès à l'éducation, famine, etc.), alors que les pays riches ont atteint un niveau de développement qui fait qu'ils ont des préoccupations d'un autre niveau. De ce fait, la Francophonie a des difficultés à sortir du cadre de l'aide et de l'assistanat, pour mettre en place un cadre de réelle coopération Nord-Sud.

Par ailleurs, la majorité des pays membres de l'OIF font partie également d'autres groupements à l'instar de la France, de la Belgique, de Monaco et du Luxembourg qui sont membres de l'Union Européenne (UE), ou du Laos, du Cambodge et du Vietnam qui font partie de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, ou encore des pays africains qui sont membres de l'Union Africaine (UA) tels que la Tunisie et la Mauritanie, ou bien le Maroc présent dans l'Union du Maghreb Arabe (UMA). Cette situation fait que les intérêts des pays ne convergent pas toujours.

Les membres sont également liés à d'autres pays par des accords bilatéraux qui ne sont pas toujours en adéquation avec la philosophie de la Francophonie. A titre d'exemple, le dernier accord de libre-échange signé entre le Maroc et les États-Unis, qui a coïncidé avec l'adoption par l'UNESCO de la « Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles » initiée et soutenue par la communauté francophonie, contient des dispositions concernant les industries culturelles qui vont à l'encontre de cette convention et sur lesquelles le Maroc a dû faire des concessions.

- **La diversité culturelle et la Francophonie**

***« La nature crée des différences, la société en fait des inégalités ».***

*Tahar Benjelloun*

La diversité culturelle n'a jamais été autant mise à mal qu'elle ne l'est de nos jours en raison du phénomène de la mondialisation ou de la « globalisation » qui doit de ce fait être maîtrisée, comme l'explique Dominique Wolton : « Après la séduction de l'ouverture apparaît le besoin de retrouver ce qui fait sens pour soi : l'identité culturelle devient un phénomène central ».[143]

La Francophonie refuse cet ordre mondial dominant, ayant comme vecteurs une seule économie, une culture et une langue uniformes.

[143] Dominique Wolton, L'autre mondialisation, Paris, Ed. Flammarion, 2003, p.53.

Depuis les accords du GATT, la diversité culturelle n'a cessé d'être menacée précisément par deux clauses :

- La clause de la nation la plus favorisée : qui stipule que les pays signataires doivent accorder des avantages identiques à tous les pays sans distinction ;
- La clause du traitement national : qui exige que les pays signataires doivent accorder aux étrangers le même traitement que celui accordé aux nationaux.

Ces deux clauses concernaient tous les biens et services sans aucune distinction. De ce fait, les pays n'avaient plus le droit de subventionner leur cinéma, musique, édition, etc. Face à la concurrence américaine acharnée, peu d'industries culturelles nationales pouvaient résister.

En 1993, l'Europe a obtenu la clause d'« Exception culturelle »[144] permettant aux pays européens de conserver leurs politiques de quotas et d'aides financières dans le domaine de la culture. La Francophonie a aussitôt emboîté le pas à l'Europe et décidait de défendre cette cause qu'elle porte au sein de l'UNESCO.

Après de nombreuses tractations, les ministres de la Francophonie ont adopté, le 15 juin 2001, la déclaration de Cotonou sur la diversité culturelle.

C'est cette déclaration de Cotonou qui sera reprise par l'UNESCO sous la nouvelle appellation de « Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle »[145] dont l'article premier énonce :

*« La culture prend des formes diverses à travers le temps et l'espace. Cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités qui caractérisent les groupes et les sociétés composant l'humanité. Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire que l'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. En ce sens, elle constitue le patrimoine commun*

[144] L'exception culturelle est un concept en droit international et en politique culturelle qui vise à faire de la culture une exception dans les traités internationaux, notamment auprès de l'Organisation mondiale du commerce.

[145] Voir Annexe 5 « Convention de l'UNESCO sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles ».

*de l'humanité et elle doit être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et des générations futures ».*[146]

**§ 2. La Francophonie pour une autre mondialisation :**

***« …Qu'est-ce que cette prétendue mondialisation qui laisserait sur le bord de la route plus des deux tiers de l'humanité ? Après avoir détruit le mur de Berlin, ne laissons pas se créer une nouvelle division du monde !... ».***

*Boutros Boutros-Ghali, ancien Secrétaire général de l'OIF*[147]

« La mondialisation est une réalité incontestable, fruit d'une révolution technologique qui, grâce au développement des transports et des communications, a fait de la mobilité et de l'échange des moteurs de l'évolution du monde dans toutes ses composantes : économique, culturelle, sociale. Cette mondialisation touche les hommes, les capitaux, les marchandises ainsi que les services. Elle est inévitable. Elle est irréversible et s'accélère ».[148]

La mondialisation telle que définie dans le dictionnaire Larousse possède deux sens. Le premier sens est économique et concerne l'« élargissement du champ d'activité des agents économiques (entreprises, banques, bourses) du cadre national à la dimension mondiale ». Le second est d'ordre géographique, c'est-à-dire l'« interaction généralisée entre les différentes parties de l'humanité ».[149]

Selon Dominique Wolton, la mondialisation actuelle n'est pas inédite, elle a été précédée par deux mondialisations : « La première, avec la Création de l'ONU à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, a posé les conditions d'un ordre international, sur la base du respect des nations, des cultures, des religions, en vue

[146] Article premier, Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, *in* http://portal.unesco.org/fr/

[147]Zeina El Tibi, La francophonie et le dialogue des cultures, Paris, Ed. Age d'homme, p.42.

[148] Serge Arnaud, Michel Guillou, Albert Salon, Les défis de la Francophonie pour une mondialisation humaniste, Paris, Ed. Alpharés, 2002, p.46.

[149] Dictionnaire Larousse, *in,* www.larousse.fr

d'organiser, démocratiquement et pacifiquement, la Communauté internationale.

Une deuxième révolution a ensuite commencé avec les Trente Glorieuses et a concerné principalement l'économie avec l'ouverture des frontières en vue d'étendre au monde entier l'économie de marché et le modèle du libre-échange ».[150]

Selon Serge Arnaud, Michel Guillou et Albert Salon, la mondialisation actuelle « renvoie aux techniques de communication qui, en ceinturant le monde, ont donné le sentiment d'un village global. La globalisation renvoie à l'économie et au rêve d'un capitalisme sans entrave de 6,5 milliards de consommateurs. L'universalisme renvoie à l'idéal de la communauté internationale symbolisé par l'ONU, et vise à défendre le principe d'une égalité des hommes sur la planète. Les perspectives sont radicalement différentes, mais l'idée de la dérégulation a consisté à établir un lien - faux entre les trois. La mondialisation des techniques a sans doute facilité la globalisation, mais ne préfigure en rien la communauté internationale. Dans les deux premiers cas on supprime les frontières, dans le troisième on les préserve, car l'idée d'universalisme lié à la communauté internationale suppose le respect des identités linguistiques et culturelles. Diversité et cohabitation culturelle relèvent évidemment de la problématique politique de l'universalité ».[151]

La mondialisation à ses débuts avait nourri bien des espoirs. Elle devait contribuer à généraliser la prospérité et la paix à travers un monde qui devenait de plus en plus interdépendant. Cependant, si des pays tels que ceux de l'Asie de l'Est ont connu une véritable croissance grâce à leur politique d'ouverture, les indicateurs du Programme des Nations Unis pour le Développement (PNUD), de la Banque Mondiale et du Fonds monétaire internationale ont démontré que de nombreuses autres nations ont vécu des périodes sombres ces dernières décennies.

Du point de vue culturel, la mondialisation a été un réel désastre, car au lieu de contribuer à faire prospérer les différentes cultures, elle s'est avérée être un canal de diffusion d'un modèle culturel et d'une pensée uniques, en l'occurrence américains.

[150] Dominique Wolton, L'autre mondialisation, op.cit, p.53

[151] Serge Arnaud, Michel Guillou, Albert Salon, Les défis de la Francophonie pour une mondialisation humaniste, op .cit, p.47.

Ce phénomène a fait naître nombre de frustrations laissant place au radicalisme politique, religieux et idéologique. Le 11 septembre en est l'illustration la plus médiatique.

Le besoin d'une mondialisation différente et autre se fait ressentir et devient de plus en plus pressant. La Francophonie aux côtés des autres unions géoculturelles s'érige comme une solution à cette mondialisation acharnée. Cette Francophonie, Michel Guillou l'a nommée la troisième francophonie : *« La Francophonie dont il est question ici n'est ni la francophonie linguistique, la première, celle de la fin du 19ème siècle, ni la seconde, la francophonie senghorienne qui s'est construite difficilement et lentement après les indépendances, mais la francophonie mondialisée, la troisième francophonie qui est apparue comme pôle d'influence dans la mondialisation au début du 21ème siècle et plus précisément au Sommet de la Francophonie de Beyrouth en 2002. Cette Francophonie dont la majorité des pays membres n'ont jamais été colonisés, est par excellence, de par la langue partagée, un des espaces du troisième dialogue, le dialogue des cultures, qu'appelle la mondialisation culturelle comme antidote aux chocs des civilisations et des religions ».*[152]

[152] Michel Guillou, « Défense de la langue française Pour une Francophonie-Puissance », *in* http://www.forumpourlafrance.fr/spip/Pour-une-Francophonie-Puissance-par-Michel-Guillou.html

## CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Le Maroc, un pays de toutes les contradictions penseront certains, nous dirons plutôt, le Maroc un pays à l'image de son histoire.

En effet, quand nous contemplons la société marocaine d'aujourd'hui, nous pouvons repérer l'empreinte de chaque partie de son histoire, berbère, judaïque, musulmane, arabe et occidentale. Le Maroc est tout cela à la fois.

Cette richesse culturelle accompagnée d'un multilinguisme demande une gestion délicate et habile pour ne pas tomber dans le piège d'une culture ou d'une langue dominante.

Le Maroc après le protectorat a opté pour la langue arabe en tant que langue identitaire et pour la langue française en tant que langue du savoir et de communication. Cette situation a subi d'importants changements puisque le tamazigh a été reconnu comme langue nationale, et la langue anglaise a fait son apparition pour concurrencer la langue française.

Dans un Maroc en pleine mutation, qu'elle est la situation réelle de la langue française ?

La Francophonie, une organisation riche de par sa diversité, une diversité apportée par ses membres qui sont issus de différents continents, cultures et religions. Des peuples qui se sont réunis dans le but de former une seule force afin de résister à une « unipolarité » qui essaye de les diluer dans une cruelle uniformité.

La Francophonie a connu de grandes évolutions avant de se doter d'un organigramme précis, où le rôle de chaque organe est clairement défini. Le Maroc a rejoint la Francophonie en 1981. Il a depuis participé aux différents sommets et s'est impliqué dans les activités des différents organes.

C'est un Maroc dans toute sa complexité historique et sa diversité actuelle qui fait aujourd'hui face à la mondialisation, et essaye de gagner non sans peine le pari de préserver son identité tout en s'ouvrant sur l'extérieur, et en étant un acteur sur la

scène internationale. Un Maroc de l'authenticité attaché à ses racines, et un Maroc de l'ouverture vers la modernité, facteur de développement.

Quelles sont les raisons de l'adhésion du Maroc à l'OIF ? Quelle est la relation qu'entretient aujourd'hui le Maroc avec la Francophonie institutionnelle ?

# DEUXIEME PARTIE : LA FRANCOPHONIE DANS LE MAROC D'AUJOURD'HUI, EVALUATION DE LA SITUATION D'UNE LANGUE ET D'UNE INSTITUTION

***« On vaut autant d'hommes qu'on connait de langues ».***

*Proverbe marocain*

La première partie nous a offert une mise au point historique générale permettant de cerner distinctement nos deux objets de recherche, à savoir le Maroc et la Francophonie, avant de les mettre en relation. Ce que nous allons essayer de faire tout au long de cette deuxième partie.

La langue française étant une langue issue de la colonisation, son histoire au Maroc est liée au protectorat français imposé au Royaume de 1912 à 1956. Après son indépendance, la langue française a survécu aux nombreuses tentatives d'arabisation opérées par le Maroc.

Nous tenterons de détailler l'histoire de la langue française au Maroc et de définir sa situation actuelle au contact des différentes langues nationales et étrangères qui composent le paysage linguistique marocain.

Ensuite, nous retracerons l'histoire de l'adhésion du Maroc à l'Organisation internationale de la Francophonie, avant d'analyser la relation qu'entretient le Maroc présentement avec l'OIF et les autres organes francophones.

Le Maroc est représenté par une mosaïque culturelle et linguistique riche, qui constitue à la fois un défi et une opportunité pour la langue française, ce qu'il est intéressant de mettre en exergue.

Quant à la Francophonie institutionnelle, sa situation paraît parfois ambiguë, ce qu'il convient de clarifier.

# CHAPITRE 1 : LE FRANÇAIS DANS L'EVENTAIL LINGUISTIQUE MAROCAIN

Il s'agit là de clarifier la situation de la langue française, une langue qui a connu des hauts et des bas, tantôt fragilisée, notamment par la politique d'arabisation menée par le Maroc au lendemain de son indépendance, et tantôt promue en tant que langue d'ouverture et langue de la science.

Ce chapitre abordera respectivement les politiques linguistiques du Maroc depuis son indépendance jusqu'à nos jours, et la composition du paysage linguistique actuel du Maroc.

## Section 1 : Les politiques linguistiques, de la lutte pour l'indépendance à nos jours

Après la recherche laborieuse d'un compromis, la déclaration de la Celle-Saint-Cloud, le 6 novembre 1955, annonce des « négociations destinées à faire accéder le Maroc au statut d'État indépendant uni à la France par des liens permanents d'une interdépendance librement consentie et définie. ».

Les négociations furent rapidement menées et aboutirent, le 2 mars 1956, à un accord qui reconnaissait l'indépendance du Maroc.

Après son indépendance, le Maroc en reconstruction, a entamé une politique linguistique d'arabisation offensive.

### § 1. La lutte pour l'indépendance :

Lorsqu'en 1912, la France instaure le Protectorat au Maroc, elle découvre un pays avec un ancien passé éducatif disposant d'un réseau d'enseignement primaire et secondaire bien organisé.

En effet, le système éducatif marocain était composé de la manière suivante :

D'abord, d'une école coranique appelée « Msid » qui accueillait les enfants dès l'âge de cinq ans et qui assurait une formation principalement religieuse qui consistait en l'apprentissage des sourates du Coran.

Ensuite, les élèves les plus méritants accédaient à une mosquée ou une « zaouïa »[153] pour apprendre les principes fondamentaux de la grammaire et du droit islamique.

Enfin, les étudiants pouvaient entrer dans une médersa (école) prestigieuse pour y poursuivre leurs études. Il faut noter que l'accès aux médersas était considéré

[153] Une Zaouïa est un établissement religieux et scolaire pouvant héberger étudiants et voyageurs.

comme un privilège, puisque ces structures permettaient de côtoyer les plus grands maîtres, assuraient l'hébergement des étudiants et offraient des bourses d'études.

En 1912, le Résident général français au Maroc, le Maréchal Lyautey, procéda à l'application d'une politique éducative particulière. Le système éducatif colonial était composé d'une part d'un enseignement propre aux fils «des indigènes » (écoles urbaines et écoles agricoles), d'un enseignement professionnel et d'autres part d'écoles modernes nommées « Les écoles de fils de notables » qui étaient réservées à l'élite. Parallèlement, subsistait le système traditionnel marocain d'enseignement coranique.

Dans les années 30, des écoles privées musulmanes commençaient à voir le jour, elles étaient le symbole de la naissance du mouvement nationaliste dans les années 30.

En effet, dans leur lutte pour l'indépendance, les mouvements nationalistes ont créé les « écoles libres » pour contrer l'enseignement colonial élitiste du protectorat français et espagnol. Ces écoles avaient pour but de réaliser une indépendance culturelle du pays en préservant la civilisation arabo-musulmane et la langue arabe au Maroc.[154]

Abdeljalil Lahjomri explique les conditions dans lesquelles a eu lieu l'éclosion des « écoles libres » au Maroc : *« La colonisation a provoqué au début de ce siècle une rupture dans l'évolution culturelle, l'environnement linguistique et l'enseignement. Un modèle culturel nouveau, une nouvelle langue instaurent de nouveaux circuits éducatifs, où différents types d'enseignement s'opposeront, voire se neutraliseront : un enseignement fidèle au système en vigueur dans la métropole (la France/l'Espagne), un enseignement dispensé aux « fils des notables » indigènes, qui devraient servir de trait d'union entre la Résidence et le Makhzen, un enseignement traditionnel (Karaouïne) et un enseignement destiné aux « régions berbères » et qui élimine totalement l'enseignement de l'arabe pour n'encourager que l'enseignement du français et du berbère. Cette tentative… est l'une des causes de la réaction nationaliste qui opposera à l'offensive culturelle coloniale un circuit*

[154] Alhaj Ahmed Maaninou, dikrayate wa moudakkirate (souvenirs et biographie), op.cit, p.68.

*éducatif et culturel appelé « libre » qui côtoiera une prise de conscience politique de plus en plus vigoureuse »*.[155]

Parmi les divers motifs qui ont suscité la création des écoles libres, on retrouve :

*« - Le choc de la colonisation, les sentiments de patriotisme cuturels et religieux.*

*- La tentative d'évangélisation des enfants marocains par le biais de l'enseignement public, la diffusion du mode de vie européen, la propagande dévalorisante du passé du Maroc et l'apologie des âges d'or de l'histoire de la France, et l'exploitation des superstitions des sectes et des confréries religieuses par le Protectorat au Maroc.*

*- Le souffle des vents « salafistes » (des réformistes arabo-musulmans) et l'ouverture forcée aux influences des courants intellectuels et culturels grâce aux soldats, aux ouvriers et aux étudiants marocains, revenus de France et d'Europe »*. [156]

Ajoutons à cela la révolte qu'a provoqué le dahir berbère promulgué par les autorités du protectorat le 16 mai 1930, et qui garantissait l'application des lois coutumières berbères. Il permettait de cette manière de préserver l'autonomie des Berbères dans le domaine juridique en les soustrayant à la législation islamique. Ce dahir considéré par les Marocains comme une tentative de « francisation » des Berbères a contribué à allumer le feu de la résistance nationale.

Après son indépendance, le Roi Mohammed V a entamé une politique de scolarisation de la population. Il a d'ailleurs invité solennellement les Marocains à envoyer leurs enfants à l'école. Il a aussi tenté d'arabiser le Maroc, mais dans l'euphorie de l'indépendance, l'improvisation a eu raison de la politique d'arabisation.

En effet, en 1957, le ministre de l'Éducation de l'époque, Mohamed El Fassi, avait décidé d'arabiser l'éducation. Mais faute de compétences et d'enseignants, la rentrée scolaire ne s'est passée comme prévue, et le gouvernement a décidé de revoir ses

[155] Abdeljalil Lahjomri, Langue et société dans le Maroc contemporain, Rabat, Ed. Pro-Culture, 1974, p.58-59.

[156] Bouchta Bouasrya, Al Muqâwamatu al musallahatu wa al Harakatu al wataniyyatu bi Maknâs (1911-1956), Rabat, Imprimerie. Dar Al Manâhil, 2005, p 270.

ambitions à la baisse. Au bout d'une année, le ministre a abandonné son projet d'arabisation en affirmant : « *Il faudra très longtemps pour que l'arabe devienne une langue de communication internationale* ».[157]

## § 2. L'unification du Royaume et le début de l'arabisation :

En 1961, le Roi Hassan II prit la succession de son défunt père sur le trône. L'une de ses premières décisions fut la promulgation dès 1962 d'une nouvelle constitution établissant un parlement à deux chambres. Il entérina la politique d'arabisation de l'enseignement et de l'administration qui avait connu un grand échec au lendemain de l'indépendance, et le français a été déclaré « langue étrangère ».

Il est à noter que l'arabe préconisé était celui du Coran et non l'arabe marocain ou la darija. Arabité et islamité étaient donc indissociables et formaient le pilier d'une décolonisation réussie et d'une réappropriation identitaire après l'indépendance. L'arabe classique comme langue officielle présentait dès lors une double fonction, d'une part il permettait de remplacer la langue française, langue de l'ancien colonisateur, et d'autre part de mettre à l'écart le berbère symbole de la division de la société marocaine.

En effet, après l'indépendance, l'arabisation s'est inscrite tout naturellement dans une logique de décolonisation qui, selon les nationalistes, ne pouvait être complète sans un processus de défense de la langue arabe. Le Conseil supérieur de l'Éducation nationale décida de mettre en place une arabisation de tout l'enseignement.

Finalement, le ministre de l'époque, Mohamed Benhima, affirma le 6 avril 1966 lors d'une conférence de presse, que le niveau de l'enseignement est compromis par une arabisation hâtive, par la généralisation de l'enseignement et par la marocanisation. Forcé de constater qu'il était impossible à ce moment-là d'assurer un enseignement en arabe des disciplines scientifiques, le ministre proposa un compromis, celui de

[157] Driss Ksikes, « Enquête. Pourquoi les francophones contrôlent le Maroc ? », *In* http://www.telquel-online.com/archives/225/couverture_225_1.shtml

revenir à l'enseignement scientifique en français et d'instaurer une sélection à l'entrée du secondaire.[158]

C'est finalement Allal El-Fassi, un des fondateurs du parti nationaliste de l'Istiqlal[159], ministre d'État chargé des affaires islamiques et membre de l'Académie de langue arabe de Damas et du Caire, qui entreprit l'arabisation du Maroc.

C'est en vertu d'une disposition constitutionnelle que l'arabisation s'est instaurée au Maroc.

En effet, dans la Constitution de 1996, la proclamation de l'arabe classique comme langue officielle du pays existe dès la première phrase du Préambule de la Constitution et non dans un article :

*« Le Royaume du Maroc, Etat musulman souverain, dont la langue officielle est l'arabe, constitue une partie du Grand Maghreb arabe ».*

*Constitution du Maroc de 1996*[160]

L'objectif était en premier lieu d'arabiser l'enseignement. En 1980, l'arabisation fut généralisée pour les quatre premières années du primaire, et de l'ordre de 30% à 50% dans le secondaire[161]. Ensuite, ce fut le tour du secteur de la fonction publique où la politique d'arabisation avait connu un véritable échec face aux multiples résistances des fonctionnaires. Enfin, l'affichage et les médias, des domaines pour lesquels le Maroc entreprit une arabisation en douceur, sans grand succès, puisqu'au Maroc, l'affichage est resté en français, sauf pour les édifices gouvernementaux où la communication est devenue bilingue.

---

[158] «Maroc, données historiques», *in* http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/maroc-2Histoire.htm

[159]Allal El-Fassi, homme politique marocain et grande figure du nationalisme marocain, il associe son nom au Parti de l'Istiqlal, dont il est un des idéologues avant d'en devenir le chef en 1960.

[160] Extrait du préambule, constitution du Royaume du Maroc révisée en 1996.

[161] Source : Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle du Royaume du Maroc, « L'arabisation au sein de l'école publique ».

Concernant la politique d'arabisation et son échec, nous avons questionné Abdelhadi Tazi, un des meneurs de la politique d'arabisation au Maroc après l'indépendance qui nous a déclaré : *« Durant les années de protectorat, les administrations et les entreprises étaient sous le contrôle des français. Après son indépendance, le Maroc a nationalisé ces structures et a cherché tout naturellement à « marocaniser » les administrations c'est-à-dire à remplacer les employés français par des Marocains.*

*Le problème qui s'est posé est l'insuffisance des personnes qualifiées. Il fallait former des Marocains. Le Maroc a donc fait appel à des enseignants du monde arabe notamment d'Egypte. Ces derniers commençaient à gêner les autorités marocaines car ils ne se suffisaient pas à transmettre le contenu pédagogique pour lequel ils étaient recrutés mais tentaient de transmettre également les idées révolutionnaires de l'Egypte de l'époque. Le Maroc, Royaume qui était entrain de se reconstruire après des années de protectorat français n'avait pas intérêt à ce que ces idées prolifèrent au sein de la société. Ces enseignants ont donc été remerciés. La seule alternative qui se présentait au Maroc était de se tourner vers la France pour assurer la formation de ses cadres. Des enseignants français ont été recrutés et nombre de cadres marocains étaient envoyés en France afin de suivre des formations ou des stages .Ceci est une brève histoire de la politique d'arabisation menée par le Maroc et qui s'est, principalement pour les raisons citées plus haut, soldée par un échec ».*

## Section 2 : Le Maroc d'aujourd'hui, une mosaïque linguistique

### § 1. Configuration générale de la composante linguistique du Maroc :

Le paysage linguistique marocain est marqué par la présence d'un riche brassage linguistique.

D'une part les langues nationales, l'arabe standard sous sa forme classique et moderne, l'arabe dialectal avec ses différents parlers, et le berbère avec ses trois variantes (le rifain, le tamazight, le tachelhit).

D'autre part les langues étrangères ; le français et l'espagnol qui sont un héritage colonial, ainsi que l'anglais qui s'est imposé dans certains secteurs, précisément ceux de la formation, de la technologie, de l'économie et des affaires.

Pour chiffrer ces informations relatives au nombre de locuteurs par langue, les données les plus récentes datent de 2004 et se présentent comme suit :

**Tableau 7 : Données démo-linguistiques fournies par le recensement de 2004 pour la population âgée de plus de 10 ans (%)**[162]

| Langues écrites | Masculin | Féminin |
|---|---|---|
| **Arabe littéral** | 22 | 12,6 |
| **Arabe + français** | 35 | 24,9 |
| **Arabe + français + autres** | 10,7 | 7,6 |
| **Arabe + autres + français** | 0,2 | 0,1 |
| **Autres langues** | 0,2 | 0,2 |
| **Langues locales utilisées** | | |
| **Arabe dialectal** | 71,2 | 71,6 |
| **Amazigh** | 28,8 | 28,4 |

[162] Source : Haut commissariat au plan du Royaume du Maroc, « Données démo-linguistiques fournies par le recensement de 2004 pour la population âgée de plus de 10 ans (%) ».

- **Les langues nationales**

### ❖ Le berbère :

Les caractéristiques linguistiques du berbère sont complexes. Il possède une phonologie, une syntaxe et un vocabulaire, mais ne bénéficie pas d'une grammaire explicite. Son acquisition dans le milieu familial berbérophone et sa transmission d'une génération à l'autre se sont faites et se font toujours essentiellement par voie orale. Il est divisé en trois dialectes : le rifain, le tamazight et le tachelhit.

- Le rifain (zenatiya ou tarifit) : parlé dans le Rif et le Maroc oriental ;
- Le tamazight (ou barber) : parlé dans le Moyen Atlas et une partie du Haut Atlas. Il dispose d'un alphabet (le tifinagh) également utilisé par les Touaregs ;
- Le tachelhit : pratiqué par les Berbères du Haut Atlas, du Souss et du Littoral.

La situation du berbère au Maroc est caractéristique de l'étroite relation qui pourrait exister entre langue et politique. Perçue comme un symbole de division de la société marocaine, la langue berbère a longtemps été occultée par les pouvoirs publics au Maroc. Tergiversant entre simple ignorance des revendications associatives et réformes illusoires, la cause berbère a une histoire mouvementée.

2011 aura été une année mémorable pour les militants de la cause amazigh, puisque la nouvelle constitution marocaine a donné à l'amazigh le statut de langue officielle à côté de la langue arabe.

### ❖ L'arabe dialectal ou la darija :

Considéré comme le vivier de l'authenticité, l'arabe dialectal ou l'arabe marocain dit « darija » est la vraie langue maternelle de la majorité des Marocains.

Une analyse de ce dialecte révèle une richesse surprenante. La darija dérive d'une altération de l'arabe classique, fortement influencée par le berbère et métissé à d'autres langues comme le français, l'espagnol le portugais et le mozarabe (arabe dialectal andalou).

La darija connait certaines variantes au niveau régional, des divergences qui

n'altèrent cependant pas la compréhension entre les différentes régions. Par exemple, dans le nord du Maroc, la darija sera beaucoup plus imprégnée par la langue espagnole, pour des raisons historiques, liées à l'occupation de cette région par les Espagnols, mais aussi pour des raisons de proximité géographique avec l'Espagne.

Longtemps considérée comme « vulgaire et méprisable », la darija a poursuivi son évolution « naturelle ». De nouveaux mots et de nouvelles expressions se sont créés au fil du temps, et le dialecte s'est adapté aux différentes générations qui l'ont manié.

Cependant, depuis quelques années, la darija anime les débats des politiques, des linguistes, des religieux et des sociologues au Maroc. Au cœur de la polémique : le passage de la darija du statut de banal dialecte oral à celui de langue de création et d'écriture.

En effet, alors que certains la considèrent en véritable langue nationale, d'autres y voient une menace pour « l'identité arabe et islamique du Maroc ».

Pour les puristes, il y va de l'unité de la « Oumma » et de l'un de ses plus forts repères identitaires, c'est-à-dire l'arabe classique, langue du Coran et seule langue unissant tous les arabes. Ils soutiennent que la darija n'est pas une langue parce qu'elle ne peut être écrite, et que c'est une langue « zankaouia » (langue de rue), qui n'est donc pas une langue de création.

Pour les défenseurs de la darija, il s'agit d'une langue écrite à chaque fois que le besoin de l'écrire s'est exprimé. D'ailleurs, le musée du judaïsme marocain à Casablanca conserve des écrits datant du X$^{ème}$ siècle, où le dialecte marocain de l'époque est rédigé en hébreux.[163]

Ils soutiennent également que la darija est loin d'être une langue de rue. Comme dans toutes les langues, dans la darija, il y a deux niveaux d'expression, familière et

[163] Ali Mekkhaz, « La darija, une langue qui déchaine les passions», mise en ligne le 30 avril 2007, *in* http://www.lecourrierdelatlas.com/Societe/LA-DARIJA-UNE-LANGUE-QUI-DECHAINE-LES-PASSIONS.html

soutenue. En sont témoins les siècles de « malhoune »[164] et de « zajal »[165], sans oublier un patrimoine oral (proverbes, contes, etc.) d'une grande finesse linguistique.

Pour les « darijophones », la darija possède toutes les attributions nécessaires pour faire d'elle une langue en bonne et due forme. Elle est à l'arabe classique ce que sont le français et l'espagnol au latin. Ces deux langues ne se sont-elles pas détachées du latin au fil des siècles pour devenir des langues à part entière ?

En attendant, la darija gagne du terrain. Médias, politiciens et hommes d'affaires se plient devant un constat et une réalité qui va au-delà de tous les débats. Parlée par 90% des Marocains, qu'on le veuille ou non la darija est la « langue du peuple » par excellence.

Par ailleurs, des chroniqueurs de renom continuent d'intégrer des expressions « darijaphones » dans leurs billets. Deux des plus célèbres Abderrafie Jouahri et Rachid Nini, respectivement dans les journaux quotidiens « Al Ittihad Al Ichtiraki » et « Assabah », doivent en partie leur notoriété à l'usage du dialecte marocain dans leurs chroniques.

Les politiciens ont également fini par suivre le même chemin. Ils sont de ce fait de plus en plus nombreux à s'exprimer dans un arabe plus accessible à l'ensemble de la population, n'hésitant pas à utiliser des expressions du terroir lorsqu'ils veulent passer un message électoral.

Pour preuve, les interventions mensuels du Chef du gouvernement, Abdelilah Benkirane (nommé le 29 novembre 2011), devant les parlementaires, se font essentiellement en darija, ce qui constitue une nouveauté, les chefs du gouvernement s'étant depuis toujours exprimés lors de leurs interventions publiques

[164] El malhoun est un mot arabe qui regroupe toute la poésie populaire écrite en arabe maghrébin, qu'elle soit bédouine ou citadine. Elle s'est développée sous une forme littéraire ne respectant pas la structure de la poésie classique. Au Maroc, El malhoun désigne aussi un genre musical populaire citadin qui puise ses textes dans les répertoires des poètes du malhoun Marocain.

[165] Zajal est le nom arabe donné à une forme poétique utilisant exclusivement l'arabe dialectal.

en arabe classique.

Les publicitaires ont appliqué la même recette. Les rues du Maroc foisonnent d'affiches publicitaires frappées de slogans en darija. Ils ont saisi que pour atteindre un public le plus large possible, il fallait utiliser la darija, une langue qui renvoie à des codes culturels spécifiques, et la seule à pouvoir remplir ce rôle au Maroc. Comme nous l'a expliqué Mme Benameur publicitaire et directrice d'une agence de communication : *« Un retour à l'arabe dialectal s'observe, car il permet une communication compréhensible du plus grand nombre ».*

La scène artistique n'a pas échappé à la règle. Les plus grandes stars de la chanson au Maroc sont les chanteurs du « chaabi »[166] et les groupes de rap qui chantent en arabe dialectal, avec un vocabulaire certes « cru », mais où le marocain monsieur tout le monde se retrouve.

L'avenir de la darija au Maroc n'est pas incertain. Bien au contraire, avec l'apparition des nouvelles technologies de l'information, la darija a trouvé un vrai espace d'épanouissement. Des milliers de messages (sms) sont libellés chaque jour en arabe dialectal et les réseaux sociaux sur internet sont truffés de messages et de publications en darija. Les jeunes trouvent en l'arabe dialectal un outil de communication qui n'obéit ni aux règles de syntaxe et de grammaire, ni aux codes traditionnels de communication. Ils peuvent ainsi inventer leurs mots et jouer avec les expressions à leur guise.

Il faut aussi savoir que la diaspora marocaine, forte de 4,5 millions de personnes en 2013[167], en plus de la langue de son pays d'accueil, communique en langue darija, les enfants de deuxième et troisième génération n'ayant appris de leurs parents que cette langue.

Au final, nous pouvons dire que la darija, qu'elle ait un statut officiel ou pas, est la langue de fait, non seulement des Marocains du Maroc, mais aussi des Marocains du monde.

[166] Genre musical qui utilise le langage populaire.

[167] *In* www.marocainsdumonde.gov.ma

### ❖ L'arabe classique :

Jusqu'en 2011, avant la révision de la constitution, l'unique langue officielle du Maroc était l'arabe, sans préciser s'il s'agit de l'arabe classique ou de l'arabe dialectal. L'arabe classique apparaît donc comme une langue officielle dans les faits et non de par la loi. Depuis 2011, le Maroc compte deux langues officielles, l'arabe et l'amazigh mais aucune précision n'a été donnée pour l'arabe.

Il est important de souligner qu'il existe plusieurs types d'arabe classique :

- L'arabe classique ancien qui est la langue de la poésie préislamique ;
- L'arabe coranique qui est la langue du coran ;
- L'arabe classique post-coranique qui est la langue de la civilisation arabo-musulmane. Il a la particularité d'allier la conscience linguistique avec une conscience religieuse. L'arabe classique s'est implanté au Maroc au VIII$^{ème}$ siècle à l'ère des Idrissides.
- L'arabe classique moderne (arabe moderne) est le nom que l'on donne à une variante moderne de la langue arabe.

Nous allons nous intéresser particulièrement à l'arabe standard dit moderne.

L'arabe standard moderne est une variante moderne et standardisée dont la source est l'arabe classique poétique et coranique normalisé par les grammairiens des premiers siècles de l'Islam.

Cette modernisation de l'arabe s'est produite au XIX$^{ème}$ siècle. Elle a accompagné le mouvement de renaissance arabe « Nahda » construit par des intellectuels libanais, égyptiens, syriens et palestiniens. Ces derniers, dans un souci d'arabisation, ont œuvré à la simplification de la syntaxe arabe et à l'invention de nouveaux mots pour décrire des objets ou concepts modernes tels que « compagnie », « socialisme », etc.

L'arabe dialectal ou la darija n'étant pas une langue écrite mais parlée, l'arabe moderne reste la variante de l'arabe qui est enseigné de nos jours à l'école, et qui est utilisé au Maroc dans les écrits et dans les situations officielles ou formelles comme les discours religieux ou politiques, mais aussi au sein des différents médias

(télévisions, journaux et radios). Elle est également la langue commune entre tous les pays arabes.

Il est à noter que pour tous les arabophones du monde, l'arabe qui est enseigné dès le primaire, constitue une langue seconde, l'arabe dialectal, la darija au Maroc, demeurant la langue spontanée. Aucune population arabophone n'a adopté l'arabe classique comme langue maternelle.

Le Maroc, pays arabe, n'échappe pas à cette règle. On parle l'arabe dialectal en famille, avec ses amis, dans ses loisirs. Mais on lit les journaux en arabe classique et on n'écrit qu'en arabe classique. De même, l'administration de l'État fonctionne en arabe classique, ce qui n'empêche pas les fonctionnaires de parler l'arabe dialectal entre eux et de rédiger des rapports en français.

#### ❖ Les langues familiales minoritaires :

D'autres langues familiales mais minoritaires sont présentes au Maroc. Les plus importantes sont le hassani, langue utilisée au Sahara dans le Sud du Maroc, l'hébreu et le judéo-arabe, toujours utilisées par la communauté juive marocaine.

La Nouvelle Constitution de juillet 2011 fait état de ce patrimoine culturel et linguistique, *« Le Royaume du Maroc entend préserver, dans sa plénitude et sa diversité, son identité nationale une et indivisible. Son unité, forgée par la convergence de ses composantes arabo-islamique, amazighe et saharo-hassanie, s'est nourrie et enrichie de ses affluents africain, andalou, hébraïque et méditerranéen ».*[168]

### ➢ Les langues étrangères

#### ❖ Le français :

La présence de la langue française au Maroc date de 1907, avec l'arrivée de l'armée française à Casablanca. Cet envoi militaire est déclenché par un événement qui

[168] Constitution du Royaume du Maroc de 2011, Préambule.

envenime les rapports entre le Maroc et la France : l'assassinat du docteur Mauchamp, le 19 mars 1907 à Marrakech. Le dimanche 21 mai 1911, Fès est occupé et le 30 mars 1912, Moulay Hafid, Sultan du Maroc, et Regnault, représentant de la République française, signent le traité du Protectorat dit « traité de Fès ».

Cette date n'est pas une date importante seulement pour le Maroc et pour la France, mais aussi pour la langue française au Maroc.

En effet, depuis la signature du traité de Fès et jusqu'à la proclamation de l'indépendance le 2 mars 1956, le français était l'unique langue officielle du régime du protectorat et de ses institutions, au détriment de l'arabe jusque-là seule langue officielle au Maroc.

Cependant, il faut l'avouer, cette forte présence de la langue française n'était pas le fruit d'une quelconque volonté de la promouvoir ou d'un quelconque calcul politique de la part de la France, mais était surtout due à des raisons d'ordre pratique.

En effet, tous les organismes étatiques du Maroc étant sous le contrôle des autorités du protectorat et la plupart des Marocains ne maîtrisant ni la langue française, ni le système administratif français, des officiels devaient immigrer de la France. Dès lors, il était plus simple d'opter pour la langue française comme langue officielle, quitte à avoir recours à des interprètes pour faciliter le contact avec les indigènes.

A cette époque, la langue française était plus apprise sur le « tas » que véritablement acquise. Nous sommes d'ailleurs forcés de constater que l'enseignement du français était limité à une fine partie de la population constituée essentiellement des enfants de l'élite et des notables.

Cette « discrimination linguistique » a fait de la langue française une langue en même temps détestée et enviée. C'est ainsi qu'une fois l'indépendance obtenue, les intellectuels marocains se sont empressés de « chasser » cette langue synonyme d'humiliation et de domination.

Autre élément à prendre en considération, le fait que la population marocaine, qui majoritairement rejetait le protectorat, résistait à la scolarisation de leurs enfants,

craignant que celle-ci porte atteinte à leur culture et leur appartenance religieuse.

Le peu d'écoles libres ouvertes par des citoyens marocains, surtout dans les grandes villes, n'arrivaient pas à répondre à la forte demande de scolarisation.

Parmi les démarches entreprises pour réhabiliter la langue arabe et la culture arabo-musulmane après l'indépendance, nous pouvons noter le processus d'arabisation de tous les secteurs et la marocanisation des cadres.

De nos jours, la langue française bon gré mal gré reste fortement présente au Maroc. Que ça soit dans l'enseignement, la vie publique, l'affichage, le secteur économique ou au sein des médias, le français est utilisé à des degrés différents et divers.

Cette position de la langue française est due à deux raisons principales. La première est liée à l'esprit régnant au lendemain de la décolonisation puisqu'après la proclamation de son indépendance, le Maroc, loin de tourner le dos à l'ancienne puissance occupante, a aussitôt signé un traité d'amitié avec cette dernière.

La seconde raison est liée à la politique d'arabisation qui a été un réel échec pour les raisons évoquées précédemment.[169]

### ❖ L'espagnol :

L'histoire de la langue espagnole au Maroc remonte à la chute de Grenade en 1492 et l'arrivée des Maures et des juifs fuyant l'Espagne. A la suite de la colonisation espagnole à la fin du XIX$^{ème}$ siècle, cette langue a connu un nouvel essor. En effet, le traité de 1912 plaça les zones nord du Maroc (Nador, Tétouan, Tanger) et les zones sud (Sidi Ifni, tarfaya, Saquiet El Hamra, Oued Eddahab) sous autorité espagnole.

Il est vrai que la présence de la langue espagnole et la langue française au Maroc ont une histoire quelque peu similaire, étant toutes les deux des langues étrangères ayant pénétré le paysage linguistique marocain au travers de la colonisation. Ceci dit, il y a bien une différence majeure et non des moindres qui sépare les deux langues, celle-ci réside dans le devenir de chacune d'entre elles après

[169] Voir *supra* deuxième partie.

l'indépendance du Maroc. Si la langue française a connu une véritable expansion et reste jusqu'à nos jours présente au Maroc, comme nous l'avons décrit plus tôt, la langue espagnole de son côté n'a cessé de régresser.

Cette situation de la langue espagnole s'explique par plusieurs raisons, la plus importante intéresse le choix qu'a fait le Maroc, juste après son indépendance, d'adopter la langue française comme langue d'ouverture et du savoir, et de se lier politiquement et économiquement à la France, à l'époque plus puissante que l'Espagne.

Aujourd'hui, la darija pratiquée dans les zones nord du Maroc est davantage marquée par des expressions d'origine espagnole que la darija utilisée dans le reste du Royaume.

L'histoire, la proximité géographique avec l'Espagne, les relations économiques et la présence de médias espagnols font que la langue espagnole a pris le pas sur le français au Nord du Maroc, dans ce qui fut le « Maroc espagnol ». D'ailleurs, nombreux sont les Marocains du nord du pays qui éprouvent des difficultés de type linguistique lorsqu'ils sont amenés à se déplacer vers des villes comme Rabat ou Casablanca, pour y poursuivre leurs études universitaires.

En dehors de la zone nord, l'espagnole reste une simple langue étrangère, après le français et l'anglais, enseignée au secondaire et à l'université en tant que langue étrangère.

### ❖ L'anglais :

Certains diront que la présence de l'anglais au Maroc n'est pas un phénomène nouveau et que le premier contact des Marocains avec l'anglais date déjà de la seconde guerre mondiale, avec l'implantation des bases américaines dans la région de Kenitra, près de Rabat.

Ceci n'est pas totalement faux, mais il faut dire que l'on ne peut pas parler de véritable présence, puisque les seuls Marocains ayant appris quelques rudiments d'anglais qui se résumaient à de rares mots comme « merci » ou « au revoir »,

étaient ceux qui avaient un contact direct avec les soldats américains comme les commerçants ou les commis. Excepté cette catégorie d'individus, la langue anglaise ne suscitait pas l'intérêt du reste des Marocains.

C'est ce qui nous permet de dire que la présence de la langue anglaise au Maroc est un phénomène nouveau, mais pas unique, car le Maroc n'a pas échappé à la vague anglophone qui a touché le reste du monde.

En effet, depuis quelques années, l'anglais commence à concurrencer le français dans certains secteurs stratégiques notamment ceux de la formation, la recherche scientifique, la technologie, l'économie, le commerce, la diplomatie et les affaires.

Apprendre l'anglais est devenu de plus en plus une nécessité et un garant de réussite professionnelle. Un nombre croissant de parents conscient de cette contrainte encourage leurs enfants à apprendre la langue anglaise dès le cycle primaire.

### § 2. La place des langues dans les différents secteurs :

La situation linguistique du Maroc est marquée par une mosaïque multiculturelle. Il s'agit d'un brassage de langues nationales et de langues étrangères qui se sont enracinées au travers de l'histoire dans le champ linguistique et culturel du pays. « *L'interaction en même temps riche et complexe entre ces différentes langues donne lieu, selon les usagers, à des pratiques diverses parmi lesquelles on distingue le monolinguisme, le bilinguisme, le trilinguisme et le quadrilinguisme:*

- *Le monolinguisme : berbère ou arabe dialectal ;*
- *Le bilinguisme : berbère et arabe dialectal, berbère et arabe standard, berbère et français, arabe dialectal et arabe standard, arabe dialectal et français ;*
- *Le trilinguisme : berbère, arabe dialectal et français, berbère, arabe standard et français, arabe dialectal, arabe standard et français ;*
- *Le quadrilinguisme : berbère, arabe dialectal, arabe standard et français ».*[170]

[170] Toufik Majdi, « Interculturalité et aménagement linguistique au Maroc : diversité et identité culturelle », Revue Synergies Algérie, août 2009, p.153.

Une autre composante est à prendre désormais en considération, en l'occurrence la langue anglaise qui est chaque jour davantage présente au sein du paysage linguistique marocain, mais qui pour l'instant ne dispose pas d'une antériorité ni d'une importance suffisantes qui permettraient de la classifier de manière juste et précise.

Les différentes langues se croisent au Maroc, or quelle est la place occupée par chacune au sein des différents secteurs d'activité ?

- **Les langues au sein de l'administration publique**

  - **La législature :**

L'arabe classique est la seule langue utilisée dans la rédaction des lois, des règlements, des décrets et du bulletin officiel. Une version en français peut exister, cependant seule la version arabe fait foi, le français étant une langue traduite. Au sein du Parlement, seuls l'arabe classique et la darija sont utilisés.

  - **La justice :**

En matière de justice, seul l'arabe est utilisé dans les documents écrits. Lors des plaidoyers et des communications orales, l'arabe marocain peut être employé dans sa version soutenue. Il reste possible d'utiliser d'autres langues comme le berbère ou le français, à condition de fournir une version traduite en arabe. Quoi qu'il en soit, le juge prononce toujours sa décision en arabe classique.

  - **Les autres administrations :**

Au sein des institutions publiques telles que les communes, mairies, préfectures ou arrondissements, les communications orales avec les citoyens se déroulent normalement en darija, à l'exception des zones berbères où les fonctionnaires peuvent communiquer en l'une ou l'autre des langues berbères.

Dans les hôpitaux ou autres établissements de santé, les soins sont assurés en arabe marocain avec une utilisation importante du français, pour désigner les termes scientifiques.

Concernant la correspondance officielle, l'usage du français a longtemps été autorisé. Mais la circulaire no 53/98 datée du 11 décembre 1998, et émanant du premier ministre (Abderrahmane Youssoufi), apporte cette directive :

*« Conformément à la Constitution qui fait de l'arabe la langue officielle de l'État, toutes les Administrations, les Institutions publiques et les Communes sont dorénavant tenues d'utiliser la langue arabe dans leurs correspondances à usage interne ou externe [...]. Par conséquent, toute correspondance dans une autre langue est formellement interdite […] ».*

Une règle générale prévaut dans l'ensemble des ministères, à l'oral, c'est l'arabe marocain qui est utilisé, les documents administratifs sont entièrement arabisés et le français est utilisé dans les domaines techniques et spécialisés.

Cependant, le ministère des affaires étrangères constitue une exception à cette règle, puisque l'anglais occupe une place primordiale en tant que langue de communication internationale. De ce fait, l'arabe ou le français sont utilisés pour les correspondances au niveau national, et l'anglais pour les correspondances internationales, excepté pour les pays arabophones où l'arabe classique peut être utilisé.

- **Les langues au sein du secteur de l'éducation**

La place des langues au sein du système éducatif marocain est ambigüe. Entre le système public qui intègre l'enseignement du français assez tardivement, le système privé très francophone, l'enseignement supérieur technique et scientifique fait dans la majorité des cas exclusivement en français, et un monde des affaires largement francophone, l'étudiant marocain baigne dans un flou linguistique.

La politique d'arabisation mal conduite et les lacunes plus générales du système éducatif marocain ont donné naissance à une génération qui ne maîtrise aucune des deux langues d'enseignement (l'arabe et le français).

Au Maroc, le système éducatif est organisé en deux secteurs public et privé. Le secteur public accueille 95% des effectifs scolarisés. Les 5% restants sont accueillis soit par les établissements privés marocains bilingues ou par les missions étrangères type missions françaises ou espagnoles. L'enseignement des langues diffère d'un système à un autre.

### ❖ L'enseignement public :

L'enseignement des langues au sein de l'enseignement public est organisé de la manière suivante :

**Tableau 8 : Nombre d'heures d'instruction de la langue française par niveau au sein du cycle d'enseignement préscolaire et primaire**[171]

| Niveau | Nombre d'heures par semaine de langue arabe | Nombre d'heures par semaine de langue française |
|---|---|---|
| **Première année** | **11** | **0** |
| **Deuxième année** | **11** | **0** |
| **Troisième année** | **6** | **8** |
| **Quatrième année** | **6** | **8** |
| **Cinquième année** | **6** | **8** |
| **Sixième année** | **6** | **8** |

[171] Source : Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle du Royaume du Maroc, *in* www.men.gov.ma.

**Tableau 9 : Nombre d'heures d'instruction de la langue française par niveau au sein du cycle d'enseignement secondaire collégial[172]**

| Niveau | Nombre d'heures par semaine de la langue arabe | Nombre d'heures par semaine de langue française |
|---|---|---|
| **Première année** | **6** | **6** |
| **Deuxième année** | **6** | **6** |
| **Troisième année** | **6** | **6** |

Arrivé au cycle d'enseignement secondaire collégial (Lycée), l'élève devra choisir une langue étrangère supplémentaire entre l'anglais, l'espagnol et l'allemand. Cette langue lui sera enseignée durant les trois années à hauteur d'une heure ou une heure trente par semaine.

Pour ce qui est de l'enseignement du berbère au sein de l'école publique, on ne peut avancer de chiffres fiables, l'utilisation de cette langue n'étant pas encore organisée ni généralisée.

Concernant les études supérieures, en l'absence de disposition juridique réglementant l'enseignement universitaire, la pratique en vigueur est de continuer à respecter les directives du décret no 2-78-452 du 2 octobre 1978 portant réforme du régime des études et des examens en vue de la licence en droit (article 8) :

« *1) La langue d'enseignement est la langue arabe. Toutefois, à titre transitoire, l'enseignement sera organisé également en langue française. Quant aux disciplines de droit musulman (introduction à l'étude du droit musulman, statut personnel, théorie générale et sources, successions et immeubles non immatriculés), elles sont obligatoirement enseignées en langue arabe.*

[172] Idem.

*2) Pendant l'application du régime provisoire, l'étudiant doit faire connaître, lors de son inscription en première année du premier cycle, son intention de suivre les cours en langue arabe ou en langue française. Ce choix est irrévocable, l'étudiant est tenu de participer aux séances de travaux dirigés et de présenter les épreuves écrites et orales dans la langue d'enseignement qu'il aura choisie.*

*3) Pendant l'application du régime transitoire, l'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement supérieure fixe, au début de chaque année universitaire, après avis du conseil de faculté, la liste des disciplines qui seront enseignées en langue arabe.*

*4) La discipline de terminologie juridique est enseignée en langue française pour les étudiants qui ont choisi de suivre les cours langue arabe ; elle est enseignée en arabe pour les étudiants qui ont choisi de suivre les cours en langue française. »*

Dans les faits, les sciences humaines, à l'exception du droit, sont généralement dispensées en arabe classique ; les sciences (dont les sciences médicales) et les spécialités techniques, en français.

### ❖ L'enseignement privé :

S'il y a bien un secteur où la langue française s'épanouit, c'est bien celui de l'enseignement privé au Maroc. Les établissements privés, profitant des défaillances du système public, foisonnent au Maroc et intègrent tout le cursus, de la maternelle au supérieur.

Les établissements privés type mission française optent pour un quasi unilinguisme francophone, n'enseignant la langue arabe qu'à raison de quelques heures par semaine. De ce fait, et contrairement à l'école publique, le français est une langue d'enseignement, et l'arabe est une langue enseignée.

Quant aux programmes, ils ne sont aucunement tenus de respecter ceux de l'enseignement public, puisque les étudiants passeront un « Baccalauréat français ».

Les établissements privés marocains offrent un enseignement bilingue arabe et français. Ils ont la particularité d'intégrer l'enseignement du français dès la première

année de primaire. Ils accordent la même importance aux deux langues et enseignent également en arabe et en français du fait que les élèves de ce type d'établissement seront amenés à passer un baccalauréat marocain.

Pour conclure, nous pouvons dire qu'il existe au Maroc trois types d'enseignement comme l'explique Nacer Chraïbi, Professeur de l'enseignement supérieur[173] :

*« - L'enseignement officiel de l'État… est actuellement totalement arabisé jusqu'au baccalauréat, avec un enseignement d'une langue étrangère, habituellement le français puis d'une deuxième langue étrangère intégrée au supérieur, à raison de quelques heures par semaine. Cet enseignement est sanctionné par un baccalauréat marocain ;*

*- L'enseignement de type mission française préparant au baccalauréat français, avec adjonction de quelques heures de cours en langue arabe et d'enseignement religieux musulman pour les élèves marocains ;*

*- L'enseignement dispensé par les écoles privées… ne pose pas de problème, car tout le monde pratique un enseignement bilingue arabe-français, dont le niveau est habituellement satisfaisant* ».

- **Le secteur de l'économie et des affaires**

Le choix des langues de travail dans le domaine de l'économie et des affaires obéit à un type de considérations autres que culturelles ou historiques. Dans ce domaine, l'adoption d'une langue est intiment liée à son utilité.

Si on considère le fait que la France est restée le principal partenaire économique du Maroc, voire le premier client, le premier investisseur, et le premier formateur de cadres marocains à l'étranger, alors l'utilisation massive de la langue française dans ce domaine prend tout son sens.

[173] Nacer Chraïbi « Enseignement privé : les parents d'élèves devraient être consultés pour des programmes complémentaires à ceux du MEN », Journal l'économiste, le 22 octobre 1992, n° 50.

En effet, les relations économiques entre le Maroc et la France ont naturellement encouragé l'implantation de filiales d'entreprises françaises, mais aussi la création d'entreprises marocaines par une élite largement formée en français. Une bonne partie des cadres et employés au sein de ces structures provient de l'enseignement général ou professionnel privé francophone. Les travailleurs restant doivent « suivre» et fonctionner en français, au moins à l'écrit et, au-delà d'un certain niveau hiérarchique, à l'oral.[174]

Concernant les autres langues, leur situation est différente. Si l'arabe dialectal est souvent utilisé aux côtés du français dans la communication orale, l'arabe classique lui, uniquement langue écrite, est rarement utilisée, à l'exception des échanges réalisés avec des pays arabes.

Par ailleurs, la langue qui connaît le plus d'évolution au sein de ce secteur est bien la langue anglaise. Elle commence de ce fait à concurrencer sérieusement la langue française.

- **Les médias et l'affichage**

  - **La publicité et l'affichage :**

Quand on parle de l'affichage, il convient de faire une distinction entre l'affichage officiel de l'Administration marocaine et l'affichage commercial, en l'occurrence celui de nature commerciale relatif à la publicité.

S'agissant de l'affichage officiel, celui-ci est systématiquement bilingue arabe-français, et en cas d'unilinguisme, c'est l'arabe classique qui est utilisé. Cet affichage concerne principalement les édifices gouvernementaux et municipaux, la signalisation routière et les noms de rue.

[174] Yves Montenay, « Le français au Maghreb », Observatoire européen du plurilinguisme, *in* http://plurilinguisme.europeavenir.com/index.php?option=com_content&task=view&id=3584&Itemid=88888944

Pour ce qui est de l'affichage publicitaire, la langue utilisée dépend généralement du type de population ciblée. Par exemple, la publicité d'un produit de luxe est quasiment toujours en français, prédominant sur l'arabe dans ce secteur.

En effet, l'univers de la communication et du marketing au Maroc est un univers très occidentalisé. Ceci peut s'expliquer essentiellement par le fait que les chefs d'entreprises, les créateurs et les responsables du marketing au Maroc sont majoritairement francophones. Issus presque tous de l'enseignement privé, ils ne conçoivent jamais leur stratégie en arabe, l'utilisation de l'arabe étant vécue davantage comme une contrainte.

Par ailleurs, il ne faut pas manquer de signaler un phénomène certes nouveau mais en pleine expansion : l'utilisation de plus en plus de l'arabe dialectal ou de la darija dans l'affichage commercial. Ce dialecte jusque-là exclusivement parlé, sort de l'ombre pour être mis en valeur sur les affiches publicitaires. Phénomène nouveau, non moins étrange, quand on sait que la darija est la langue parlée par la quasi totalité des Marocains. Les publicitaires l'ont compris, pour faire passer un message, quoi de plus efficace que de s'adresser à la population dans sa langue d'expression courante.

### ❖ Les médias

Sur le plan médiatique, le Maroc apparaît comme un État bilingue (arabe-français).

Bien que les journaux en langue arabe classique soient nombreux, il n'en demeure pas moins que la presse écrite marocaine est très influencée par le français.

En effet, les principales organisations politiques, toutes tendances confondues, possèdent un organe en langue arabe et un autre en langue française. Il en est de même pour la presse d'information générale, la presse culturelle et la presse féminine. Les presses d'information économique, scientifique et publicitaire, elles, sont majoritairement francophones.

Les maisons d'édition locales publient les ouvrages rédigés aussi bien en arabe qu'en français.

Sur le plan des médias télévisés, le bilinguisme arabe-français est très présent. Les chaînes de télévision marocaines diffusent des émissions en arabe et en français. Cependant, pour évoquer les chaînes satellitaires, il est à noter le grand penchant des Marocains pour les chaînes étrangères : arabes, égyptiennes, libanaises ou des pays du Golf, prisées par la classe populaire ; françaises comme TF1, France 2 ou encore M6, très appréciées par les milieux aisés francophones.

Ces dernières années, le Maroc a procédé à l'attribution d'un certain nombre de licences radio, ce qui a permis l'apparition de nouvelles stations radios généralistes et spécialisées. Elles sont toutes bilingues, à quelques exceptions près. Par exemple, une radio comme « Chada FM » cible surtout la classe populaire. Elle est de ce fait majoritairement arabophone avec une grande préférence pour l'arabe dialectal. A contrario, une station telle que « Luxe radio », écoutée par les classes aisées, diffuse presque exclusivement en français, avec une préférence pour le français soutenu. Enfin, une radio comme « Radio 2M » qui cible un large public va diffuser en arabe classique, en arabe dialectal et en français.

Par ailleurs, le gouvernement a créé une station radio et une chaîne de télévision qui émettent uniquement en « amazigh ».

Le paysage médiatique du Maroc est donc largement bilingue ou trilingue, cette situation est à ce point banale que les Marocains n'y font plus attention. Arabe classique, darija et français se côtoient parfaitement que ça soit dans la presse écrite, en télévision ou à la radio.

# CHAPITRE 2 : LE MAROC ET LA FRANCOPHONIE INSTITUTIONNELLE

Pour étudier la relation entre le Maroc et la Francophonie institutionnelle, il faudrait tout d'abord revenir à l'Histoire du Maroc avec la France, et avec la langue française.

En effet, c'est la présence française au Maroc qui a permis à la langue française de se faire une place importante au sein du paysage linguistique marocain, une place qu'elle garde jusqu'à aujourd'hui.

En 1981, le Maroc adhère à la Francophonie institutionnelle. Cette adhésion est certes légitime compte tenu du fait que le Royaume est un pays francophone du point de vue linguistique. Cependant, le Maroc et la Francophonie ont aussi des intérêts convergents.

## Section 1 : La francophonie au Maroc, une relation liée à une histoire

L 'histoire de la francophonie au Maroc relate un début de relation entre la France et le Maroc d'abord conflictuel, transformé au fil des évènements en une relation d'amitié.

En effet, et comme nous l'avons vu lors du chapitre traitant de l'Histoire du Maroc, le Royaume a été placé sous protectorat français de 1912 à 1956. Plus de quarante années de présence française qui ont tout naturellement marqué le Maroc, son passé comme son présent, et qui, probablement, marqueront son futur.

La conséquence la plus évidente du protectorat est la langue française dont reste imprégné très fortement le paysage linguistique marocain.

Aujourd'hui encore, la langue française occupe un rôle très important dans le quotidien du pays. Elle est la première langue étrangère et la seule langue dont l'enseignement est obligatoire à partir d'un certain niveau de scolarité.

Cette place occupée par le français s'explique par plusieurs facteurs, les plus importants peuvent être ; d'abord, le fait que pendant toute la durée du protectorat, le français était quasiment la seule langue d'enseignement, l'élite était donc formée en langue française. Ensuite, la France a été derrière la modernisation de tous les systèmes politique, institutionnel et économique du Maroc. Enfin, après l'indépendance, des intervenants français ont, à la demande du Maroc, assuré la formation des cadres marocains, faute de compétences locales.

De nos jours, le réseau des établissements scolaires d'enseignement français au Maroc est le plus dense au monde. Des établissements scolaires allant du primaire jusqu'au secondaire couvrent les principales villes du Royaume.

Vingt-trois de ces établissements dépendent de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) parmi lesquels le collège Anatole-France basé à Casablanca, le Collège Saint-Exupéry à Rabat et l'Ecole Adrien-Berchet à Tanger.

Sept d'entre eux dépendent de l'Office Scolaire Universitaire et International (OSUI).

En font partie notamment le Lycée français Osui à Agadir et le Groupe scolaire Osui Eric Tabarly à Essaouira. Et sept autres établissements basés à Casablanca bénéficient de l'homologation du ministère français de l'Education nationale.[175]

La langue française, comme expliqué précédemment, fait partie intégrante du paysage linguistique marocain. Elle se retrouve d'abord dans le langage parlé où arabe dialectal et français sont le moyen d'expression de la majorité des citoyens, ensuite dans l'affichage où elle côtoie l'arabe classique sur presque toutes les affiches, et enfin dans les médias et la presse écrite. Elle est bien évidemment présente dans l'enseignement où elle est langue enseignée, puis langue d'enseignement, et également dans le monde du travail où elle trouve un terrain d'épanouissement idéal, le monde des affaires au Maroc étant largement francophone.

Au regard de ces données, le Maroc est donc légitimement un pays francophone, mais qu'en est-il de la Francophonie avec un « F » majuscule ou la francophonie institutionnelle ?

[175] Source : Ambassade de la République Française au Royaume du Maroc, *in* www.ambafrance-ma.org

## Section 2 : Le Maroc, acteur au sein de la Francophonie

Le Maroc a adhéré à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en 1981, d'abord en tant qu'État associé puis en tant que membre à part entière. Il a depuis participé aux différents sommets des Chefs d'États et de gouvernements membres de l'OIF. Il a également abrité de nombreux évènements tels que la Conférence Ministérielle de la Francophonie tenue à Marrakech en décembre 1996, la première réunion du comité de suivi de la Conférence des Structures Gouvernementales chargées des droits de l'homme dans l'espace francophone en avril 2004, ainsi que le 2ème congrès de l'Association Francophone des Commissions Nationales des Droits de l'homme en février 2007, à Rabat.

La journée de la Francophonie est également fêtée à travers l'organisation de conférences et de manifestations culturelles par les centres culturels et certaines universités et représentations diplomatiques francophones au Maroc.

Le Maroc est également très actif au sein des différentes instances de la Francophonie. Actuellement, c'est un marocain qui se trouve à la tête de l'AUF, Abdellatif Miraoui, président de l'Université Cadi Ayyad (UCA) de Marrakech. En effet, le Maroc a depuis longtemps manifesté son intérêt pour l'AUF. L'un des pères fondateurs de cette institution était un marocain, Mohamed El Fassi, président de l'AUPELF (qui deviendra plus tard l'AUF)[176]. Depuis le 1er janvier 2012, le Bureau Maghreb de l'AUF est installé à Rabat et représente l'AUF en Tunisie, en Algérie et au Maroc, auprès de 102 établissements d'enseignement supérieur et de recherche.[177]

Le Maroc entretient aussi des relations avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Les 5, 6 et 7 Février 2014 à Rabat, s'est tenue la réunion du Bureau

[176] L'AUF a créé le prix Mohammed El Fassi, lors sa 9ème Assemblée générale à Marrakech, en 1987. Ce prix est remis tous les quatre ans et couronne l'ensemble de l'œuvre d'une personnalité scientifique marquante des réseaux de la francophonie dont l'action scientifique et de recherche a exercé une large influence à l'échelle internationale.

[177] Selon l'Agence universitaire de la Francophonie*, in* www.auf.org/bureau-maghreb/

de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Lors de cette réunion, Karim Ghellab, Président de la Chambre des Représentants du Maroc, n'a pas manqué de réitérer la volonté du Maroc à coopérer avec les pays de la Francophonie. Il a ainsi déclaré : *« Notre pays, qui dispose d'une grande expertise technique couvrant presque tous les domaines de coopération, pourrait s'associer dans le cadre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, aux pays européens, américains et asiatiques membres de cette institution, dans ses actions et ses efforts visant la mise en valeur de la coopération Europe-Afrique, Amérique-Afrique et Asie-Afrique »*.[178]

## Section 3 : Le Maroc et la Francophonie, des intérêts convergents

Les relations du Maroc avec l'OIF pourraient évoluer, encore faut-il que la Francophonie, en tant que groupement géoculturel, représente un réel intérêt pour le Maroc.

Le Maroc a deux enjeux importants qui orientent ses relations avec ses différents partenaires. Le premier est la question de l'intégrité territoriale, le second est d'ordre économique.

### §1. Le volet politique :

Le volet politique et diplomatique est en lien avec l'affaire tant médiatisée du Sahara sur laquelle le Royaume refuse toute concession. Cette question très sensible demeure d'ailleurs la cause principale du différent maroco-algérien, et explique le départ du Maroc de l'Union Africaine.

Au Maroc, on entend souvent dire que tous les ministères, quelles que soient leurs fonctions, sont concernés de près ou de loin par l'affaire du Sahara. Il s'agit d'une

[178] Karim Ghellab, Président de la Chambre des Représentants du Maroc. Discours à l'occasion de la « Réunion du Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie », Rabat (Maroc), du 5 au 7 Février 2014 » *in* http://apf.francophonie.org.

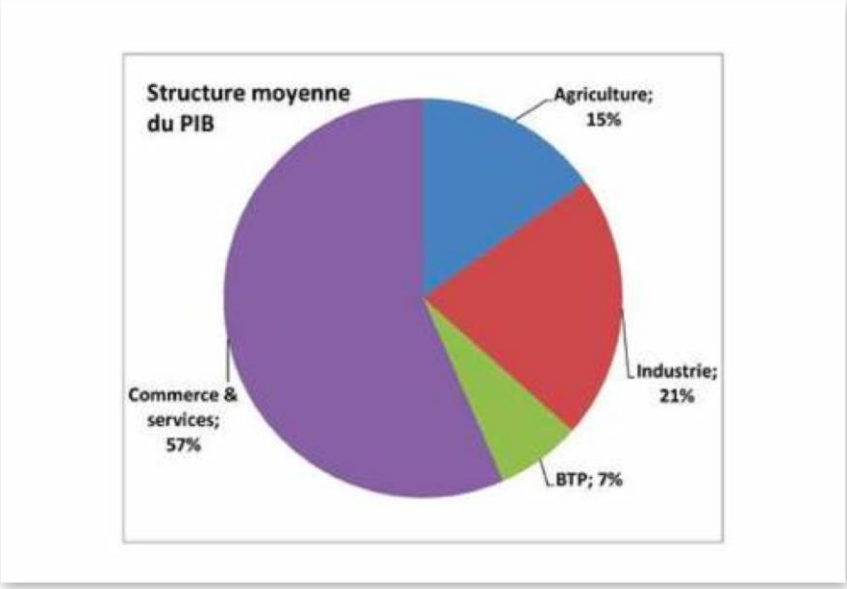
question qui définit les orientations stratégiques et les politiques aussi bien nationales qu'internationales.

Sur ce point, la Francophonie apparait comme un partenaire de choix pour le Royaume. Le Maroc ne faisant plus partie de l'Union Africaine[179], la Francophonie représente pour le Royaume une sphère dans laquelle il retrouve tous les pays membres de l'UA, excepté son homologue algérien qui n'adhère toujours pas à l'OIF, sphère où le Maroc peut donc plaider librement la cause du Sahara.

Le Maroc entretient d'excellentes relations diplomatiques avec la majorité des pays membres de l'OIF, ce qui lui permet d'être plus détendu et d'exprimer ses positions en toute liberté. Cette facilité d'échanges est favorisée par le caractère non contraignant qu'a choisi d'adopter la Francophonie institutionnelle.

**§2. Le volet économique :**

**Graphique 3 : Structure du PIB du Maroc pour l'année 2012**




[179] Pour les raisons du retrait du Maroc de l'Union Africaine, voir *supra* introduction.

En analysant la structure du Produit Intérieur Brut du Maroc[180], on constate que le secteur du commerce et services arrive en tête avec 57%, suivi de l'industrie (21%), de l'agriculture (15%), et enfin du secteur du bâtiment et travaux publics (7%).

Le Maroc ne dispose pas de ressources naturelles à l'exception des gisements de phosphate. L'agriculture elle reste tributaire des conditions climatiques, quant à l'industrie, elle reste basée sur des activités à faible valeur ajoutée telles que le textile qui est fortement concurrencé par les pays asiatiques.

Le secteur du commerce et des services constitue le domaine sur lequel le Maroc pourrait s'appuyer. C'est pourquoi, le Maroc a multiplié les conventions de partenariat économique bilatérales et multilatérales. L'Afrique apparait aussi comme une destination de choix, ce qui explique que l'État marocain ne lésine pas sur les moyens diplomatiques pour conforter ses relations bilatérales avec les pays africains, et en faciliter l'accès aux investisseurs marocains.

Aussi, depuis quelques années, le Maroc investit dans le secteur du développement durable et des énergies renouvelables[181], engagement qu'il partage avec la Francophonie, et qui peut s'avérer représenter un deuxième volet de coopération non négligeable entre les deux entités.

### §3. Le volet culturel :

Le Maroc désire se positionner comme un modèle en matière de tolérance et de dialogue des cultures.

En effet, le Royaume entretient de bonnes relations avec les religions monothéiste, chrétienne et judaïque. Les deux communautés jouissent, de ce fait, d'une grande liberté de culte.

Dès 1985, l'ex Pape Jean Paul II fit une visite officielle au Maroc sous l'invitation du

[180] Source : Haut commissariat au plan du Royaume du Maroc, « Structure du PIB du Maroc pour l'année 2012 ».

[181] Le Maroc est le premier et l'unique pays arabe qui s'est doté d'une charte nationale sur l'environnent et le développement durable.

Roi du Maroc. Cette invitation fut la première adressée à un Pape par un chef d'État musulman. Durant cette visite, le Pape s'est adressée à 80 000 jeunes marocains au grand stade de Casablanca.

Rien que dans la capitale économique Casablanca, il existe près de quatorze lieux de cultes chrétiens (églises, cathédrales et temples) et près de 22 synagogues.

Les religions monothéistes disposent également d'écoles où musulmans, juifs et chrétiens se mélangent, comme à l'école Carmel Saint Joseph de Casablanca, structure dirigée jusqu'à aujourd'hui par les bonnes sœurs.

Le Maroc compte aussi la plus grande communauté juive du monde arabe, une communauté respectée et qui occupe des fonctions importantes au sein de la société. A titre d'exemple, André Azoulay, juif marocain, occupe le poste de conseiller du Roi Mohammed VI, un rôle qu'il a également joué auprès du défunt Roi Hassan II.

Il s'agit là d'une particularité que le Royaume partage avec la Francophonie, ce qui pourrait être un éventuel troisième volet de partenariat.

## CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Le Maroc est un pays francophone, c'est une certitude. Et avec 10 366 000 individus parlant le français[182], il figure parmi les 10 pays où l'on trouve le plus de francophones dans le monde. La langue française est présente dans les différents secteurs d'activités jusque dans la sphère privée des Marocains. Ce qui légitime encore plus la présence du Maroc au sein de la Francophonie.

La langue française évolue au milieu d'un panel de langues nationales et étrangères. Jusque-là, celle-ci a pu trouver sa place, néanmoins sa position n'est pas exempte d'interrogations, ni de remises en question.

Réduire la langue française à un rôle uniquement linguistique reviendrait à commettre une grande erreur d'analyse, la langue française au Maroc véhiculant aussi la culture française, et plus globalement la culture occidentale. C'est ce qui pourrait en partie expliquer d'une part sa non constitutionnalisation et d'autre part, le fait qu'elle soit tantôt promue, tantôt critiquée.

Mais le Maroc, depuis son indépendance, a choisi l'ouverture sur le monde. Cette volonté est exprimée dans la nouvelle constitution du Royaume qui date de 2011, dans laquelle il est clairement énoncé :

*« Mesurant l'impératif de renforcer le rôle qui lui revient sur la scène mondiale, le Royaume du Maroc, membre actif au sein des organisations internationales, s'engage à souscrire aux principes, droits et obligations énoncés dans leurs chartes et conventions respectives, il réaffirme son attachement aux droits de l'Homme tels qu'ils sont universellement reconnus, ainsi que sa volonté de continuer à œuvrer pour préserver la paix et la sécurité dans le monde.*

*Se fondant sur ces valeurs et ces principes immuables, et fort de sa ferme volonté de raffermir les liens de fraternité, de coopération, de solidarité et de partenariat constructif avec les autres États, et d'œuvrer pour le progrès commun, le Royaume*

[182] Selon l'Organisation internationale de la Francophonie, op.cit.

*du Maroc, Etat uni, totalement souverain, appartenant au Grand Maghreb, réaffirme ce qui suit et s'y engage :*

- *Œuvrer à la construction de l'Union du Maghreb, comme option stratégique,*
- *Approfondir le sens d'appartenance à la « Oumma » arabo-islamique, et renforcer les liens de fraternité et de solidarité avec ses peuples frères,*
- *Consolider les relations de coopération et de solidarité avec les peuples et les pays d'Afrique, notamment les pays du Sahel et du Sahara,*
- *Intensifier les relations de coopération rapprochée et de partenariat avec les pays de voisinage euro-méditerranéen,*
- *Élargir et diversifier ses relations d'amitié et ses rapports d'échanges humains, économiques, scientifiques, techniques et culturels avec tous les pays du monde,*
- *Renforcer la coopération Sud-Sud,*
- *Protéger et promouvoir les dispositifs des droits de l'Homme et du droit international humanitaire et contribuer à leur développement dans leur indivisibilité et leur universalité,*
- *Bannir et combattre toute discrimination à l'encontre de quiconque, en raison du sexe, de la couleur, des croyances, de la culture, de l'origine sociale ou régionale, de la langue, de l'handicap ou de quelque circonstance personnelle que ce soit,*
- *Accorder aux conventions internationales dûment ratifiées par lui, dans le cadre des dispositions de la Constitution et des lois du Royaume, dans le respect de son identité nationale immuable, et dès la publication de ces conventions, la primauté sur le droit interne du pays, et harmoniser en conséquence les dispositions pertinentes de sa législation nationale ».*[183]

C'est pourquoi, le Maroc souhaite élargir et diversifier ses relations économiques, scientifiques, techniques et culturelles avec différents pays et différentes zones dont la Francophonie.

[183] Constitution du Royaume du Maroc de 2011, Préambule.

Cependant, s'agissant de la relation du Maroc avec la Francophonie institutionnelle, aucune mention particulière n'est faite à l'OIF ni à aucune autre organisation en tant que telle au sein de la constitution, mais cette dernière fait référence à des zones et à des domaines de coopération qui concernent directement ou indirectement la Francophonie.

Cette deuxième partie a dessiné de nombreux points d'interrogation. Quelle est la réalité de la présence de la langue française au Maroc ? Comment est-elle perçue ? Quelle est son avenir ? Qu'en est-il de la francophonie en tant que culture et de la Francophonie institutionnelle en tant qu'entité géopolitique ? C'est ce que nous allons tenter de découvrir tout au long de la troisième partie de cette thèse.

# TROISIEME PARTIE : LE FAIT FRANCOPHONE ET LA LANGUE FRANÇAISE AU MAROC ENTRE LANGUE VEHICULAIRE ET ADHESION POLITIQUE

***« Que serait la francophonie si personne ne parlait français ? »***

*François Mitterrand*

Au Maroc, pays ayant déjà la langue arabe comme langue nationale de fait et de droit, la langue française, héritage légué par les années de protectorat français, soulève bien des débats sur son rôle, la place qu'elle devrait prendre, ainsi que les limites qu'elle ne doit surtout pas dépasser.

Si pour certains la langue française a toute sa légitimité, d'autres la perçoivent comme une simple langue qui pourrait être remplacée dès qu'elle ne serait plus utile. Comment sont donc perçues la francophonie dans sa dimension linguistique et la francophonie « culturelle » ou « identitaire » par la jeunesse marocaine ?

La francophonie institutionnelle quant à elle ne suscite pas d'interrogations particulières, sauf dans la sphère politique et auprès des intellectuels. Pourquoi ce manque d'intérêt pour la Francophonie institutionnelle ? La jeunesse s'intéresse t-elle à l'Organisation internationale de la Francophonie ?

C'est pour répondre à ces différentes questions et connaître la réalité de la francophonie dans ses différentes composantes, linguistique, culturelle et politique, que nous avons opté pour deux enquêtes.

La première enquête quantitative a visé un échantillon de jeunes étudiants marocains. La seconde, elle, est une enquête qualitative qui consiste en un ensemble d'entretiens effectués auprès d'un panel de hauts responsables et décideurs issus de différentes sphères.

Quels sont les défis qui se dressent devant la (f/F)rancophonie ? Quelles sont les perspectives d'avenir de la (f/F)rancophonie ? Autant de questions auxquelles nous tenterons de répondre.

# CHAPITRE 1 : LA LANGUE FRANÇAISE ET LA FRANCOPHONIE

## PERCEPTION ET REALITE

Une grande partie de la population marocaine est francophone, ceci est dû principalement à des raisons historiques liées au protectorat qui ont fait que le système éducatif marocain intègre l'enseignement de la langue française dès le primaire et puis l'enseignement en français à partir du lycée et du supérieur.

En tant qu'observateur, nous avons relevé que la francophonie au Maroc est une réalité incontestable, qu'elle est souvent liée à la France et à la culture française. Nous avons également remarqué que la Francophonie institutionnelle est peu visible malgré le fait que le Maroc en soit membre depuis plus de trente ans.

Notre travail de recherche concernant principalement l'adhésion du Maroc à l'espace francophone, il s'agissait de vérifier ces observations et de les confronter à la réalité.

Il nous a paru indispensable pour avoir une vision réaliste de la place de la francophonie et de la situation de la Francophonie institutionnelle au Maroc de connaître l'avis de la jeunesse marocaine sur le sujet. Nous avons aussi rencontré des décideurs issus de différents secteurs d'activité à qui nous avons posé un ensemble de questions dans le cadre d'entretiens.

Ces deux enquêtes nous ont permis d'avoir une vision réaliste de notre sujet et d'enrichir notre travail de recherche de déclarations, de confidences et de témoignages.

# Section 1 : Enquête sur la langue française et la Francophonie auprès de la jeunesse marocaine

## § 1. Présentation de l'étude :

### ➢ Contexte et finalité

Selon les données des Nations Unies datant de 2012, la population totale du Maroc atteint 32,52 millions d'habitants, dont les jeunes (de 10 à 24 ans)[184] représentent plus de 30%. Les jeunes apparaissent et sont de plus en plus considérés comme étant au cœur des enjeux stratégiques du pays.

De même, et à la lumière de ces quelques indicateurs, il ressort clairement que les jeunes constituent un indicateur des plus importants pour évaluer une situation, quelle qu'elle soit au Maroc.

C'est pour ces raisons que notre thèse ne pouvait être complète si elle ne transmettait pas l'avis de cette partie significative de la population marocaine. D'où notre choix de conduire une enquête quantitative auprès des jeunes étudiants marocains issus de différents niveaux, milieux et disciplines, afin d'avoir une vision la plus proche de la réalité de la place de la francophonie et de la situation de la Francophonie institutionnelle au Maroc.

### ➢ Objectifs

Notre étude tourne autour de trois axes :

- **Premier axe :** la francophonie avec un petit « f » ou la francophonie dans sa composante linguistique.

- **Deuxième axe :** la francophonie dans sa dimension culturelle.

[184] *In* http://www.un.org.ma/spip.php?article350

- **Troisième axe :** la Francophonie avec un « F » majuscule ou la Francophonie institutionnelle.

L'objectif de l'étude est de sonder l'opinion des jeunes marocains concernant ces axes.

### ➢ Méthodologie

- **Cible :** étudiants âgés de 18 ans et plus.
- **Echantillon :**
  - Taille de l'échantillon : 550 personnes
  - Méthode des quotas selon le critère du type d'enseignement suivi :
    - 50% d'étudiants issus de l'enseignement public
    - 50% d'étudiants issus de l'enseignement privé
- **Outil de collecte des données :** questionnaire composé de 28 questions
  - Premier axe : 13 questions
  - Deuxième axe : 11 questions
  - Troisième axe : 4 questions
- **Méthode de collecte de données :** questionnaire auto administré
- **Méthode d'analyse des résultats :** logiciel de traitement de base de données Sphynx

### ➢ Profil des personnes sondées

- 100% des personnes sondées sont des étudiants, 15 % exercent en parallèle un métier.
- 73 % des personnes sondées sont âgées de 18 à 24 ans, 18 % ont entre 25 et 34 ans, et 9% ont plus de 34 ans.
- 50% sont issues de l'enseignement privé, et 50% de l'enseignement public.

- 46% suivent des études de premier cycle, 34 % du deuxième cycle, et 20% du troisième cycle (Master ou Doctorat).
- 27% sont issus de familles berbérophones.

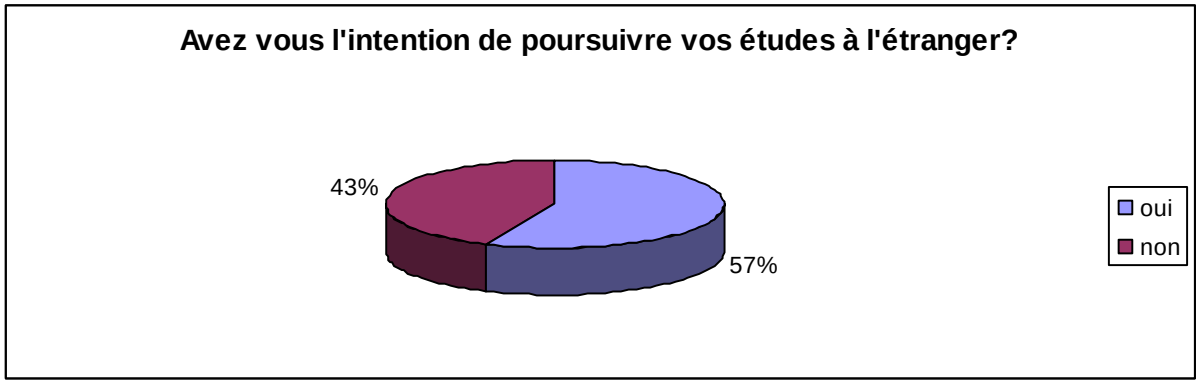
## § 2. Analyse des résultats de l'enquête :

### ➢ Premier axe : La francophonie dans sa composante linguistique

#### ❖ Analyse des résultats :

**Question 1 : Avez-vous l'intention de poursuivre vos études à l'étranger ?**

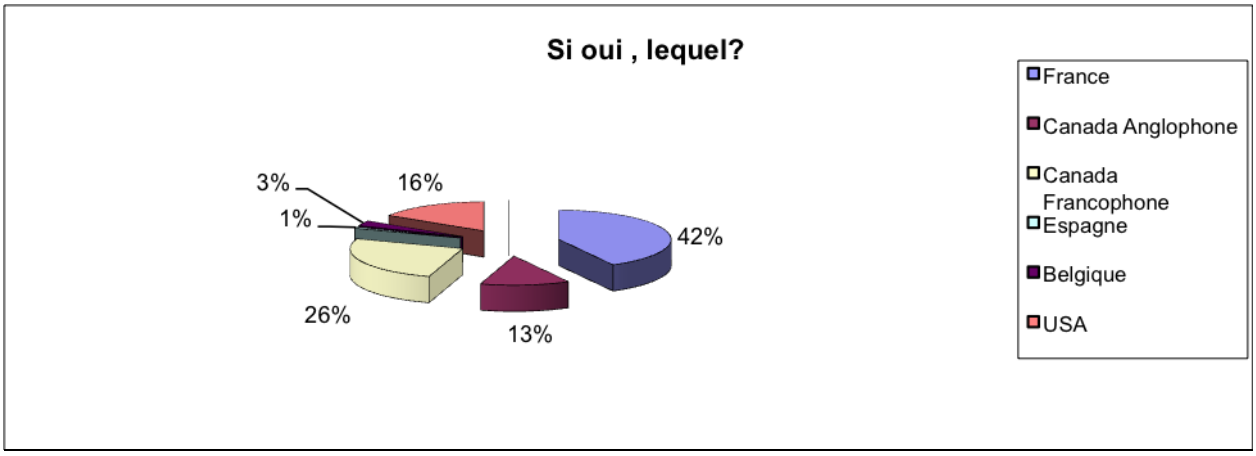
| Intention de poursuivre vos études à l'étranger ? | Nb réponses | Pourcentage |
|---|---|---|
| Oui | 312 | 57,00% |
| Non | 238 | 43,00% |
| **TOTAL** | **550** | **100%** |




57% des étudiants questions ont exprimé leur souhait de poursuivre leurs études à l'étranger contre 43% qui souhaitent rester au Maroc.

**Question 2 : Si oui, lequel ?**

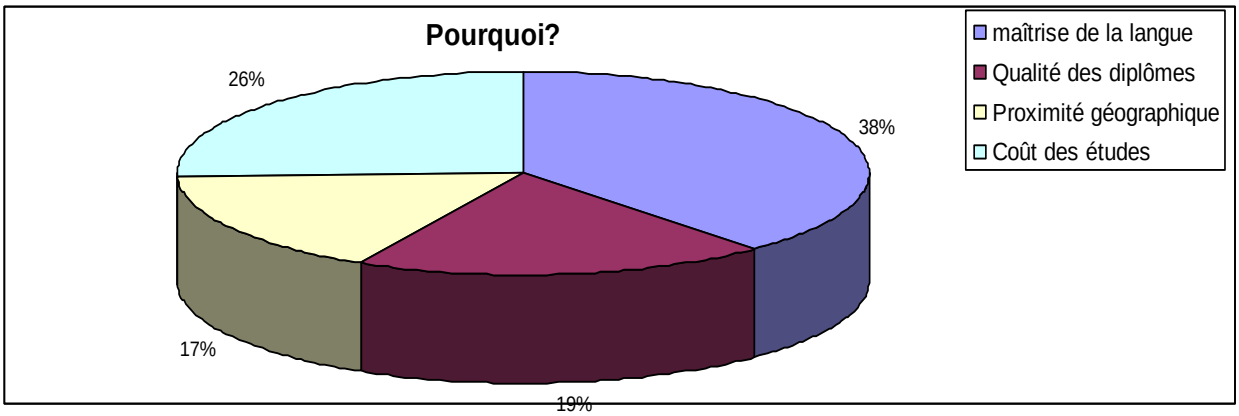
| Lequel ? | Nb. réponses | Pourcentage |
|---|---|---|
| France | 131 | 41,99% |
| Canada Anglophone | 40 | 12,82% |
| Canada Francophone | 80 | 25,64% |
| Espagne | 2 | 0,64% |
| Belgique | 9 | 2,88% |
| USA | 50 | 16,03% |
| **TOTAL** | **312** | **100%** |




La France arrive en tête (42%) des pays de destination d'études privilégiés, suivie du Canada francophone (26%), des États-Unis (16%) et du Canada anglophone (13%).

## Question 3 : Pourquoi ?

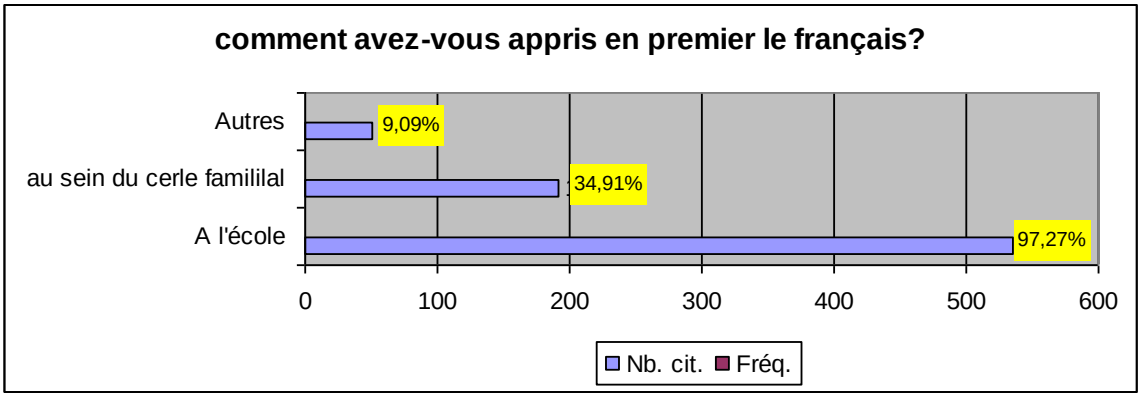
| Pourquoi ? | Nb. réponses | Pourcentage |
|---|---|---|
| Maîtrise de la langue | 120 | 38,46% |
| Qualité des diplômes | 60 | 19,23% |
| Proximité géographique | 52 | 16,67% |
| Coût des études | 80 | 25,64% |
| **TOTAL** | **312** | **100%** |




Pour justifier leur choix, 38% de notre échantillon ont évoqué la raison linguistique, 26% le motif financier (coût des études), 19% la qualité des diplômes, et enfin 17% seulement la proximité géographique.

## Question 4 : Comment avez-vous appris en premier le français ?

| Comment avez-vous appris le français ? | Nb. réponses | Pourcentage |
|---|---|---|
| Par obligation à l'école | 535 | 97,27% |
| Au sein du cercle familial | 192 | 34,91% |
| **TOTAL** | **727** | **---** |



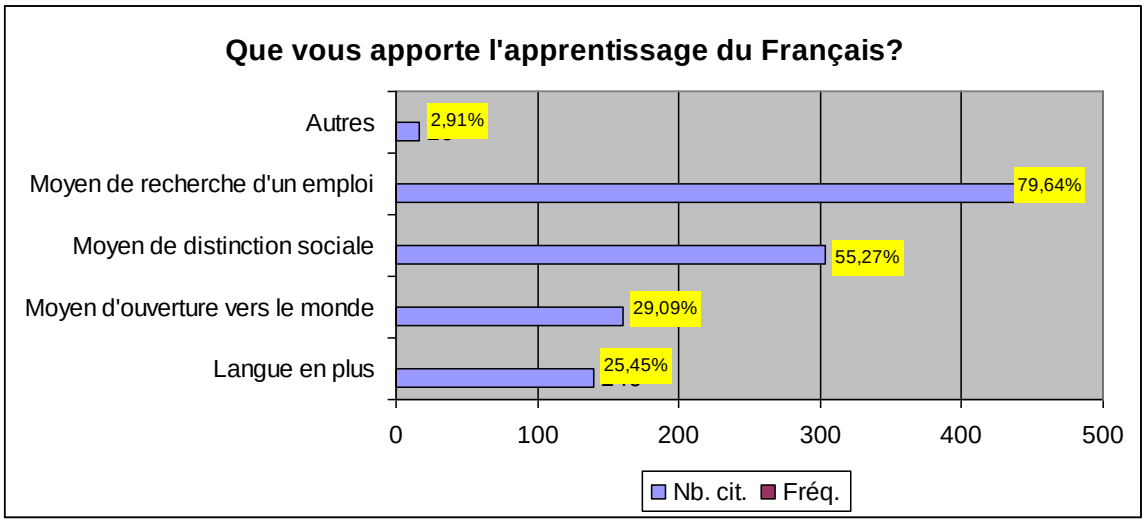

A cette question, les étudiants pouvaient cocher plusieurs réponses, d'où le chiffre de 727 réponses pour 550 étudiants interrogés.

Le français au Maroc étant une matière obligatoire enseignée à l'école dès le primaire, plus de 97% ont affirmé avoir appris le français à l'école.

35% des étudiants questionnés sont dans ce cas de figure, déclarant avoir appris en premier le français au sen du cercle familial.

**Question 5 : Que vous apporte l'apprentissage du français ?**

| Apprentissage du français ? | Nb. réponses | Pourcentage |
|---|---|---|
| Langue en plus | 140 | 25,45% |
| Moyen d'ouverture vers le monde | 160 | 29,09% |
| Moyen de distinction sociale | 304 | 55,27% |
| Moyen de recherche d'un emploi | 438 | 79,64% |
| Autres | 16 | 2,91% |
| **TOTAL** | **1058** | **---** |

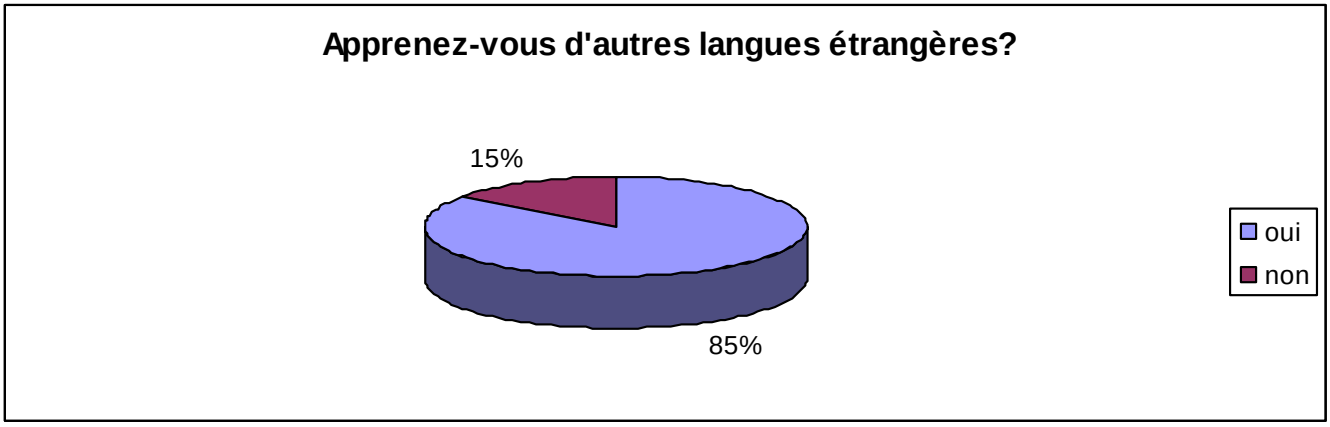



Dans cette question, les étudiants pouvaient cocher plusieurs réponses.

Pour 80% des étudiants, la langue française est indispensable pour trouver un emploi. 55% déclarent que le français est un moyen de distinction sociale. 29% trouvent en la langue française un moyen de s'ouvrir vers le monde, tandis que 25% jugent que la connaissance d'une autre langue ne peut être qu'utile.

**Question 6 : Apprenez-vous d'autres langues étrangères ?**

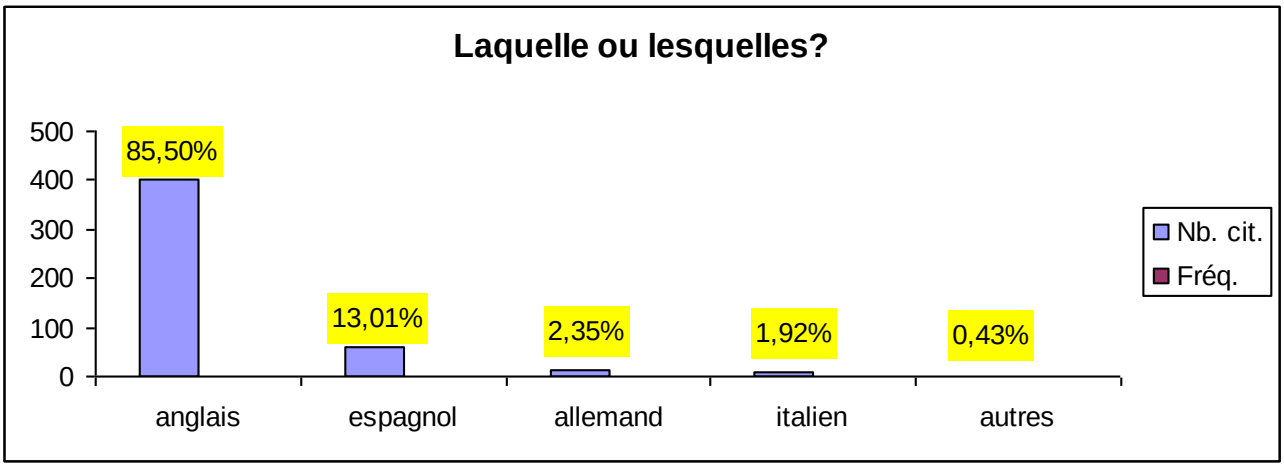
| Apprenez-vous d'autres langues étrangères ? | Nb. réponses | Pourcentage |
|---|---|---|
| Oui | 469 | 85,27% |
| Non | 81 | 14,73% |
| **TOTAL** | **550** | **100%** |




La majorité des étudiants (85%) ont déclaré apprendre une ou plusieurs autres langues étrangères en plus du français, contre 15% qui n'apprennent aucune autre langue étrangère.

**Question 7 : Si oui, laquelle, ou lesquelles ?**

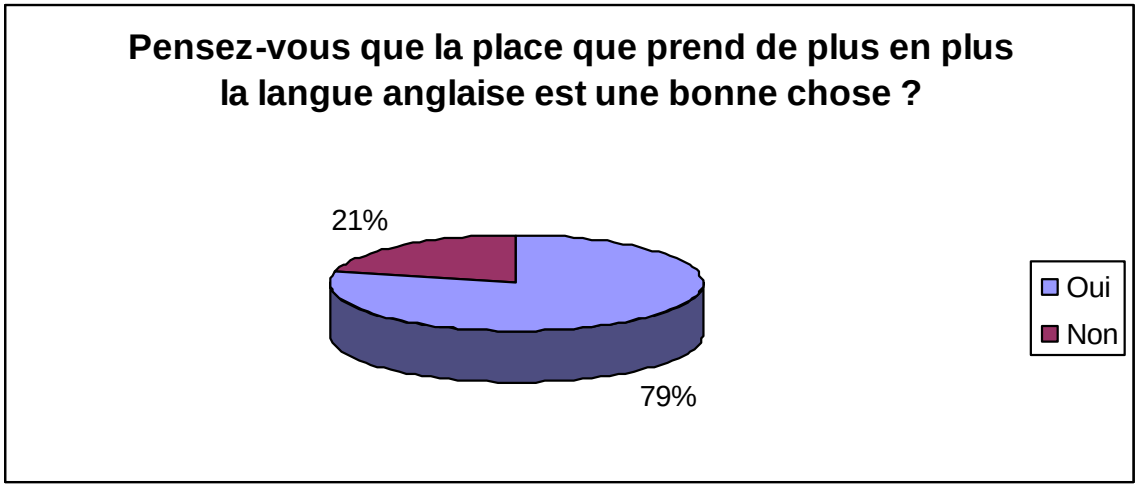
| Laquelle ou lesquelles ? | Nb. réponses | Pourcentage |
|---|---|---|
| Anglais | 401 | 85,50% |
| Espagnol | 61 | 13,01% |
| Allemand | 11 | 2,35% |
| Italien | 9 | 1,92% |
| Autres | 2 | 0,43% |
| **TOTAL** | **484** | **---** |




A cette question, nous avons eu 484 réponses cumulées, sachant que 469 étudiants ont déclaré apprendre une ou plusieurs autres langues. Nous pouvons déduire que la majorité des répondants « oui » à la question précédente apprennent une seule langue étrangère en plus de la langue française. L'anglais vient en tête avec 86% de réponses, suivi avec très loin derrière de l'espagnol (13%), puis de l'allemand (2,35%), et enfin de l'italien (2%).

**Question 8 : Pensez-vous que la place que prend de plus en plus la langue anglaise est une bonne chose ?**

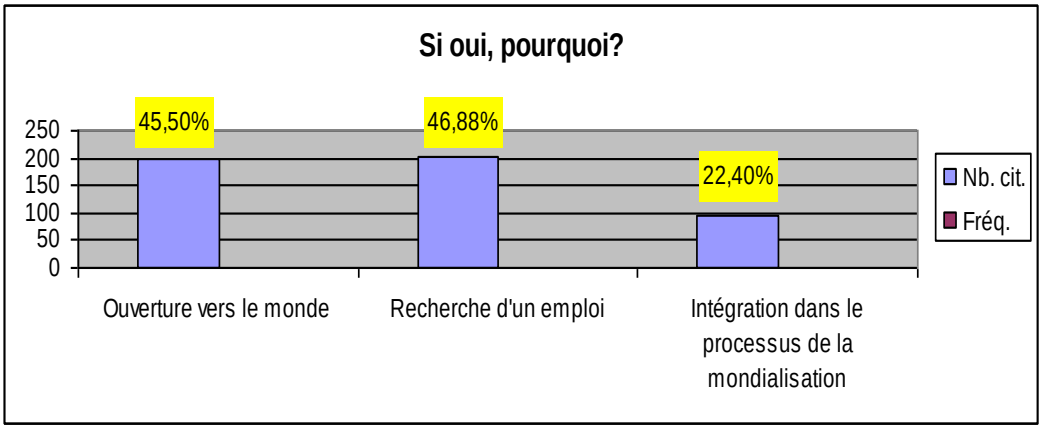
| Pensez-vous que la place que prend de plus en plus la langue anglaise est une bonne chose ? | Nb. réponses | Pourcentage |
|---|---|---|
| Oui | 433 | 78,73% |
| Non | 117 | 21,27% |
| **TOTAL** | **550** | **100%** |




79% des personnes sondées ont déclaré être favorables à une progression de la langue anglaise, tandis que 21% se sont prononcées contre.

**Question 9 : Si oui, pourquoi ?**

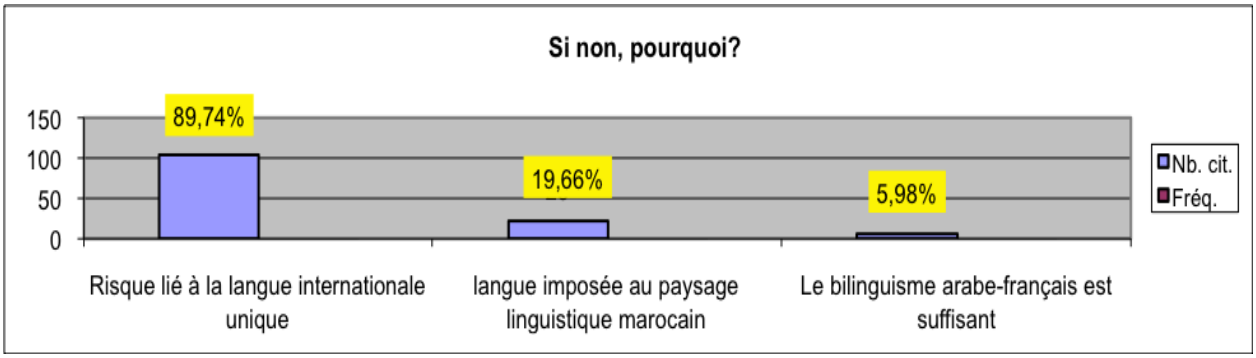
| Pourquoi ? | Nb. réponses | Pourcentage |
|---|---|---|
| Ouverture sur le monde | 197 | 45,50% |
| Recherche d'un emploi | 203 | 46,88% |
| Intégration dans le processus de la mondialisation | 97 | 22,40% |
| TOTAL | 497 | --- |




47% des personnes en faveur d'une avancée de la langue anglaise voient d'abord en elle un moyen d'augmenter leurs chances de trouver un emploi. 46% pensent que la langue anglaise leur permet de s'ouvrir sur le monde, et 22% trouvent que l'anglais est indispensable pour s'intégrer dans le processus de la mondialisation.

**Question 10 : Si non, pourquoi ?**

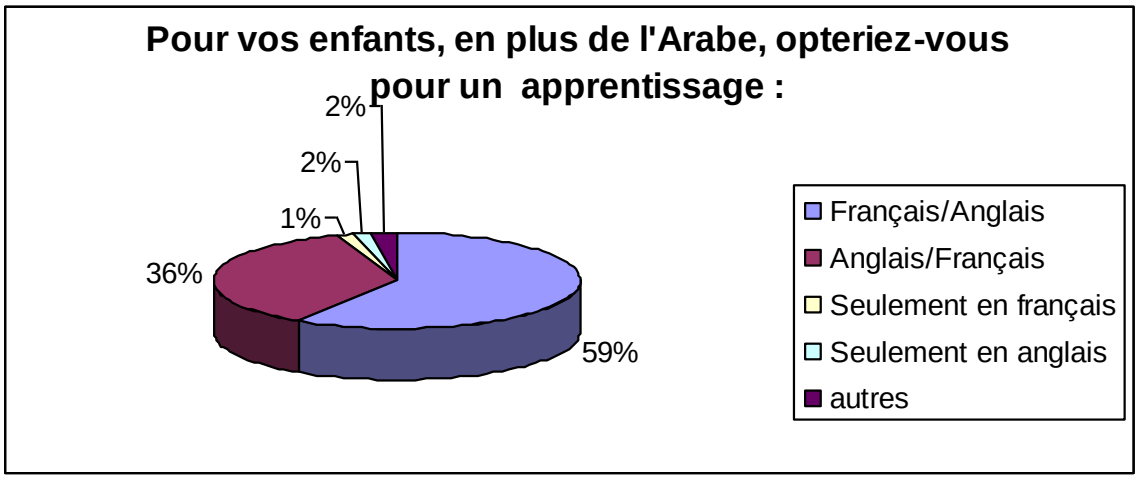
| Pourquoi ? | Nb. réponses | Pourcentage |
|---|---|---|
| Risque lié à la langue internationale unique | 105 | 89,74% |
| Langue imposée au paysage linguistique marocain | 23 | 19,66% |
| Le bilinguisme arabe-français est suffisant | 7 | 5,98% |
| **TOTAL** | **135** | **---** |




90% des personnes défavorables à la montée de l'anglais au Maroc refusent le principe de langue internationale unique, alors que 20% pensent qu'il s'agit une langue intruse au Maroc. Enfin, 6% trouvent que le bilinguisme arabe-français est suffisant.

**Question 11 : Pour vos enfants, en plus de l'Arabe, opteriez-vous pour un apprentissage en français-anglais, anglais-français, seulement en français, seulement en anglais ou autre ?**

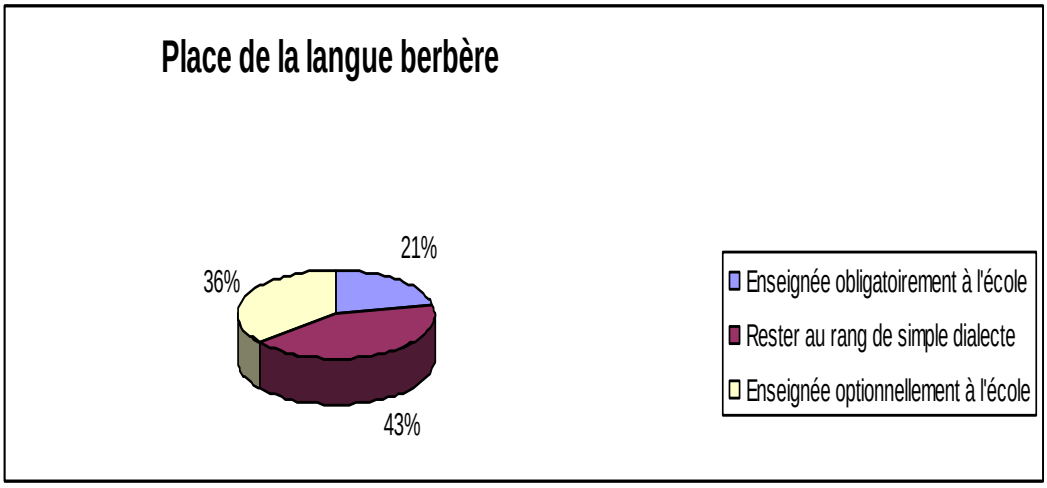
| Pour vos enfants, en plus de l'Arabe, opteriez-vous pour un apprentissage en… | Nb. réponses | Pourcentage |
|---|---|---|
| Français/Anglais | 324 | 58,91% |
| Anglais/Français | 197 | 35,82% |
| Seulement en français | 7 | 1,27% |
| Seulement en anglais | 10 | 1,82% |
| Autres | 12 | 2,18% |
| **TOTAL** | **550** | **100%** |




59% des personnes sondées envisagent d'orienter leurs enfants vers un apprentissage trilingue arabe/français/anglais, contre 36% vers un apprentissage arabe/anglais/français.

**Question 12 : Selon vous, quelle place devrait prendre la langue berbère au sein du paysage linguistique marocain ?**

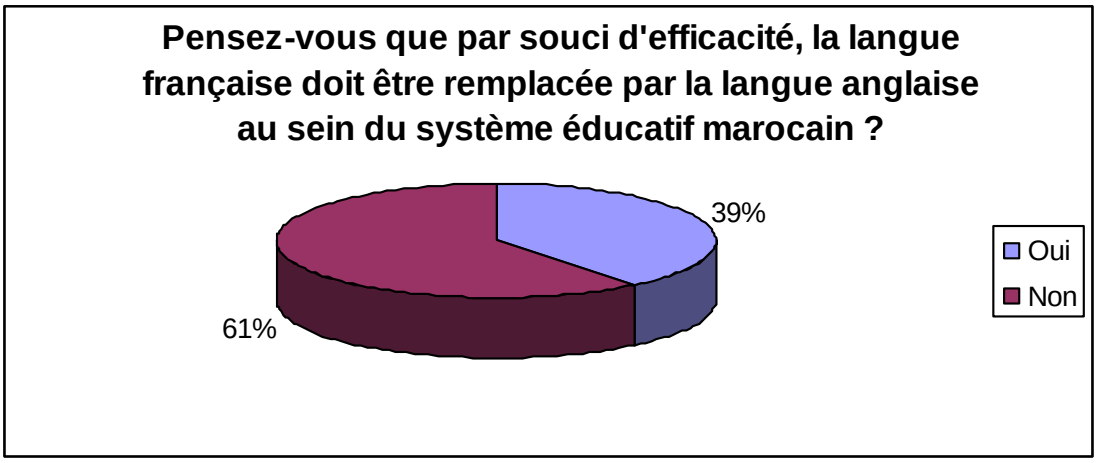
| Quelle place devrait prendre la langue berbère au sein du paysage linguistique marocain ? | Nb. réponses | pourcentage |
|---|---|---|
| Enseignée obligatoirement à l'école | 116 | 21,09% |
| Rester au rang de simple dialecte | 236 | 42,91% |
| Enseignée optionnellement à l'école | 198 | 36,00% |
| **TOTAL** | **550** | **100%** |




Pour 43% de notre cible, la langue berbère devrait rester au rang de simple dialecte, 36% estiment qu'elle doit figurer comme matière optionnelle au sein de l'école, tandis que 21% réclament son enseignement obligatoire.

**Question 13 : Pensez-vous que par souci d'efficacité, la langue française doit être remplacée par la langue anglaise au sein du système éducatif marocain ?**

| La langue française doit-elle être remplacée par la langue anglaise au sein du système éducatif marocain ? | Nb. réponses | Pourcentage |
|---|---|---|
| Oui | 215 | 39,09% |
| Non | 335 | 60,91% |
| **TOTAL** | **550** | **100%** |




61% sont contre un remplacement de la langue française par la langue anglaise dans l'enseignement, alors que 39% sont plutôt favorables à une telle mesure.

### ❖ Résumé des résultats du premier axe :

La France a toujours été la destination d'études préférée des Marocains et les résultats de notre enquête semblent confirmer qu'elle le reste. En effet, 41% des étudiants désirant poursuivre leurs études à l'étranger prévoient de le faire en France.

Le choix de la destination d'études est motivé essentiellement par deux raisons, la première est d'ordre linguistique (38%) et la seconde d'ordre financier (26%).

La France répond à ces deux exigences. En effet, le français est la deuxième langue la plus parlée au Maroc, il est par conséquent plus facile pour les étudiants de se diriger vers un pays dont ils maîtrisent déjà la langue. Aussi, le coût des études en France (parfois gratuites) constitue un élément qui séduit les étudiants marocains et surtout leurs parents, puisque le système boursier n'étant pas développé au Maroc et la culture des « petits boulots » étant quasi inexistante, la majorité des étudiants se fait financer leurs études par leurs parents.

La langue française étant enseignée au Maroc dès le primaire, il est donc normal que la quasi totalité de notre échantillon (97%) déclare avoir appris le français d'abord à l'école. Par ailleurs, il est à noter qu'une partie de la population marocaine généralement issue de la bourgeoisie, utilise la langue française dans son quotidien, dans ce cas le premier contact des enfants avec la langue française a lieu à travers leurs parents (35%).

Le monde des affaires, donc le monde du travail au Maroc, est très largement francophone. 80% du panel considère que la langue française est d'abord indispensable pour trouver du travail.

Egalement, La langue française apparait au Maroc comme étant la langue de l'élite et de la bourgeoisie. 55% des répondants voient en elle un moyen de distinction sociale. 29% des étudiants, quant à eux, estiment que parler français leur permet de s'ouvrir vers le monde surtout occidental.

La montée de la langue anglaise est un phénomène qui touche une grande partie des pays dans le monde, et le Maroc n'y échappe pas. Notre enquête ne vient

qu'appuyer ce constat puisque 85% des étudiants déclarent apprendre l'anglais comme troisième langue.

Par ailleurs, la tradition d'ouverture du Maroc explique le fait que le Royaume subit nombre d'influences parmi lesquelles figurent celles d'ordre linguistique. La jeunesse marocaine est de plus en plus influencée par la culture américaine, la musique, le cinéma, les multimédias, etc. Ainsi, 79% des étudiants questionnés sont favorables à une montée de la langue anglaise. Pour la plupart, ils voient en cette langue un outil pour augmenter leur chance de trouver un emploi (46%), le marché de l'emploi au Maroc demandant de plus en plus la maîtrise des trois langues, arabe, français et anglais. Aussi, les jeunes ont de plus en plus tendance à vouloir parler anglais afin d'accéder à la modernité (47%) et pour certains (22%), la langue anglaise est indispensable pour s'intégrer dans le processus de la mondialisation.

21% de notre échantillon sont en revanche réticents à cette montée de la langue anglaise au Maroc. D'abord, parce qu'ils refusent de voir le Maroc subir le phénomène de la langue internationale unique (90%). D'autre part, ils considèrent que cette langue a été imposée au paysage linguistique marocain traditionnellement arabophone et francophone (20%).

Cependant, si la majorité de la population sondée s'est prononcée favorablement à la montée de l'anglais, 61% se déclarent défavorables à un remplacement de la langue française par la langue anglaise au sein du paysage linguistique marocain, contre seulement 39% qui y sont favorables.

Le marché de l'emploi qui exige de plus en plus la maîtrise de la langue anglaise, et la culture américaine qui influence largement la population jeune, font que les étudiants interrogés (95%) envisagent un enseignement trilingue pour leurs enfants. Pour 59% d'entre eux, ils pensent orienter leurs enfants vers un apprentissage, en plus de l'arabe, prioritairement du français puis de l'anglais. 36% envisagent d'orienter leurs enfants vers un apprentissage, en plus de l'arabe, prioritairement de l'anglais puis du français.

Le paysage linguistique marocain est certes arabophone et francophone, mais il ne faut pas négliger la composante berbère qui est en même temps identitaire et

linguistique. Notre échantillon est composé de 27% d'étudiants issus de familles berbérophones.

On entend par familles berbérophones, celles qui parlent la langue berbère, nombre de Marocains sont d'origine berbère mais ne maîtrisent pas la langue berbère.

21% seulement des étudiants sont pour l'apprentissage du berbère à l'école, ce chiffre est à rapprocher de la proportion des étudiants issus de familles berbérophones dans l'échantillon (27 %).

- **Deuxième axe : la francophonie dans sa dimension culturelle**

❖ **Analyse des résultats :**

**Question 14 : Je vais vous citer quelques affirmations concernant le mot « francophone » et vous demander pour chacune de ces affirmations si vous êtes : tout à fait d'accord, d'accord, plus ou moins d'accord ou pas du tout d'accord.**

| Affirmations concernant le mot « francophone » | Tout à fait d'accord | D'accord | Plus ou moins d'accord | Pas du tout d'accord | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|
| Pouvoir communiquer en français | 76,30% | 15,60% | 6,70% | 1,80% | **100%** |
| Être citoyen d'un pays membre de l'OIF | 14,70% | 25,00% | 53,00% | 7,20% | **100%** |
| Partager les valeurs de la Francophonie | 10,80% | 25,30% | 42,70% | 20,80% | **100%** |
| Vivre "à la française" | 9,80% | 15,20% | 57,60% | 17,50% | **100%** |



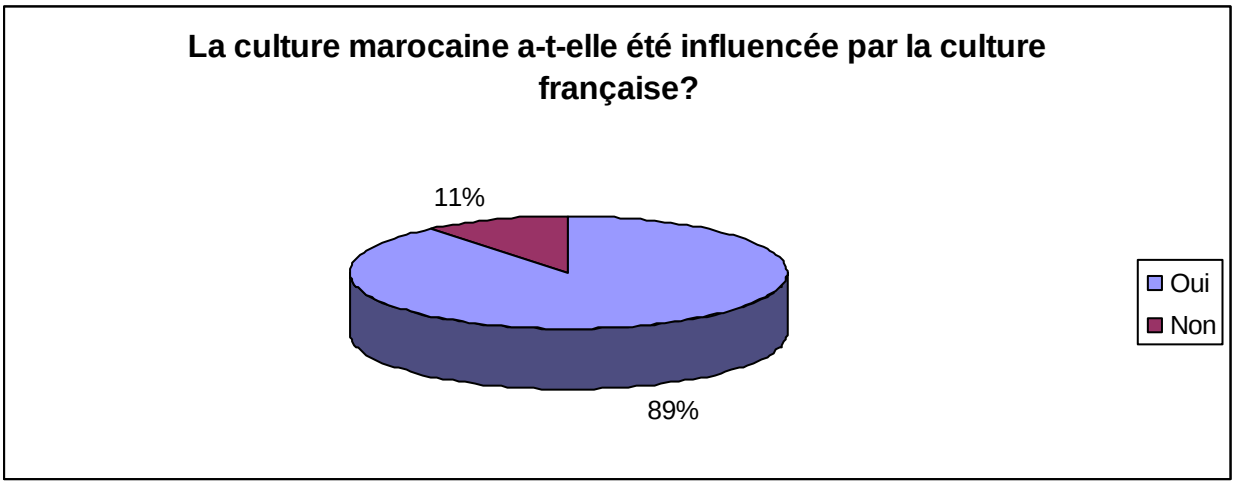

76% des répondants sont tout à fait d'accord, estimant que le mot « francophone » signifie avant tout pouvoir communiquer en français, 15% étant d'accord. À souligner donc que près de 92% des sondés sont d'accord ou tout à fait d'accord sur la prédominance du fait linguistique.

Aux affirmations « être citoyen d'un pays membre de l'OIF » et « partager les valeurs de la Francophonie », les réponses ne sont pas très claires. Lors de l'administration du questionnaire, une grande majorité des étudiants a demandé la signification du sigle « OIF ». Ce n'est qu'après leur avoir fait une brève présentation de l'OIF qu'ils ont été en mesure de répondre. 53% des étudiants ont déclaré être plus ou moins d'accord que « francophone » est synonyme de faire partie de l'OIF, tandis que 43% sont plus ou moins d'accord que le terme « francophone » signifie partager les valeurs de la Francophonie.

Par ailleurs, 58% des répondants sont plus ou moins d'accord que « francophone » signifie vivre « à la française ».

**Question 15 : Pensez-vous que la culture marocaine a été influencée par la culture française ?**

| La culture marocaine a été influencée par la culture française ? | Nb. réponses | Pourcentage |
|---|---|---|
| Oui | 491 | 89,27% |
| Non | 59 | 10,73% |
| **TOTAL** | **550** | **100%** |

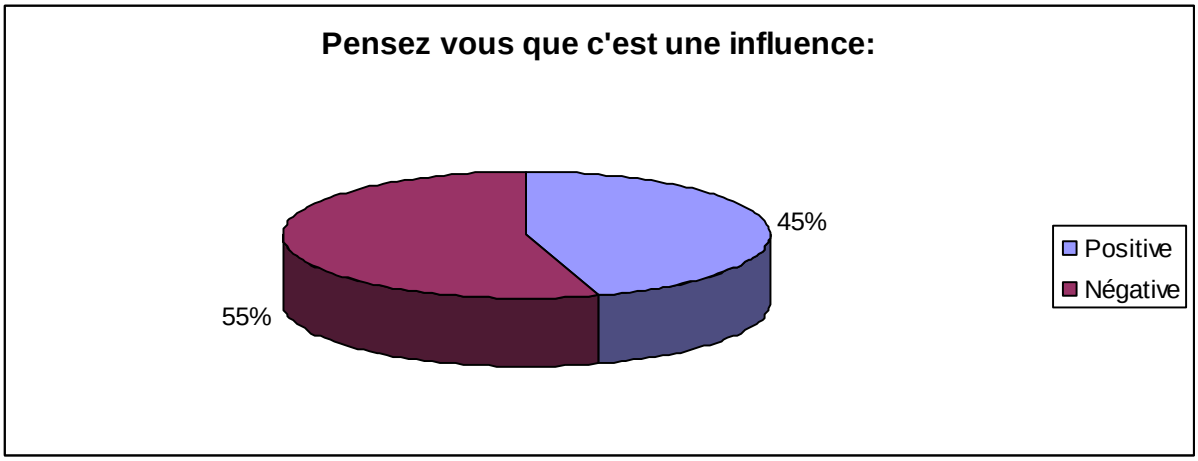



89% des 550 répondants pensent en effet que la culture marocaine a bien été influencée par la culture française. Seulement 11% sont d'un avis contraire.

**Question 16 : Pensez-vous que c'est une influence positive ou négative ?**

| Type d'influence | Nb. réponses | Pourcentage |
|---|---|---|
| Positive | 222 | 45,21% |

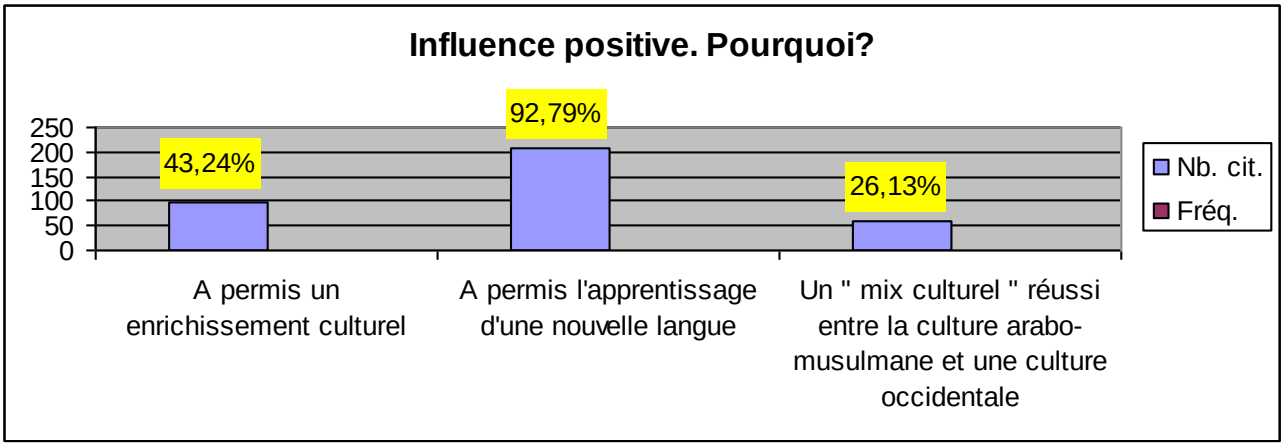
| | | |
|---|---|---|
| Négative | 269 | 54,79% |
| **TOTAL** | **491** | **100%** |




Parmi les 491 personnes estimant que la culture marocaine a été influencée par la culture française, 55% jugent cette influence positive et 45% parlent d'une influence au contraire négative.

**Question 17 : Influence positive. Pourquoi ?**

| **Influence positive. Pourquoi ?** | **Nb. réponses** | **Pourcentage** |
|---|---|---|
| A permis un enrichissement culturel | 96 | 43,24% |
| A permis l'apprentissage d'une nouvelle langue | 206 | 92,79% |
| Un " mix culturel " réussi entre la culture arabo-musulmane et une culture occidentale | 58 | 26,13% |
| **TOTAL** | **360** | **---** |

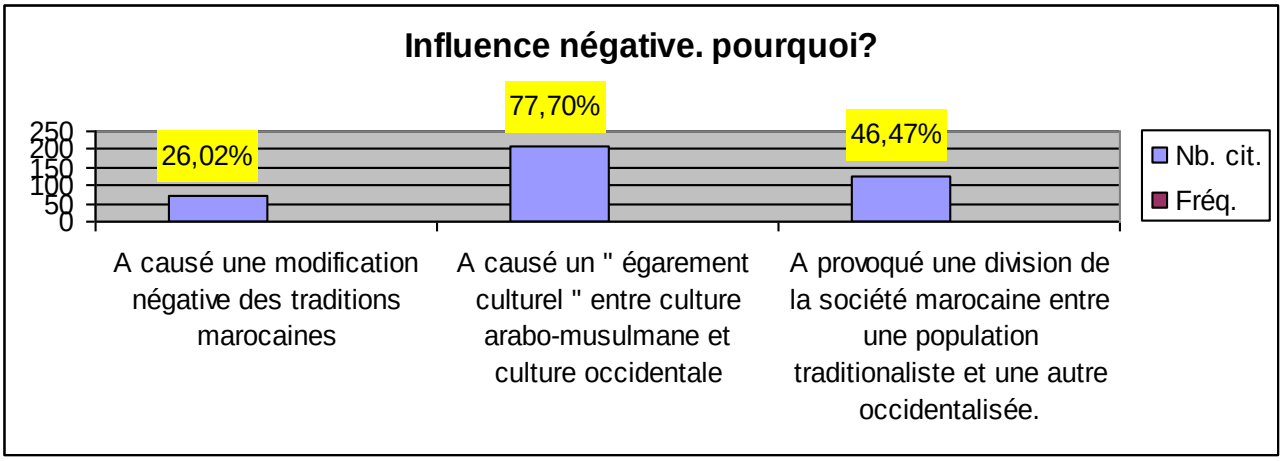



A cette question, les étudiants pouvaient cocher plusieurs réponses.

Nous pouvons remarquer que pour 93% des étudiants, l'influence positive réside dans le fait d'avoir permis l'apprentissage d'une nouvelle langue, et que 43% pensent que cette influence a permis un enrichissent culturel.

**Question 18 : Influence négative. Pourquoi ?**

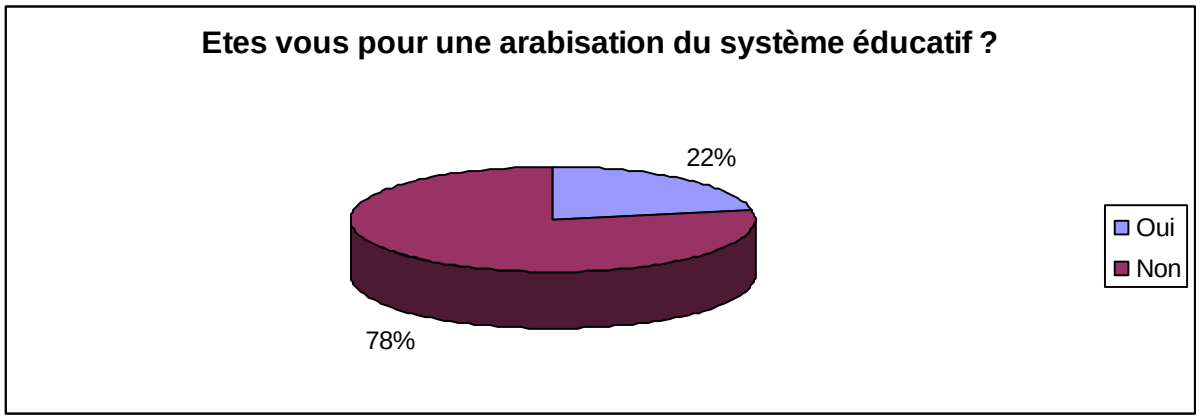
| Influence négative. Pourquoi ? | Nb. réponses | Pourcentage |
|---|---|---|
| A causé une modification négative des traditions marocaines | 70 | 26,02% |
| A causé un « égarement culturel » entre culture arabo-musulmane et culture occidentale | 209 | 77,70% |
| A provoqué une division de la société marocaine entre une population traditionaliste et une autre occidentalisée | 125 | 46,47% |
| **TOTAL** | **404** | **---** |




A cette question, les étudiants pouvaient cocher plusieurs réponses. 78% considèrent que l'influence française a causé un « égarement culturel » entre la culture marocaine de tradition arabo-musulmane et la culture occidentale, tandis que 46% jugent cette influence est négative car elle a provoqué une division de la société marocaine entre une partie de la population attachée aux traditions, et une autre « francisée » donc occidentalisée. Enfin, 26% estiment que l'influence française a conduit à une modification négative des traditions marocaines.

**Question 19 : Êtes-vous pour une arabisation du système éducatif ?**

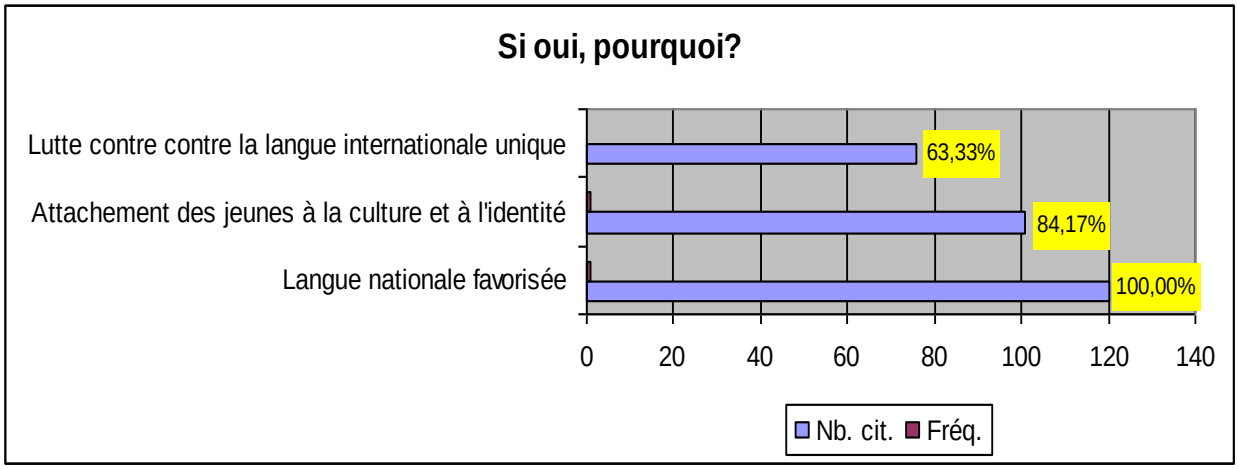
| Êtes-vous pour une arabisation du système éducatif ? | Nb. réponses | Pourcentage |
|---|---|---|
| Oui | 120 | 21,82% |
| Non | 430 | 78,18% |
| **TOTAL** | **550** | **100%** |




78% des étudiants sont contre une arabisation du système éducatif, tandis que 22% y sont favorables.

**Question 20 : Si oui, pourquoi ?**

| Si oui, pourquoi ? | Nb. réponses | Pourcentage |
|---|---|---|
| Langue nationale favorisée | 120 | 100,00% |
| Attachement des jeunes à la culture et à l'identité | 101 | 84,17% |
| Lutte contre la langue internationale unique | 76 | 63,33% |
| **TOTAL** | **297** | **---** |



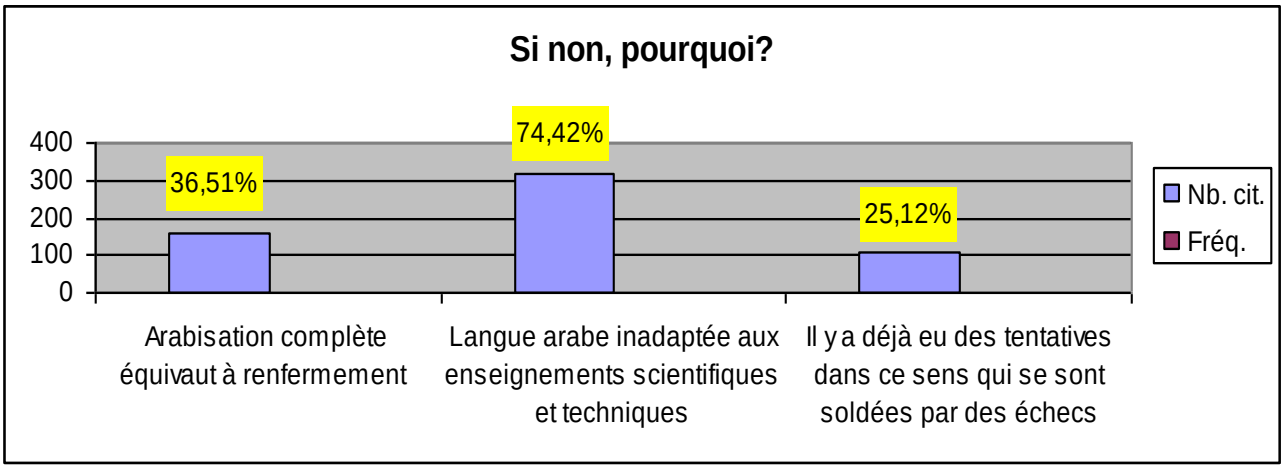

A cette question, les étudiants pouvaient cocher plusieurs réponses.

100% des personnes qui sont pour une arabisation du système éducatif au Maroc pensent qu'il est tout à fait logique que la langue nationale et officielle du pays soit favorisée. 94% considèrent qu'une telle mesure permettrait aux jeunes de s'attacher à leur culture et à affirmer leur identité. 63% des sondés trouvent par ailleurs qu'il s'agit d'un moyen de se protéger de l'anglais, en passe de devenir la langue internationale par excellence.

**Question 21 : Si non, pourquoi ?**

| Pourquoi ? | Nb. réponses | Pourcentage |
|---|---|---|
| Arabisation complète équivaut à renfermement ou repli sur soi-même | 157 | 36,51% |
| La langue arabe n'est pas adaptée à certains enseignements tels que les enseignements scientifiques et techniques | 320 | 74,42% |
| Il y a déjà eu des tentatives dans ce sens qui se sont soldées par des échecs | 108 | 25,12% |

| | | |
|---|---|---|
| **TOTAL** | **585** | **---** |

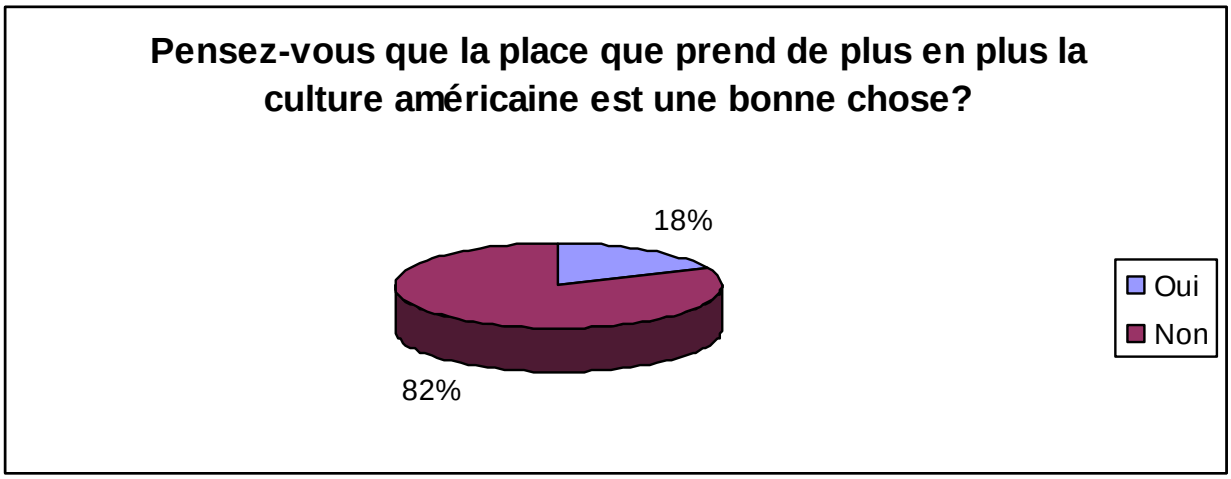



A cette question, les étudiants pouvaient cocher plusieurs réponses.

Pour 74% des répondants, la langue arabe est inadaptée à certains enseignements tels que les enseignements scientifiques et techniques. 37% refusent carrément l'adoption dans l'enseignement de l'arabe comme unique langue, car ils voient en cela un renfermement et un repli sur soi-même. Enfin, 25% du panel jugent inutile de mener une expérience qui a déjà démontré son inapplicabilité dans le passé.

**Question 22 : Pensez-vous que la place que prend de plus en plus la culture américaine est une bonne chose ?**

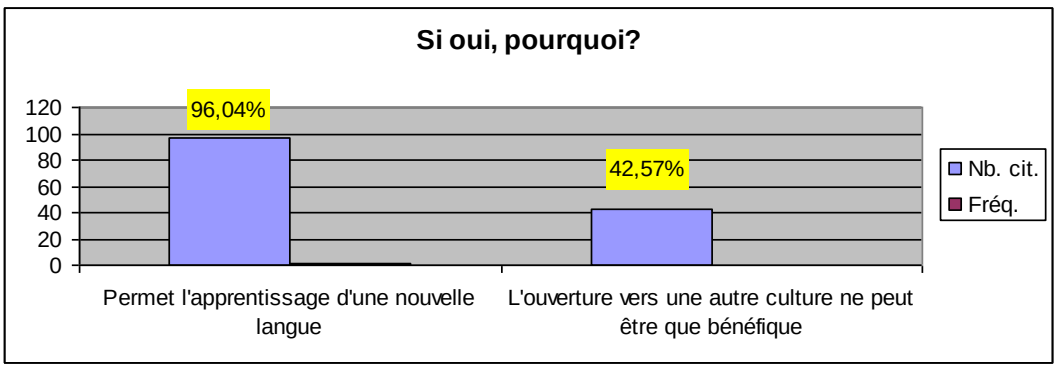
| **Pensez-vous que la place que prend de plus en plus la culture américaine est une bonne chose ?** | **Nb. réponses** | **Pourcentage** |
|---|---|---|
| Oui | 101 | 18,36% |
| Non | 449 | 81,64% |
| **TOTAL** | **550** | **100%** |




82% des répondants voient d'un mauvais œil l'expansion que connait la culture américaine au Maroc. Seuls 18% y sont favorables.

**Question 23 : Si oui, pourquoi ?**

| Si oui, pourquoi ? | Nb. réponses | Pourcentage |
|---|---|---|
| Permet l'apprentissage d'une nouvelle langue | 97 | 96,04% |
| L'ouverture vers une autre culture ne peut être que bénéfique | 43 | 42,57% |
| **TOTAL** | **140** | **---** |

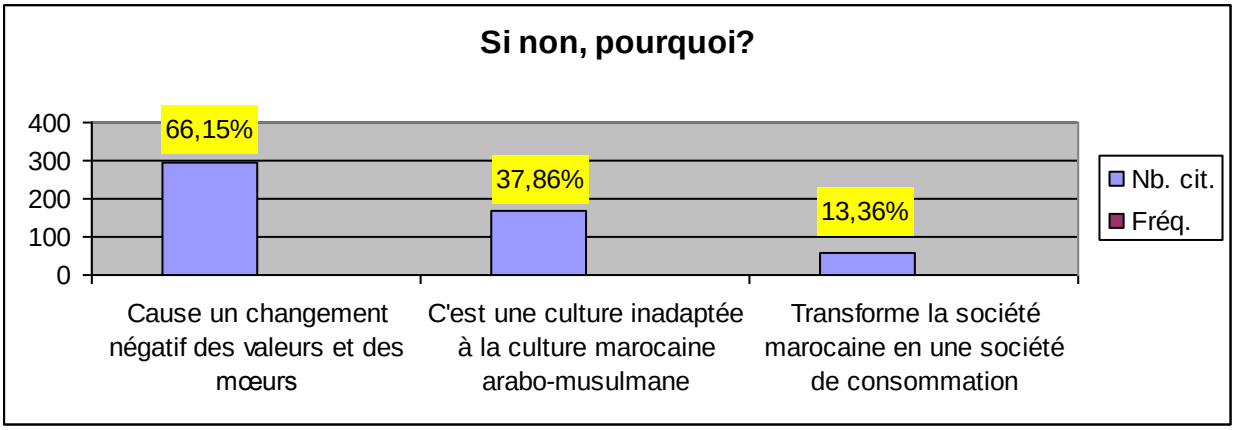



A cette question, les étudiants pouvaient cocher plusieurs réponses.

96% des sondés sont en faveur d'une expansion de la culture américaine considérant que la place grandissante prise par la culture américaine faciliterait l'apprentissage de la langue anglaise. 43% pensent que l'ouverture vers une autre culture ne pourrait être que bénéfique.

**Question 24 : Si non, pourquoi ?**

| Si non, pourquoi ? | Nb. réponses | Pourcentage |
|---|---|---|
| Cause un changement négatif des valeurs et des mœurs | 297 | 66,15% |
| C'est une culture inadaptée à la culture marocaine arabo-musulmane | 170 | 37,86% |
| Transforme la société marocaine en une société de consommation | 60 | 13,36% |
| **TOTAL** | **527** | **---** |




Les réticents (82%) à une expansion de la culture américaine pensent que cette culture amène un changement négatif des valeurs et des mœurs (66%), que cette culture est différente de la culture marocaine arabo-musulmane et inadaptée à celle-ci (38%) ou encore que la culture américaine transforme le mode de consommation au Maroc traditionnellement rationnel en un mode de consommation massive (13%).

### ❖ Résumé des résultats du deuxième axe :

Si les avis sont partagés sur la dimension culturelle et institutionnelle du terme « francophone », la dimension linguistique rassemble la majorité des avis. En effet, 73% de notre échantillon est tout à fait d'accord qu'être « francophone », c'est d'abord pouvoir communiquer en français.

La signification institutionnelle est majoritairement méconnue, puisque ce n'est qu'après avoir fait une brève présentation de l'OIF que nous avons pu obtenir des réponses à ce sujet.

La signification culturelle « vivre à la française» est quelque peu écartée puisque 58% sont plus ou moins d'accord contre 18% qui ne le sont pas du tout. Seulement 10% sont tout à fait d'accord et 15% qui sont d'accord.

Le Maroc a connu 44 années de protectorat français qui ont naturellement laissé des conséquences culturelles. Un avis partagé par 89% de notre échantillon dont 45% estiment qu'il s'agit de conséquences positives, contre 55% qui les considèrent négatives.

Pour les étudiants, l'influence positive réside particulièrement dans le facteur linguistique. 93% ont ainsi déclaré que l'influence française a permis l'apprentissage d'une nouvelle langue.

Par ailleurs, les conséquences du protectorat sont perçues comme négatives d'abord pour des raisons culturelles, puisque 78% des étudiants pensent que l'influence française a causé un « égarement culturel », et que 46% trouvent qu'elle a divisé la société marocaine entre traditionalistes et « francisés ».

La langue arabe est la langue nationale au Maroc. Elle a une portée certes linguistique mais aussi identitaire et culturelle. Cependant, 78% des personnes interrogées sont contre une arabisation du système éducatif. En outre, 74% d'entre elles pensent d'abord que la langue arabe est inadaptée à certains enseignements de type scientifique et technique qui sont enseignés actuellement en langue

française. 37% d'entre eux sont opposés au renfermement qui pourrait être causé par l'adoption d'une seule et unique langue, pour eux la langue française permet l'ouverture sur l'extérieur. Enfin 25% jugent inutile d'expérimenter une nouvelle fois une arabisation du système éducatif qui sera, comme par le passé, certainement vouée à l'échec

Par ailleurs, pour les étudiants favorables à une arabisation le système éducatif (22%), 100% pensent que cette arabisation doit avoir lieu car la langue arabe est la langue nationale du pays et 85% pensent qu'une arabisation permettrait aux jeunes de plus en plus influencés par des cultures occidentales de se rattacher à leur culture et leur identité.

En ce qui concerne la culture américaine, si l'analyse du premier axe de notre étude a démontré que 79% de notre échantillon sont en faveur d'une montée de la langue anglaise, ici 82% des étudiants sont plutôt opposés à une avancée de la culture américaine au Maroc. 66% considèrent qu'une telle progression est en passe de modifier négativement les valeurs et les mœurs des Marocains. 38% des étudiants trouvent que la culture américaine est inadaptée à la culture marocaine arabo-musulmane. Aussi, il est à noter, que les 21% d'étudiants favorables à un développement de la culture américaine au Maroc le sont essentiellement parce qu'une influence de la culture américaine permettrait l'apprentissage d'une nouvelle langue (96%).

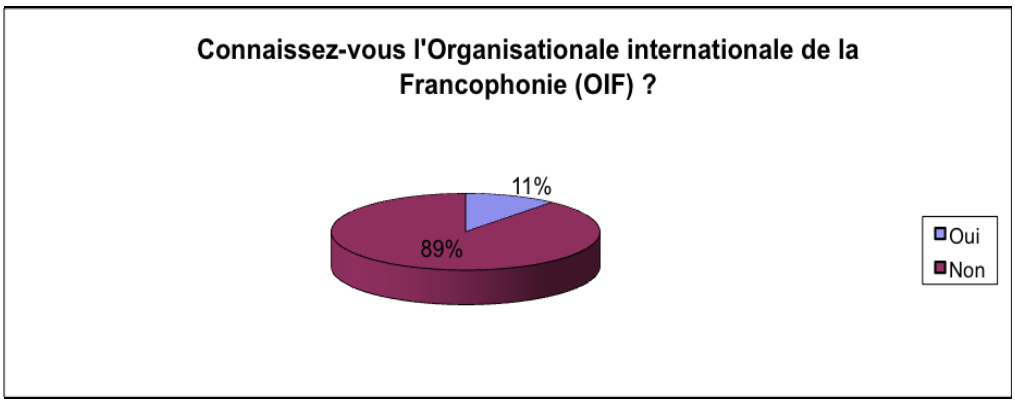
- **Troisième axe : La Francophonie avec un « F » majuscule ou la Francophonie institutionnelle.**

❖ **Analyse des résultats :**

**Question 25 : Connaissez-vous l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ?[185]**

[185] Avant chaque distribution de questionnaires, nous avons exposé notre sujet de recherche et nous avons fait une présentation succincte (pour ne pas influencer sur les réponses) de la Francophonie institutionnelle avec les différents opérateurs (AUF, TV5Monde, etc). Voir annexe 6 « Questionnaire à l'attention de marocains âgés entre 16 et 40 ans ».

| Connaissez-vous l'OIF ? | Nb. réponses | Pourcentage |
|---|---|---|
| Oui | 61 | 11,09% |
| Non | 489 | 88,91% |
| **TOTAL** | **550** | **100%** |




L'OIF est méconnue par 89% de notre échantillon, les questions suivantes et qui concernent cette organisation ne vont être posées qu'aux 11% des étudiants qui ont déclaré la connaître.

**Question 26: Je vais vous citer quelques affirmations concernant la Francophonie et vais vous demander pour chacune de ces affirmations si vous êtes : tout à fait d'accord, d'accord, plus ou moins d'accord ou pas du tout d'accord.**

| **Affirmations concernant la Francophonie** | **Tout à fait d'accord** | **D'accord** | **Plus ou moins d'accord** | **Pas du tout d'accord** | **TOTAL** |
|---|---|---|---|---|---|
| Les États et gouvernements ayant le français en partage | 70,40% | 23,30% | 4,90% | 1,40% | **100%** |
| Une colonisation d'un autre genre | 15,80% | 22,60% | 52,20% | 9,80% | **100%** |
| La coopération entre la France et ses anciens pays colonisés | 28,70% | 52,70% | 10,70% | 7,50% | **100%** |
| Une communauté d'intérêts | 34,90% | 36,10% | 20,20% | 8,80% | **100%** |
| Une communauté ayant des valeurs communes | 26,60% | 21,70% | 40,30% | 11,40% | **100%** |

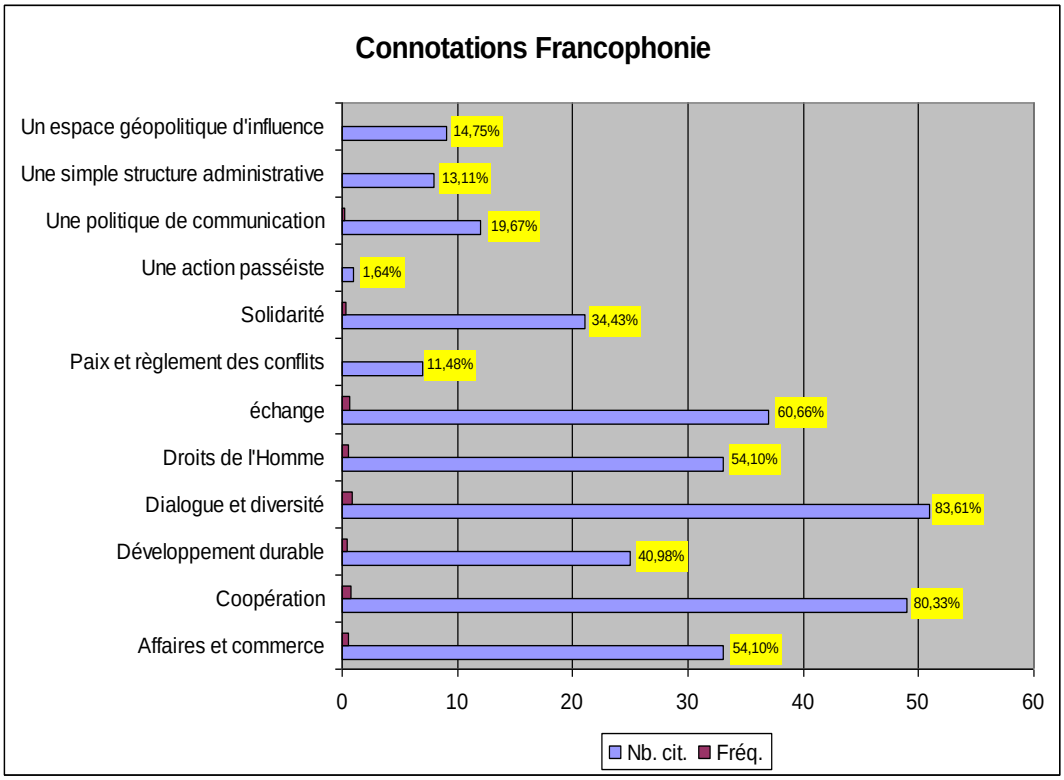



Pour 70% de notre cible, l'OIF est d'abord une union linguistique des États et gouvernements partageant le français. C'est ensuite une communauté d'intérêts (35%), puis un espace de coopération entre la France et ses anciens pays colonisés (29%), avant d'être une communauté ayant des valeurs communes (27%) et enfin une colonisation d'un autre genre (16%).

**Question 27 : Soulignez parmi les connotations énumérées ci-dessous , celles qui vous semblent le mieux caractériser la Francophonie :**

| Connotations | Nb. réponses | Pourcentage |
|---|---|---|
| Affaires et commerce | 33 | 54,10% |
| Coopération | 49 | 80,33% |

| | | |
|---|---|---|
| Développement durable | 25 | 40,98% |
| Dialogue et diversité | 51 | 83,61% |
| Droits de l'Homme | 33 | 54,10% |
| Echange | 37 | 60,66% |
| Paix et règlement des conflits | 7 | 11,48% |
| Solidarité | 21 | 34,43% |
| Une action passéiste | 1 | 1,64% |
| Une politique de communication | 12 | 19,67% |
| Une simple structure administrative | 8 | 13,11% |
| Un espace géopolitique d'influence | 9 | 14,75% |
| **TOTAL** | **286** | **---** |

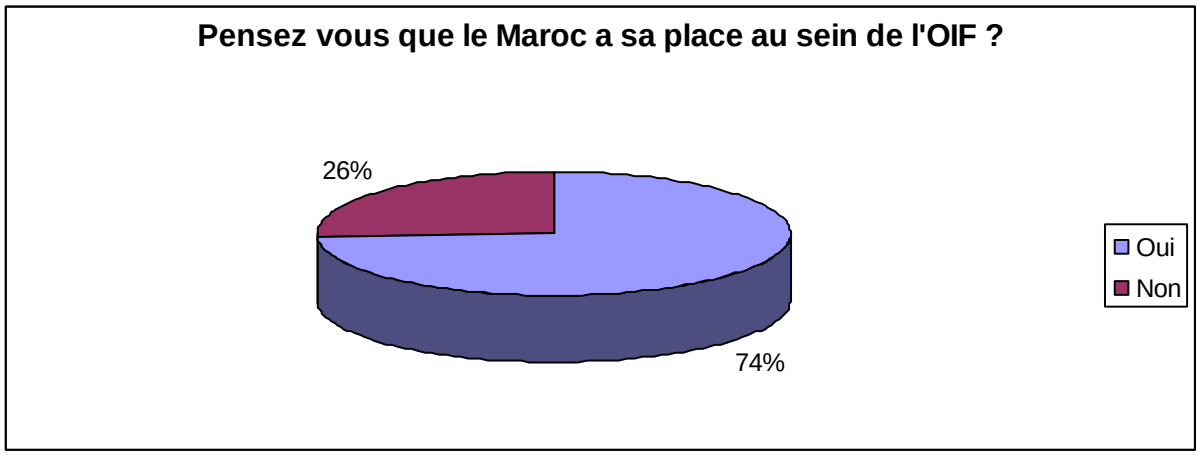



Les connotations les plus citées sont :

- Dialogue et diversité : 84%
- Coopération : 80%
- Echange : 61%

**Question 28 : Le Maroc est membre à part entière de l'Organisation internationale de la Francophonie. Pensez-vous que le Maroc ait sa place au sein de cette organisation ?**

| Pensez-vous que le Maroc ait sa place au sein de l'OIF ? | Nb. réponses | Pourcentage |
|---|---|---|
| Oui | 45 | 73,77% |
| Non | 16 | 26,23% |
| **TOTAL** | **61** | **100%** |




Pour 74% des répondants, la place du Maroc au sein de l'OIF est tout à fait légitime, tandis que 26% pensent le contraire.

### ❖ Résumé des résultats du troisième axe :

Il est important de signaler avant de synthétiser les résultats de cet axe, que seuls 11% des étudiants ont répondu à cette partie du questionnaire, puisque le reste de notre échantillon a déclaré ne pas connaître l'OIF.

70% des sondés voient en l'OIF d'abord une union linguistique regroupant les États et les gouvernements partageant la langue française. 52% sont plus ou moins d'accord que la Francophonie a une connotation néocolonialiste, et 53% sont d'accord sur le fait que l'OIF est un espace de coopération entre la France et ses anciens pays colonisés.

Des connotations en relation avec l'OIF ont été présentées aux étudiants en leur demandant de souligner les trois mots qu'ils pensent caractériser le mieux cette organisation. Les termes qui ont été le plus choisis sont « dialogue et diversité » (84%), « coopération » (80%), et « échange » (61%).

La majorité de notre panel, soit 74%, trouve que le Maroc a bien sa place au sein de l'OIF, et seulement 26% pensent le contraire.

- **Analyses croisées :**

Une analyse d'une enquête quantitative ne saurait être complète sans procéder à un croisement des différentes réponses. En effet, croiser les réponses au-delà de permettre d'avoir plus de visibilité et d'approfondir la réflexion, offre surtout un moyen d'apporter les réponses aux différents questionnements qui pourrait intervenir lors du traitement des résultats de l'enquête.

Au début de notre questionnaire, nous avons demandé aux étudiants de fournir leur profil personnel (Nom, prénom, âge, cursus universitaire, type d'enseignement suivi, origine, etc).

Il nous a semblé intéressant de croiser quelques réponses avec les profils des étudiants. Trois analyses croisées en ont découlé :

- **Cursus universitaire et « connaissez-vous l'Organisation internationale de la Francophonie » :** 11% seulement de notre échantillon a déclaré connaître l'OIF, nous avons voulu savoir si la connaissance de l'OIF était en lien avec le cursus universitaire.

- **Type d'enseignement et « Comment avez-vous appris le français ? » :** nous avons remarqué tout au long de nos recherches que la langue française était plus maîtrisée par les jeunes issus de l'enseignement privé. Nous voulions vérifier l'exactitude de cette constatation chez notre échantillon.

- **« Êtes-vous issu(e) d'une famille Berbérophone ? » et « Selon vous, quelle place devrait prendre la langue berbère au sein du paysage linguistique marocain ? » :** il nous a semblé intéressant de savoir si les partisans de la langue berbère sont oui ou non pour leur majorité issus de famille berbérophone ou bien s'agit-il d'une cause défendue par les Marocains en général indépendamment de leur origine.

### ❖ Première analyse croisée :

*Cursus universitaire et « Connaissez-vous l'OIF ? »*

| **Cursus Universitaire/ Connaissez-vous l'OIF ?** | **Oui** | **Non** | **TOTAL** |
|---|---|---|---|
| Premier cycle (1ère ou 2ème année) | 2 | 251 | **253** |
| Deuxième cycle | 11 | 176 | **187** |
| Troisième cycle (Master ou Doctorat) | 48 | 62 | **110** |
| **TOTAL** | **61** | **489** | **550** |

48 personnes sur 61 (79%) ayant affirmé connaître l'OIF sont des étudiants du troisième cycle universitaire, contre 11 (18%) issus du deuxième cycle universitaire, et uniquement 2 étudiants (3%) du premier cycle universitaire.

Ce croisement nous fait apparaître que seule la population « avisée » connait la Francophonie institutionnelle, pour le reste, la francophonie renvoie automatiquement à la langue française et à la France.

### ❖ Deuxième analyse croisée :

*Type d'enseignement et « Comment avez-vous appris le français ? »*

| Type d'enseignement / Comment avez-vous appris le français ? | Au sein du cercle familial | A l'école | TOTAL |
|---|---|---|---|
| Public | 40 | 250 | **290** |
| Privé | 152 | 285 | **437** |
| **TOTAL** | **192** | **535** | **727** |

Les 152 personnes (79%) ayant affirmé avoir appris le français au sein du cercle familial sont issus de l'enseignement privé contre 40 (21%) issus de l'enseignement public. Par ailleurs, pratiquement le même nombre de personnes ont déclaré avoir appris le français à l'école (46% pour le public contre 53%).

La langue française est une langue très présente au Maroc. Elle est écrite et parlée par une grande partie de la population. Cependant, son mode d'apprentissage diffère d'une personne à une autre. Le résultat de ce croisement nous démontre que le mode d'apprentissage peut dépendre également du type d'enseignement qui dépend à son tour de la classe sociale.

### ❖ Troisième analyse croisée :

*Origine et « Selon vous, quelle place devrait prendre la langue berbère au sein du paysage linguistique marocain ? »*

| Êtes-vous issu(e) d'une famille Berbérophone / Selon vous, quelle place devrait prendre la langue berbère ? | Enseignée obligatoirement à l'école | Rester au rang de simple dialecte | Enseignée optionnellement à l'école | TOTAL |
|---|---|---|---|---|
| Berbère | 97 | 22 | 28 | **147** |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Non berbère | 19 | 214 | 170 | **403** |
| **TOTAL** | **116** | **236** | **198** | **550** |

97 personnes (66%) issues de familles berbérophones ont déclaré vouloir que la langue berbère soit enseignée obligatoirement, contre 28 (19%) qui ont affirmé qu'elle doit être une matière optionnelle à l'école. Enfin, 22 étudiants (15%) estiment qu'elle doit rester au rang de simple dialecte

Pour 214 (53%) sondés non issus de familles berbérophones, la langue berbère doit rester au rang de simple dialecte, d'un autre côté 170 étudiants (42%) pensent qu'elle devrait être proposée comme matière optionnelle à l'école et seules 19 personnes (5%) veulent qu'elle soit enseignée obligatoirement.

**§3. Synthèse globale :**

A la lumière des résultats de notre enquête, nous pouvons dire que globalement la francophonie linguistique est fortement présente chez la jeunesse marocaine et ce, pour de nombreuses raisons.

D'abord, le Maroc a choisi après son indépendance de tourner la page du protectorat et de commencer une nouvelle relation avec l'ancien occupant. Une relation de fraternité et de coopération économique et politique. La France est d'ailleurs jusqu'à nos jours l'allié par excellence et le premier partenaire économique du Maroc.

L'esprit de rancune étant absent de la politique marocaine ainsi que de l'esprit des Marocains, ces derniers, à l'image de leur pays, ne perçoivent pas en la France l'image de l'ancien occupant indésirable mais plutôt une image de pays ami.

Si la langue française n'a pas de statut officiel, elle représente la langue « officieuse », comprise, parlée et écrite par un grand nombre de Marocains et présente massivement au sein de l'espace public.

Ensuite, les Marocains sont en contact avec la langue française dès leur plus jeune âge. Tous les Marocains scolarisés sont en contact avec la langue française dès le cycle primaire. La bourgeoisie marocaine, quant à elle, largement francophone hérite de la langue française comme langue maternelle au même titre que l'arabe.

Enfin, la langue française est très bien développée car utile voire bien plus.

En effet, pour la majorité de notre échantillon (80%), connaître le français est indispensable pour trouver du travail. Le monde des affaires étant majoritairement francophone, il est rare de trouver une offre d'emploi qui n'exige pas la maîtrise de la langue française.

Aussi, comme nous l'avons précisé plus haut, la bourgeoisie marocaine étant très francophone, 55% de notre échantillon considèrent donc que parler français est un moyen de distinction sociale.

Par ailleurs, pour 29% des étudiants, la langue française véhicule une image de modernité. L'ouverture sur l'occident moderne ne s'est-elle pas faite au Maroc d'abord en français ?

A ce niveau de notre analyse linguistique, nous ne pouvions passer au travers de la question de la progression de la langue anglaise.

En effet, au Maroc, à l'exemple d'autres pays, la langue anglaise gagne de plus en plus de terrain, et cela ne semblait pas gêner notre panel d'étudiants, favorables à 79% à un tel phénomène. D'ailleurs, 85% d'entre eux affirment choisir et apprendre l'anglais comme troisième langue.

Leur choix est motivé par deux raisons principales :

- La première est pour augmenter les chances de trouver un emploi. Un nombre croissant d'entreprises et d'organisations américaines travaillant en anglais a commencé à s'implanter au Maroc, surtout après la signature de l'Accord de libre-échange entre le Maroc et les États-Unis. Aujourd'hui au Maroc, il est de plus en plus fréquent de trouver des offres d'emploi rédigées en anglais ou bien d'autres exigeant la connaissance de la langue anglaise.

- La deuxième est liée à des choix personnels. L'influence des médias, du cinéma, de la musique américaine est à prendre en considération dans ce cas. Les jeunes tentent de s'identifier à leurs idoles. On apprend donc l'anglais pour être tendance. Ainsi, même dans la darija, commencent à apparaître des expressions issues de l'anglais, comme « sorry » (excusez-moi), « yes, no » (oui, non), etc. La langue anglaise est en passe de devenir la langue de la modernité et de l'ouverture vers l'occident.

  Ce phénomène s'est amplifié notamment par l'apparition de nouvelles écoles privées américaines, qui enseignent en anglais, nouveauté au Maroc, où jusqu'à il y a quelques années, des cours de langue anglaise en tant que langue étrangère étaient dispensés mais l'enseignement des autres matières ne se faisait jamais en anglais. Ces écoles, en raison de leur notoriété, attirent de plus en plus l'élite qui jusque-là fréquentait les missions françaises. Aujourd'hui au Maroc, inscrire son enfant au sein d'une école américaine est devenue la nouvelle mode. Il est à noter que ces écoles n'enseignent que l'arabe et l'anglais, les élèves et étudiants sont donc bilingues arabe-anglais. Cependant, en raison de leur coût extrêmement élevé, elles restent fréquentées par une certaine catégorie aisée voire très aisée.

Au regard de ces éléments et au gré des évolutions économiques, sociales et politiques, le paysage linguistique marocain pourrait être appelé à devenir progressivement trilingue. L'arabe y occupera toujours la place de la langue identitaire, le français la place de langue seconde, langue de travail et de communication, et l'anglais la place de langue de travail également et nouvelle langue en vogue auprès des jeunes.

La langue arabe est la langue nationale et la langue de l'Islam, religion de l'État et de la majorité des Marocains. Elle représente à ce titre l'identité et l'attachement aux racines et aux traditions. C'est sans doute pour cette raison que, dès que notre questionnaire a pris une tournure plus culturelle et identitaire, le discours des étudiants a complètement changé.

Si 79% des personnes sondées se sont déclarées en faveur d'une progression de l'anglais, et 85% pour un apprentissage de la langue, 82% en revanche refusent

l'expansion de la culture américaine jugeant majoritairement que cela pourrait avoir un impact négatif sur les valeurs et les mœurs.

De la même manière, si 56% de notre échantillon pense que l'influence française des 44 années de protectorat qu'a connu le Maroc est positive, ils justifient leur choix par l'élément linguistique (93%), car pour eux la langue française constitue le principal héritage légué par le protectorat français. D'autre part, 45% ont une perception négative du protectorat, pour des raisons essentiellement d'ordre culturel, 78% affirmant que l'influence française a été la cause d'une sorte « d'égarement culturel », quand 46% estiment qu'elle a provoqué une division de la société marocaine entre une partie traditionaliste et une autre « francisée » ou occidentalisée.

Ceci dit, notre échantillon n'est pas pour autant favorable à un retour de la langue arabe comme langue d'enseignement unique. En effet, 78% sont opposés à une telle mesure, la langue arabe étant inadaptée à certains enseignements de type scientifique et technique. La langue unique conduirait selon eux à un renfermement loin d'être souhaité.

La composante identitaire marocaine apparaît comme étant assez complexe, tantôt ouverte, et tantôt fermée. Cette contradiction apparente est tout à fait explicable.

Les Marocains sont ouverts à l'apprentissage de nouvelles langues, tant que celles-ci n'outrepassent pas leur fonction linguistique. Ils sont également ouverts aux autres cultures qu'ils acceptent tant que celles-ci ne portent pas atteinte à leur propre culture. On accepte parfaitement qu'un marocain utilise la langue française dans son quotidien ou dans son travail, mais dès qu'il regagne la rue, il devra adopter la darija , au risque d'être qualifié de « snob ». Une marocaine porte très bien le jean, le tailleur et la minijupe mais dans le cadre de rassemblements familiaux ou de fêtes religieuses, elle se refusera de porter autre chose que la « djellaba » ou le caftan (tenues traditionnelles marocaines). Les Marocains se servent très bien du couteau et de la fourchette, cependant ils n'oublient pas de déguster un plat de tajine avec les doigts. Le Marocain jongle ainsi entre la tradition et la modernité et refuse que l'une prenne le dessus sur l'autre.

Autre élément à ne pas négliger du point de vue identitaire, la majorité des Marocains, qui est pour la plupart issue de milieux populaires ou ruraux, s'identifient plus facilement aux pays du Machrek. Au-delà de la ressemblance physique, et de la langue et la religion communes, la culture de ces pays semble être moins « dangereuse » car elle comporte les mêmes valeurs et les mêmes interdits que la culture marocaine. A titre d'exemple, les tendances de mode suivies par les Marocaines viennent souvent des pays arabes, des marques internationales espagnoles ou bien françaises ont dû adapter leurs collections à cet effet. Les séries télévisées les plus suivies sont des séries égyptiennes, syriennes ou libanaises, et les concerts musicaux qui rencontrent le plus de succès sont ceux donnés par les stars venues du Moyen-Orient. Les Marocains se retrouvent plus dans ce mode de consommation que dans celui venu de France ou des États-Unis.

Ces pays, le Marocain se sent aussi concerné par leurs souffrances. Le cas de la cause palestinienne en est le plus révélateur. La notion de « Oumma »[186] est très présente au Maroc chez les jeunes et les moins jeunes.

Ces différents éléments pris en compte, la composante identitaire marocaine parait certes composite mais moins complexe. C'est une identité qui se veut forte mais ouverte aux autres.

On pourrait dire que la francophonie avec un « f » minuscule, bien que concurrencée, reste fortement présente. Ce n'est malheureusement pas le cas de la Francophonie avec un « F » majuscule qui, pour sa part, dispose de perspectives beaucoup moins prometteuses.

Sans grande surprise, seulement 11% des étudiants interrogés, connaissent l'OIF. 70% d'entre eux la considèrent comme une union linguistique réunissant les pays parlant français, quand 53% la perçoivent comme un espace de coopération entre la France et ses anciens pays colonisés. Il est donc normal à leur sens pour un pays comme le Maroc qui réunit ces deux conditions, de faire partie de cette organisation.

[186] La Oumma en arabe, signifie la communauté des musulmans indépendamment de leur nationalité, de leurs liens sanguins et des pouvoirs politiques qui les gouvernent.

Un entretien plus approfondi avec ces étudiants au sujet de la Francophonie nous a permis de comprendre qu'ils ne connaissaient que superficiellement cette institution. S'ils savent que le Maroc en est membre, ils n'en maîtrisent ni l'histoire, ni les objectifs et encore moins les valeurs.

## Section 2 : La perception de la langue française et de la Francophonie par l'élite marocaine

### § 1. Méthodologie :

- **Définition des objectifs**

La Francophonie a beaucoup évolué depuis sa création. Elle a connu de nombreux changements d'un point de vue organisationnel, mais également en ce qui concerne ses objectifs. Elle ne se définit plus comme une organisation uniquement linguistique et culturelle, elle se veut aussi politique.

L'histoire de la Francophonie au Maroc est intimement liée à la langue française, qui est à son tour liée à l'Histoire du Maroc et la présence française au Maroc dans le cadre du protectorat.

Notre but majeur dans cette section est d'avoir, de la part des élites, une vision globale et la plus concrète possible de la réalité de la langue française, de la perception de la francophonie en tant que culture, et de la situation de la Francophonie institutionnelle.

- **Détermination des échantillons**

Lors de la réalisation de cette enquête, nous avons tenté de connaître le point de vue de décideurs de différentes catégories socioprofessionnelles : des chefs d'entreprises aux acteurs politiques, en passant par des parents d'enfants issus du système francophone, sans oublier des historiens, des enseignants ou encore des personnes en relation directe avec la Francophonie institutionnelle.

C'est pourquoi nous avons opté pour un échantillon diversifié et représentatif de ces différentes catégories.

- **Détermination des formes d'enquêtes**

Il s'agit d'entretiens individuels non directifs, en « face à face ». Cette forme d'entretiens nous a permis de recueillir des informations cruciales sur le vécu de chacune des personnes interrogées, et d'avoir une approche concrète de notre sujet de recherche.

- **Guide d'entretien**[187]

En raison de la nature de notre échantillon et du type d'entretien que nous avons choisi, il nous a semblé inapproprié d'élaborer un guide d'entretien unique pour tous les entretiens. Nous avons de ce fait adapté notre guide d'entretien à chaque personne interrogée.

Le guide d'entretien est composé de deux catégories de questions. La première catégorie comprend des questions communes à tous les entretiens qui sont au nombre de six, et que nous avons tenu à poser à toutes les personnes que nous avons interrogées. La seconde catégorie comprend des questions adaptées à chaque personne. Ceci dit, des questions sont venues se rajouter au fur et à mesure des discussions.

Le contenu rapporté des entretiens est relatif aux questions communes. Les autres questions ont permis de nourrir notre réflexion et d'enrichir les différentes parties de la thèse par les témoignages et les expériences personnelles des différentes personnes interrogées.

Les catégories de questions communes à tous les interviewés ont été divisées par thèmes :

- Premier thème : Capacité de résistance de la langue française (deux questions).

[187] Voir annexe 8 « Guide d'entretien auprès de cadres et hauts fonctionnaires marocains ».

- Deuxième thème : Acceptabilité de la francophonie dans sa dimension culturelle (deux questions).
- Troisième thème : Perception de la Francophonie institutionnelle (deux questions).

- **Déroulement des entretiens**

Les entretiens se sont déroulés au Maroc, la durée d'un entretien a varié de 30 minutes à 2 heures environ. La darija et le français on été utilisés tout au long des entretiens et avec la totalité des interviewés.

Les entretiens ont eu lieu dans des endroits variés, cafés, lieux de travail ou domicile. Ils ont pris la forme d'une discussion privée où les personnes interrogées avaient tout naturellement une grande liberté de parole et se sont laissées aller à des confidences, ou encore à faire part de leurs expériences personnelles et raconter quelques anecdotes.

- **Limites de l'enquête**

Lors la réalisation de notre enquête, nous avons rencontré quelques difficultés.

Tout d'abord, nous avons eu beaucoup de mal à obtenir des rendez-vous avec certaines personnalités forcément très sollicitées. Certaines n'ont à ce jour pas répondu à notre requête, ce qui nous a conduit à trouver des solutions alternatives et à remplacer certaines des personnes que nous avions ciblées lors de l'élaboration de notre échantillon.

Ensuite, en raison de la nature non directive des entretiens, nous avons eu souvent du mal à maîtriser leur déroulement, et les diriger vers ce qui nous intéressait en priorité.

Enfin, certaines personnes ont refusé de répondre à quelques questions ou ont exigé l'anonymat, ce qui altère quelque peu la crédibilité des entretiens, ou encore ont demandé de ne pas tenir compte de certains de leurs propos, ce qui demande d'effectuer un tri lors de l'analyse des réponses collectées.

- **Les profils des personnes interviewées**

Les personnes interviewées sont au nombre de 18. Elles sont issues de différentes catégories socioprofessionnelles.

| **Catégorie** socioprofessionnelle | **Nombre** |
|---|---|
| Professionnels | 3 |
| Enseignants | 3 |
| Parents d'élèves issus de l'enseignement francophone (type mission française et privé bilingue) | 3 |
| Professeurs d'Histoire et Historiens[188] | 3 |
| Personnalités œuvrant dans le cadre de la Francophonie | 3 |
| Institutionnels | 3 |
| **TOTAL** | **18** |

## § 2. Analyse des données :

Pour l'analyse de nos entretiens, nous avons opté pour l'analyse thématique de

[188] Deux des trois personnes sont des enseignants d'Histoire. Ils ont été classés dans cette catégorie et non dans la catégorie « enseignants » en raison du type de questions qu'il leur ont été posées et qui se sont adressées plus aux professionnels de l'Histoire qu'aux enseignants qu'ils sont.

contenu (ATC) puisqu'elle permet d'aboutir à une description de contenu des données ce qui nous semble être le plus adéquat concernant notre travail de recherche. Pour cela, il s'agissait de déconstruire les discours individuels afin d'en extraire les parties communes. Afin d'analyser le corpus d'entretiens obtenus, il est possible, soit d'établir des thèmes prédéterminés, soit par un codage émergent, c'est-à-dire ne reposant pas sur des catégories préexistantes. Nous avons choisi de prédéterminer des thèmes en nous basant sur les éléments donnés par la littérature existante et sur notre grille d'entretien.

- **Premier thème : Capacité de résistance de la langue française**

❖ **Grille d'analyse :**

| Thèmes principaux | Thèmes secondaires | Questions | Contenu des entretiens | Interprétation et explications |
|---|---|---|---|---|
| **Capacité de résistance de la langue française** | **La langue française dans la pratique** | **Question 1 :**<br>Le Maroc a-t-il réellement besoin du bilinguisme arabe français ou bien le Maroc pourrait-il remplacer la langue française par une autre langue ? | **<u>Professionnels</u>**<br><br>***Entretien 1 :***<br>Le Maroc en a grandement besoin, ne serait-ce que par le fait que le français est la langue de travail depuis très longtemps.<br>Donc, non, le français restera toujours la deuxième langue utilisée après l'arabe. | Pour les professionnels, la langue française apparaît comme la première langue de travail. Elle est indispensable car elle est utile.<br>Pour les enseignants la langue française, elle tient une grande place, mais ils ne voient pas d'inconvénients à l'apprentissage d'autres langues étrangères.<br>Pour les parents des élèves issus de l'enseignement privé (mission |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | ***Entretien 2 :***<br>On a toujours besoin d'un bilinguisme, d'un trilinguisme ou même plus. Parler plusieurs langues ne peut s'avérer que bénéfique.<br>Je pense que la langue française a dépassé le stade de langue répondant à un simple « besoin ». Qu'on en ait besoin ou pas, elle est là. Il faudrait des générations avant de pouvoir la supprimer de la société. J'ai envie de dire que la langue française, le Marocain l'a dans le sang. Elle est tellement ancrée que même la darija est « parsemée » de mots français.<br>Par contre, du point de vue strictement business, je dirais | française ou autres), remplacer la langue française par une autre langue leur paraît impensable car il s'agit d'une langue qu'ils utilisent dans leur quotidien, elle est assimilée à une deuxième langue maternelle. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | que tant que la France gardera son statut de premier partenaire économique du Maroc, on sera toujours amené à travailler en français. Mais cela ne nous empêchera pas de travailler parallèlement avec d'autres langues. Aujourd'hui c'est l'anglais, demain ce sera peut être le chinois. Qui sait ? Et ainsi de suite, l'enseignement suivra, la société suivra, et on commencera à débattre de l'évolution de la langue chinoise au Maroc.<br>A mon avis on est dans une équation, où les constantes sont les langues arabe et française, et les variables sont d'autres langues qui viendront s'ajouter en fonction du besoin du moment. | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | ***Entretien 3 :***<br>Je pense que la langue française a une place importante au Maroc difficile de la remplacer par une autre langue. C'est la langue de travail numéro 1.<br><br>**<u>Enseignants</u>**<br><br>***Entretien 4 :***<br>Je ne pense pas qu'on peut remplacer le français par une autre langue car la langue française est liée à l'histoire commune du Maroc et de la France, et à la grande amitié des deux pays. Cependant, on peut tout à fait apprendre une autre langue en l'occurrence l'anglais. | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | ***Entretien 5 :***<br>Oui, notre pays a besoin de la langue française mais aussi d'autres langues comme la langue anglaise pour s'ouvrir sur le monde.<br><br>***Entretien 6 :***<br>Dans les pays subsahariens, on assiste à une pluralité linguistique mais au Maroc, on a une identité arabo-musulmane qui nous oblige à être fidèles à notre langue arabe (langue du coran). Pour eux, la langue est une forme d'union.<br>Le français peut être remplacé par l'anglais, la suprématie de l'économie peut amener ce changement et même l'obliger. | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | **Parents**<br><br>***Entretien 7 :***<br>Ce n'est pas une question de besoin, la langue française est aussi notre langue.<br>Je ne pense pas qu'on pourrait un jour la remplacer. La langue française fait partie de notre vie. C'est comme si vous me demandiez si un jour, nous ne parlerons plus arabe.<br><br>***Entretien 8 :***<br>Nous avons besoin d'une langue étrangère pour s'ouvrir sur le monde surtout occidental. L'arabe ne suffit pas, cette langue pourrait être la langue anglaise. Cependant, je ne pense pas que | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | la langue française réponde a un besoin particulier, sinon ça fait un moment qu'on ne parlerait plus français. C'est devenu pour beaucoup d'entre nous une deuxième langue maternelle.<br><br>***Entretien 9 :***<br>La langue française fait partie de notre quotidien, je ne pense pas qu'on pourra un jour la remplacer. | |
| | | **Question 2 :**<br>Pourquoi à votre avis on assiste-t-on à une telle progression de la langue anglaise au Maroc, surtout auprès de la | **<u>Professionnels</u>**<br><br>***Entretien 1 :***<br>Cela s'explique par l'influence des centres d'intérêt et de loisirs appréciés par les jeunes, tels que la musique, le cinéma, la mode… consommés en majeure partie | Pour les professionnels, la montée de la langue anglaise est liée au rayonnement des États-Unis au niveau mondial et aux relations économiques qui lient le Maroc aux États-Unis depuis quelques années. Cependant, son utilisation reste limitée par rapport à celle de la langue française. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | jeunesse ? Pensez-vous que c'est un effet de mode ou que le Maroc est en train de vivre un véritable tournant de son histoire ? | sur internet, et par la place que prend de plus en plus les États-Unis en tant que partenaire économique du Maroc. C'est une tendance qui risque de se poursuivre, car l'influence américaine est de plus en plus imposante et imposée.<br><br>***Entretien 2 :***<br>Auprès des jeunes, j'expliquerais cette progression par les centres d'intérêts, les séries télévisés, les films, la musique, etc. Ce qui est étonnant, c'est que tous ces programmes sont traduits en langue française, donc ironie du sort, la culture américaine est transmise en français. Il est possible que les jeunes soient | Pour les enseignants, la montée de la langue anglaise est intimement liée aux nouvelles exigences du marché du travail. La langue anglaise soulève aussi un autre problème, celui de la maîtrise des langues chez les jeunes qui se trouvent tiraillés entre l'arabe, le français et depuis quelques temps l'anglais.<br><br>Pour les parents, la montée de la langue anglaise ne leur pose pas de problème. Bien au contraire, ils considèrent la maîtrise de la langue anglaise comme un facteur supplémentaire de réussite. Ils encouragent de ce fait leurs enfants à apprendre l'anglais. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | tellement impressionnés par la culture américaine qu'ils veulent, en conséquence apprendre la langue anglaise.<br>Mais sincèrement, je pense que cette progression est surtout liée aux exigences du marché du travail, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, nous demandons de plus en plus la maîtrise de la langue anglaise. Il est normal, que les jeunes, pour mettre toutes les chances de leur côté, cherchent à apprendre l'anglais.<br>Ce n'est pas un effet de mode, c'est une situation qui va être amenée à durer et à progresser tant que les États-Unis resteront la première puissance mondiale. | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | ***Entretien 3 :***<br>Je pense que c'est juste un effet de mode pas plus.<br>La place qu'occupe la langue anglaise au Maroc reste encore faible, elle n'est utilisée ni en situation formelle ni informelle. Bien que sa force augmente et se répande lentement en raison de son statut à l'échelle internationale, cette langue demeure, quoiqu'on en dise, très limitée à certains cercles universitaires et certaines filiales commerciales internationales en rapport avec des pays anglophones.<br>Si l'on doit parler en termes de langue dominante ou de comparaison, le français le | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | dépasse de loin par sa place dans l'enseignement et sa visibilité dans les différentes sphères de la vie quotidienne de notre pays.<br><br>**<u>Enseignants</u>**<br><br>***Entretien 4 :***<br>La langue anglaise soulève un autre problème, les élèves ne maitrisent même pas les deux langues principales, et on leur demande d'apprendre la langue anglaise qui est de plus en plus demandée sur le marché du travail.<br><br>***Entretien 5 :***<br>C'est un effet de mode à prendre | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | au sérieux puisque le marché du travail commence à exiger la connaissance de la langue anglaise, donc de plus en plus d'élèves veulent apprendre l'anglais pour augmenter leur chance de trouver un bon travail.<br><br>***Entretien 6 :***<br>L'anglais parait plus accessible au public marocain.<br><br>**<u>Parents</u>**<br><br>***Entretien 7 :***<br>Si je prends notre cas, mes enfants sont fans de tout ce qui est américain, films, chansons, séries télévisés, marque de | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | vêtements, etc.<br>Des fois j'ai du mal à suivre leurs conversations, ils mélangent tout, darija, français, anglais.<br>Un effet de mode, je ne sais pas. Ils vivent avec leur génération. A mon époque, on était fan de Patricia Kass et de Patrick Bruel. Aujourd'hui, le plus grand écoute Rihanna et la plus jeune est fan de Hanna Montana.<br>Du point de vue linguistique, je tiens à ce qu'ils apprennent la langue anglaise car elle est de plus en plus demandée sur le marché du travail. C'est un véritable atout. Ils suivent tous des cours d'anglais en parallèle. | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | ***Entretien 8 :***<br>En ce qui concerne mes enfants, ils veulent apprendre l'anglais et ils le demandent. Ils adorent écouter les chansons américaines et sont fiers de les répéter, mais cela ne les empêche pas de parler français. Ce n'est pas un effet de mode, c'est une vague que l'on ne peut pas empêcher et qui touche le monde entier.<br><br>***Entretien 9 :***<br>C'est normal. Les États-Unis sont devenus une puissance mondiale de nos jours. Pour réussir, il faut parler anglais et ça les jeunes le savent. En plus, les médias sont tenus par les américains. Les | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | films et les chansons célèbres viennent presque tous des États-Unis. | |
| | **La langue française décortiquée par les Professeurs d'histoire et les Historiens** | **Question 1 : Le Maroc a-t-il réel**lement besoin du bilinguisme arabe-français, ou bien le Maroc pourrait-il remplacer la langue française par une autre langue ? | ***Entretien 10 :*** On est un peuple musulman, notre langue est l'arabe, la langue française a pris cette ampleur pour des raisons scientifiques. Il est possible de la remplacer par d'autres langues comme l'anglais ou l'espagnol. L'augmentation de la population et les problèmes dans le secteur éducatif fait que le Maroc est obligé d'accepter des solutions alternatives qui « soulagent » l'État, d'où le foisonnement des écoles privées qui sont majoritairement francophones | D'après les historiens, la langue française est liée à l'Histoire commune du Maroc et de la France mais cela n'est pas la raison principale qui justifie la place qu'elle occupe aujourd'hui au sein du paysage linguistique marocain. Pour eux, si elle est toujours massivement utilisée, ceci est due essentiellement au rôle qu'elle joue. Elle constitue une langue d'ouverture vers le monde et elle remplit un rôle de transmission du savoir, mais elle n'a pas de rôle identitaire, puisque le Maroc dispose de la langue arabe qui remplit déjà cette fonction. La langue française peut donc être remplacée si |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | mais depuis quelque temps également anglophones.<br><br>***Entretien 11 :***<br>Non, parce que les Marocains sont liés à la France historiquement et culturellement.<br><br>***Entretien 12 :***<br>Le Maroc en a besoin puisque cette langue a un rôle d'ouverture sur le monde, c'est-à-dire un rôle purement pragmatique. Je crois que du moment où elle ne servira pas les intérêts du pays, elle sera vite remplacée par une autre plus efficace. | elle perd son utilité, pour laisser la place à d'autres langues. |
| | | **Question 2 :**<br>Pourquoi selon | ***Entretien 10 :***<br>Personnellement, je pense que | Pour les historiens, la puissance des États-Unis justifie la place importante |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | vous, assiste-t-on à une telle progression de la langue anglaise au Maroc surtout auprès de la jeunesse ? Pensez-vous que c'est un effet de mode ou que le Maroc est en train de vivre un véritable tournant de son histoire ? | l'anglais peut parfaitement remplacer le français, c'est une langue plus facile. La langue ne doit pas nous tenir, c'est nous qui devons la tenir. Nous ne devons pas devenir esclave d'une langue, la langue doit nous permettre de s'ouvrir, de s'instruire, etc.<br><br>***Entretien 11 :***<br>La mondialisation : le déclin de la bipolarité idéologique, l'apogée de l'Amérique au détriment de l'union soviétique.<br><br>***Entretien 12 :***<br>Je crois que c'est l'effet des médias et de l'ouverture que connait le Maroc grâce aux | que prend de plus en plus la langue anglaise. La mondialisation unipolaire qui tourne autour de la langue anglaise et de la culture américaine sont aussi des éléments qui ont été évoqués. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | nouvelles technologies et notamment l'internet. Je crois que cela ne relève pas d'une politique linguistique, ni seulement d'un simple effet de mode. | |
| | **La langue française perçue par les acteurs directs de la Francophonie institutionnelle au Maroc** | **Question 1 :** Le Maroc a-t-il réellement besoin du bilinguisme arabe-français ou bien le Maroc pourrait-il remplacer la langue française par une autre langue ? | ***Entretien 13 :*** Si vous vous adressez à la femme politique que je suis, je vous dirais que le Maroc n'a pas l'intention de remplacer la langue française ; mais si vous vous adressez à la citoyenne que je suis, je dirais que la langue française a un peu de soucis à se faire, car les Marocains suivent la même tendance mondiale, c'est-à-dire qu'ils s'intéressent de plus en plus à la langue anglaise, surtout les jeunes. | Pour les acteurs de la Francophonie institutionnelle, il n'est pas envisageable que le Maroc remplace la langue française par une autre langue, en raison de la nature même de la société marocaine qui est habituée aux brassages culturels et linguistiques. D'autres langues pourraient venir naturellement se rajouter à la langue française mais pas la supprimer. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | ***Entretien 14 :***<br>Le Maroc incarne le lieu par excellence où plusieurs langues peuvent s'enchevêtrer, selon leur degré de légitimité, leur modernité et leur historicité. Je pense que si on revoie la période postcoloniale, on peut parler de l'essor de la langue espagnole, surtout dans les régions du Nord et du Rif.<br><br>***Entretien 15 :***<br>La langue française au Maroc est fortement présente dans tous les domaines, il serait difficile d'envisager un Maroc non francophone. Cela ne veut pas dire que d'autres langues ne pourraient pas voir le jour, mais | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | elles viendront s'ajouter aux langues existantes et non les remplacer. | |
| | | **Question 2 :** Pourquoi à votre avis, on assiste à une telle progression de la langue anglaise au Maroc surtout auprès de la jeunesse ? Pensez-vous que c'est un effet de mode ou que le Maroc est en train de vivre un véritable tournant de son histoire ? | ***Entretien 13 :*** C'est le pouvoir de séduction des États-Unis. La langue anglaise attire les jeunes car il vient en elle une langue d'avenir et tout ce qui est américain attire les jeunes et les fascine.<br><br>***Entretien 14 :*** Selon mon expérience professionnelle, je pense que les jeunes d'aujourd'hui optent pour la langue anglaise car ils estiment qu'elle est plus facile à maitriser que le français. Celui-ci constitue pour la plupart des élèves de | Pour les acteurs de la Francophonie institutionnelle, la montée de la langue anglaise est une réalité mondiale amenée par la puissance économique et culturelle des États-Unis, mais ceci ne constitue pas de danger pour la langue française au Maroc. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | l'école publique une entrave pour accéder aux études supérieures, car toutes les matières s'enseignent en français. La langue anglaise incarne cette nouvelle langue qui, bien maîtrisée, peut leur donner l'opportunité de suivre des cursus supérieurs.<br><br>***Entretien 15 :***<br>La puissance économique, politique, technologique des États-Unis en est la principale cause. Les nouvelles technologies, les médias, les moyens de communication et de divertissement véhiculent la langue anglaise et la culture américaine auprès de la jeunesse | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | du monde entier, et pas seulement au Maroc. | |
| | **La langue française face aux institutionnels** | ***Question 1 :*** *Notre pays a-t-il réellement besoin du bilinguisme arabe-français ou bien le Maroc pourrait-il remplacer la langue française par une autre langue ?* | ***Entretien 16 :*** *Pas de réponse.*<br><br>***Entretien 17 :***<br>Ce n'est pas le Maroc qui pourrait remplacer la langue française mais plutôt les Marocains. Il y a une réelle montée de l'anglais, et de plus en plus de Marocains sont bilingues arabe-anglais.<br>L'espagnol aussi est une langue qui se développe. Il faut dire que la France n'a pas la même profondeur stratégique que l'Amérique Latine. | Pour les personnalités politiques interrogées, il n'existe pas de projet politique ayant pour but un remodelage linguistique ni dans un sens ni dans l'autre, mais ceci ne veut pas dire qu'il n'est pas possible qu'il y en ait un, mais un remodelage opéré par la société elle-même si elle en ressent le besoin. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | ***Entretien 18 :***<br>Le Maroc n'a pas comme projet de remplacer la langue française par une autre langue. Mais il ne faut pas oublier que la langue n'est pas qu'une affaire d'État, c'est une affaire de peuple aussi. Si le citoyen ressent le besoin d'apprendre une autre langue, il le fera. | |
| | | **Question 2 :**<br>Pourquoi selon vous, on assiste à une telle progression de la langue anglaise au Maroc, surtout auprès de la jeunesse ? | ***Entretien 16 :***<br>C'est la langue française qui est en train de perdre sa position dans la production scientifique et artistique mondiale. C'est donc un problème lié à la France d'abord.<br><br>***Entretien 17 :***<br>Pas de réponse. | Pour les personnalités politiques, la montée en force de la langue anglaise va de paire avec la montée en puissance des États-Unis et le déclin de la France sur la scène internationale. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | Pensez-vous que c'est un effet de mode ou que le Maroc est en train de vivre un véritable tournant de son histoire ? | ***Entretien 18 :***<br>Ceci est un phénomène mondial qui est dû à la puissance économique, politique, culturelle, etc. des États-Unis. Le Maroc ne fait que suivre cette tendance. Avons-nous le choix ? Je ne pense pas. On verra où ça va nous mener. | |

## ❖ Conclusion du premier axe :

A partir des réponses recueillies, nous pouvons dire que la langue française est largement utilisée. Du point de vue professionnel, elle apparaît comme étant la langue de travail par excellence, du point de vue éducatif, c'est une langue enseignée et d'enseignement. Aussi, elle est considérée comme une deuxième langue maternelle auprès de la catégorie moyenne et aisée.

Elle est certes concurrencée par la langue anglaise dans les différentes sphères, mais cette concurrence ne remet pas en cause son statut. Notre échantillon tend plutôt vers un trilinguisme arabe, français, anglais que vers un remplacement de la langue française par la langue anglaise.

Un autre son de cloche émane de chez les historiens et les personnalités politiques, qui reconnaissent la profondeur historique de la langue française, mais qui pensent que si la langue française reste très utilisée, ceci est dû au rôle qu'elle joue en tant que langue d'ouverture vers le monde et de transmission du savoir. Pour la majorité de notre échantillon, la montée de la langue anglaise est une résultante de la puissance culturelle et économique des États-Unis.

- **Deuxième thème : Acceptabilité de la francophonie dans sa dimension culturelle**

  - **Grille d'analyse :**

| **Thèmes principaux** | **Thèmes secondaires** | **Questions** | **Contenu des entretiens** | **Interprétation et explications** |
|---|---|---|---|---|
| **Acceptabilité de la francophonie dans sa dimension culturelle** | **La francophonie dans sa dimension culturelle vécue et perçue** | **Question 1 :** Au Maroc, on pourrait identifier deux types de discours concernant la politique de la langue et la politique d'adhésion aux organisations d'intégration régionales. Un discours politique | **Professionnels**<br><br>***Entretien 1 :***<br>En quoi cela est-il étonnant ? On est Marocains, arabo-musulmans, cela ne nous empêche pas d'être ouverts sur le monde. On est un peuple tolérant, on a nos spécificités mais on accepte aussi la différence. Je pense que c'est un réel atout que ce soit du point de vue culturel ou même économique. | A l'exception de l'entretien numéro 5, Notre échantillon déclare s'identifier parfaitement au discours politique concernant les langues et la politique d'adhésion aux organisations d'intégration régionales. Les participants à l'échantillon considèrent |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | dirigé vers l'extérieur qu'on peut qualifier de « discours de l'ouverture » qui prône une ouverture vers le monde, surtout occidental. Le second discours identitaire dirigé vers l'intérieur, rappelle l'attachement aux origines culturelles et à la langue nationale. Qu'en pensez-vous ? | ***Entretien 2 :***<br>Tout a fait. On est Marocains avant tout, mais nous sommes aussi très tolérants, la différence ne nous gêne pas tant qu'elle ne nous « agresse » pas.<br><br>***Entretien 3 :***<br>Pas de réponse.<br><br>**<u>Enseignants</u>**<br><br>***Entretien 4 :***<br>Ça renvoie à la multi-culturalité du Maroc et les mutations qu'a vécu le Maroc ces dernières décennies.<br><br>***Entretien 5 :***<br>Je pense que le Maroc n'a pas le choix de s'ouvrir ou non sur l'extérieur. Notre pays a choisi le libéralisme depuis son | que ce qui pourrait s'apparenter à un double discours constitue l'essence même de l'identité marocaine qui est tolérante et ouverte aux différentes cultures mais aussi très attachée à ses origines, sa langue et sa culture. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | indépendance. Ce double discours, vous le retrouverez chez presque tous les Marocains, et c'est un des problèmes de notre société qui a du mal à se construire une identité ou à trouver un juste milieu entre tradition et modernité.<br><br>***Entretien 6 :***<br>L'ouverture sur les autres langues doit prendre en considération notre patrimoine culturel et religieux.<br><br>**Parents**<br><br>***Entretien 7 :***<br>C'est un discours qui me correspond parfaitement et qui correspond aux valeurs que je désire inculquer à mes enfants. Etre attachés aux origines et | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | s'ouvrir à l'autre et l'accepter.<br><br>***Entretien 8 :***<br>Ce n'est pas un double discours. C'est ce que nous sommes, un pays attaché à ses origines mais aussi ouvert et tolérant envers les autres cultures.<br><br>***Entretien 9 :***<br>Je ne sais pas. | |
| | | **Question 2**[189]**:**<br>Selon vous, le protectorat français a-t-il eu des conséquences ?<br>Si oui, nous sommes | **<u>Professionnels :</u>**<br><br>***Entretien 1 :***<br>Oui, tout à fait. Cependant, ces<br><br>conséquences culturelles s'estompent | A l'exception de l'entretien numéro 5, toutes les personnes ayant répondu à cette question pensent que le protectorat français a eu |

[189] Concernant cette question, au début celle-ci était formulée ainsi : « Que pensez-vous de la culture francophone ? Est-elle adaptée à la culture marocaine ? », Une fois que nous avons commencé notre enquête, plusieurs des personnes interrogées ne comprenaient pas ce que voulait dire « culture francophone ». Face à cette situation, nous avons décidé de remplacer la question.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | un pays qui se définit comme arabo-musulman, pensez-vous alors que notre culture est en adéquation avec le modèle français ? | au fil des générations.<br><br>Tout dépend de la classe sociale. Autant, elle peut être en adéquation chez la classe aisée, autant chez les classes populaires plus conservatrices, l'adéquation s'avère plus complexe.<br><br>***Entretien 2 :***<br>Bien sûr, les systèmes économique, administratif et judiciaire du Maroc sont calqués sur celui de la France. Mais c'est là le grand problème, c'est que bien souvent, ces modèles ne sont pas adaptés à la culture marocaine, ni au modèle de la société marocaine.<br>On est un pays qui certes parle la langue française, mais la classe populaire qui constitue la majeure partie de la société marocaine, se rapproche beaucoup plus de la culture arabe et | un impact.<br><br>Cependant, les avis concernant les effets positifs ou négatifs du protectorat divergents au sein même des différentes catégories interrogées.<br>Nous avons remarqué aussi un amalgame entre langue et culture française, lorsque certaines personnes interrogées ont déclaré que la langue française était une des conséquences culturelles du protectorat. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | orientale, que de la culture française.<br><br>***Entretien 3 :***<br>Je ne sais pas.<br><br>**<u>Enseignants</u>**<br><br>***Entretien 4 :***<br>Le protectorat n'a pas eu d'impact du point de vue culturel.<br><br>***Entretien 5 :***<br>Oui, le protectorat a laissé de bonnes et de mauvaises choses. La langue française est une des conséquences positives du protectorat. Par contre, du point de vue culturel, je trouve qu'elle n'est pas du tout adaptée à notre culture. La culture française est de tradition chrétienne alors que nous sommes un pays musulman avec ses | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | traditions et ses croyances.<br><br>***Entretien 6 :***<br>La langue française est une conséquence du protectorat et de même le système d'enseignement, aujourd'hui en crise.<br><br>**<u>Parents</u>**<br><br>***Entretien 7 :***<br>C'est sûr, les missions françaises sont une conséquence du protectorat. Pour nous, nous n'avons pas de problème avec la culture française. On est des marocains, arabes et musulmans certes, mais nous sentons que nous avons aussi une part d'occident en nous. On utilise souvent la langue française pour communiquer entre nous à la maison, l'aménagement de notre | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | intérieur est très « européen », etc. Pour moi, cela constitue une vraie richesse.<br><br>***Entretien 8 :***<br>Le protectorat a laissé derrière lui nombre de conséquences. Du point de vue culturel, je pense que ceci n'est pas une bonne chose car ça a amené à créer de nouvelles disparités entre les classes sociales. La classe aisée étant très francisée et la classe pauvre étant très arabisante. De ce fait, la communication entre ces deux classes est d'autant plus compliquée quand elles ne parlent pas le même langage.<br><br>***Entretien 9 :***<br>Non, elle n'est pas en adéquation avec notre culture. | |
| | | | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | **La francophonie dans sa dimension culturelle et sa profondeur historique** | **Question 1 :**<br>Au Maroc, on pourrait identifier deux types de discours concernant la politique de la langue et la politique d'adhésion aux organisations d'intégration régiona-les. Un discours politique dirigé vers l'extérieur qu'on peut qualifier de « discours de l'ouverture » qui prône une ouverture vers le monde, surtout occidental. Le second discours identitaire dirigé vers l'intérieur, rappelle l'attachement | ***Entretien 10 :***<br>Au Maroc, nous sommes ouverts aux autres cultures, et nous sommes effectivement un pays très tolérant, mais nous sommes aussi et surtout un pays qui est très attaché à ses traditions et à sa culture arabo-musulmane. Cette caractéristique de la société marocaine se retrouve tout naturellement dans le discours de ses dirigeants politiques.<br>Un exemple très révélateur est les « dourouss hassania » qui ont lieu tous les jours du mois du Ramadan sous la présidence du commandant des croyants, le Roi du Maroc. Au-delà de leur sens religieux, ces cours sont une véritable manifestation politique, un message clair qui dit que le Maroc est d'abord un pays arabo-musulman. | Les avis divergent sur ce point. Si pour la première personne interrogée, l'insistance sur l'identité arabo-musulmane apparaît comme un garant de l'équilibre de la société marocaine, pour la deuxième et la troisième des personnes interrogées, ce double discours révèle en revanche l'existence d'une fracture et une divergence de points de vue au sein du gouvernement et de la société. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | aux origines culturelles et à la langue nationale. Qu'en pensez-vous ? | Le changement de cette donnée viendrait à mettre en danger l'équilibre de la société marocaine, d'où l'insistance sur l'identité arabo-musulmane dans les discours des hommes politiques.<br><br>***Entretien 11 :***<br>On a une sorte de bipolarité politique entre ceux qui revendiquent l'ouverture et d'autres qui optent pour la culture marocaine.<br><br>**Entretien 12 :**<br>Oui en effet, le dernier débat concernant le dialecte arabe et son enseignement au Maroc, ainsi que le statut officieux de la langue française dans le pays témoignent de cette schizophrénie. | |
| | | | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | **Question 2 :**<br>Selon vous, le protectorat français a-t-il eu des conséquences ?<br>Si oui, nous sommes un pays qui se définit comme arabo-musulman, pensez-vous alors que notre culture est en adéquation avec le modèle français ? | ***Entretien 10 :***<br>Après son indépendance, le Maroc n'a plus fait de complexe vis-à-vis de la langue française car le Marocain avait le choix de parler ou non français. Ce complexe existait pendant le protectorat, car les français dénigraient la langue arabe et imposaient la langue française aux Marocains sans pour autant les aider à l'apprendre. A titre d'exemple, les documents administratifs tels que les actes de mariages étaient obligatoirement rédigés en français. L'apprentissage de la langue française étant limité à la bourgeoisie marocaine, les Marocains se sentaient exclus et marginalisés.<br>Je vous raconte ma propre histoire avec la langue française. Quand j'étais petit, comme tous les Marocains de l'époque, | Nous avons relevé que le terme « complexe » a été utilisé par les deux personnes ayant répondu à cette question comme si la culture française ramenait inconsciemment à une classe sociale bien déterminée en l'occurrence la classe aisée.<br>Notons que la première personne a utilisé ce terme pour décrire la relation avec la langue française pendant le protectorat français au Maroc, et que la |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | j'ai fréquenté l'école coranique, je séchais mes cours pour aller rejoindre les rangs de l'école française qui me fascinait jusqu'au jour où mon père a découvert la supercherie. Ce dernier, outré, voire offensé de voir son fils fréquenter l'école de l'occupant, j'ai eu la raclé de ma vie.<br>Ensuite, ayant fait partie du mouvement de résistance au protectorat, j'ai été incarcéré pendant une certaine période. À l'époque, on pouvait apprendre certains métiers en prison, et quand le Directeur de la prison m'a posé la question, j'ai demandé à apprendre le français. En réponse à ma requête, j'ai reçu une gifle et ce commentaire « je ne suis pas Recteur d'Université, ici c'est la prison ». Il m'a ensuite rappelé et m'a mis en cellule avec un prisonnier | deuxième personne l'a employé pour qualifier la relation de ses élèves à la culture et la langue française aujourd'hui. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | français qui s'appelait « Maurice », à qui il a donné l'ordre de m'apprendre la langue française. Je dois donc ma connaissance du français à mon codétenu Maurice. J'ai appris par la suite que le directeur de la prison avait changé d'avis après s'être fait reproché par sa femme le fait de gifler une personne qui demandait à apprendre sa langue.<br>Je luttais pour la liberté du Maroc et je voulais apprendre la langue de son occupant. Cela pourrait paraître incohérent, mettez ça sur le compte de « l'amour de l'interdit » car, tout comme la majorité des Marocains de l'époque, il m'était interdit d'apprendre cette langue.<br>Pour revenir à votre question, certes le Maroc est lié affectivement à la France et à la langue française, mais il ne faut | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | pas oublier que quand on parle du Maroc on parle d'un pays musulman et l'Islam est intimement lié à la langue arabe. Pendant le protectorat, le Sultan Moulay Youssef a réussi à résister aux français grâce à deux ancrages : la langue arabe et l'islam. Il n'avait ni diplomatie ni armée.<br><br>***Entretien 11 :***<br>Pas de réponse.<br><br>***Entretien 12 :***<br>Du point de vue linguistique oui. D'ailleurs, la langue française est une matière obligatoire. Du point de vue culturel, oui et non. Non, parce que la classe sociale dont font partie mes élèves à savoir, la classe populaire voire défavorisée, n'accorde aucune | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | importance ni à la langue ni à la culture française. Oui, car je remarque que mes élèves développent un certain complexe vis-à-vis de tout ce qui est français, que ce soit la langue ou la culture. | |
| | **La francophonie dans sa dimension culturelle perçue par les acteurs de la Francophonie institutionnelle au Maroc** | **Question 1 :**<br>Au Maroc, on pourrait identifier deux types de discours concernant la politique de la langue et la politique d'adhésion aux organisations d'intégration régionales. Un discours politique dirigé vers l'extérieur qu'on peut qualifier de « discours de | **Entretien 13 :**<br>L'une des raisons que j'ai évoquées pour justifier la présence du Maroc au sein de la communauté francophone est le partage des valeurs telles que le dialogue et la diversité. Le Maroc est un pays attaché à sa culture et à ses origines, et très ouvert aussi sur les autres cultures.<br><br>***Entretien 14 :***<br>Je pense que l'adoption de la langue française peut faire accéder notre pays à la modernité souhaitée par les forces | Deux des personnes interrogées trouvent que le discours adopté par les hommes politiques est un discours qui correspond à la volonté du Maroc d'allier tradition et modernité, et une personne évoque la langue française comme étant une langue qui permet l'accès à la modernité et la langue arabe comme symbole |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | l'ouverture » qui prône une ouverture vers le monde, surtout occidental. Le second discours identitaire dirigé vers l'intérieur, rappelle l'attachement aux origines culturelles et à la langue nationale. Qu'en pensez-vous ? | sociales. Toutefois, l'arabisation, même si elle n'est que partielle, oblige le français à céder du terrain.<br><br>***Entretien 15 :***<br>Le Maroc est un pays qui veut allier tradition et modernité. Cette volonté, on la retrouve également dans le discours politique. | de la tradition et de l'attachement aux origines. |
| | | **Question 2 :**<br>Selon vous, le protectorat français a-t-il eu des conséquences ?<br>Si oui, nous sommes un pays qui se définit comme arabo- | ***Entretien 13 :***<br>Pas de réponse.<br><br>***Entretien 14 :***<br>Bien sûr que le protectorat français a eu des conséquences, l'existence d'une institution comme la nôtre en est une conséquence tout comme la langue | Deux personnes n'ont pas voulu répondre à cette question et une personne a désigné la langue française comme étant une conséquence du protectorat. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | musulman, pensez-vous que notre culture est en adéquation avec le modèle français ? | française. Il en est de même, pour le système éducatif et institutionnel au Maroc. Toute chose a ses bons et ses mauvais côtés.<br><br>***Entretien 15 :***<br>Pas de réponse. | |
| | **La francophonie dans sa dimension culturelle face aux institutionnels** | **Question 1 :**<br>Au Maroc, on pourrait identifier deux types de discours concernant la politique de la langue et la politique d'adhésion aux organisations d'intégration régionales. Un discours politique | ***Entretien 16 :***<br>Le Maroc veille à s'ouvrir à la modernité tout en développant son fonds civilisationnel propre. Et c'est complexe.<br><br>***Entretien 17 :***<br>Ce que vous appelez double discours se trouve être un discours tout à fait logique. Une ouverture réussie est une ouverture qui s'appuie sur un socle fort. Comme pour l'économie, une culture | Pour l'ensemble des personnes interrogées, il ne s'agit pas d'un double discours mais d'un discours qui est nécessaire et qui correspond parfaitement à l'image du Maroc et à sa culture de tolérance et d'ouverture. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | dirigé vers l'extérieur qu'on peut qualifier de « discours de l'ouverture » qui prône une ouverture vers le monde, surtout occidental. Le second discours identitaire dirigé vers l'intérieur, rappelle l'attachement aux origines culturelles et à la langue nationale. Qu'en pensez-vous ? | qui s'ouvre sur d'autres cultures doit être d'abord elle-même forte.<br><br>***Entretien 18 :***<br>Je ne suis pas d'accord avec vous. Le Maroc a le même discours qu'il s'adresse à ces citoyens où qu'il s'adresse au Monde. Il s'agit d'un discours de tolérance et d'ouverture vers l'autre mais ceci ne veut pas dire qu'on doit nier nos origines. | |
| | | **Question 2 :**<br>Selon vous, le protectorat français a-t-il eu des conséquences ? | ***Entretien 16 :***<br>Pas de réponse.<br><br>***Entretien 17 :***<br>Pas de réponse. | Aucune personne de cette catégorie n'a souhaité répondre à cette question. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | Si oui, nous sommes un pays qui se définit comme arabo-musulman, pensez-vous que notre culture est en adéquation avec le modèle français ? | ***Entretien 18 :***<br>Pas de réponse. | |

### ❖ Conclusion du deuxième thème :

Deux remarques peuvent être avancées concernant cet axe :

La première remarque concerne la question numéro 3. Il s'agit de l'étonnement que nous avons perçu chez la majorité des personnes interrogées toutes catégories confondues, lorsque nous avons parlé de « double discours ». D'ailleurs, les personnes interrogées n'ont pas caché leur confusion quand nous leur avons posé cette question. En effet, 12 personnes parmi les 14 qui ont répondu à cette question ont déclaré se retrouver parfaitement dans ce discours, ou ont estimé que ce discours correspond à la culture marocaine et à la volonté du Maroc de s'ouvrir sur les autres cultures, tout en préservant sa propre culture.

La seconde remarque concerne la question numéro 4, où nous avons relevé que parmi les 10 personnes ayant répondu à cette question, 8 d'entre elles ont évoqué explicitement ou implicitement la langue française comme conséquence du protectorat français. Seules 3 personnes ont parlé des conséquences culturelles proprement dites.

- **Troisième thème : La perception de la Francophonie institutionnelle**

❖ **Grille d'analyse :**

| Thème principal | Thèmes secondaires | Questions | Contenu des entretiens | Interprétation et explications |
|---|---|---|---|---|
| **Perception de la Francophonie institutionnelle** | **La Francophonie institutionnelle connue ou méconnue par le grand public ?** | **Question 1 :** Connaissez-vous l'Organisation internationale de la Francophonie ? | **<u>Professionnels</u>**<br><br>***Entretien 1 :***<br>Non.<br><br>***Entretien 2 :***<br>Pas du tout.<br><br>***Entretien 3 :***<br>Entendu parler pas plus. | Dans cette catégorie aucune personne ne connait l'Organisation internationale de la Francophonie. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | **Enseignants**<br><br>***Entretien 4:***<br>Je connais la francophonie, qui anime des ateliers de poèmes et de théâtre en faveur des enseignants.<br><br>***Entretien 5 :***<br>De temps en temps, la francophonie assure des formations en techniques pédagogiques au sein du lycée français Lyautey à Casablanca, mais je ne connais pas l'OIF.<br><br>***Entretien 6 :***<br>Non.<br><br>**Parents** | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | ***Entretien 7 :***<br>Non jamais entendu parler.<br><br>***Entretien 8 :***<br>Non, pas du tout.<br><br>***Entretien 9 :***<br>Non. | |
| | | **Question 2 :**<br>Qu'évoque pour vous l'Organisation internationale de la Francophonie ? | **<u>Professionnels</u>**<br><br>***Entretien 1 :***<br>Anciennes colonies françaises et pays parlant la langue française.<br><br>***Entretien 2 :***<br>Comme son nom l'indique, je dirais une organisation internationale réunissant des pays parlant français. | Parmi les 8 personnes ayant répondu à cette question, une personne assimile l'OIF à la colonisation.<br>2 personnes l'assimilent à la colonisation et à la langue française et 5 pensent que c'est une organisation qui réunit |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | ***Entretien 3 :***<br>Une organisation de pays qui parlent la langue française.<br><br>**<u>Enseignants</u>**<br><br>***Entretien 4 :***<br>Peut-être une organisation composée des pays qui parlent la langue française.<br><br>***Entretien 5 :***<br>Une organisation internationale qui rassemble les pays francophones anciennement colonisés par la France.<br><br>***Entretien 6 :***<br>Pas de réponse. | les pays partageant la langue française. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | **<u>Parents</u>**<br><br>***Entretien 7 :***<br>Une organisation qui réunit les pays qui ont été colonisés par la France et qui parlent le français.<br><br>***Entretien 8 :***<br>Une organisation qui réunit les pays francophones.<br><br>***Entretien 9 :***<br>Je pense que ça doit être une union de pays qui parlent le français | |
| | **La Francophonie politique du point de vue** | **Question 1 :**<br>Connaissez-vous l'Organisation internationale de la | ***Entretien 10 :***<br>Oui. | 2 personnes sur 3 connaissent l'OIF. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | **des Historiens** | Francophonie ? | ***Entretien 11 :***<br>Non.<br><br>***Entretien 12 :***<br>Oui. | |
| | | **Question 2 :**<br>Qu'évoque pour vous l'Organisation internationale de la Francophonie ? | ***Entretien 10 :***<br>Quelles que soient les prérogatives qu'elle offre aux pays membres, aussi importantes soient t-elles ou dérisoires, il n'y a pas de raison pour que le Maroc s'en prive, d'autant plus qu'il a légitimement le droit de faire partie de la Francophonie. Si le Maroc n'en profite pas, d'autres pays en profiteront.<br><br>***Entretien 11 :***<br>Une culture. | Les deux personnes qui ont déclaré connaître l'OIF ont des avis divergents. Si la première personne (entretien 10) pense qu'elle présente un intérêt pour le Maroc, la seconde estime que la Francophonie institutionnelle n'a pas de rôle influent. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | ***Entretien 12 :***<br>Si pour moi, la langue française est une langue d'ouverture qui me permet de communiquer, de partager mes expériences humaines avec le reste du monde notamment les francophones, autant la Francophonie institutionnelle est pour moi une utopie, une simple organisation qui réunit les pays parlant français, mais qui n'a pas de rôle influent. | |
| | **La Francophonie institutionnelle vécue par ses acteurs au Maroc** | **Question 1 :**<br>Connaissez-vous l'Organisation internationale de la Francophonie ? | **Cette question n'a pas été posée à cette catégorie d'interviewés.** | Comme il s'agit de personnes travaillant dans le domaine de la Francophonie au Maroc, il nous a semblé évident qu'ils connaissent |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | | l'Organisation internationale de la Francophonie, cette question ne leur a donc pas été posée. |
| | | **Question 2 :** Qu'évoque pour vous l'Organisation internationale de la Francophonie ? | ***Entretien 13 :*** C'est un espace de rencontre, d'échange et de coopération entre différents pays, de différentes cultures, langues, religions, et qui partagent une langue, mais aussi une vision du monde.<br><br>***Entretien 14 :*** C'est une organisation internationale qui rassemble les pays partageant la langue française et les valeurs francophones. | Les trois personnes faisant partie de cette catégorie assimilent l'OIF au partage d'une vision du monde, d'une langue et de valeurs. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | ***Entretien 15 :***<br>Une langue, une culture, une vision du monde, un espace d'échange et de coopération. | |
| | **La Francophonie institutionnelle du point de vue des institutionnels** | **Question 1 :**<br>Connaissez-vous l'Organisation internationale de la Francophonie ? | ***Entretien 16 :***<br>Oui, bien sûr.<br><br>***Entretien 17 :***<br>Oui, bien évidemment<br><br>***Entretien 18 :***<br>Oui, l'ancienne ACCT. | Les trois personnalités politiques interrogées ont déclaré connaître l'OIF. |
| | | **Question 6 :**<br>Qu'évoque pour vous l'Organisation internationale de la | ***Entretien 16 :***<br>Un cadre de coopération pour l'émergence d'une culture de paix, d'ouverture et de tolérance. Mais ce | 2 personnalités politiques parmi 3 ont répondu à cette question. La première |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | Francophonie ? | cadre est aujourd'hui en panne d'idées nouvelles.<br><br>***Entretien 17 :***<br>Sans réponse<br><br>***Entretien 18 :***<br>La francophonie pour moi est une organisation qui peine à trouver sa place que ça soit au niveau internationale ou au niveau nationale dans chaque pays. Comme je vous disais plus haut, elle est importante mais pas indispensable, et c'est là son vrai problème. Le jour où les États sentiront que la francophonie leur ai indispensable, leur engagement au sein de cette institution sera plus sérieux, dés lors la francophonie sera plus forte. | pense que l'OIF est une organisation qui « est aujourd'hui en panne d'idées nouvelles » et la deuxième pense que l'OIF peine à trouver sa place au niveau internationale et nationale. |

### ❖ Conclusion du troisième thème :

La conclusion majeure que l'on peut tirer à l'issue de cette partie de notre entretien est qu'à part les personnes liées à la Francophonie institutionnelle (personnalités politiques, personnes travaillant pour la Francophonie institutionnelles et historien et professeurs d'Histoire) qui connaissent l'OIF, le reste de notre échantillon (parents, enseignants et professionnels) ne connait pas l'OIF.

La seconde conclusion et qu'hormis les trois personnes travaillant pour la Francophonie institutionnelle au Maroc qui voient en l'OIF un espace de partage, le reste de notre échantillon, soit 5 personnes sur les 8 ayant déclaré connaître l'OIF, sont assez sceptiques quant au rôle joué par cette institution.

Enfin, les 10 personnes ne connaissant pas l'OIF déduisent à partir du nom de l'Organisation, soit qu'il s'agit d'une organisation réunissant les pays anciennement colonisés par la France ou bien les pays parlant la langue française ou bien les deux.

## § 3. Conclusion de l'enquête qualitative :

- **La Francophonie dans sa composante linguistique**

Le protectorat français a fait du Maroc un pays francophone, mais si la langue française continue d'être utilisée, ceci est dû principalement au rôle qu'elle a joué après l'indépendance.

En effet, à l'époque, le Maroc, nouvellement indépendant, a choisi le libéralisme et l'ouverture sur l'occident. Cette ouverture ne pouvant se faire avec la langue arabe, la langue française s'est présentée dés lors comme une solution évidente.

Aussi, à cette époque, le Royaume ne disposait pas d'assez de diplômés pouvant occuper les postes clefs et gouverner le pays. La France a donc été le formateur des cadres marocains, bien évidemment en français. Depuis ce temps, notamment après l'échec des nombreuses tentatives d'arabisation, la langue française est restée la langue de l'élite, et sa maîtrise est devenue une condition de réussite professionnelle.

Ce constat est confirmé par notre échantillon de parents qui ont déclaré que leur choix d'intégrer leurs enfants dans des écoles privées francophones était motivé d'une part par la qualité de l'enseignement proposé par ces établissements, et d'autre part en raison de leur capacité à assurer un enseignement du et en français.

Notre échantillon de professionnels a déclaré également que l'une des choses qu'ils exigent lors de leurs recrutements était la maîtrise de la langue française.

La langue française apparaît de ce fait comme une langue présente en force dans le paysage linguistique marocain. Cependant, les témoignages recueillis auprès des enseignants issus du système public, nous poussent à douter quant à la situation de la langue française et à son avenir. Quand nous avons abordé le sujet de l'utilisation des différentes langues au sein de l'enseignement, une enseignante de langue française que nous avons interrogée a déclaré à ce sujet : « …*par moment nous ne savons plus comment faire passer notre message. Ni le français est compris, ni l'arabe classique, ni la darija dite « soutenue », on ne peut quand même pas parler*

*un langage de rue ! C'est tout le système scolaire qu'il faudrait revoir »,* une autre enseignante que nous avons questionné a également affirmé : *« Vous soulevez là un sérieux problème dont souffre le Maroc et dont nous souffrons plus particulièrement en tant qu'enseignants. La langue française est mal perçue par la classe populaire, mais elle est obligatoire pour poursuivre ses études dans le supérieur et pour travailler. Je pense que c'est tout un système éducatif qu'il faudrait revoir. »*

Deux éléments sont à relever ; premièrement le système éducatif qui est désigné comme coupable de la situation de la langue française au sein du système public et deuxièmement, la perception de la langue française par les personnes issues de la classe populaire, une perception que l'on pourrait qualifier de négative.

Concernant la progression de la langue anglaise, elle ne semble pas poser de problèmes pour la majorité de notre échantillon. Il s'agit là d'une langue qui séduit de plus en plus les jeunes et nos interviewés ne voient pas d'inconvénients à l'apprentissage d'une troisième langue.

Plusieurs conclusions peuvent être tirées de cette première partie de l'enquête :

- La langue française est une langue d'élite et de travail.
- La langue française est mal maîtrisée par la classe populaire.
- Il n'y a pas de volonté politique ni pour remplacer, ni pour promouvoir la langue française.
- La non maîtrise de la langue française est liée à des lacunes du système éducatif et à sa perception par les classes populaires.
- Le Maroc se dirige plutôt vers un trilinguisme arabe, français, anglais que vers un remplacement de la langue française.

### ➢ La Francophonie comme porteuse d'une culture

La majorité de notre échantillon se reconnaît dans ce qu'on a qualifié de « double discours », et refuse cette appellation qu'ils trouvent péjorative.

Nous avons ressenti ce qu'on pourrait qualifier de « fierté », quand nous avons évoqué l'attachement aux origines, tout comme lorsque les personnes interrogées nous disaient implicitement qu'elles étaient capables de s'ouvrir sur l'extérieur et d'apprendre des langues étrangères, sans pour autant renier leur culture et leurs origines.

Concernant notre question sur les conséquences du protectorat français, les personnalités politiques ont toutes refusé d'y répondre.

Pour le reste de notre échantillon, la majorité pense que la culture dite française n'est pas en adéquation avec la culture marocaine. Parmi les raisons évoquées, deux nous ont le plus marquées ; la tradition chrétienne de la culture française inadaptée à la culture arabo-musulmane, et le fait que la culture dite française crée des disparités au sein de la société marocaine, la classe aisée étant occidentalisée et la classe populaire plutôt traditionnelle.

Concernant cette question, nous avons eu des difficultés à recadrer les réponses, car beaucoup de personnes ont développé sur le volet linguistique alors que notre question concernait le volet culturel de la francophonie. Comme si inconsciemment, parler la langue française renvoyait à des modes de vie et de pensée bien particuliers.

- **La Francophonie institutionnelle**

Hormis les personnes qui sont en relation d'une manière ou d'une autre avec la Francophonie institutionnelle (professeurs d'histoire, Historiens, personnes travaillant dans le domaine de la Francophonie), le reste de notre échantillon ne connait pas l'Organisation internationale de la Francophonie.

A la question « que vous évoque l'OIF ? », deux expressions sont revenues chez toutes les personnes qui ont déclaré ne pas avoir connaissance de cette organisation : « colonisation » et « langue française ».

Par ailleurs, pour les 9 personnes ayant déclaré connaître l'OIF, les avis sont différents. Les personnes qui travaillent dans le domaine de la Francophonie

institutionnelle, au nombre de 3, définissent cette organisation avec des termes comme échange, coopération, valeurs et langue. Les 5 personnes restantes se sont montrées assez sceptiques quant au rôle de l'OIF, son efficacité et son avenir.

# CHAPITRE 2 : LE FRANÇAIS ET LA FRANCOPHONIE AU MAROC, PERSPECTIVES ET DEFIS

C'est faire preuve d'un manque de réalisme que de penser que la place qu'occupe la langue française aujourd'hui au Maroc est à jamais irrévocable, si le français ne peut être remplacé dans le cours ou le moyen terme, cette probabilité n'est pas pour autant impossible sur le long terme. La langue française au Maroc doit faire face à de nombreux défis de natures différentes et de sources différentes.

La Francophonie institutionnelle quant à elle est méconnue par les Marocains, la question est de savoir les raisons de cette situation. Est-elle liée à la Francophonie elle-même ? Est-elle liée au Maroc ? Ou bien la responsabilité est-elle partagée ?

## Section 1 : La langue française au Maroc face aux défis internes et externes

### § 1. La concurrence de l'anglais :

Le transfert de la modernité s'accompagne du transfert de son milieu culturel d'origine, et modifie par la même occasion le milieu culturel d'accueil.

Dans le cas du Maroc, la langue française qui a toujours été un outil de transfert de la modernité et des nouvelles technologies ne remplit plus à elle seule ce rôle. Elle est dorénavant concurrencée par la langue anglaise.

Pour les anglo-saxons marocains, l'accès à la modernité n'est et ne doit pas être l'apanage de la langue française. La langue anglaise de par son statut de langue de communication internationale et de langue des nouvelles technologies est plus performante, plus crédible, et donc plus à même de jouer ce rôle.

Pour eux, le choix d'une langue étrangère doit être dicté par sa performance et son utilité, et non pas par des considérations culturelles ou historiques, le Maroc disposant déjà d'une langue forte, l'arabe, qui joue ce rôle dit « identitaire ».

Ceci dit, la position de l'anglais dans le paysage linguistique marocain reste encore faible, cependant force est de constater qu'il s'agit d'une langue qui avance certes lentement, mais qui commence d'ores et déjà à concurrencer le français.

Cette progression de la langue anglaise au Maroc parait normale dès que l'on prend en considération son dynamisme à l'échelle internationale, où elle est parvenue à s'imposer comme la langue universelle par excellence, réduisant la langue française à une position maintenant minoritaire. Le Maroc n'est donc qu'un cas parmi d'autres.

En effet, l'anglais constitue la première langue de travail de l'ONU, à l'exception de l'UNESCO où le français prédomine encore ; 65% des publications scientifiques dans le monde paraissent en anglais contre 9,8% en français ; même en Europe, 73 à 98% des lycéens choisissent l'anglais comme première langue contre 17 à 30%

pour le français.[190]

Au Maroc, la langue anglaise s'affirme de plus en plus dans des champs stratégiques comme ceux de l'éducation, de l'économie et des affaires.

Comme montré précédemment[191], la langue anglaise a évolué jusqu'à concurrencer la langue française dans les secteurs de l'économie et des affaires. À présent, nous allons tenter de comprendre les raisons d'une telle évolution.

Premièrement, le Maroc suit la tendance mondiale qui fait de l'anglais la langue internationale par excellence.

Ensuite, dans sa politique d'ouverture économique, le Maroc a signé en 2006 un accord de libre-échange avec les États-Unis, à la suite duquel nombre d'investisseurs américains se sont implantés au Maroc. Le marché de l'emploi s'est quelque peu transformé depuis, laissant la place à une nouvelle demande exigeant la connaissance de la langue anglaise.

Aussi, les lauréats des universités anglophones se sont organisés en associations (Association Marocaine des Enseignants d'Anglais MATE, Association des Femmes Anglophones, Association de l'Amitié Maroco-Américaine, Association des Diplômés des Universités Anglaises, etc.). Ils partagent la même vision puisqu'ils estiment que si l'accès à la modernité ne peut se faire que par la maîtrise d'une langue étrangère, cette langue doit être l'anglais, langue de la science et de la technologie modernes.

Également, la Commission Maroco-Américaine joue un rôle important dans l'ouverture des chercheurs marocains sur l'université américaine. Elle offre la possibilité aux francophones parmi eux de découvrir le monde universitaire américain différent de par sa conception de la recherche et ses structures.

Said Bellari, psychiatre et essayiste marocain explique dans son article « Morocco : Speaking The Wrong Language » (Le Maroc parle la mauvaise langue) *« les Marocains parlent la mauvaise langue entre eux-mêmes, et avec le reste du monde.*

[190] *In* http://www.assemblee-nationale.fr

[191] Voir supra deuxième partie.

*A cause de cela, nous ne parvenons pas à nous insérer dans le courant de la mondialisation, et nous nous isolons de plus en plus du développement d'autres régions du monde comme l'Asie du sud-est. Juste pour être clair : je ne veux pas dire par là que nous devrions arrêter de parler arabe au Maroc. Allah yastar (que Dieu me pardonne) ! Pas du tout, peut-être au contraire devrions nous le parler davantage. Je veux dire par là que nous devrions nous libérer du français le plus vite possible. Parallèlement, nous devrions donner à l'anglais une nouvelle impulsion dans tous les aspects de la vie de la société marocaine et lui accorder la place de seconde langue au Maroc. Le français ne devrait même pas être ni troisième ni quatrième langue d'ailleurs. Ce changement d'un pays francophone à un pays "arabo-anglophone" devrait ouvrir une ère nouvelle de l'Istiqlal (indépendance) ».*[192]

Sur le plan social, les États-Unis séduisent la jeunesse marocaine, de la manière de s'habiller aux chansons écoutées, jusqu'aux séries et films les plus regardés. Aux yeux de ses jeunes, écouter des chansons françaises est « ringard », et beaucoup changent de chaînes TV ou de stations FM, dès qu'ils tombent sur une chanson, une série ou un film français. Certains diront que ces programmes sont doublés de toutes les façons en français. C'est certes vrai, mais cela n'empêche pas la transmission de la culture. Et c'est justement là où réside la force des États-Unis, ne jamais brusquer car cela provoquerait une réaction de rejet. Bien au contraire séduire et puis laisser le changement venir de lui-même. D'ailleurs, les jeunes au Maroc n'ayant pas eu l'occasion d'apprendre l'anglais dans le cycle normal, suivent des cours d'anglais dans des instituts spécialisés comme le British Council et l'American Language Center.

Autre fait non négligeable, la langue française de par son histoire, malgré son importante utilisation est restée une langue maîtrisée par l'élite. La langue anglaise de son côté est plus « démocratisée », ce qui semble contradictoire puisque les études de cette langue sont extrêmement chères par rapport au niveau de vie moyen des Marocains, mais aussi étonnant que cela puisse paraître, c'est une langue qui séduit aussi bien les riches que les pauvres. En fait, c'est le « american way of life »

[192] Said Bellari, « Morocco : Speaking The Wrong Language », *in* http://fr.globalvoicesonline.org

(le mode de vie américain) qui séduit, et l'envie d'apprendre la langue qui va avec se fait ressentir.

Si pour une certaine élite, la langue anglaise est une langue utile voire indispensable pour réussir professionnellement, pour la classe populaire, surtout la jeunesse, cette langue leur permet justement de s'affirmer devant une bourgeoisie largement francophone, et de revendiquer plus d'égalité. Preuve en sont les rappeurs marocains qui s'inspirent largement du style américain pour composer des chansons dans une darija crue, souvent vulgaire, et mélangée à de l'anglais où ils dénoncent tous les abus de la société marocaine, et réclament l'instauration d'une justice sociale.

Ceci dit, cette évolution de la langue anglaise, nous pouvons la ressentir dans le parlé des Marocains, surtout chez les jeunes. En effet, la darija est envahie par de nouveaux mots et de nouvelles expressions en anglais comme « bye » (au revoir), « what's up » (comment ça va ?), « hello » (bonjour), « thanks » (merci). Ce qui marque l'ampleur que cette langue est en passe de prendre, allant jusqu'à rentrer dans l'intimité des Marocains.

Toutefois, ce début de rivalité ne remet aucunement en cause l'importance de la langue française, qui conserve toujours la même considération. A titre d'exemple, on entend souvent dire qu'au Maroc les affaires se font en français. Et ce n'est que peu dire. Un étudiant ne maîtrisant pas la langue de Molière voit ses chances de trouver un travail bien rémunéré proches de zéro. Le français a donc encore de beaux jours devant lui ou du moins tant que les relations économiques entre le Maroc et la France continueront de prospérer.

### § 2. Les réformes constitutionnelles de 2011 et le nouveau statut de l'amazigh :

En 2011, « printemps arabe » oblige, le Roi Mohammed VI, dans un discours prononcé à la suite des manifestations organisées dans les différentes villes du Royaume, a décidé d'une réforme de la constitution votée par référendum. Si cette nouvelle constitution a réformé le paysage politique marocain en réduisant les

attributions du Roi, elle a aussi donné un statut officiel à la langue berbère au côté de la langue arabe.

*« L'arabe demeure la langue officielle de l'État. L'État œuvre à la protection et au développement de la langue arabe, ainsi qu'à la promotion de son utilisation. De même, l'amazighe constitue une langue officielle de l'État, en tant que patrimoine commun à tous les Marocains sans exception.*

*Une loi organique définit le processus de mise en œuvre du caractère officiel de cette langue, ainsi que les modalités de son intégration dans l'enseignement et aux domaines prioritaires de la vie publique, et ce afin de lui permettre de remplir à terme sa fonction de langue officielle… ».*

*Constitution du Royaume du Maroc, titre premier,*
*dispositions générales, article 5.*

Depuis quelques années au Maroc, les revendications des berbérophones se font plus pressantes. Les différentes associations de défense de la cause berbère reprochent au gouvernement marocain son laxisme. Il est vrai que le gouvernement marocain n'a cessé de traiter cette question avec une certaine « légèreté », peut-être dans la crainte de voir la société marocaine se diviser. Le socle identitaire étant l'arabe et l'Islam, la reconnaissance d'une seconde langue comme langue officielle pourrait conduire à sa fragilisation.

Si certains parlent de réforme historique, d'autres, se rappelant des déceptions du passé, s'en réjouissent moins, et attendent de voir les modalités d'application de cette réforme.

En quoi l'évolution de la cause berbère peut-elle avoir une influence sur la position de la langue française ?

Quand on sait que les revendications des berbérophones est que l'amazigh soit utilisée au même rang que la langue arabe que ça soit au sein de l'éducation, de l'administration, des médias ou de l'affichage, ils revendiquent indirectement que le berbère prenne la place qui lui a été jusque là « dérobée » par la langue française.

Les militants de la cause berbère sont encore sur leur faim et ce, malgré les dernières avancées, car ils considèrent que le Maroc apparaît toujours comme un pays résolument bilingue arabe-français et non arabe-amazigh, le français continuant de côtoyer l'arabe dans la signalisation routière, les panneaux d'affichage et la publicité commerciale.

En d'autres termes, les berbérophones estiment que pour des raisons historiques, leur langue a plus de légitimité à occuper la place occupée actuellement par la langue française qui n'est finalement qu'une langue étrangère.

Le fait de donner un statut officiel à la langue berbère prédit déjà une plus grande utilisation de celle-ci. La question qui se pose, et l'avenir nous le dira, est de savoir si l'utilisation de langue berbère se fera ou non au détriment de la langue française.

La seconde inquiétude que pose la réforme constitutionnelle de 2011 concerne l'absence de mention spécifique à la langue française. En effet, la nouvelle constitution évoque les langues étrangères les plus parlées dans le monde en général, sans spécifier lesquelles.

« …*L'État œuvre à la préservation du Hassani, en tant que partie intégrante de l'identité culturelle marocaine unie, ainsi qu'à la protection des expressions culturelles et des parlers pratiqués au Maroc. De même, il veille à la cohérence de la politique linguistique et culturelle nationale et à l'apprentissage et la maîtrise des langues étrangères les plus utilisées dans le monde, en tant qu'outils de communication, d'intégration et d'interaction avec la société du savoir, et d'ouverture sur les différentes cultures et sur les civilisations contemporaines ».*[193]

La langue française est mise dans la même catégorie que les autres langues étrangères dont l'État encourage d'ailleurs l'apprentissage en fonction de leur utilité scientifique et d'ouverture. Comme nous l'a expliqué le Directeur du cabinet du Ministre des Affaires étrangères marocain : *« Ce n'est pas le propre d'une constitution (de donner un statut officiel à la langue française), le français n'est pas une langue identitaire, c'est une langue de travail. Ce n'est pas au Maroc d'en faire la promotion ou d'y donner un statut »*.

[193] Préambule, Constitution du Royaume du Maroc de 2011.

Si on juge la langue française de par son utilité, il y a quelques inquiétudes à avoir, comme nous l'explique le Consultant auprès des Nations Unies : *« C'est la langue française qui est en train de perdre sa position dans la production scientifique et artistique mondiale »*.

Par ailleurs, par une simple observation de la société marocaine, on peut constater que la langue française, même si elle n'a pas de statut officiel, ne peut être considérée au même rang que les autres langues étrangères. D'ailleurs, le consultant auprès des Nations Unies que nous avons interrogé nous l'a bien expliqué en déclarant : *« Le Maroc, par sa politique d'ouverture, utilise les langues étrangères et surtout le français, pour bien être présent à l'international. Dans le contexte de la mondialisation, tous les pays, y compris le Maroc, ont besoin de diversifier l'apprentissage des langues, notamment l'anglais, le français, l'espagnol, l'arabe et même le chinois, afin de consolider leur présence économique dans le marché mondial. Par ailleurs, le bilinguisme au Maroc est devenu l'un des fondements culturels de la jeunesse marocaine à partir du système scolaire hérité du Protectorat ».*

**§ 3. Les défaillances de l'enseignement public :**

En ce qui concerne l'organisation au niveau de l'enseignement des langues, Abdelhamid Ahmady, Professeur de droit, ancien recteur de l'Université d'El Jadida et ancien doyen de la Faculté de Mohammedia nous a confié : *« C'est un système en faillite, et pas seulement par rapport à la question des langues. Il s'agit d'un système qui traverse une crise identitaire, en même temps qu'une crise de contenu des formations et des modes de transmission des savoirs.*

*Ainsi, la question des langues a été malmenée tant au niveau de l'apprentissage qu'à celui du choix de la langue de base : l'arabisation a été mal conduite depuis les années 1980. Quant au français, il est victime de la mauvaise formation des enseignants qui manquent à la fois de pédagogie et de connaissance dans les matières classiques de la littérature française ».*

Deux problèmes sont soulevés, d'une part la politique d'arabisation qui n'a pas abouti, et d'autre part le manque d'enseignants de langue française.

En ce qui concerne la politique d'arabisation, l'académicien Mohamed Chafiq[194] a déclaré : « *L'idéologie des nationalistes voulant tout arabiser, vite et dans l'improvisation, a dès le départ plombé l'école marocaine, censée former des élites* ».[195]

En ce qui concerne le problème lié aux enseignants, nous avons questionné une enseignante de langue française qui nous a fait part de son expérience personnelle avec les élèves du lycée. Elle nous a déclaré à ce propos : *« Je pense que la formation des enseignants joue un rôle primordial car un professeur qui ne maîtrise pas le français ne peut pas l'inculquer à ses élèves, surtout dans le secteur primaire où l'enfant construit une base linguistique. Il faut remettre en cause et la formation et les formateurs qui ne sont pas toujours des spécialistes, mais qui sont issus parfois de différents départements biologie, informatique, etc.*
*Aussi, la formation en matière de langue française se base sur des théories abstraites, on nous propose plutôt une définition de la langue et de ses principaux composants grammaire, conjugaison, etc. Or quand on est en classe et devant nos élèves, la réalité est autre, alors l'enseignant se trouve dans l'obligation de s'auto-former sur le tas, ce qui se fait par moments au détriment de l'élève et du programme. Les classes que le professeur peut avoir au début de sa carrière sont souvent des victimes. Dans mon cas, celui d'une enseignante de français dans un lycée public, mes élèves ne maîtrisent même pas le b.a.-ba de la langue française, alors que dans le programme de l'éducation nationale, il est stipulé qu'ils doivent analyser des romans de grands écrivains francophones, ce qui est surréaliste. Je rajouterais à cela l'absence de formation continue et d'orientation pédagogique ».*

Les réformes se multiplient. Cependant, aucune d'entre elles n'a réellement changé la donne ou marqué une évolution positive. En attendant de trouver le vrai coupable des défaillances du système d'enseignement public et d'y remédier, les élèves se

[194] Mohamed Chafik est un homme de lettres et intellectuel berbère marocain. Membre de l'Académie royale du Maroc, ancien recteur de l'Institut royal de la culture amazighe (IRCAM) et spécialiste de la langue et de la littérature arabe et berbère.

[195] *In,* Driss Ksikes, « *Enquête. Pourquoi les francophones contrôlent le Maroc ? », in* http://www.telquel-online.com/archives/225/couverture_225_1.shtml

réfugient dans la langue qu'ils maîtrisent le mieux, à savoir l'arabe dialectal ou la darija.

La situation actuelle de l'enseignement de la langue française est inquiétante, Larbi Rossafi, inspecteur de langue française auprès du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle du Maroc, Président de l'Association d'Amitié Franco-Marocaine de Benslimane et membre de l'Association Marocaine des Enseignants de Français (AMEF) a accepté de nous réaliser un document dans le cadre de notre thèse de doctorat où il résume la situation de la langue française eu sein de l'enseignement public marocain et dans lequel il fait état des lacunes observées auprès des élèves des trois niveaux : primaire, collégial, et qualifiant.[196]

**§ 4. La montée en puissance de l'arabe dialectal ou darija :**

En quoi l'utilisation de plus en plus fréquente de la darija à l'écrit peut-elle constituer un danger pour la langue française ?

Une des enseignantes que nous avons eu l'occasion d'interroger nous a fait part de son sentiment quant à l'évolution que connait la darija : *« Je trouve que c'est une chose regrettable que la darija outrepasse sa fonction orale, sachant que les élèves ont déjà des difficultés au niveau des deux langues arabe et français. L'utilisation de la darija à l'écrit les décourage encore plus de l'apprentissage des langues ».* Un autre enseignant ajoute : « *Une grande partie des élèves, pour ne pas dire la majorité, ne maîtrise ni l'arabe classique, ni le français, alors que jusque-là ces deux langues étaient les seules utilisées à l'écrit. Je vous laisse donc imaginer que si l'utilisation de la darija prend de l'ampleur, on court vers une catastrophe linguistique* ».

En effet, l'utilisation de la darija à l'écrit est un fait nouveau amené par deux phénomènes reliés.

[196] Voir annexe 9 « Évaluation de l'enseignement de la langue française au sein de l'enseignement public au Maroc pour les niveaux primaire, collégial et qualifiant ».

Le premier est que les jeunes issus de milieux populaires et qui, pour leur majorité, fréquentent les établissements publics dont nous avons souligné plus haut les défaillances, ne maîtrisent ni la langue française ni la langue arabe. La darija représente pour eux un refuge. Son utilisation s'est accentuée par la montée en puissance des outils de communication, notamment à travers l'utilisation massive des textos (SMS ou mini messages) par les jeunes, et leur engouement à discuter en darija sur les réseaux sociaux.

Ces nouveaux outils ont donné naissance à une nouvelle forme de communication pour ne pas dire à une nouvelle langue, qui est tout simplement la darija mais écrite en caractère latin, vu que les Marocains pour leur majorité ne savent pas utiliser le clavier arabe. Par exemple, pour dire « est-ce que tu vas bien ? », on va plutôt écrire « labas ? », ou bien pour « à quelle heure on se retrouve ? », on va écrire « m3ayach netla9aw », les chiffres 3 et 9 remplaçant deux lettres de l'alphabet arabe qui n'ont pas leur équivalent dans l'alphabet latin.

Un nouveau langage est né, et ce phénomène n'est pas à sous-estimer, qui plus est lorsqu'on s'aperçoit qu'il vire de la sphère privée vers la sphère publique, pour atteindre l'affichage publicitaire et la presse écrite.

Sur l'utilisation grandissante de la darija, Mme Benameur Abir, Directrice d'une agence de communication, interrogée, nous a confié que, de plus en plus, ses clients demandent l'utilisation de l'arabe dialectal quand ils veulent s'adresser à une certaine catégorie sociale[197] : *« Tout dépend de la cible du client : si celle-ci concerne la catégorie socio-professionnelle C et D de masse, la langue conseillée sera l'arabe dialectal et classique. En revanche, si la cible est la catégorie A et B, la communication se fera en français »,* elle rajoute : *« Un retour à l'arabe dialectal s'observe en raison d'une communication plus compréhensible du plus grand nombre. Le message est compris par tous. C'est un changement bénéfique pour la société, car cela démontre la banalisation de produits de consommation autrefois seulement accessibles aux catégories aisées ».*

[197] Voir annexe 10 « Exemples d'affiches publicitaires en darija ».

**§ 5. La langue française, une langue qui a du mal à se démocratiser :**

Durant le protectorat, la France a mis en place des écoles françaises qui avaient pour but principal d'accueillir les enfants de Français installés au Maroc, ainsi que les enfants des notables. Le reste de la population côtoyait l'école coranique. Les Marocains rejetaient la langue française d'une part, parce qu'elle était la langue du colonisateur, et d'autre part, car elle était la langue des bourgeois.

Si aujourd'hui, le Maroc accepte son passé colonial et adopte la langue française en tant que langue d'ouverture et de transmission de la science, celle-ci reste malgré tout la langue de la bourgeoisie.

Ce statut de la langue française comme langue de riches, pose un grand problème quant à son apprentissage et son utilisation, comme nous l'explique une enseignante de langue française : *« mes élèves développent comme une « allergie » à tout ce qui est français. Même si j'ai des élèves qui fournissent l'effort de parler en français, ils sont systématiquement victimes des moqueries de leurs camarades, ce qui les décourage. Pour eux, parler français c'est nier son appartenance à une classe populaire pour imiter les riches. C'est un problème que ne rencontrent pas, par contre, les enseignants de langue anglaise qui au contraire se retrouvent face à des élèves qui ont envie d'apprendre l'anglais ».*

Cette situation est largement due aux défaillances du système public dont nous avons parlé précédemment, puisque les Marocains qui maîtrisent la langue française sont ceux issus du système privé uniquement accessible à une certaine catégorie de la population dite aisée. La maîtrise de la langue française est même une des raisons pour lesquelles les parents optent pour l'enseignement privé comme nous en a témoigné un parent : *« L'enseignement privé est mieux adapté aux attentes des parents. Je m'explique, il y a un suivi plus personnalisé des élèves et les enseignants sont continuellement en phase avec les nouvelles méthodes pédagogiques. Aussi, j'ai choisi l'enseignement privé pour mes enfants pour une raison linguistique, afin qu'ils aient une bonne base en langue française, chose qu'ils n'auront sûrement pas au sein de l'enseignement public »*. Ou encore cette mère de famille : *« On n'a pas eu le choix d'opter ou non pour l'enseignement privé, mais si nous voulons que nos enfants aient un bon niveau en langues, surtout en français et bénéficient d'un*

*enseignement de qualité, nous ne pouvons pas faire confiance à l'enseignement public ».*

En somme, la situation peut être résumée ainsi : Le système public fréquenté par les classes populaires qui n'ont pas les moyens de s'offrir les écoles privées est défaillant notamment du point de vue linguistique. Les jeunes issus de ce système ont un niveau médiocre en français. Par contre, les jeunes provenant des classes moyennes voire aisées, fréquentent les écoles privées type mission française ou système bilingue.

La société se retrouve de ce fait divisée entre une classe populaire arabophone ou « darijaphone » qui rejette la francophonie en tant que porteuse d'une langue et en tant que culture, et une classe moyenne et aisée francophone, plutôt occidentalisée.

## Section 2 : La Francophonie institutionnelle au Maroc, enjeux et perspectives

### § 1. L'adhésion de l'Algérie à l'OIF :

Il s'agit là de traiter la relation du Maroc avec la Francophonie institutionnelle en l'occurrence l'OIF. Nous avons estimé important d'accorder une attention spécifique à la question de l'adhésion de l'Algérie, partant du constat que cet élément pourtant fondamental a rarement été pris en compte dans le traitement de la relation entre le Maroc et l'OIF.

Quand on parle de la complexité des relations entre le Maroc et l'Algérie, nous sommes systématiquement ramenés vers le dossier extrêmement sensible du Sahara dont nous allons donner à nouveau un bref aperçu historique.

Ancienne colonie espagnole, le Sahara occidental est constitué au nord par la Seguiet El-Hamra et au sud par le Rio de Oro. La colonisation espagnole du Sahara occidental débute en 1884 quand l'Espagne obtient des chefs de tribu de Rio de Oro qu'ils acceptent le protectorat. En 1912, ses frontières définitives et actuelles sont tracées par l'Espagne et la France qui occupe déjà le Maroc. En 1957, la Mauritanie

qui vient d'accéder à l'autonomie interne revendique le Sahara occidental. En 1958, ce dernier devient province espagnole. Le Maroc, indépendant depuis 1956, fait connaître lui aussi ses prétentions sur ce territoire et le Roi Mohammed V fait part de sa volonté de poursuivre son action pour la restitution du Sahara au Maroc. Les choses se précipitent en 1963 avec la découverte d'un important gisement de phosphate dans la zone, ce qui dans cette période de décolonisation générale incite les Espagnols à envisager la création d'un micro-Etat dont il serait facile de guider les orientations économiques. Dès 1967, est créé le Front de Libération du Sahara ; il devient en 1973 le Front Populaire pour la Libération de Saguiet el Hamra et de Rio de Oro (Polisario).

Le Maroc estime avoir des droits sur ce territoire qui, avant la période coloniale, faisait partie de la mouvance chérifienne : il veut les faire valoir. Beaucoup de tractations se nouent entre les États de la région entre 1973 et 1975. En mai 1975, une mission de l'ONU, impressionnée par les manifestations de masse organisées par le Polisario, recommande l'application du principe de l'autodétermination. Le Maroc saisit la Cour internationale qui donne son arrêt. La Cour de la Haye rappelle, le 16 octobre 1975, la priorité du droit des habitants de la colonie à se prononcer par autodétermination. Le tribunal reconnait aussi que des liens historiques existaient entre le Maroc et les tribus de la région mais ceux-ci ne prévalent pas sur le droit de l'autodétermination. Cet arrêt consultatif ne satisfait aucune des parties pas plus qu'il ne répond de manière rigoureuse à la question de savoir si le Sahara Occidental était une terra nullius (territoire sans maître) au moment de son occupation.

L'évacuation du Sahara par les Espagnols, fin octobre 1975, au moment de la longue agonie de Franco précipite les évènements et laisse le champ libre aux 350 000 Marocains qui organisent la « marche verte » et occupent le territoire du 5 au 9 novembre 1975. L'Algérie masse ses troupes à la frontière. Le 16 novembre 1975 est ratifié l'accord tripartite de Madrid selon lequel l'Espagne cède l'administration du Sahara Occidental au Maroc et à la Mauritanie, la création d'un nouvel État est écartée. Le Maroc récupère le Nord et le Centre du Sahara Occidental, et la Mauritanie le Sud.

Plus de trente-cinq ans après le départ des Espagnols, cette ancienne colonie espagnole n'a toujours pas trouvé de statut définitif sur le plan juridique. Le Sahara

Occidental est en proie à un conflit opposant la République arabe sahraouie démocratique (RASD), proclamée par le Front Polisario en 1976 et soutenue par l'Algérie, au Maroc qui revendique sa souveraineté sur l'ensemble du territoire qu'il appelle « Sahara marocain ».

Devenu un enjeu global illustrant la rivalité entre le Maroc et l'Algérie, le dossier saharien bloque toujours la construction de l'Union du Maghreb arabe (UMA) et a conduit également le Maroc à se retirer de l'UA (Union Africaine), après que cette dernière ait accepté l'adhésion de la République Arabe Sahraoui Démocratique (RASD).

Pour revenir à la question de la Francophonie, comme nous l'a déclaré le Secrétaire générale du Ministère des affaires étrangères et de la coopération que nous avons interrogé : *« L'espace francophone est un espace de projection diplomatique, vu que le Maroc ne fait plus partie de l'OUA, l'OIF permet à notre pays de se retrouver avec les pays africains au sein d'un espace où l'Algérie est absente ».*

Tout laisse à penser que l'Algérie qui a été jusque-là hostile à une adhésion à l'OIF commence à revoir sa position. D'ailleurs, elle assiste d'ores et déjà aux sommets de la Francophonie en tant que pays invité.

Une future adhésion de l'Algérie à l'OIF pourrait changer la donne pour le Maroc. Si ce dernier trouvait en l'OIF, en l'absence de l'Algérie, un terrain idéal et opportun pour plaider sa cause, en l'occurrence celle du Sahara, son intérêt pour l'OIF risquerait de diminuer en cas d'adhésion de l'Algérie.

Pour anticiper la réaction du Maroc en cas d'adhésion de l'Algérie, il serait bon de juger du degré d'importance de « l'élément algérien » dans l'implication du Maroc au sein de l'OIF, ou en d'autres termes de juger du degré d'importance que revêt la question du Sahara pour le Maroc. Quand on prend en considération les moyens économiques, politiques et diplomatiques mis en œuvre par le Royaume dans le dossier du Sahara, on comprend plus facilement les enjeux d'une adhésion de l'Algérie.

Il est clair que pour le Maroc, une OIF avec l'Algérie comme membre perdrait certainement de son attractivité. Ceci ne conduira pas forcément à un

désengagement total du Royaume, cependant il ne serait pas surprenant de voir l'engagement du Maroc diminuer.

### § 2. Le Maroc au sein de l'OIF, s'agit-il d'une adhésion sincère ?

Sur les raisons de l'adhésion du Maroc à la Francophonie, le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération nous a confié : *« L'ouverture est une culture au Maroc, par principe notre pays ne peut pas rejeter la participation à un espace avec lequel les relations sont tout sauf conflictuelles.*

*Aussi, les années 80 étaient particulièrement dures pour le Maroc en raison des évolutions qu'a connu le dossier du Sahara, le Maroc avait tout à gagner en faisant partie d'un regroupement de pays francophones tous favorables à la cause nationale ».*

Abdelhamid Ahmady, Professeur de droit, ancien recteur de l'Université d'El Jadida et ancien doyen de la Faculté de Mohammedia que nous avons interrogé sur cette question nous a déclaré : *« Il s'agit de raisons géopolitiques d'appartenance régionale : le Maroc s'attache au système libéral européen, avec la France comme voie d'accès ».*

Cependant, plusieurs remarques peuvent être faites concernant l'adhésion du Maroc à la Francophonie.

Tout d'abord, le Maroc n'a adhéré à l'ACCT qu'en 1981, soit près de 10 ans après sa création, au début en tant qu'État associé puis en tant qu'État membre. Ensuite, le Roi du Maroc n'a jamais assisté personnellement à un sommet de la Francophonie. Il se fait toujours représenter par le Ministre des Affaires étrangères.

Enfin, le dossier de la Francophonie est traité par le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, et non par celui de la Culture, ce qui démontre que pour le Maroc, la francophonie est davantage une affaire politique que culturelle. Pour justifier le traitement politique du dossier de la Francophonie au Maroc, le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération du évoque trois raisons :

*« - L'espace francophone est un espace politique de par les thématiques qui y sont abordées comme les droits de l'Homme, la paix, la démocratie, etc. ;*

*- La langue officielle au Maroc est l'arabe, il ne peut exister de structure particulière qui pourrait traiter spécifiquement de la Francophonie ;*

*- L'espace francophone est un espace de projection diplomatique : vu que le Maroc ne fait plus partie de l'OUA, l'OIF permet à notre pays de se retrouver avec les pays africains au sein d'un espace où l'Algérie est absente ;*

*Il est à noter qu'en raison de la mutation qu'a connue la Francophonie et de l'ambiguïté de la place du français au Maroc, le dossier de la Francophonie, au sein du nouvel organigramme gouvernemental du Maroc, ne sera plus traité par la Direction des affaires culturelles du MAEC, mais par la Direction des Organisations Internationales ».*

Lors de nos recherches, nous avons souvent été confrontés à l'idée que l'adhésion du Maroc au sein de la Francophonie pourrait être qualifiée d'adhésion opportuniste, le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération nous a déclaré à ce sujet : *« Tout d'abord, la diplomatie marocaine n'est pas opportuniste. C'est une diplomatie qui a des valeurs. Ensuite, si c'était par pur opportunisme, l'engagement du Maroc ne serait pas aussi fort, car au final notre pays n'obtient pas tellement de la Francophonie. Après, s'il y a une concordance entre la vision du Maroc et celle de la Francophonie, c'est tant mieux.*

*Enfin, le Maroc n'a pas besoin de la Francophonie pour lier des relations avec les pays francophones, ce qui est obtenu dans le cadre bilatéral est très suffisant ».*

### § 3. La Francophonie institutionnelle méconnue par les Marocains :

La Francophonie à travers ses différents opérateurs est très présente au sein des pays de l'Afrique subsaharienne et assez connue par les peuples. Elle y mène régulièrement des actions de type culturel (CLAC, manifestations culturelles, etc.) et d'autres plus politiques (opérations de maintien de la paix, surveillance des élections,

etc.). Au Maroc, la Francophonie institutionnelle est moins visible et peu connue par la population. D'ailleurs, l'analyse des entretiens élaborés nous l'a bien démontré, 10 personnes interrogées (enseignants, parents, chefs d'entreprise) sur 18 ne connaissent pas l'OIF, et les 8 restantes sont composés de 3 hommes politiques, un historien, un professeur d'Histoire, avec 3 personnes travaillant pour la Francophonie institutionnelle au Maroc.

Il est clair que la Francophonie institutionnelle est méconnue du grand public. Lors de nos entretiens, nous avons essayé de saisir le pourquoi de cette situation. Selon le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, la responsabilité incombe à l'OIF et non au Maroc. Dans ce sens, ce haut responsable a affirmé : *« Il y a un réel déficit de communication de la part de l'OIF. C'est une Organisation qui ne s'est pas encore trouvée une place au niveau international. Elle avait une chance grâce à TV5 avant qu'il y ait ce déferlement audiovisuel. Cependant, la France a préféré l'utiliser pour son compte. Aussi, les jeux de la Francophonie n'arrivent pas à décoller.*
*Cela dit, lors de la journée Internationale de la Francophonie, la moitié du gouvernement marocain était présente, même si le premier Ministre n'a pas pris la parole »*.

Par contre, Abdelhamid Ahmady a expliqué : *« le Maroc est d'abord un État qui a une identité culturelle plus ancienne et plus pérenne, comparée à la francophonie. »*

Pour que la Francophonie institutionnelle soit plus connue de la population, il faudrait qu'elle touche directement à celle-ci, qu'elle lui soit utile à travers des actions ciblées qui répondent en même temps à des besoins réels.

A titre d'exemple, le Maroc a montré depuis quelques temps sa volonté d'œuvrer pour le développement durable, notamment dans le domaine des énergies renouvelables, ce qui pourrait être un véritable axe de coopération entre le Maroc et l'OIF.

Aussi, le Maroc souffre d'un réel problème d'analphabétisme, 28% parmi la

population âgée de 10 ans et plus est analphabète[198], surtout dans les petites villes et les zones rurales. La Francophonie pourrait coopérer avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales dans ce sens.

Il y a également le problème de l'accès à l'eau potable dont souffrent quelques zones reculées, l'économie solidaire ou encore l'agriculture biologique. Autant d'axes qui une fois développés sont susceptibles d'aider au décloisonnement de nombreuses régions.

Ceci dit, pour mettre en place une coopération efficace et pérenne, il faut qu'il y ait une volonté de la part des deux parties, en l'occurrence le gouvernement marocain et l'OIF.

### § 4. L'OIF victime de son appellation :

Organisation internationale de la Francophonie, un nom qui renvoie pour ceux qui ne la connaissent pas, soit à une sorte de néocolonialisme, soit à la langue française.

Depuis le Sommet de Beyrouth, la Francophonie ne se définit plus sur des bases uniquement linguistiques, d'ailleurs concernant ce changement, le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération considère : qu'il *« fallait que la Francophonie trouve un autre élément de cohésion, l'élément linguistique n'était plus suffisant. Le Francophonie se devait donc de se forger, d'une part une identité politique, et d'autre part une notoriété à l'international, notamment à travers le choix de son Secrétaire Général, Boutros Boutros-Ghali précédemment et actuellement Abdou Diouf. »*

Cependant, avec un nom qui porte à l'ambiguïté, la Francophonie a du mal à renvoyer l'image d'organisation internationale politique, dont les membres ont en commun autre chose qu'une langue ou un passé colonial avec la France. Pourtant ses membres partagent plutôt une autre vision du système international, celle d'un

[198] Selon les statistiques de 2006 fournies par l'Agence Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme disponible sur www.alphamaroc.com

monde multipolaire et multiculturel, ainsi que des valeurs comme le respect de l'autre dans sa différence, la solidarité et le dialogue.

## CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

D'un point de vue purement linguistique, le français apparaît comme une langue qui occupe, certes, une place importante au sein du paysage linguistique marocain mais qui souffre de nombreuses lacunes.

Tout d'abord, si la langue française est la langue de travail par excellence et la langue de transmission du savoir puisqu'elle est largement utilisée dans le milieu universitaire, elle n 'en reste pas moins une langue qui reste l'apanage d'une élite. Cette situation de la langue française fait qu'elle a du mal à être acceptée par la classe populaire.

Ensuite, il est vrai que s'il n'y a pas de volonté politique explicite pour revoir le statut de la langue française, il n'y a pas non plus de volonté politique pour la promouvoir.

Par ailleurs, le système éducatif marocain est un système qui est en pleine crise, une crise qui dure depuis quelques années déjà, et qui porte atteinte également à l'apprentissage des langues.

De plus, la concurrence de la darija est un élément non négligeable, puisque les élèves confrontés aux deux langues arabe et française qu'ils ne maîtrisent pas se réfugient dans l'arabe dialectal.

Enfin, la montée de la langue anglaise est aussi un facteur de risque pour la langue française, puisque l'anglais est une langue qui séduit de plus en plus la population jeune et qui est mieux acceptée par la classe populaire que la langue française.

Du point de vue culturel, comme constat général des entretiens que nous avons conduits toutes catégories d'interviewés confondues, nous pouvons dire que le marocain est attaché à ses origines mais ouvert sur l'extérieur. Ce que certains pourraient qualifier d'une sorte de « schizophrénie » constitue la nature même de l'identité marocaine.

Concernant la Francophonie institutionnelle, sans grand étonnement de notre part, en dehors de personnes ayant un lien direct ou indirect avec l'OIF et les autres institutions, elle reste méconnue par le citoyen de base. Lors de nos entretiens, à la

question « connaissez-vous l'OIF ? », la quasi majorité des personnes interrogées, n'ont pas caché leur étonnement quant à l'existence d'une telle institution qu'ils ont qualifié presque tous d'organisation regroupant les pays parlant français ou anciennement occupés par la France.

Par ailleurs, l'OIF en tant que telle ne semble pas poser problème pour notre échantillon, ceci est sûrement dû à l'opinion qu'ont les Marocains de France, loin des perceptions négatives liées au passé colonial.

# CONCLUSION GENERALE

***« La culture... ce qui a fait de l'homme autre chose qu'un accident de l'univers. »***

*André Malraux*

L'idée d'une thèse de doctorat de science politique portant sur la Francophonie et le Maroc a trouvé sa source d'un désir de mettre en relation deux entités particulièrement atypiques.

La Francophonie est atypique, du fait de son parcours. Alors que toutes les organisations internationales ont été l'initiative des États, la Francophonie, elle, fut l'œuvre de personnalités appelés les « pères fondateurs », en l'occurrence Léopold Sédar Senghor du Sénégal, Habib Bourguiba de la Tunisie, Hamani Diori du Niger, et Norodom Sihanouk du Cambodge.

Tandis qu'au lendemain d'une décolonisation, les peuples désiraient se débarrasser de tout ce qui pouvait leur rappeler cette période, Léopold Sédar Senghor répétait *« Dans les décombres du colonialisme, nous avons trouvé cet outil merveilleux, la langue française ».*

Elle est atypique aussi du fait du message qu'elle porte. Alors que les États se retrouvent dans les organisations internationales pour tenter de trouver leur place au sein de la mondialisation, la Francophonie de son côté se démarque en refusant la mondialisation actuelle, qui porte en elle-même les germes d'un monde « monoculturel ». Au contraire, la Francophonie prône une mondialisation plus humaniste, respectueuse des peuples et de leurs différences.

Le Maroc lui est atypique de par son histoire. D'abord terre berbère et judaïque, ensuite pays arabo-musulman, puis sous protectorat français et espagnol.

Atypique aussi de par ses choix stratégiques. Pays musulman, attaché à ses origines, membre de la ligue des états arabes, cela ne l'a pas empêché de se tourner vers l'occident.

Le résultat d'une mise en relation de ces deux entités ne pouvaient qu'être lui aussi atypique.

En raison de la nature de notre sujet de recherche, nous avons opté pour une démarche spécifique qui consistait à réaliser une recherche historique pour ensuite la confronter aux résultats de deux enquêtes l'une quantitative et l'autre qualitative.

La recherche historique a permis de remettre dans leurs contextes spécifiques la Francophonie et le Maroc. La Francophonie qui est passée du stade de communauté porteuse d'une langue commune, à savoir la langue française, à une organisation internationale, le Maroc qui a évolué au gré des événements qu'il a connu ou subi à travers le temps.

Deux enquêtes ont été menées. La première, quantitative, a ciblé un échantillon d'étudiants marocains, ce qui a permis de sonder leur position sur la Francophonie du point de vue linguistique, culturel et institutionnel. La seconde a pour sa part consisté en un ensemble d'entretiens réalisés auprès de décideurs marocains issus de secteurs d'activité différents, afin de connaître leur opinion sur la (F/f)rancophonie.

A travers cette démarche, nous avons essayé de constituer une base de réflexion permettant de s'interroger sur les défis et les perspectives d'avenir de la (F/f)rancophonie au Maroc.

Sur le plan linguistique, nous sommes arrivés à la conclusion qu'au Maroc, malgré l'existence de plusieurs langues, un ordre linguistique s'est naturellement mis en place, dans lequel chacune des langues occupe une place bien définie.

La langue arabe est la langue « identitaire », la langue de l'islam, la langue d'appartenance à un monde « le monde arabo-musulman ». Elle est indispensable, voire vitale. Ainsi, toucher à la langue arabe au Maroc pourrait déboucher sur une véritable crise sociale, les pouvoirs publics ayant tout intérêt à préserver cette langue et à la faire prospérer, comme en a témoigné Abdelhadi Tazi :

*« Au Maroc, nous sommes ouverts aux autres cultures, et nous sommes effectivement un pays très tolérant mais nous sommes aussi et surtout un pays qui est très attaché à ses traditions et à sa culture arabo-musulmane. Cette caractéristique de la société marocaine se retrouve tout naturellement dans le discours de ses dirigeants politiques.*

*Un exemple très révélateur est les « dourouss hassania »*[199] *qui ont lieu tous les jours du mois du Ramadan sous la présidence du commandant des croyants le Roi du Maroc. Au-delà de leur sens religieux, ces cours sont une véritable manifestation politique, un message clair qui dit que le Maroc est d'abord un pays arabo-musulman. Le changement de cette donnée viendrait à mettre en danger l'équilibre de la société marocaine d'où l'insistance sur l'identité arabo-musulmane dans les discours des hommes politiques »*

La darija, plutôt un dialecte qu'une langue, est parlée par la majorité des Marocains dans leur quotidien. Son usage, en tant que parler général des Marocains, est du à la concentration des activités économiques et commerciales dans les zones du pays où elle est utilisée. C'est donc le parler maternel pour la plupart des citoyens, malgré quelques différences selon les régions. Son passage d'une utilisation uniquement à l'oral vers une utilisation à l'écrit pose problème. Entre ses détracteurs et ses partisans, les débats sont nombreux.

Le tamazight avec ses trois composantes est une langue revendiquée. Aujourd'hui, son nouveau statut constitutionnel en tant que langue officielle à côté de l'arabe est venu répondre à des impératifs d'ordre social et politique, afin de parer à bien des tensions dont le Maroc n'a nullement besoin actuellement, eu égard aux derniers événements survenus dans le monde arabe.

Il faut signaler que le pouvoir politique au Maroc a toujours pris les devants pour répondre aux dangers et contestations de toutes sortes qui pourraient guetter le pays. Preuve en est la création d'institutions telles que le conseil des oulémas, le conseil des droits de l'homme, l'instance d'équité et réconciliation, l'institut Amazigh, et la nouvelle constitution.

La langue française reste une langue espérée, perçue comme un ascenseur social, d'autant plus qu'elle symbolise l'appartenance à une classe bien déterminée, en

[199] Dourouss hassania est une causerie religieuse instituée par feu Sa Majesté, le Roi Hassan II et perpétuée aujourd'hui par le Roi Mohamed VI. Elle a lieu tous les jours du mois du Ramadan où de nombreuses sommités religieuses interviennent en présence du Roi du Maroc.

l'occurrence la classe bourgeoise, et à la classe moyenne d'un certain niveau intellectuel. C'est également la langue de la France, premier partenaire économique du Maroc, et donc la langue de travail et de communication, surtout écrite. C'est une langue synonyme de réussite sociale. Elle est implantée au Maroc depuis des décennies, et fait partie intégrante du système éducatif étatique et privé et de la vie publique.

La langue anglaise, elle, est la nouvelle langue qui s'affirme chaque jour un peu plus au sein du paysage linguistique du Maroc. C'est une langue qui devient également une langue de travail, donc une langue utile. Elle séduit la bourgeoisie et la classe populaire. Son pouvoir d'attraction est renforcé par la culture qu'elle représente, la culture américaine, avec son cinéma, sa musique, son mode de vie, l'égalité des chances qu'elle défend, les espoirs qu'elle suscite, sa culture de la réussite, etc., ce qui associée à son « utilité économique » lui confère une « utilité sociale ».

La langue anglaise n'est pas encore véritablement installée au Maroc. Elle n'a pas de statut particulier au cœur de l'enseignement étatique, et sa présence au sein de l'espace public reste malgré tout timide.

La langue espagnole de son côté est une des résultantes du protectorat espagnol. Elle reste largement parlée par les populations du nord du fait de l'existence des villes enclavées de Ceuta et Melilla avec lesquelles tout le nord du pays entretient des relations commerciales. Elle n'a aucun statut officiel et est enseignée en tant que langue étrangère optionnelle. En dehors des villes du nord (Tanger, Tétouan, etc.), la langue espagnole est très peu utilisée dans le reste du Maroc.

Cette situation linguistique particulière du Maroc a été résumée ainsi par Yves Montenay dans un article sur « La situation socio-linguistique au Maroc », *« toutes les langues progressent simultanément, une langue pouvant s'ajouter à une autre sans lui nuire. Toutefois, si les langues berbères gagnent en considération, elles perdent peut-être en nombre de locuteurs. Tout cela aboutit à des situations de plurilinguisme étonnantes : un Berbère allant travailler dans la grande ville y pratiquera l'arabe dialectal. A l'école, il aura appris (très moyennement) l'arabe littéraire, qu'il enrichira à la télévision et peut-être à la mosquée. Il aura également acquis à l'école une certaine connaissance du français, parfois renforcée par des*

*cours particuliers. Au travail, c'est dans cette dernière langue qu'il progressera, ce qui le conduira aux médias francophones. Le voilà quadrilingue : tamazight, « marocain », arabe littéraire ou moderne, et français. S'il est Rifain, il est probablement de plus hispanophone, et si l'anglais lui est nécessaire professionnellement il pratiquera six langues dans sa vie courante ! Remarquons qu'il utilise chacune dans des circonstances bien définies, ce qui dénote une complémentarité plus qu'une concurrence ».*[200]

Sur le plan identitaire et culturel, cet extrait du préambule de la Constitution définit clairement la composante identitaire du Maroc et en révèle la complexité :

*« État musulman souverain, attaché à son unité nationale et à son intégrité territoriale, le Royaume du Maroc entend préserver, dans sa plénitude et sa diversité, son identité nationale une et indivisible. Son unité, forgée par la convergence de ses composantes arabo-islamique, amazighe et saharo-hassanie, s'est nourrie et enrichie de ses affluents africain, andalou, hébraïque et méditerranéen. ».*

Ainsi, penser que le Maroc est uniquement un pays arabo-musulman serait très réducteur. Pour comprendre et cerner n'importe quelle situation au Maroc, qu'elle soit du domaine du social, du politique ou de l'économique, la composition identitaire du Maroc dans sa globalité doit incontestablement être prise en compte.

Ce qui nous amène à un autre point, celui des relations internationales du Royaume, qui sont aussi multiples et variées que sa composante identitaire.

Le Maroc depuis son indépendance s'est engagé à l'international, à travers sa constitution de 2011, il a donné un nouvel élan à cet engagement :

*« Mesurant l'impératif de renforcer le rôle qui lui revient sur la scène mondiale, le Royaume du Maroc, membre actif au sein des organisations internationales, s'engage à souscrire aux principes, droits et obligations énoncés dans leurs chartes*

[200] Yves Montenay, docteur en géographie humaine, président de l'institut culture, économie et géopolitique, « La situation socio-linguistique au Maroc », *in* http//www.asso-iceg.fr/F/ALBA.html.

*et conventions respectives, il réaffirme son attachement aux droits de l'Homme tels qu'ils sont universellement reconnus, ainsi que sa volonté de continuer à œuvrer pour préserver la paix et la sécurité dans le monde.*

*Se fondant sur ces valeurs et ces principes immuables, et fort de sa ferme volonté de raffermir les liens de fraternité, de coopération, de solidarité et de partenariat constructif avec les autres États, et d'œuvrer pour le progrès commun, le Royaume du Maroc, Etat uni, totalement souverain, appartenant au Grand Maghreb, réaffirme ce qui suit et s'y engage :*

- *Œuvrer à la construction de l'Union du Maghreb, comme option stratégique,*
- *Approfondir le sens d'appartenance à la « Oumma » arabo-islamique, et renforcer les liens de fraternité et de solidarité avec ses peuples frères,*
- *Consolider les relations de coopération et de solidarité avec les peuples et les pays d'Afrique, notamment les pays du Sahel et du Sahara,*
- *Intensifier les relations de coopération rapprochée et de partenariat avec les pays de voisinage euro-méditerranéen,*
- *Élargir et diversifier ses relations d'amitié et ses rapports d'échanges humains, économiques, scientifiques, techniques et culturels avec tous les pays du monde,*
- *Renforcer la coopération Sud-Sud,*
- *Protéger et promouvoir les dispositifs des droits de l'Homme et du droit international humanitaire et contribuer à leur développement dans leur indivisibilité et leur universalité,*
- *Bannir et combattre toute discrimination à l'encontre de quiconque, en raison du sexe, de la couleur, des croyances, de la culture, de l'origine sociale ou régionale, de la langue, de l'handicap ou de quelque circonstance personnelle que ce soit,*
- *Accorder aux conventions internationales dûment ratifiées par lui, dans le cadre des dispositions de la Constitution et des lois du Royaume, dans le respect de son identité nationale immuable, et dès la publication de ces conventions, la primauté sur le droit interne du pays, et harmoniser en*

*conséquence les dispositions pertinentes de sa législation nationale ».*[201]

Concernant l'Union pour le Maghreb Arabe, le texte exprime clairement la nouvelle stratégie du Maroc qui ne veut être désormais acteur dans la construction de l'UMA, et souhaite l'élargissement de l'organisation au Grand Maghreb, ce qui sous-entend l'élargissement de l'Union à d'autres pays comme l'Égypte.

Le Maroc y exprime également son souhait d'œuvrer pour la consolidation et le développement des relations avec les pays du pourtour euro-méditerranéen.

La nouvelle constitution est, par ailleurs, explicite quant aux nouvelles orientations du Maroc dirigées vers l'Afrique en tant que partenaire politique et social et comme relais de croissance et de marché, avec un grand potentiel économique, tout particulièrement en ce qui concerne les pays du Sahel et du Sahara.

Pour la Francophonie institutionnelle, trois conclusions principales peuvent être dégagées :

La première conclusion a trait à l'évolution qu'a connue la Francophonie, passée d'une organisation uniquement linguistique vers une organisation politique. Cette transformation qui ne fait pas l'unanimité s'avère être cependant, au regard de cette étude, légitime et qui plus est nécessaire, répondant à un besoin réel des pays membres au vu du contexte mondial actuel.

La deuxième concerne le socle de la Francophonie, à savoir la langue française. La Francophonie a opté pour une politique d'élargissement vers des pays qui ne sont pas ou que peu francophones, ce qui pose problème pour la promotion de la langue française qui n'est plus, et souvent de loin, un objectif commun à tous les pays membres.

La troisième conclusion porte sur la Francophonie en tant qu'union qui se positionne aujourd'hui comme espace de dialogue pour une autre mondialisation plus humaniste. Cet objectif est difficilement réalisable puisque les États membres de la Francophonie ne sont pas entièrement libres de leurs choix. Dans un contexte

[201] Constitution du Royaume du Maroc de 2011, Préambule.

mondial marqué par la mondialisation et par la domination américaine, peu de possibilités s'offrent à ces pays car chaque État a ses propres impératifs économiques, politiques et sociaux qui font qu'une « révolte » effective sur l'ordre mondial établi reste surréaliste. Les résolutions prises au sein des Sommets des Chefs d'Etat et de gouvernement francophones peinent donc à se réaliser.

En définitive, la Francophonie aujourd'hui reste tout de même caractérisée par une langue commune, des attaches historiques et culturelles et par un ensemble de valeurs partagées considérées, à juste titre, comme des atouts fondamentaux. Mais la construire dans la durée est une tâche complexe qui exige beaucoup plus d'efforts que ceux qui sont faits.

Comme nous l'explique le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération : *« Pour que la Francophonie puisse exister même au niveau diplomatique, il lui faudrait entamer une restructuration car l'OIF n'a pas encore exploité tous les terrains. Il faudrait aussi qu'elle arrive à dépasser les divergences internes. Il existe des agendas différents, certains pays veulent faire de la Francophonie un moyen d'intervention en Afrique, d'autres un outil de coopération et d'autres l'utiliser à des fins diplomatiques.*

*Pour évoluer, la Francophonie devrait développer de nouveaux axes thématiques et explorer d'autres chantiers. Par exemple, concernant les opérations de maintien de la paix au sein des pays francophones, pourquoi ne ferait-on pas appel aux pays francophones ?*

*Aussi, il serait nécessaire pour la Francophonie de se donner une nouvelle dynamique en permettant l'émergence de jeunes leaders. Il faudrait également qu'elle se dote d'une représentation forte au sein de l'ONU à Genève et à New York ».*

La Francophonie apparaît comme une organisation qui dispose d'un potentiel d'avenir qui mérite attention. Mais son succès est incertain, il pourrait dépendre de la conjugaison de deux éléments qui sont en même temps interdépendants :

- Du point de vue interne, la définition d´une stratégie solidaire et utile qui intègre

des projets rentables et des intérêts communs.

- De l'extérieur, d'une réceptivité internationale qui lui permette de bénéficier plus aisément de l'appui diplomatique, et de l'aide bilatérale et multilatérale.

Dans une époque de libéralisation, accélérée par les accords du GATT et l'avènement de l'OMC, la Francophonie a choisi d'ouvrir un nouveau front sur la scène internationale contre l´emprise dominatrice de la "monoculture" à caractère américain. Ceci n'est pas synonyme d'une volonté de repli sur soi, en l'occurrence totalement exclu, néanmoins l'ouverture doit obéir à certaines règles telles que le respect des spécificités de chaque culture.

Cette ambition francophone n´est pas irréaliste, pourvu que les objectifs soient en consonance avec les besoins des États. Le rôle joué par la Francophonie dans l'adoption de la « Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle » est un bel exemple de ce que peut réaliser la Francophonie lorsqu'elle aborde certains intérêts communs avec ses membres.

En effet, *« il ne peut y avoir de dialogue fécond entre des cultures vivantes sans une approche allant au-delà de la seule culture. La coopération francophone ne peut donc être que globale. Elle est autant concernée par l'éducation et l'économie que par les médias et la démocratie. La politique est, par ailleurs, tout naturellement au cœur de son action puisqu'elle agit au nom d'un universalisme humaniste qui veut faire entendre sa voix dans le concert des nations … Mais le combat pour la diversité exige un effort commun vers la modernité. Il faut en effet, pour que les cultures soient présentes à la table de l'universel, que les pays qui les partagent soient économiquement et socialement forts ».*[202]

[202] Michel Guillou, « La mondialisation a besoin de la Francophonie », IFRAMOND, 2003, *in* Francophonie-puissance. L'équilibre multipolaire, Paris, Ed. Ellipses, 2005, p. 34.

## Autour de l'engagement marocain au sein de la Francophonie :

On ne peut expliquer la pérennité de l'engagement du Maroc au sein de la Francophonie par des raisons uniquement linguistiques.

Au Maroc, le statut des langues est clairement expliqué dans le cadre de l'article 5 du préambule de la constitution marocaine :

*« L'arabe demeure la langue officielle de l'État. L'État œuvre à la protection et au développement de la langue arabe, ainsi qu'à la promotion de son utilisation.*
*De même, l'amazighe constitue une langue officielle de l'État, en tant que patrimoine commun à tous les Marocains sans exception.*
*Une loi organique définit le processus de mise en œuvre du caractère officiel de cette langue, ainsi que les modalités de son intégration dans l'enseignement et aux domaines prioritaires de la vie publique, et ce afin de lui permettre de remplir à terme sa fonction de langue officielle.*
*L'État œuvre à la préservation du Hassani, en tant que partie intégrante de l'identité culturelle marocaine unie, ainsi qu'à la protection des expressions culturelles et des parlers pratiqués au Maroc. De même, il veille à la cohérence de la politique linguistique et culturelle nationale et à l'apprentissage et la maîtrise des langues étrangères les plus utilisées dans le monde, en tant qu'outils de communication, d'intégration et d'interaction avec la société du savoir, et d'ouverture sur les différentes cultures et sur les civilisations contemporaines.*
*Il est créé un Conseil national des langues et de la culture marocaine, chargé notamment de la protection et du développement des langues arabe et amazighe et des diverses expressions culturelles marocaines, qui constituent un patrimoine authentique et une source d'inspiration contemporaine. Il regroupe l'ensemble des institutions concernées par ces domaines. Une loi organique en détermine les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement ».*[203]

Notons que si au sein de la Constitution[204], les langues arabe et amazigh sont qualifiées de *« patrimoine authentique »,* les langues étrangères sont, elles,

[203] Constitution du Royaume du Maroc de 2011, Article 5.

[204] Idem. Préambule.

qualifiées d'*« outils de communication, d'intégration et d'interaction avec la société du savoir, et d'ouverture sur les différentes cultures et sur les civilisations contemporaines ».*

L'absence de précision concernant la langue française qui est mise au même niveau que les autres langues étrangères peut être perçue comme une « injustice » envers cette langue. Pourtant, cela n'a rien d'étonnant compte tenu de la politique linguistique du Maroc.

Cette situation ambiguë de la langue française, le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération l'explique ainsi : *« Ce n'est pas le propre d'une constitution, le français n'est pas un aspect identitaire, c'est une langue de travail. Ce n'est pas au Maroc d'en faire la promotion ou d'y donner un statut.*
*De plus, le Maroc a toujours créé les conditions nécessaires pour le développement du français (contrairement à l'Égypte ou à l'Algérie).*
*Aujourd'hui, le fait de demander un statut officiel est une provocation inutile car il existe un équilibre tacite et informel entre les deux langues l'arabe et le français. La langue française n'est ni combattue, ni promue. »*

L'apprentissage des langues étrangères est encouragé en tant que langues ayant une utilité mais aucun rôle identitaire. Depuis quelques temps, nombreuses sont les voix qui se sont élevées pour remettre en cause la place qu'occupe la langue française.

Le Ministre marocain de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et de la Formation des cadres, Lahcen Daoudi, a déclaré dans un entretien accordé au quotidien arabophone Akhbar Al Yaoum, dans son édition du Lundi 31 Mars 2014, que : *« la science se base actuellement sur la langue anglaise dont les nouveautés médicales, informatiques et scientifiques de façon générale sont très abondantes, tandis qu'au Maroc, l'on ne maîtrise ni l'arabe ni le français, donc il faudrait surtout maîtriser l'anglais, et étudier alors en arabe, et ce pour mieux profiter des références scientifiques qui sont surtout en anglais »*.

Le Ministre revient sur l'Histoire et notamment celle des sciences, pour rappeler que la langue arabe en a été la référence, citant l'exemple du Pape Sylvestre II qui avait

fait des études à Karaouine[205] dans le but de puiser des sources scientifiques importantes toutes écrites en arabe. Toutefois, constate-t-il, la langue anglaise est devenue la langue des sciences, qu'on le veuille ou non.

Le ministre a tenu à assurer que tout docteur, au Maroc, devrait maîtriser l'anglais comme condition pour avoir son doctorat, et que toute personne désirant suivre une filière scientifique devrait, par conséquent, maîtriser la langue de Shakespeare[206]. Ne pourrait-on pas mettre encore cette position sur le compte de l'incohérence de la politique linguistique du Maroc ?

La langue française apparait de toute façon comme une langue dont l'avenir est lié à celui de la France et au rôle que celle-ci va jouer, tant pour elle-même, que pour les francophones dans la production scientifique et littéraire mondiale.

Ceci dit, même si la langue française n'a pas de statut, elle est ancrée dans la mémoire collective des Marocains. Un changement de la position de la langue française au Maroc, bien qu'il ne soit pas impossible, prendrait plusieurs générations. D'autant plus qu'avec l'émergence d'une classe moyenne marocaine bilingue (arabe, français), la langue française pourrait prendre un nouveau souffle.

La langue française est mal maîtrisée au Maroc pour plusieurs raisons : son image de langue de l'élite, la concurrence dont elle fait objet, etc., mais le plus grand mal dont souffre le français est lié aux défaillances du système éducatif marocain et à la politique linguistique gouvernementale indécise et floue.

En effet, même si le statut des langues est bien défini au sein de la Constitution, la réalité socio-linguistique est tout autre. Le Maroc n'a pas de politique linguistique claire, il n'a pas encore véritablement tranché sur le problème des langues, et il ne dispose pas de véritable stratégie dans ce domaine essentiel pour l'avenir du pays.

[205] L'Université Al Karaouine est située à Fès. Sa construction débute en 859 sous le règne de la dynastie Idrisside. Elle est considérée comme étant la plus ancienne université dans le monde, encore en activité.

[206] Amal Gala, Lahcen Daoudi, «La langue dont nous avons besoin aujourd'hui est l'anglais et non le français» , *in* www.lemag.ma, mise en ligne le 31 Mars 2014.

La langue française n'est pas la seule à souffrir de cette situation. Elle partage sa souffrance avec une autre langue, la langue arabe. Cette dernière, malgré son statut de langue officielle et de langue identitaire, reste mal maîtrisée.

L'engagement du Maroc au sein de la Francophonie est aussi politique, mais à moindre mesure.

D'abord, il est vrai que la Francophonie peut constituer un espace de projection diplomatique pour le Maroc qui veut conforter ses relations avec l'Afrique.

De plus, comme dit précédemment, l'engagement marocain au sein de l'espace géoculturel francophone peut aussi être expliqué par l'essence même de la culture politique marocaine, qui est par nature ouverte : *« L'ouverture est une culture au Maroc, par principe notre pays ne peut pas rejeter la participation à un espace avec lequel les relations sont tout sauf conflictuelles »* nous a expliqué le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération. Le Maroc diversifie donc ses relations internationales, adopte une politique d'ouverture et de coopération internationale et n'a aucune raison de refuser de faire partie de l'espace francophone.

Pour résumer, la Francophonie est un espace où le Maroc se retrouve au milieu de pays amis, avec lesquels il partage une langue commune et un ensemble de valeurs. Mais, elle ne représente pas de véritables enjeux pour le Royaume, ni de contraintes d'ailleurs.

D'un autre côté, la Francophonie et le Maroc peuvent élargir leur coopération, d'autant plus que leurs intérêts convergent dans bien des domaines.

## Le Maroc et la Francophonie, quelques pistes de coopération à l'échelle étatique :

Dans le cas précis du Maroc, quelques-unes des pistes de coopération ont été ou peuvent être examinées :

Tout d'abord sur le dossier du Sahara, le Maroc ne faisant plus partie de l'UA, la Francophonie, indirectement, constitue pour le Royaume un partenaire de choix, car elle lui permet de retrouver la plupart des États africains membres de l'UA qui sont dans leur majorité favorables à la cause nationale et ceci, en l'absence de l'Algérie.

Cette situation confortable pour le Maroc pourrait ne pas le rester car un ensemble d'indicateurs laisse prédire une adhésion prochaine de l'Algérie à l'OIF.

Le Maroc est souvent critiqué sur la scène internationale pour la situation des droits de l'Homme, et la Francophonie pourrait peser dans le sens de leur amélioration. Cependant, le Royaume rejette toute ingérence dans ces affaires qu'il considère comme une atteinte à sa souveraineté, et agit de manière catégorique lors d'interventions étrangères, que ce soit de la part d'Organisation Internationales Gouvernementales ou Non Gouvernementales.

Ensuite, dans sa politique dite « verte », le Royaume œuvre en faveur de l'énergie renouvelable et du développement durable, qui constituent par ailleurs des domaines d'action francophones prioritaires. Néanmoins, le Maroc a déjà dans ce secteur un partenaire et non des moindres : l'Union Européenne, qui lui fournit une appréciable assistance technique et financière. Mais ceci n'empêche pas le fait qu'il s'agit là d'un domaine prometteur de coopération Maroc-Francophonie.

S'il y a naturellement un terrain sur lequel le Maroc et la Francophonie pourraient profiter d'une coopération durable et effective, c'est celui de la langue française. Il est vrai que le Maroc reçoit l'aide de la France à travers les centres culturels français et les ambassades, mais cela demeure insuffisant. La situation déplorable de l'enseignement de la langue française nécessite plus d'engagement, et tout effort supplémentaire ne serait que bénéfique, pour installer pour toujours le français dans le cœur des Marocains.

Le Maroc œuvre pour le dialogue des cultures. A titre d'exemple, chrétiens et juifs bénéficient d'une grande liberté de culte au Royaume. Il pourrait constituer une référence pour les autres pays francophones, et partager son expérience dans ce domaine.

Ces dernières années, le Royaume a décidé de s'investir davantage en Afrique, pour des raisons économiques et politiques. Il a la prétention de donner le meilleur exemple de la coopération Sud-Sud et de jouer un rôle actif dans les relations économiques entre l'Europe et l'Afrique. Dans le cadre de ses relations bilatérales avec les pays africains, le Royaume finance de nombreux projets de développement[207]. Les entreprises marocaines commencent à s'implanter en nombre dans les pays africains notamment francophones, faisant preuve d'un grand dynamisme. La prospection de ces pistes permettrait de cerner la faisabilité de coopération des deux parties en matière de francophonie économique.

## La Francophonie de proximité ou comment faire pour que la Francophonie soit significative dans la vie des Marocains :

A l'issue de ces recherches, deux problématiques majeures relatives à la (f/F)rancophonie sont apparues :

- **La langue française mal maîtrisée par les jeunes :**

En effet, la situation de la langue française est inquiétante chez les jeunes issus du système d'enseignement public marocain. Elle est victime d'un cercle vicieux qui peut être résumé comme suit :

La langue française est un garant de réussite professionnelle. Alors qu'elle est bien maîtrisée par les jeunes issus de la classe aisée fréquentant l'enseignement privé néanmoins, elle l'est beaucoup moins par ceux issus des classes défavorisées inscrites pour leur majorité dans l'enseignement public. La langue française vient de ce fait accentuer les disparités sociales en créant une nouvelle « disparité linguistique ». Victime d'un statut de « langue de riches » qu'elle n'a pas forcément

[207] À titre d'exemple, le Maroc octroie 2000 bourses par an à des étudiants étrangers dans le domaine de la formation médicale, dont 70 à 80 réservées aux étudiants sénégalais. Par ailleurs, lors de sa dernière visite royale africaine, le Roi du Maroc a initié la construction d'un hôpital de campagne dans le quartier de Médina Koura à Bamako, où des médecins marocains accueilleront gratuitement les patients.

choisi, mais qui découle du fait d'un enseignement public marocain défaillant, la langue française est source de complexe chez la classe populaire.

Les jeunes marocains veulent dans leur ensemble, malgré certaines réticences catégorielles dues en particulier à son image de « langue des riches », apprendre le français. D'ailleurs, leur avenir professionnel en dépend vu que la quasi totalité des emplois rémunérés au-delà du SMIG marocain (avoisinant les 2350 dirhams, soit près de 215 euros) exige la maîtrise de la langue française. Il s'agit donc d'une condition sine qua non pour accéder à des postes de responsabilité et faire partie de la classe moyenne voire plus. Cependant, ces jeunes sont impuissants face à un système éducatif public en crise.

La formation des enseignants, les programmes, la pédagogie sont quelques-uns des paramètres pointés du doigt pour expliquer cet échec de l'enseignement public. Mais cette situation de la langue française bien qu'inquiétante n'est pas désespérée. Des solutions peuvent être mises en place pour y remédier ou du moins l'améliorer.

- **La Francophonie institutionnelle méconnue :**

Il s'agit là d'une impression que nous avons ressentie tout au long de nos recherches, et qui a été confirmée par les enquêtes de terrain. Les Marocains dans leur majorité n'ont pas connaissance de l'existence de l'Organisation internationale de la Francophonie et des différents Opérateurs francophones. La Journée de la Francophonie du 20 mars est certes célébrée, mais uniquement dans des cercles restreints constitués surtout des ambassades et des centres culturels.

De par cette situation, le sentiment d'appartenance à une communauté francophone est inexistant. A travers la mise en place de quelques mesures, cette réalité pourrait changer et plus de Marocains pourraient alors se retrouver autour de l'Organisation et de ses valeurs.

A l'issue de ce travail, nous voulons faire quelques propositions susceptibles d'améliorer la situation de la langue française et de la Francophonie institutionnelle au Maroc.

### A- Favoriser l'apprentissage de la langue française et faire connaître la Francophonie à travers l'enseignement :

- **Formation des enseignants, un chantier primordial pour la Francophonie :**

Assurer une bonne formation des enseignants de langue française est la garantie d'offrir un enseignement de qualité. D'où la nécessité d'œuvrer fortement dans ce sens.

Une action a déjà été conduite par l'OIF et l'AUF, en l'occurrence l'Initiative Francophone pour la Formation à Distance des Maîtres (IFADEM), il s'agit de la généraliser et de mettre en place un véritable « AIRBUS francophone » pour la formation, c'est-à-dire un véritable « plan Marchal francophone » pour l'éducation.

Par ailleurs, des partenariats permettant le déplacement des enseignants vers la France, le foyer d'origine de la langue française seraient bénéfiques. Si on prend le cas du Maroc, la plupart des enseignants de langue française n'ont jamais visité la France.

- **Intégrer la Francophonie dans l'université en tant qu'objet de formation :**

Pour la faire connaître, il faut enseigner la Francophonie à l'Université et dans les cursus de sciences politiques et de relations internationales tout particulièrement, pour que soit prise en compte sa dimension politique. À cet effet, il faut ouvrir des Chaires Senghor de la Francophonie au Maroc[208] et plus généralement mettre en place des enseignements de Francophonie dans les filières universitaires appuyées par l'AUF.

[208] Les Chaires de la Francophonie ont pour objectif de contribuer à faire de la Francophonie une activité universitaire de plein exercice en matière de formation et de recherche. Le Réseau international des Chaires Senghor de la Francophonie regroupe 17 Chaires : Alexandrie, Aoste, Beyrouth, Bucarest, Cluj-Napoca, Dakar, Erevan, Hanoï, Libreville, Lyon, Montréal, Ouagadougou, Outaouais, Perpignan, Timisoara, Yaoundé et Wuhan. L'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble et l'Institut de Diplomatie de Pékin ont un statut d'observateurs depuis 2011.

- **L'enseignement du français et l'enseignement en général dans le monde rural :**

Force est de constater qu'au sein du monde rural, un nombre restreint d'enfants arrivent à poursuivre leurs études au delà du cycle primaire et ce, pour des raisons liées en partie à l'éloignement géographique des établissements d'enseignement.

Il serait donc intéressant que la Francophonie en coopération avec la société civile et les collectivités locales, dans le cadre par exemple de l'AIMF et l'AIRF, puisse développer des centres d'accueil et d'enseignement pour les enfants issus des zones géographiques éloignées, développant ainsi l'action déjà menée par l'OIF à travers les Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC). Ce serait là une action favorisant la démocratisation de l'enseignement du français et en français.

- **La technologie au service de la Francophonie et de la langue française :**

Les programmes « un dictionnaire par enseignant » et « un cartable par élève » ont été mis en place par l'Organisation internationale de la Francophonie et par l'Association internationale des régions francophones (AIRF). Il faut les généraliser et les compléter par d'autres initiatives.

A l'aire d'internet, nombre de jeunes n'ont pas accès à cette technologie si ce n'est à travers les cybercafés, faute d'ordinateurs qu'ils ne peuvent s'offrir. Il serait utile que l'accès de ces jeunes à la modernité et à la technologie se fasse à travers la langue française et la Francophonie.

## B- Développer l'image de la Francophonie et le sentiment d'appartenance à une communauté :

- **TV5Monde, un outil de grande valeur :**

A travers TV5Monde, la Francophonie détient un excellent outil de communication. Malheureusement, nous sommes forcés de constater qu'au Maroc, et probablement

dans d'autres pays francophones, peu de gens savent que TV5Monde est un des opérateurs directs de la Francophonie.

- **La téléréalité au service de la Francophonie :**

Il existe de nombreux concours télévisés qui fédèrent la communauté arabe comme l'émission « Arabs got talent » ou « Star academy arabia » pour ne citer que ces deux exemples. Ces émissions suscitent un engouement auprès des téléspectateurs arabes.

La Francophonie pourrait développer des programmes audiovisuels qui seraient l'occasion de fédérer les téléspectateurs francophones. Ce genre d'émissions constituerait un moyen de divertissement certes, mais d'une grande efficacité pour développer le sentiment d'appartenance à une communauté, la communauté francophone. À titre d'exemple, un jeu télévisé concernant les mots ou expressions synonymes des parlers français dans le monde pourrait être créé. Une telle promotion de la créativité langagière francophone serait un puissant facteur de renforcement du lien entre francophones. Plus généralement, dans le domaine de la chanson et des variétés, des émissions classiques de téléréalité seraient les bienvenues.

- **Le football « opium du peuple » :**

Le football crée la sensation, suscite passion et fureur, il mobilise partout dans le monde. Quoi de plus fédérateur donc que le football ?

La Francophonie pourrait organiser un tournoi de football indépendamment des jeux de la Francophonie, où les équipes issues des différents pays de la communauté francophone se rencontreraient pour remporter le « Trophée de la Francophonie ».

- **Les aéroports avec un guichet francophone :**

A l'instar des aéroports des pays du Golfe où l'on retrouve un guichet spécifique « Conseil Coopération du Golfe » ou des pays de l'Union Européenne pour leurs

ressortissants, les pays francophones pourraient mettre en place un guichet réservé aux « Pays membres de l'OIF ».

### C- L'économie, un chantier à investir par la Francophonie :

« *Sans économies solides des pays membres, les objectifs qu'elle s'est fixés (la Francophonie) ne pourront être atteints* ».[209]

L'économie est un secteur qui n'a pas encore été sérieusement investi par la Francophonie, pourtant il s'agit là d'un domaine de coopération qui pourrait donner un nouvel envol à la communauté des pays francophones.

- **Les industries culturelles comme facteur de développement économique :**

La part de contribution des industries culturelles à l'économie mondiale est de plus en plus importante. Pour preuve, en 2001 aux Etats-Unis, les industries culturelles ont contribué à hauteur de 5,2 % au PIB.[210]

Pour promouvoir les industries culturelles dans les pays francophones, l'Organisation internationale de la Francophonie a un grand rôle à jouer. Pour cela, de nombreuses activités pourraient être mises en place comme l'organisation de festivals de musique et de cinéma, la création d'un fonds de financement des œuvres francophones, la facilitation de la mobilité des artistes au sein de l'espace francophone (le visa francophone), etc.

Notons pour le cas précis du Maroc que le Centre cinématographique marocain (CCM) a adopté dès 2004 un mécanisme d'avance sur recettes. Cette initiative a été certes fructueuse mais reste insuffisante.

La piraterie est un mal qui ronge les productions artistiques (cinéma et chanson), la Francophonie pourrait offrir un soutien technique aux États membres pour la mise en place d'un système efficace de lutte contre ce fléau.

[209] Trang Phan-Labays et Michel Guillou, op.cit. p. 280.

[210] Idem, p. 286.

- **L'économie sociale et solidaire, un chantier commun entre la Francophonie et le Maroc :**

*« Du fait de ses valeurs de solidarité et d'égalité, l'économie sociale et solidaire a naturellement toute sa place en matière de francophonie économique ».*[211]

Le Maroc s'intéresse depuis quelques années au secteur de l'économie sociale et solidaire, ce dernier s'étant peu à peu organisé pour faire place à des interlocuteurs structurés. A titre d'exemple, le Réseau Marocain de l'Economie Sociale et Solidaire qui a vu le jour en 2006, est devenu *« un acteur important de promotion, renforcement et dynamisation de l'Economie Sociale au Maroc. Ses actions ces dernières années se sont tout particulièrement concentrées sur l'accompagnement et le renforcement des capacités de plusieurs associations et coopératives sur des projets relatifs à l'économie sociale et solidaire* ».[212]

La Francophonie pourrait partager son expertise avec le Maroc dans ce domaine et nouer des relations de coopérations avec les différents organismes étatiques et la société civile œuvrant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

**----------**

Jacques Chirac a déclaré en 2002 : *« La culture n'est pas une marchandise. Les peuples veulent échanger leurs biens mais ils veulent garder leur âme ».*

Certes, la mondialisation, si elle est maîtrisée, peut constituer un excellent vecteur d'interaction entre les différentes cultures du monde. Elle devrait permettre aux cultures les moins visibles de se faire connaître et de s'enrichir, grâce aux nouveaux moyens de communication et de transport.

Malheureusement, avec la mondialisation actuelle, l'inverse est en train de se produire. Nous assistons à une dangereuse uniformisation culturelle subie par les

[211] Ibidem, p. 287

[212] *in* www.remess.ma

peuples et les États, et qui nourrit bien des frustrations et des déceptions.

Les États en voie de développement sont encore au stade de la satisfaction de besoins primaires et vivent des situations difficiles (famine, sécheresse, analphabétisme, pauvreté, etc.), qui sont autant de fléaux qui les affaiblissent, les rendent vulnérables devant cette mondialisation, et font le lit des extrémismes en tout genre.

Naturellement, protéger son identité ne veut pas dire s'enfermer ou bien rester en marge du processus de développement. Mais se développer ne peut pas se faire non plus uniquement au prix d'un sacrifice identitaire et culturel en se reniant soi-même.

Un autre développement mondial reste possible. Il respecterait les spécificités culturelles qui doivent être inscrites parmi les droits fondamentaux de l'Homme et des peuples. C'est à cette autre mondialisation qu'œuvrent des organisations comme l'OIF.

Le Maroc, à l'exemple de bien d'autres pays, subit les conséquences de la mondialisation actuelle. Il a donc besoin de la Francophonie en tant qu'union géoculturelle et en tant que porteuse du message d'une autre mondialisation. Mais la Francophonie ne pourra rien y faire si elle n'est pas forte et utile.

# ANNEXES

- **Annexe 1 :** Cartes du Maroc

- **Annexe 2 :** Chronologie historique du Maroc.

- **Annexe 3 :** Traité pour l'organisation du protectorat français dans l'empire chérifien (Traité de Fès).

- **Annexe 4 :** Manifeste pour l'indépendance du Maroc.

- **Annexe 5 :** Convention de l'UNESCO sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles.

- **Annexe 6 :** Questionnaire à l'attention de Marocains entre 16 et 40 ans.

- **Annexe 7 :** Liste des entretiens.

- **Annexe 8 :** Guide d'entretien auprès de cadres et hauts fonctionnaires marocains.

- **Annexe 9 :** Évaluation de l'enseignement de la langue française au sein de l'enseignement public au Maroc pour les niveaux primaire, collégial et qualifiant.

- **Annexe 10 :** Exemples d'affiches publicitaires en darija.

# Annexe 1 : Carte du Maroc

## Carte du Maroc selon l'Organisation des Nations-Unies



## Carte officielle du Royaume du Maroc



# Annexe 2

## Chronologie historique du Royaume du Maroc

- **Le siècle av. J.C :** Les Phéniciens fondent Carthage, dans l'actuelle Tunisie. L'influence de la ville rayonne sur l'ensemble de l'Afrique du Nord et de la Méditerranée.

- **146 av. J.C :** Chute de Carthage et début de l'occupation romaine.

- **429 :** Les Vandales et les Wisigoths se chassent successivement d'Espagne jusqu'au Maroc. Leurs royaumes doivent faire face aux attaques berbères et tombent rapidement en décadence.

- **476 :** Chute de l'empire romain. L'empire byzantin dirige de loin les affaires nord-africaines.

- **649 :** Venus d'Egypte, qu'ils ont convertie à l'Islam, les Arabes se lancent à l'assaut de l'Afrique du Nord. Les troupes byzantines et berbères leur font face.

- **711 :** Dernier rempart contre la domination arabe sur l'Afrique de Nord, les tribus berbères se convertissent à l'Islam.

- **740 :** Les gouverneurs arabes sont chassés du Maroc.

- **780 :** Moulay Idriss fonde la première dynastie marocaine. À partir de cette date, l'Islam s'enracine peu à peu au Maroc.

- **Vers 1060 :** Arrivée au pouvoir des Almoravides, dont la domination s'étend sur un vaste empire.

- **1130-1200 :** Les Almohades conquièrent l'ensemble du Maghreb. C'est l'âge d'or du développement culturel marocain. Lorsque l'empire almohade s'effondre, il est remplacé par les Mérinides.

- **1415/1515 :** Les Européens s'intéressent au Maroc. Les Portugais s'emparent de Ceuta, les Espagnols créent des avant-postes sur les côtes du pays, alors dirigé par les Ouattasides (Fès) et les Saadiens (Marrakech).

- **Milieu du XVI$^{ème}$ siècle** : Les Saadiens s'allient avec les Espagnols pour contrecarrer l'avancée de l'empire ottoman.

- **1666 :** La dynastie des Alaouites (notamment avec Moulay Ismaïl) mettent un terme à des années de guerre civile et parviennent à instaurer une paix fragile, elle multiplie les relations avec la France.

- **1844 :** Le traité de Tanger entre la France et le Maroc calme les tensions nées alors que la France a commencé la conquête de l'Algérie. Le Maroc est par ailleurs convoité par plusieurs pays européens, l'Espagne (qui prend pied dans le nord du pays en 1860) et l'Angleterre (qui tente d'obtenir des avantages commerciaux).

- **1884 :** Les Espagnols s'implantent au Sahara occidental.

- **1906 :** Conférence d'Algésiras, les nations européennes délimitent leur influence au Maroc. L'Espagne et la France, ainsi que la Grande-Bretagne et les États-Unis, sont privilégiés.

- **1907 :** L'assassinat de ressortissants français sert de prétexte à une domination de plus en plus forte de la France.

- **1912 :** Le traité de Fès instaure officiellement le protectorat français. L'Espagne contrôle le nord du pays.

- **1912/1956 :** Les années du protectorat sont marquées par l'implantation de

nombreux colons français, le déplacement de la capitale à Rabat et la naissance d'une contestation anti-française. Parce qu'il sympathise avec les nationalistes du parti de l'Istiqlal, le Sultan Mohammed V est exilé en 1953. La lutte pour l'émancipation du Maroc s'engage alors que la guerre d'Algérie débute.

- **1956 :** L'indépendance est proclamée et Mohammed V, de retour d'exil, devient Roi du Maroc. L'Espagne renonce également à son protectorat tout en gardant les enclaves de Ceuta et Melilla, ainsi que le Sahara occidental (dit alors « espagnol »).

- **1961 :** Hassan II succède à son père, Mohammed V. Il promulgue une Constitution l'année suivante. L'opposition de l'UNFP de Ben Barka est virulente. Les « années de plomb » démarrent bientôt, marquées par la répression de l'opposition.

- **1965/1970 :** L'assassinat de Ben Barka est à l'origine de troubles graves. Hassan II décrète l'état d'urgence.

- **1975 :** La « Marche verte », 350 000 volontaires marocains sans armes pénètrent dans le Sahara espagnol (qui recèle de nombreuses mines de phosphate), dont ils demandent la restitution. Après le retrait espagnol, le Maroc occupe la majeure partie de cet immense territoire.

- **1991 :** L'ONU crée une force de maintien de la paix au Sahara.

- **1997 :** Un référendum portant sur l'autodétermination du Sahara occidental est décidé sous l'impulsion de l'ONU. Il est fixé à juillet 1998.

- **1999 :** La date du référendum est repoussée à juillet 2000, les deux parties ne parvenant pas à trouver un accord sur la constitution des listes électorales. L'année du Maroc en France donne lieu à de multiples manifestations culturelles. En juillet, le décès de Hassan II met fin à un règne de 38 ans. Son fils, Mohammed VI, lui succède.

- **2002 :** L'Union socialiste des forces populaires (USFP) du Premier ministre Abderrahmane Youssoufi remporte les élections législatives. Mohammed VI nomme un nouveau gouvernement dont le courant islamiste, qui avait fait une percée aux précédentes élections, est absent. En mars, le roi annonce son mariage avec une jeune informaticienne de 24 ans, Salma Bennani.

- **2004 :** Un séisme fait plus de 500 morts dans le nord du pays. Le Maroc signe des accords de libre-échange avec l'Union européenne et les États-Unis, et acquiert le statut d'allié majeur hors OTAN. La commission Vérité et Réconciliation diffuse le témoignage de victimes de violations des droits de l'homme durant les « années de plomb ».

- **2005 :** À la suite des attentats islamistes de Casablanca en mai 2003 et de Madrid en mars 2004, le Maroc se rapproche de l'Union européenne et des États-Unis pour lutter contre le terrorisme.

- **2006 :** Le Maroc propose un statut autonome pour le Sahara occidental. Des négociations ont lieu pour la première fois depuis sept ans entre les autorités et le Front Polisario, mais elles se soldent par un échec.

- **2011 :** Au cours du printemps arabe, le peuple marocain manifeste contre la corruption, réclame des investissements dans le domaine de la santé, ainsi que l'arrêt des représailles contre les dissidents. Le 1er juillet, 98,5% d'électeurs votent avec un oui massif pour une nouvelle constitution. Le Premier ministre devient ainsi le chef du gouvernement. Les élections législatives anticipées de novembre sont remportées par les islamistes modérés du Parti justice et développement.

# Annexe 3
# Traité pour l'organisation du protectorat français dans l'empire chérifien[213]

Fès, 30 mars 1912

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Sa Majesté Chérifienne, soucieux d'établir au Maroc un régime régulier, fondé sur l'ordre intérieur et la sécurité générale, qui permettra l'introduction des réformes et assurera le développement économique du pays, sont convenus des dispositions suivantes.

**Article premier.**
Le Gouvernement de la République française et Sa Majesté le sultan sont d'accord pour instituer au Maroc un nouveau régime comportant les réformes administratives, judiciaires, scolaires, économiques, financières et militaires que le Gouvernement français jugera utile d'introduire sur le territoire marocain.

Ce régime sauvegardera la situation religieuse, le respect et le prestige traditionnel du Sultan, l'exercice de la religion musulmane et des institutions religieuses, notamment de celles des habous. Il comportera l'organisation d'un Maghzen chérifien réformé.

Le Gouvernement de la République se concertera avec le Gouvernement espagnol au sujet des intérêts que ce gouvernement tient de sa position géographique et de ses possessions territoriales sur la côte marocaine.

De même, la ville de Tanger gardera le caractère spécial qui lui a été reconnu et qui déterminera son organisation municipale.
**Article 2.**

[213] Source : Bulletin officiel de l'Empire chérifien, Première année, n°1, 1er novembre 1912.

S. M. le sultan admet dès maintenant que le Gouvernement français procède, après avoir prévenu le Maghzen, aux occupations militaires du territoire marocain qu'il jugerait nécessaires au maintien de l'ordre et de la sécurité des transactions commerciales et à ce qu'il exerce toute action de police sur terre et dans les eaux marocaines.

**Article 3.**

Le Gouvernement de la République prend l'engagement de prêter un constant appui à Sa Majesté Chérifienne contre tout danger qui menacerait sa personne ou son trône ou qui compromettrait la tranquillité de ses États. Le même appui sera prêté à l'héritier du trône et à ses successeurs.

**Article 4.**

Les mesures que nécessitera le nouveau régime de protectorat seront édictées, sur la proposition du Gouvernement français, par Sa Majesté Chérifienne ou par les autorités auxquelles elle en aura délégué le pouvoir. Il en sera de même des règlements nouveaux et des modifications aux règlements existants.

**Article 5.**

Le Gouvernement français sera représenté auprès de Sa Majesté Chérifienne par un Commissaire résident général, dépositaire de tous les pouvoirs de la République au Maroc, qui veillera à l'exécution du présent accord.

Le Commissaire résident général sera le seul intermédiaire du Sultan auprès des représentants étrangers et dans les rapports que ces représentants entretiennent avec le Gouvernement marocain. Il sera, notamment, chargé de toutes les questions intéressant les étrangers dans l'empire chérifien.

Il aura le pouvoir d'approuver et de promulguer, au nom du Gouvernement français, tous les décrets rendus par Sa Majesté Chérifienne.

**Article 6.**

Les agents diplomatiques et consulaires de la France seront chargés de la représentation et de la protection des sujets et des intérêts marocains à l'étranger.

Sa Majesté le Sultan s'engage à ne conclure aucun acte ayant un caractère international sans l'assentiment préalable du Gouvernement de la République française.

**Article 7.**

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Sa Majesté Chérifienne se réservent de fixer d'un commun accord les bases d'une réorganisation financière qui, en respectant les droits conférés aux porteurs des titres des emprunts publics marocains, permette de garantir les engagements du trésor chérifien et de percevoir régulièrement les revenus de l'Empire.

**Article 8.**

Sa Majesté Chérifienne s'interdit de contracter à l'avenir, directement ou indirectement, aucun emprunt public ou privé et d'accorder, sous une forme quelconque, aucune concession sans l'autorisation du Gouvernement français.

**Article 9.**

La présente convention sera soumise à la ratification du Gouvernement de la République française et l'instrument de ladite ratification sera remis à S. M. le sultan dans le plus bref délai possible.

En foi de quoi, les soussignés ont dressé le présent acte et l'ont revêtu de leurs cachets.

Fait à Fez, le 30 mars 1912.

MOULAY ABD EL HAFID. REGNAULT.

# Annexe 4

## Manifeste pour l'indépendance du Maroc

Le 11 janvier 1944

Considérant que le Maroc a toujours constitué un État libre et souverain, et qu'il a conservé son indépendance pendant treize siècles jusqu'au moment où, dans les circonstances particulières, un régime de protectorat lui a été imposé ;

Considérant que ce régime avait pour fin et pour raison d'être de doter le Maroc d'un ensemble de réformes administratives, financières et militaires, sans toucher à la souveraineté traditionnelle du peuple marocain sous l'égide de son Roi ;

Considérant qu'à ce régime, les autorités du Protectorat ont substitué un régime d'administration directe et d'arbitre au profit de la colonie française, dont un fonctionnariat pléthorique et en grande partie superflu, et qu'elles n'ont pas tenté de concilier les divers intérêts en présence ;

Considérant que c'est grâce à ce système que la colonie française a pu accaparer tous les pouvoirs et se rendre maîtresse des ressources vives du pays au détriment des autochtones ;

Considérant que le régime ainsi établi a tenté de briser, par les moyens divers, l'unité du peuple marocain, a empêché les Marocains de participer de façon effective au gouvernement de leur pays et les a privés de toutes les libertés publiques individuelles ;

Considérant que le monde traverse actuellement des circonstances autres que celles dans lesquelles le protectorat a été institué ;

Considérant que le Maroc a participé de façon effective aux guerres mondiales aux côtés des Alliés, que ses troupes viennent d'accomplir des exploits qui ont suscité l'admiration de tous, aussi bien en France, qu'en Tunisie, en Corse, en Sicile et en Italie, et qu'on attend d'elles une participation plus étendue sur d'autres champs de bataille ;

Considérant que les alliés qui versent leur sang pour la cause de la liberté, ont reconnu dans la Charte de l'Atlantique le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et qu'ils ont récemment, à la Conférence de Téhéran, proclamé leur réprobation de la doctrine qui prétend que le fort doit dominer le faible ;

Considérant que les Alliés ont manifesté à différentes reprises leur sympathie à l'égard des peuples musulmans et qu'ils ont accordé l'indépendance à des peuples dont le patrimoine historique est moins riche que le nôtre, et dont le degré de civilisation est d'un niveau inférieur à celui du Maroc ;

Considérant enfin que le Maroc constitue une unité homogène, qui, sous la Haute direction de son Souverain, prend conscience de ses droits et de ses devoirs, tant dans le domaine interne que dans le domaine international et sait apprécier les bienfaits des libertés démocratiques qui sont conformes aux principes de notre religion, et qui ont servi de fondement à la Constitution de tous les pays musulmans.

Décide :

**A - En ce qui concerne la politique générale :**

De demander l'indépendance du Maroc dans son intégrité territoriale sous l'égide de Sa Majesté Sidi Mohammed Ben Youssef, que Dieu le glorifie ;

De solliciter de Sa Majesté d'entreprendre avec les nations intéressées des négociations ayant pour objet la reconnaissance et la garantie de cette indépendance, ainsi que la détermination dans le cadre de la souveraineté nationale des intérêts légitimes des étrangers au Maroc.

De demander l'adhésion du Maroc à la Charte de l'Atlantique et sa participation à la Conférence de la paix.

**B - En ce qui concerne la politique intérieure :**

De solliciter de Sa Majesté de prendre sous Sa Haute direction le Mouvement de réformes qui s'impose pour assurer la bonne marche du pays, de laisser à Sa Majesté le soin d'établir un régime démocratique comparable au régime de gouvernement adopté par les pays musulmans d'Orient, garantissant les droits de tous les éléments et de toutes les classes de la société marocaine et définissant les devoirs de chacun.

# Annexe 5

## La Convention de l'UNESCO sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles

*Paris, le 20 octobre 2005*

La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Paris du 3 au 21 octobre 2005 pour sa 33e session,

*Affirmant* que la diversité culturelle est une caractéristique inhérente à l'humanité,

*Consciente* que la diversité culturelle constitue un patrimoine commun de l'humanité et qu'elle devrait être célébrée et préservée au profit de tous,

*Sachant* que la diversité culturelle crée un monde riche et varié qui élargit les choix possibles, nourrit les capacités et les valeurs humaines, et qu'elle est donc un ressort fondamental du développement durable des communautés, des peuples et des nations,

*Rappelant* que la diversité culturelle, qui s'épanouit dans un cadre de démocratie, de tolérance, de justice sociale et de respect mutuel entre les peuples et les cultures, est indispensable à la paix et à la sécurité aux plans local, national et international,

*Célébrant* l'importance de la diversité culturelle pour la pleine réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres instruments universellement reconnus,

*Soulignant* la nécessité d'intégrer la culture en tant qu'élément stratégique dans les politiques nationales et internationales de développement, ainsi que dans la coopération internationale pour le développement, en tenant également compte de la

Déclaration du Millénaire de l'ONU (2000) qui met l'accent sur l'éradication de la pauvreté,

*Considérant* que la culture prend diverses formes dans le temps et dans l'espace et que cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités ainsi que dans les expressions culturelles des peuples et des sociétés qui constituent l'humanité,

*Reconnaissant* l'importance des savoirs traditionnels en tant que source de richesse immatérielle et matérielle, et en particulier des systèmes de connaissance des peuples autochtones, et leur contribution positive au développement durable, ainsi que la nécessité d'assurer leur protection et promotion de façon adéquate,

*Reconnaissant* la nécessité de prendre des mesures pour protéger la diversité des expressions culturelles, y compris de leurs contenus, en particulier dans des situations où les expressions culturelles peuvent être menacées d'extinction ou de graves altérations,

*Soulignant* l'importance de la culture pour la cohésion sociale en général, et en particulier sa contribution à l'amélioration du statut et du rôle des femmes dans la société,

*Consciente* que la diversité culturelle est renforcée par la libre circulation des idées, et qu'elle se nourrit d'échanges constants et d'interactions entre les cultures,

*Réaffirmant* que la liberté de pensée, d'expression et d'information, ainsi que la diversité des médias, permettent l'épanouissement des expressions culturelles au sein des sociétés,

*Reconnaissant* que la diversité des expressions culturelles, y compris des expressions culturelles traditionnelles, est un facteur important qui permet aux individus et aux peuples d'exprimer et de partager avec d'autres leurs idées et leurs valeurs,

*Rappelant* que la diversité linguistique est un élément fondamental de la diversité culturelle, et réaffirmant le rôle fondamental que joue l'éducation dans la protection et la promotion des expressions culturelles,

*Considérant* l'importance de la vitalité des cultures pour tous, y compris pour les personnes appartenant aux minorités et pour les peuples autochtones, telle qu'elle

se manifeste par leur liberté de créer, diffuser et distribuer leurs expressions culturelles traditionnelles et d'y avoir accès de manière à favoriser leur propre développement,

*Soulignant* le rôle essentiel de l'interaction et de la créativité culturelles, qui nourrissent et renouvellent les expressions culturelles, et renforcent le rôle de ceux qui œuvrent au développement de la culture pour le progrès de la société dans son ensemble,

*Reconnaissant* l'importance des droits de propriété intellectuelle pour soutenir les personnes qui participent à la créativité culturelle,

*Convaincue* que les activités, biens et services culturels ont une double nature, économique et culturelle, parce qu'ils sont porteurs d'identités, de valeurs et de sens et qu'ils ne doivent donc pas être traités comme ayant exclusivement une valeur commerciale,

*Constatant* que les processus de mondialisation, facilités par l'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication, s'ils créent les conditions inédites d'une interaction renforcée entre les cultures, représentent aussi un défi pour la diversité culturelle, notamment au regard des risques de déséquilibres entre pays riches et pays pauvres,

*Consciente* du mandat spécifique confié à l'UNESCO d'assurer le respect de la diversité des cultures et de recommander les accords internationaux qu'elle juge utiles pour faciliter la libre circulation des idées par le mot et par l'image,

*Se référant* aux dispositions des instruments internationaux adoptés par l'UNESCO ayant trait à la diversité culturelle et à l'exercice des droits culturels, et en particulier à la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de 2001.

*Adopte*, le 20 octobre 2005, la présente Convention.

## I. Objectifs et principes directeurs

### Article premier – Objectifs

Les objectifs de la présente Convention sont :

(a) de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles ;

(b) de créer les conditions permettant aux cultures de s'épanouir et interagir librement de manière à s'enrichir mutuellement ;

(c) d'encourager le dialogue entre les cultures afin d'assurer des échanges culturels plus intenses et équilibrés dans le monde en faveur du respect interculturel et d'une culture de la paix ;

(d) de stimuler l'interculturalité afin de développer l'interaction culturelle dans l'esprit de bâtir des passerelles entre les peuples ;

(e) de promouvoir le respect de la diversité des expressions culturelles et la prise de conscience de sa valeur aux niveaux local, national et international ;

(f) de réaffirmer l'importance du lien entre culture et développement pour tous les pays, en particulier les pays en développement, et d'encourager les actions menées aux plans national et international pour que soit reconnue la véritable valeur de ce lien ;

(g) de reconnaître la nature spécifique des activités, biens et services culturels en tant que porteurs d'identité, de valeurs et de sens ;

(h) de réaffirmer le droit souverain des États de conserver, d'adopter et de mettre en œuvre les politiques et mesures qu'ils jugent appropriées pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles sur leur territoire ;

(i) de renforcer la coopération et la solidarité internationales dans un esprit de partenariat afin, notamment, d'accroître les capacités des pays en développement de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles.

**Article 2 - Principes directeurs**

1. Principe du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales

La diversité culturelle ne peut être protégée et promue que si les droits de l'homme et les libertés fondamentales telles que la liberté d'expression, d'information et de communication, ainsi que la possibilité pour les individus de choisir les expressions culturelles, sont garantis. Nul ne peut invoquer les dispositions de la

présente Convention pour porter atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales tels que consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme ou garantis par le droit international, ou pour en limiter la portée.

2. Principe de souveraineté

Les États ont, conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, le droit souverain d'adopter des mesures et des politiques pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles sur leur territoire.

3. Principe de l'égale dignité et du respect de toutes les cultures

La protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles impliquent la reconnaissance de l'égale dignité et du respect de toutes les cultures, y compris celles des personnes appartenant aux minorités et celles des peuples autochtones.

4. Principe de solidarité et de coopération internationales

La coopération et la solidarité internationales devraient permettre à tous les pays, particulièrement aux pays en développement, de créer et renforcer les moyens nécessaires à leur expression culturelle, y compris leurs industries culturelles, qu'elles soient naissantes ou établies, aux niveaux local, national et international.

5. Principe de la complémentarité des aspects économiques et culturels du développement

La culture étant un des ressorts fondamentaux du développement, les aspects culturels du développement sont aussi importants que ses aspects économiques, et les individus et les peuples ont le droit fondamental d'y participer et d'en jouir.

6. Principe de développement durable

La diversité culturelle est une grande richesse pour les individus et les sociétés. La protection, la promotion et le maintien de la diversité culturelle sont une condition

essentielle pour un développement durable au bénéfice des générations présentes et futures.

7. Principe d'accès équitable

L'accès équitable à une gamme riche et diversifiée d'expressions culturelles provenant du monde entier et l'accès des cultures aux moyens d'expression et de diffusion constituent des éléments importants pour mettre en valeur la diversité culturelle et encourager la compréhension mutuelle.

8. Principe d'ouverture et d'équilibre

Quand les États adoptent des mesures pour favoriser la diversité des expressions culturelles, ils devraient veiller à promouvoir, de façon appropriée, l'ouverture aux autres cultures du monde et à s'assurer que ces mesures sont conformes aux objectifs poursuivis par la présente Convention.

## II. CHAMP D'APPLICATION

### Article 3 - Champ d'application

La présente Convention s'applique aux politiques et aux mesures adoptées par les Parties relatives à la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

## III. DEFINITIONS

### Article 4 – Définitions

Aux fins de la présente Convention, il est entendu que :

1. Diversité culturelle

« Diversité culturelle » renvoie à la multiplicité des formes par lesquelles les cultures des groupes et des sociétés trouvent leur expression. Ces expressions se transmettent au sein des groupes et des sociétés et entre eux.

La diversité culturelle se manifeste non seulement dans les formes variées à travers lesquelles le patrimoine culturel de l'humanité est exprimé, enrichi et transmis grâce

à la variété des expressions culturelles, mais aussi à travers divers modes de création artistique, de production, de diffusion, de distribution et de jouissance des expressions culturelles, quels que soient les moyens et les technologies utilisés.

2. Contenu culturel

« Contenu culturel » renvoie au sens symbolique, à la dimension artistique et aux valeurs culturelles qui ont pour origine ou expriment des identités culturelles.

3. Expressions culturelles

« Expressions culturelles » sont les expressions qui résultent de la créativité des individus, des groupes et des sociétés, et qui ont un contenu culturel.

4. Activités, biens et services culturels

« Activités, biens et services culturels » renvoie aux activités, biens et services qui, dès lors qu'ils sont considérés du point de vue de leur qualité, de leur usage ou de leur finalité spécifiques, incarnent ou transmettent des expressions culturelles, indépendamment de la valeur commerciale qu'ils peuvent avoir. Les activités culturelles peuvent être une fin en elles-mêmes, ou bien contribuer à la production de biens et services culturels.

5. Industries culturelles

« Industries culturelles » renvoie aux industries produisant et distribuant des biens ou services culturels tels que définis au paragraphe 4 ci-dessus.

6. Politiques et mesures culturelles

« Politiques et mesures culturelles » renvoie aux politiques et mesures relatives à la culture, à un niveau local, national, régional ou international, qu'elles soient centrées sur la culture en tant que telle, ou destinées à avoir un effet direct sur les expressions culturelles des individus, groupes ou sociétés, y compris sur la création,

la production, la diffusion et la distribution d'activités, de biens et de services culturels et sur l'accès à ceux-ci.

7. Protection

« Protection » signifie l'adoption de mesures visant à la préservation, la sauvegarde et la mise en valeur de la diversité des expressions culturelles.

« Protéger » signifie adopter de telles mesures.

8. Interculturalité

« Interculturalité » renvoie à l'existence et à l'interaction équitable de diverses cultures ainsi qu'à la possibilité de générer des expressions culturelles partagées par le dialogue et le respect mutuel.

## IV. DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES

### Article 5 - Règle générale concernant les droits et obligations

1. Les Parties réaffirment, conformément à la Charte des Nations Unies, aux principes du droit international et aux instruments universellement reconnus en matière de droits de l'homme, leur droit souverain de formuler et mettre en œuvre leurs politiques culturelles et d'adopter des mesures pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles ainsi que pour renforcer la coopération internationale afin d'atteindre les objectifs de la présente Convention.

2. Lorsqu'une Partie met en œuvre des politiques et prend des mesures pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles sur son territoire, ses politiques et mesures doivent être compatibles avec les dispositions de la présente Convention.

**Article 6 - Droits des parties au niveau national**

1. Dans le cadre de ses politiques et mesures culturelles telles que décrites à l'article 4.6, et compte tenu des circonstances et des besoins qui lui sont propres, chaque Partie peut adopter des mesures destinées à protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles sur son territoire.

2. Ces mesures peuvent inclure :

(a) les mesures réglementaires qui visent à protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles ;

(b) les mesures qui, d'une manière appropriée, offrent des opportunités aux activités, biens et services culturels nationaux, de trouver leur place parmi l'ensemble des activités, biens et services culturels disponibles sur son territoire, pour ce qui est de leur création, production, diffusion, distribution et jouissance, y compris les dispositions relatives à la langue utilisée pour lesdits activités, biens et services ;

(c) les mesures qui visent à fournir aux industries culturelles nationales indépendantes et aux activités du secteur informel un accès véritable aux moyens de production, de diffusion et de distribution d'activités, biens et services culturels ;

(d) les mesures qui visent à accorder des aides financières publiques ;

(e) les mesures qui visent à encourager les organismes à but non lucratif, ainsi que les institutions publiques et privées, les artistes et les autres professionnels de la culture, à développer et promouvoir le libre-échange et la libre circulation des idées et des expressions culturelles ainsi que des activités, biens et services culturels, et à stimuler la création et l'esprit d'entreprise dans leurs activités ;

(f) les mesures qui visent à établir et soutenir, de façon appropriée, les institutions de service public ;

(g) les mesures qui visent à encourager et soutenir les artistes ainsi que tous ceux qui sont impliqués dans la création d'expressions culturelles ;

(h) les mesures qui visent à promouvoir la diversité des médias, y compris au moyen du service public de radiodiffusion.

**Article 7 - Mesures destinées à promouvoir les expressions culturelles**

1. Les Parties s'efforcent de créer sur leur territoire un environnement encourageant les individus et les groupes sociaux :

a. à créer, produire, diffuser et distribuer leurs propres expressions culturelles et à y avoir accès, en tenant dûment compte des conditions et besoins particuliers des femmes, ainsi que de divers groupes sociaux, y compris les personnes appartenant aux minorités et les peuples autochtones ;

b. à avoir accès aux diverses expressions culturelles provenant de leur territoire ainsi que des autres pays du monde.

2. Les Parties s'efforcent également de reconnaître l'importante contribution des artistes et de tous ceux qui sont impliqués dans le processus créateur, des communautés culturelles et des organisations qui les soutiennent dans leur travail, ainsi que leur rôle central qui est de nourrir la diversité des expressions culturelles.

**Article 8 - Mesures destinées à protéger les expressions culturelles**

1. Sans préjudice des dispositions des articles 5 et 6, une Partie peut diagnostiquer l'existence de situations spéciales où les expressions culturelles, sur son territoire, sont soumises à un risque d'extinction, à une grave menace, ou nécessitent de quelque façon que ce soit une sauvegarde urgente.

2. Les Parties peuvent prendre toutes les mesures appropriées pour protéger et préserver les expressions culturelles dans les situations mentionnées au paragraphe 1 conformément aux dispositions de la présente Convention.

3. Les Parties font rapport au Comité intergouvernemental visé à l'article 23 sur toutes les mesures prises pour faire face aux exigences de la situation, et le Comité peut formuler des recommandations appropriées.

**Article 9 - Partage de l'information et transparence**

Les Parties :

a) fournissent tous les quatre ans, dans leurs rapports à l'UNESCO, l'information appropriée sur les mesures prises en vue de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles sur leur territoire et au niveau international ;

b) désignent un point de contact chargé du partage de l'information relative à la présente Convention ;

c) partagent et échangent l'information relative à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles.

**Article 10 - Éducation et sensibilisation du public**

Les Parties :

a) favorisent et développent la compréhension de l'importance de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles, notamment par le biais de programmes d'éducation et de sensibilisation accrue du public ;

b) coopèrent avec les autres Parties et les organisations internationales et régionales pour atteindre l'objectif du présent article ;

c) s'emploient à encourager la créativité et à renforcer les capacités de production par la mise en place de programmes d'éducation, de formation et d'échanges dans le domaine des industries culturelles. Ces mesures devraient être appliquées de manière à ne pas avoir d'impact négatif sur les formes de production traditionnelles.

**Article 11 - Participation de la société civile**

Les Parties reconnaissent le rôle fondamental de la société civile dans la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Les Parties encouragent la participation active de la société civile à leurs efforts en vue d'atteindre les objectifs de la présente Convention.

**Article 12 - Promotion de la coopération internationale**

Les Parties s'emploient à renforcer leur coopération bilatérale, régionale et internationale afin de créer des conditions propices à la promotion de la diversité des expressions culturelles, en tenant particulièrement compte des situations mentionnées aux articles 8 et 17, en vue notamment de :

a) faciliter le dialogue entre elles sur la politique culturelle ;

b) renforcer les capacités stratégiques et de gestion du secteur public dans les institutions culturelles publiques, grâce aux échanges culturels professionnels et internationaux, ainsi qu'au partage des meilleures pratiques ;

c) renforcer les partenariats avec la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, et entre ces entités, pour favoriser et promouvoir la diversité des expressions culturelles ;

d) promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies et encourager les partenariats afin de renforcer le partage de l'information et la compréhension culturelle, et de favoriser la diversité des expressions culturelles ;

e) encourager la conclusion d'accords de coproduction et de codistribution.

**Article 13 - Intégration de la culture dans le développement durable**

Les Parties s'emploient à intégrer la culture dans leurs politiques de développement, à tous les niveaux, en vue de créer des conditions propices au développement durable et, dans ce cadre, de favoriser les aspects liés à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles.

**Article 14 - Coopération pour le développement**

Les Parties s'attachent à soutenir la coopération pour le développement durable et la réduction de la pauvreté, particulièrement pour ce qui est des besoins spécifiques des pays en développement, en vue de favoriser l'émergence d'un secteur culturel dynamique, entre autres par les moyens suivants :

a. Le renforcement des industries culturelles des pays en développement :

   i. en créant et en renforçant les capacités de production et de distribution culturelles dans les pays en développement ;

   ii. en facilitant l'accès plus large de leurs activités, biens et services culturels au marché mondial et aux circuits de distribution internationaux ;

   iii. en permettant l'émergence de marchés locaux et régionaux viables ;

   iv. en adoptant, chaque fois que possible, des mesures appropriées dans les pays développés en vue de faciliter l'accès à leur territoire des activités, biens et services culturels des pays en développement ;

   v. en soutenant le travail créatif et en facilitant, dans la mesure du possible, la mobilité des artistes des pays en développement ;

   vi. en encourageant une collaboration appropriée entre pays développés et pays en développement, notamment dans les domaines de la musique et du film ;

b. le renforcement des capacités par l'échange d'information, d'expérience et d'expertise, ainsi que la formation des ressources humaines dans les pays en développement dans les secteurs public et privé concernant notamment les capacités stratégiques et de gestion, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, la promotion et la distribution des expressions culturelles, le développement des moyennes, petites et micro-entreprises, l'utilisation des technologies ainsi que le développement et le transfert des compétences ;

c. Le transfert de technologies et de savoir-faire par la mise en place de mesures incitatives appropriées, en particulier dans le domaine des industries et des entreprises culturelles ;

d. Le soutien financier par :

   i. l'établissement d'un Fonds international pour la diversité culturelle, comme prévu à l'article 18 ;

ii. l'octroi d'une aide publique au développement, en tant que de besoin, y compris une assistance technique destinée à stimuler et soutenir la créativité ;

iii. d'autres formes d'aide financière telles que des prêts à faible taux d'intérêt, des subventions et d'autres mécanismes de financement.

**Article 15 - Modalités de collaboration**

Les Parties encouragent le développement de partenariats, entre les secteurs public et privé et les organisations à but non lucratif et en leur sein, afin de coopérer avec les pays en développement au renforcement de leur capacité de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles. Ces partenariats novateurs mettront l'accent, en réponse aux besoins concrets des pays en développement, sur le développement des infrastructures, des ressources humaines et des politiques ainsi que sur les échanges d'activités, biens et services culturels.

**Article 16 - Traitement préférentiel pour les pays en développement**

Les pays développés facilitent les échanges culturels avec les pays en développement en accordant, au moyen de cadres institutionnels et juridiques appropriés, un traitement préférentiel à leurs artistes et autres professionnels et praticiens de la culture, ainsi qu'à leurs biens et services culturels.

**Article 17 - Coopération internationale dans les situations de menace grave contre les expressions culturelles**

Les Parties coopèrent pour se porter mutuellement assistance, en veillant en particulier aux pays en développement, dans les situations mentionnées à l'article 8.

**Article 18 - Fonds international pour la diversité culturelle**

1. Il est créé un Fonds international pour la diversité culturelle, ci-après dénommé « le Fonds ».

2. Le Fonds est constitué en fonds-en-dépôt conformément au Règlement financier de l'UNESCO.

3. Les ressources du Fonds sont constituées par :

(a) les contributions volontaires des Parties ;

(b) les fonds alloués à cette fin par la Conférence générale de l'UNESCO ;

(c) les versements, dons ou legs que pourront faire d'autres États, des organisations et programmes du système des Nations Unies, d'autres organisations régionales ou internationales, et des organismes publics ou privés ou des personnes privées ;

(d) tout intérêt dû sur les ressources du Fonds ;

(e) le produit des collectes et les recettes des manifestations organisées au profit du Fonds ;

(f) toutes autres ressources autorisées par le règlement du Fonds.

4. L'utilisation des ressources du Fonds est décidée par le Comité intergouvernemental sur la base des orientations de la Conférence des Parties visée à l'article 22.

5. Le Comité intergouvernemental peut accepter des contributions et autres formes d'assistance à des fins générales ou spécifiques se rapportant à des projets déterminés, pourvu que ces projets soient approuvés par lui.

6. Les contributions au Fonds ne peuvent être assorties d'aucune condition politique, économique ou autre qui soit incompatible avec les objectifs de la présente Convention.

7. Les Parties s'attachent à verser des contributions volontaires sur une base régulière pour la mise en œuvre de la présente Convention.

**Article 19 - Échange, analyse et diffusion de l'information**

1. Les Parties s'accordent pour échanger l'information et l'expertise relatives à la collecte des données et aux statistiques concernant la diversité des expressions culturelles, ainsi qu'aux meilleures pratiques pour la protection et la promotion de celle-ci.

2. L'UNESCO facilite, grâce aux mécanismes existant au sein du Secrétariat, la collecte, l'analyse et la diffusion de toutes les informations, statistiques et meilleures pratiques en la matière.

3. Par ailleurs, l'UNESCO constitue et tient à jour une banque de données concernant les différents secteurs et organismes gouvernementaux, privés et à but non lucratif, œuvrant dans le domaine des expressions culturelles.

4. En vue de faciliter la collecte des données, l'UNESCO accorde une attention particulière au renforcement des capacités et de l'expertise des Parties qui formulent la demande d'une assistance en la matière.

5. La collecte de l'information définie dans le présent article complète l'information visée par les dispositions de l'article 9.

## V. RELATIONS AVEC LES AUTRES INSTRUMENTS

### Article 20 - Relations avec les autres instruments : soutien mutuel, complémentarité et non-subordination

1. Les Parties reconnaissent qu'elles doivent remplir de bonne foi leurs obligations en vertu de la présente Convention et de tous les autres traités auxquels elles sont parties. Ainsi, sans subordonner cette Convention aux autres traités,

a) elles encouragent le soutien mutuel entre cette Convention et les autres traités auxquels elles sont parties ; et

b) lorsqu'elles interprètent et appliquent les autres traités auxquels elles sont parties ou lorsqu'elles souscrivent à d'autres obligations internationales, les Parties prennent en compte les dispositions pertinentes de la présente Convention.

2. Rien dans la présente Convention ne peut être interprété comme modifiant les droits et obligations des Parties au titre d'autres traités auxquels elles sont parties.

### Article 21 - Concertation et coordination internationales

Les Parties s'engagent à promouvoir les objectifs et principes de la présente Convention dans d'autres enceintes internationales. À cette fin, les Parties se consultent, s'il y a lieu, en gardant à l'esprit ces objectifs et ces principes.

## VI. ORGANES DE LA CONVENTION

### Article 22 - Conférence des Parties

1. Il est établi une Conférence des Parties. La Conférence des Parties est l'organe plénier et suprême de la présente Convention.

2. La Conférence des Parties se réunit en session ordinaire tous les deux ans, dans la mesure du possible dans le cadre de la Conférence générale de l'UNESCO. Elle peut se réunir en session extraordinaire si elle en décide ainsi ou si une demande est adressée au Comité intergouvernemental par au moins un tiers des Parties.

3. La Conférence des Parties adopte son règlement intérieur.

4. Les fonctions de la Conférence des Parties sont, entre autres :

   a) d'élire les membres du Comité intergouvernemental ;

   b) de recevoir et d'examiner les rapports des Parties à la présente Convention transmis par le Comité intergouvernemental ;

   c) d'approuver les directives opérationnelles préparées, à sa demande, par le Comité intergouvernemental ;

   d) de prendre toute autre mesure qu'elle juge nécessaire pour promouvoir les objectifs de la présente Convention.

### Article 23 - Comité intergouvernemental

1. Il est institué auprès de l'UNESCO un Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, ci-après dénommé « le Comité intergouvernemental ». Il est composé de représentants de 18 États Parties à la Convention, élus pour quatre ans par la Conférence des Parties dès que la présente Convention entrera en vigueur conformément à l'article 29.

2. Le Comité intergouvernemental se réunit une fois par an.

3. Le Comité intergouvernemental fonctionne sous l'autorité et conformément aux directives de la Conférence des Parties et lui rend compte.

4. Le nombre des membres du Comité intergouvernemental sera porté à 24 dès lors que le nombre de Parties à la Convention atteindra 50.

5. L'élection des membres du Comité intergouvernemental est basée sur les principes de la répartition géographique équitable et de la rotation.

6. Sans préjudice des autres attributions qui lui sont conférées par la présente Convention, les fonctions du Comité intergouvernemental sont les suivantes :

(a) promouvoir les objectifs de la présente Convention, encourager et assurer le suivi de sa mise en œuvre ;

(b) préparer et soumettre à l'approbation de la Conférence des Parties, à sa demande, des directives opérationnelles relatives à la mise en œuvre et à l'application des dispositions de la Convention ;

(c) transmettre à la Conférence des Parties les rapports des Parties à la Convention, accompagnés de ses observations et d'un résumé de leur contenu ;
(d) faire des recommandations appropriées dans les situations portées à son attention par les Parties à la Convention conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, en particulier l'article 8 ;

(e) établir des procédures et autres mécanismes de consultation afin de promouvoir les objectifs et principes de la présente Convention dans d'autres enceintes internationales ;

(f) accomplir toute autre tâche dont il peut être chargé par la Conférence des Parties.

7. Le Comité intergouvernemental, conformément à son Règlement intérieur, peut inviter à tout moment des organismes publics ou privés ou des personnes physiques à participer à ses réunions en vue de les consulter sur des questions spécifiques.

8. Le Comité intergouvernemental établit et soumet son Règlement intérieur à l'approbation de la Conférence des Parties.

**Article 24 - Secrétariat de l'UNESCO**

1. Les organes de la Convention sont assistés par le Secrétariat de l'UNESCO.

2. Le Secrétariat prépare la documentation de la Conférence des Parties et du Comité intergouvernemental ainsi que le projet d'ordre du jour de leurs réunions, aide à l'application de leurs décisions et fait rapport sur celle-ci.

**VII. DISPOSITIONS FINALES**

**Article 25 - Règlement des différends**

1. En cas de différend entre les Parties à la présente Convention sur l'interprétation ou l'application de la Convention, les Parties recherchent une solution par voie de négociation.

2. Si les Parties concernées ne peuvent parvenir à un accord par voie de négociation, elles peuvent recourir d'un commun accord aux bons offices ou demander la médiation d'un tiers.

3. S'il n'y a pas eu de bons offices ou de médiation ou si le différend n'a pu être réglé par négociation, bons offices ou médiation, une Partie peut avoir recours à la conciliation conformément à la procédure figurant en Annexe à la présente Convention. Les Parties examinent de bonne foi la proposition de résolution du différend rendue par la Commission de conciliation.

4. Chaque Partie peut, au moment de la ratification, de l'acceptation, de l'approbation ou de l'adhésion, déclarer qu'elle ne reconnaît pas la procédure de conciliation prévue ci-dessus. Toute Partie ayant fait une telle déclaration, peut, à tout moment, retirer cette déclaration par une notification au Directeur général de l'UNESCO.

**Article 26 - Ratification, acceptation, approbation ou adhésion par les États membres**

1. La présente Convention est soumise à la ratification, à l'acceptation, à l'approbation ou à l'adhésion des États membres de l'UNESCO, conformément à leurs procédures constitutionnelles respectives.

2. Les instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion sont déposés auprès du Directeur général de l'UNESCO.

**Article 27 – Adhésion**

1. La présente Convention est ouverte à l'adhésion de tout État non membre de l'UNESCO mais membre de l'Organisation des Nations Unies ou de l'une de ses institutions spécialisées, invité à y adhérer par la Conférence générale de l'Organisation.

2. La présente Convention est également ouverte à l'adhésion des territoires qui jouissent d'une complète autonomie interne, reconnue comme telle par l'Organisation des Nations Unies, mais qui n'ont pas accédé à la pleine indépendance conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et qui ont compétence pour les matières dont traite la présente Convention, y compris la compétence pour conclure des traités sur ces matières.

3. Les dispositions suivantes s'appliquent aux organisations d'intégration économique régionale :

(a) la présente Convention est aussi ouverte à l'adhésion de toute organisation d'intégration économique régionale, qui, sous réserve des paragraphes suivants, est pleinement liée par les dispositions de la Convention au même titre que les États parties ;

(b) lorsqu'un ou plusieurs États membres d'une telle organisation sont également Parties à la présente Convention, cette organisation et cet ou ces États membres conviennent de leur responsabilité dans l'exécution de leurs obligations en vertu de la présente Convention. Ce partage des responsabilités prend effet une fois achevée la procédure de notification décrite à l'alinéa (c). L'organisation et les États membres ne sont pas habilités à exercer concurremment les droits découlant de la présente Convention. En outre, dans les domaines relevant de leur compétence, les organisations d'intégration économique disposent pour exercer leur droit de vote d'un nombre de voix égal au nombre de leurs États membres qui sont Parties à la présente Convention. Ces organisations n'exercent pas leur droit de vote si les États membres exercent le leur et inversement ;

(c) une organisation d'intégration économique régionale et son État ou ses États membres qui ont convenu d'un partage des responsabilités tel que prévu à l'alinéa (b) informent les Parties du partage ainsi proposé de la façon suivante :

(i) dans son instrument d'adhésion, cette organisation indique de façon précise le partage des responsabilités en ce qui concerne les questions régies par la Convention ;

(ii) en cas de modification ultérieure des responsabilités respectives, l'organisation d'intégration économique régionale informe le dépositaire de toute proposition de modification de ces responsabilités ; le dépositaire informe à son tour les Parties de cette modification ;

(e) les États membres d'une organisation d'intégration économique régionale qui deviennent Parties à la Convention sont présumés demeurer compétents pour tous les domaines n'ayant pas fait l'objet d'un transfert de compétence à l'organisation expressément déclaré ou signalé au dépositaire ;

(f) on entend par « organisation d'intégration économique régionale » une organisation constituée par des États souverains membres de l'Organisation des Nations Unies ou de l'une de ses institutions spécialisées, à laquelle ces États ont

transféré leur compétence dans des domaines régis par la présente Convention et qui a été dûment autorisée, selon ses procédures internes, à en devenir Partie.

4. L'instrument d'adhésion est déposé auprès du Directeur général de l'UNESCO.

**Article 28 - Point de contact**

Lorsqu'elle devient Partie à la présente Convention, chaque Partie désigne le point de contact visé à l'article 9.

**Article 29 - Entrée en vigueur**

1. La présente Convention entrera en vigueur trois mois après la date du dépôt du trentième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, mais uniquement à l'égard des États ou des organisations d'intégration économique régionale qui auront déposé leurs instruments respectifs de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion à cette date ou antérieurement. Elle entrera en vigueur pour toute autre Partie trois mois après le dépôt de son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.

2. Aux fins du présent article, aucun des instruments déposés par une organisation d'intégration économique régionale ne doit être considéré comme venant s'ajouter aux instruments déjà déposés par les États membres de ladite organisation.

**Article 30 - Régimes constitutionnels fédéraux ou non unitaires**

Reconnaissant que les accords internationaux lient également les Parties indépendamment de leurs systèmes constitutionnels, les dispositions ci-après s'appliquent aux Parties ayant un régime constitutionnel fédéral ou non unitaire :

(a) en ce qui concerne les dispositions de la présente Convention dont l'application relève de la compétence du pouvoir législatif fédéral ou central, les obligations du gouvernement fédéral ou central seront les mêmes que celles des Parties qui ne sont pas des États fédéraux

(b) en ce qui concerne les dispositions de la présente Convention dont l'application relève de la compétence de chacune des unités constituantes telles que États, comtés, provinces ou cantons, qui ne sont pas, en vertu du régime constitutionnel de la fédération, tenus de prendre des mesures législatives, le gouvernement fédéral portera, si nécessaire, lesdites dispositions à la connaissance des autorités compétentes des unités constituantes telles qu'États, comtés, provinces ou cantons avec son avis favorable pour adoption.

**Article 31 – Dénonciation**

1. Chacune des Parties a la faculté de dénoncer la présente Convention.

2. La dénonciation est notifiée par un instrument écrit déposé auprès du Directeur général de l'UNESCO.

3. La dénonciation prend effet douze mois après réception de l'instrument de dénonciation. Elle ne modifie en rien les obligations financières dont la Partie dénonciatrice est tenue de s'acquitter jusqu'à la date à laquelle le retrait prend effet.

**Article 32 - Fonctions du dépositaire**

Le Directeur général de l'UNESCO, en sa qualité de dépositaire de la présente Convention, informe les États membres de l'Organisation, les États non membres et les organisations d'intégration économique régionale visés à l'article 27, ainsi que l'Organisation des Nations Unies, du dépôt de tous les instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion mentionnés aux articles 26 et 27, de même que des dénonciations prévues à l'article 31.

**Article 33 – Amendements**

1. Toute Partie peut, par voie de communication écrite adressée au Directeur général, proposer des amendements à la présente Convention. Le Directeur général transmet cette communication à toutes les Parties. Si, dans les six mois qui suivent

la date de transmission de la communication, la moitié au moins des Parties donne une réponse favorable à cette demande, le Directeur général présente cette proposition à la prochaine session de la Conférence des Parties pour discussion et éventuelle adoption.

2. Les amendements sont adoptés à la majorité des deux tiers des Parties présentes et votantes.

3. Les amendements à la présente Convention, une fois adoptés, sont soumis aux Parties pour ratification, acceptation, approbation ou adhésion.

4. Pour les Parties qui les ont ratifiés, acceptés, approuvés ou y ont adhéré, les amendements à la présente Convention entrent en vigueur trois mois après le dépôt des instruments visés au paragraphe 3 du présent article par les deux tiers des Parties. Par la suite, pour chaque Partie qui ratifie, accepte, approuve un amendement ou y adhère, cet amendement entre en vigueur trois mois après la date de dépôt par la Partie de son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.

5. La procédure établie aux paragraphes 3 et 4 ne s'applique pas aux amendements apportés à l'article 23 concernant le nombre des membres du Comité intergouvernemental. Ces amendements entrent en vigueur au moment de leur adoption.

6. Un État ou une organisation d'intégration économique régionale au sens de l'article 27 qui devient Partie à la présente Convention après l'entrée en vigueur d'amendements conformément au paragraphe 4 du présent article est, faute d'avoir exprimé une intention différente, considéré comme étant :

(a) Partie à la présente Convention ainsi amendée ; et

(b) Partie à la présente Convention non amendée à l'égard de toute Partie qui n'est pas liée par ces amendements.

**Article 34 - Textes faisant foi**

La présente Convention est établie en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe, les six textes faisant également foi.

**Article 35 – Enregistrement**

Conformément à l'article 102 de la Charte des Nations Unies, la présente Convention sera enregistrée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à la requête du Directeur général de l'UNESCO.

## Annexe à la Convention - Procédure de conciliation

**Article premier - Commission de conciliation**

Une Commission de conciliation est créée à la demande de l'une des Parties au différend. À moins que les Parties n'en conviennent autrement, la Commission se compose de cinq membres, chaque Partie concernée en désignant deux et le Président étant choisi d'un commun accord par les membres ainsi désignés.

**Article 2 - Membres de la commission**

En cas de différend entre plus de deux Parties, les parties ayant le même intérêt désignent leurs membres de la Commission d'un commun accord. Lorsque deux Parties au moins ont des intérêts indépendants ou lorsqu'elles sont en désaccord sur la question de savoir si elles ont le même intérêt, elles nomment leurs membres séparément.

**Article 3 - Nomination**

Si, dans un délai de deux mois après la demande de création d'une commission de conciliation, tous les membres de la Commission n'ont pas été

nommés par les Parties, le Directeur général de l'UNESCO procède, à la requête de la Partie qui a fait la demande, aux nominations nécessaires dans un nouveau délai de deux mois.

**Article 4 - Président de la commission**

Si, dans un délai de deux mois après la nomination du dernier des membres de la Commission, celle-ci n'a pas choisi son Président, le Directeur général procède, à la requête d'une Partie, à la désignation du Président dans un nouveau délai de deux mois.

**Article 5 – Décisions**

La Commission de conciliation prend ses décisions à la majorité des voix de ses membres. À moins que les Parties au différend n'en conviennent autrement, elle établit sa propre procédure. Elle rend une proposition de résolution du différend que les Parties examinent de bonne foi.

**Article 6 – Désaccords**

En cas de désaccord au sujet de la compétence de la Commission de conciliation, celle-ci décide si elle est ou non compétente.

**Entrée en vigueur :**

18 mars 2007, conformément à son article 29.

# ANNEXE 6

## QUESTIONNAIRE A L'ATTENTION DE MAROCAINS AGES ENTRE 16 ET 40 ANS

Bonjour, je m'appelle Sarah Boukri, doctorante en sciences politiques, à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Mon sujet de thèse porte sur *les motivations d'adhésion du Maroc à l'espace géoculturel francophone*. Je souhaite connaître votre point de vue sur la langue française et sur l'Organisation internationale de la Francophonie avec ses quatre opérateurs, l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), TV5Monde, l'Agence internationale des Maires Francophones (AIMF) et l'Université Senghor d'Alexandrie.

Afin de faciliter le traitement des données recueillies, veuillez remplir votre profil personnel suivant :

1- Nom et prénom :

2- Année de naissance :

3- Êtes-vous étudiant(e) ? Oui ☐ Non ☐

**Si oui :**

- Enseignement Public ☐ Privé ☐
- Université ou école :
- Cursus universitaire :
  - *Premier cycle (1ère ou deuxième année)* ☐
  - *Deuxième cycle (3ème ou 4ème ou 5ème année)* ☐
  - *Troisième cycle (Master ou Doctorat)* ☐

**Si non :**

- Exercez vous un métier ? Oui ☐ Non

- Si oui, lequel : ……..

4- Êtes-vous berbère ? Oui ☐ Non ☐

**Question 1 : Avez-vous l'intention de poursuivre vos études dans un pays étranger ?**

Oui ☐ non ☐

**Question 2 : Si oui, lequel ?**

| | |
|---|---|
| France | |
| Canada Anglophone | |
| Canada Francophone | |
| Espagne | |
| Belgique | |
| USA | |

**Question 3 : Pourquoi ?**

| | |
|---|---|
| Maîtrise de la langue | |
| Qualité des diplômes | |
| Proximité géographique | |
| Coût des études | |

**Question 4 : Comment avez-vous appris en premier le français ?**

*(Vous pouvez cocher plusieurs réponses)*

| | |
|---|---|
| Par obligation à l'école | |
| Au sein du cercle familial | |

**Question 5 : Que vous apporte l'apprentissage du français ?**

| | |
|---|---|
| Langue en plus | |
| Moyen d'ouverture vers le monde | |
| Moyen de distinction sociale | |
| Moyen de recherche d'un emploi | |
| Autres | |

**Question 6 : Apprenez-vous d'autres langues étrangères ?**

| | |
|---|---|
| Oui | |
| Non | |

**Question 7 : Si oui, laquelle, ou lesquelles ?**

| | |
|---|---|
| Anglais | |
| Espagnol | |
| Allemand | |
| Italien | |
| Autres | |

**Question 8 : Pensez-vous que la place que prend de plus en plus la langue anglaise est une bonne chose ?**

| | |
|---|---|
| Oui | |
| Non | |

**Question 9 : Si oui, pourquoi ?**

| | |
|---|---|
| Ouverture sur le monde | |
| Recherche d'un emploi | |
| Intégration dans le processus de la mondialisation | |

**Question 10 : Si non, pourquoi ?**

| | |
|---|---|
| Risque lié à la langue internationale unique | |
| Langue imposée au paysage linguistique marocain | |
| Le bilinguisme arabe-français est suffisant | |

**Question 11 : Pour vos enfants, en plus de l'Arabe, opteriez-vous pour un apprentissage en Français-anglais, anglais-français , seulement en français, seulement en anglais ou autre ?**

| | |
|---|---|
| Français/Anglais | |
| Anglais/Français | |
| Seulement en français | |
| Seulement en anglais | |
| Autres | |

**Question 12 : Selon vous, quelle place devrait prendre la langue berbère au sein du paysage linguistique marocain ?**

| | |
|---|---|
| Enseignée obligatoirement à l'école | |
| Rester au rang de simple dialecte | |
| Enseignée optionnellement à l'école | |

**Question 13 : Pensez-vous que par souci d'efficacité, la langue française doit être remplacée par la langue anglaise au sein du système éducatif marocain ?**

| | |
|---|---|
| Oui | |
| Non | |

**Question 14 : Je vais vous citer quelques affirmations concernant le mot "francophone" et vous demander pour chacune de ces affirmations si vous êtes : tout à fait d'accord, d'accord, plus ou moins d'accord ou pas du tout d'accord.**

| **Affirmations concernant le mot « francophone »** | **Tout à fait d'accord** | **D'accord** | **Plus ou moins d'accord** | **Pas du tout d'accord** |
|---|---|---|---|---|
| Pouvoir communiquer en français | | | | |
| Être citoyen d'un pays membre de l'OIF | | | | |
| Partager les valeurs de la Francophonie | | | | |
| Vivre "à la française" | | | | |

**Question 15 : Pensez-vous que la culture marocaine a été influencée par la culture française ?**

| | |
|---|---|
| Oui | |
| Non | |

**Question 16 : Pensez-vous que c'est une influence :**

| | |
|---|---|
| Positive | |
| Négative | |

**Question 17 : Influence positive. Pourquoi ?**

| | |
|---|---|
| A permis un enrichissement culturel | |
| A permis l'apprentissage d'une nouvelle langue | |
| Un " mix culturel " réussi entre la culture arabo-musulmane et une culture occidentale | |

**Question 18 : Influence négative. Pourquoi ?**

| | |
|---|---|
| A causé une modification négative des traditions marocaines | |
| A causé un « égarement culturel » entre culture arabo-musulmane et culture occidentale | |
| A provoqué une division de la société marocaine entre une population traditionaliste et une autre occidentalisée | |

**Question 19 : Êtes-vous pour une arabisation du système éducatif ?**

| | |
|---|---|
| Oui | |
| Non | |

**Question 20 : Si oui, pourquoi ?**

| | |
|---|---|
| Langue nationale favorisée | |
| Attachement des jeunes à la culture et à l'identité | |
| Lutte contre la langue internationale unique | |

**Question 21 : Si non, pourquoi ?**

| | |
|---|---|
| Arabisation complète équivaut à renfermement ou repli sur soi-même | |
| La langue arabe n'est pas adaptée à certains enseignements tels que les enseignements scientifiques et techniques | |
| Il y a déjà eu des tentatives dans ce sens qui se sont soldées par des échecs | |

**Question 22 : Pensez-vous que la place que prend de plus en plus la culture américaine est une bonne chose ?**

| | |
|---|---|
| Oui | |
| Non | |

**Question 23 : Si oui, pourquoi ?**

| | |
|---|---|
| Permet l'apprentissage d'une nouvelle langue | |
| L'ouverture vers une autre culture ne peut être que bénéfique | |

**Question 24 : Si non, pourquoi ?**

| | |
|---|---|
| Cause un changement négatif des valeurs et des mœurs | |
| C'est une culture inadaptée à la culture marocaine arabo-musulmane | |
| Transforme la société marocaine en une société de consommation | |

**Question 25 : Connaissez-vous l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ?**

| | |
|---|---|
| Oui | |
| Non | |

**Question 26 : Je vais vous citer quelques affirmations concernant la Francophonie et vais vous demander pour chacune de ces affirmations si vous êtes : tout à fait d'accord, d'accord, plus ou moins d'accord ou pas du tout d'accord.**

| **Affirmations concernant la Francophonie** | **Tout à fait d'accord** | **D'accord** | **Plus ou moins d'accord** | **Pas du tout d'accord** |
|---|---|---|---|---|
| Les États et gouvernements ayant le français en partage | | | | |
| Une colonisation d'un autre genre | | | | |
| La coopération entre la France et ses anciens pays colonisés | | | | |
| Une communauté d'intérêts | | | | |
| Une communauté ayant des valeurs communes | | | | |

**Question 27 : Soulignez parmi les connotations énumérées ci-dessous :**

| | |
|---|---|
| Affaires et commerce | |
| Coopération | |
| Développement durable | |
| Dialogue et diversité | |
| Droits de l'Homme | |
| Echange | |
| Paix et règlement des conflits | |
| Solidarité | |
| Une action passéiste | |
| Une politique de communication | |
| Une simple structure administrative | |
| Un espace géopolitique d'influence | |

**Question 28 : Le Maroc est membre à part entière de l'Organisation internationale de la Francophonie. Pensez-vous que le Maroc ait sa place au sein de cette organisation ?**

| | |
|---|---|
| Oui | |
| Non | |

# Annexe 7

## Liste des entretiens

Dans le cadre de cette thèse, nous avons mené dix-huit entretiens qui ont nourri notre réflexion.

- M. Abdelhadi Tazi historien et écrivain marocain, Ambassadeur du Maroc dans de nombreux pays et est membre de l'Académie du Royaume du Maroc. Il est le fondateur du club des diplomates marocains. Il fut le conseiller de feu Hassan II et est actuellement conseiller de Mohammed VI, Roi du Maroc.

- M. Karim Nahdi, Professeur d'Histoire.

- M. Jalil Dlioui, Professeur d'Histoire.

- M. Abdelhamid Ahmady, Professeur de droit, ancien recteur de l'Université d'El Jadida et ancien doyen de la Faculté de Mohammedia.

- M. N.B Secrétaire générale du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération du Royaume du Maroc. *(Cette personne n'a pas souhaité que son nom soit communiqué).*

- M. K. Z., Député du Parti Progrès et socialisme. *(Cette personne n'a pas souhaité que son nom soit communiqué)*

- Mme Farida Jaidi, Ambassadeur, représentante personnelle du Premier ministre du Royaume du Maroc au Conseil Permanent de la Francophonie.

- Mme Abir Benameur, Directrice de l'agence de communication Fushia Com.

- M. Toufik Friekh, Directeur de la société Passion Sport.

- Mme Sanaa Midden, responsable Ressources Humaines Groupe Nidary.

- Mme Hasnaa Skalli, enseignante de langue française au Lycée Arrahma.

- Mme Anosy Ghita, enseignante de langue française au Lycée Ibnou Almouquite.

- Mme Kaoutar Abou, enseignante de langue française au Lycée Mohamed V.

- Mme Kenza Filali, responsable Marketing, maman de deux enfants admis au sein de la mission française.

- Mme Fayza Jamali, directrice d'une usine de textile, maman de trois enfants admis au sein du système privé bilingue.

- Mme Jihane Fdili, cadre, maman de quatre enfants admis au sein du système privé bilingue.

- Mme K.R Coordinatrice de la francophonie au sein de la délégation de l'enseignement national. *(Cette personne n'a pas souhaité que son nom soit communiqué)*

- M. Fayçal Fdili, intervenant en informatique au sein du Campus numérique francophone de Rabat.

# Annexe 8

## Guide d'entretien auprès de cadres et hauts fonctionnaires marocains

Bonjour, je m'appelle Sarah Boukri, doctorante en sciences politiques, à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Mon sujet de thèse porte sur *les motivations d'adhésion du Maroc à l'espace géoculturel francophone*. Je souhaite dialoguer avec vous afin de connaître votre point de vue sur la francophonie en général, ainsi que sur ma thématique de recherche en particulier.

**Question 1 :** Selon vous, le Maroc pourrait-il un jour envisager de remplacer la langue française par une autre langue ?

**Question 2 :** Pourquoi à votre avis on assiste à une telle progression de la langue anglaise au Maroc surtout auprès de la jeunesse? Pensez-vous que c'est un effet de mode ou que le Maroc est en train de vivre un véritable tournant de son histoire ?

**Question 3 :** Au Maroc, on pourrait identifier deux types de discours concernant la politique de la langue et la politique d'adhésion aux organisations d'intégration régionales. Un discours politique dirigé vers l'extérieur qu'on peut qualifier de « discours de l'ouverture » qui prône une ouverture vers le monde surtout occidental. Le second discours identitaire dirigé vers l'intérieur, rappelle l'attachement aux origines culturelles et à la langue nationale ? Qu'en pensez-vous ?

**Question 4 :** Selon vous, le protectorat français a-t-il eu des conséquences ? Si oui, nous sommes un pays qui se définit comme arabo-musulman, pensez-vous que notre culture est en adéquation avec le modèle français ?

**Question 5 :** Connaissez-vous l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ?

**Question 6 :** Qu'évoque pour vous l'Organisation internationale de la Francophonie?

***Les réponses recueillies lors de l'entretien serviront uniquement à alimenter la thèse de Mme Boukri Sarah et ne seront en aucun cas transmises à des tiers. Si vous souhaitez, l'anonymat sera assuré.***

# Annexe 9

## Evaluation de l'enseignement de la langue française au sein de l'enseignement public au Maroc pour les niveaux primaire, collégial et qualifiant

*Réalisé par Larbi Rossafi, inspecteur de langue française auprès du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle du Maroc, Président de l'Association d'Amitié Franco-Marocaine de Benslimane et membre de l'Association Marocaine des Enseignants de Français (AMEF) dans le cadre de la thèse de Mme Sarah Boukri*

### L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS A L'ECOLE PRIMAIRE

Il doit contribuer à :

- L'élargissement des horizons culturels de l'élève, son développement intellectuel et à l'épanouissement de sa personnalité.
- L'ouverture de l'apprenant sur le monde extérieur dans un esprit de compréhension et de tolérance.
- La stimulation de la curiosité scientifique et l'esprit de recherche.
- La formation d'un élève appelé à devenir un facteur dynamique de progrès et de développement apte à une large appréhension des phénomènes scientifiques et technologiques.

***Première étape :***

C'est une initiation à la langue française. La primauté de l'oral sur l'écrit s'impose. L'accent est mis sur l'apprentissage de la langue élémentaire en prenant appui sur le non verbal (images, mimiques, gestes, supports, etc.) et en visant l'acquisition à la fois du système graphique et phonétique de base et d'un ensemble structural accessible à l'apprenant.

Parallèlement à cet apprentissage, l'enseignant veille à assurer une imprégnation sonore centrée essentiellement sur l'expression de certains actes en relation avec le quotidien immédiat de l'enfant.

***Deuxième étape :***

L'enseignant attache de l'importance d'une part à la consolidation des acquisitions antérieures et d'autre part à leur enrichissement.

L'âge de l'enfant lui facilite l'accès à la pensée logique et abstraite, les champs d'investigation ne se limitent plus comme auparavant à l'univers immédiat de l'apprenant mais s'élargissent pour permettre un épanouissement sur les plans linguistique, culturel et affectif.

- Sur le plan linguistique :

    - Prenant appui sur une réactivation constante de l'acquis, on s'achemine vers une consolidation, un affinement et un enrichissement (lexical, sémantique, structural, morphosyntaxique et thématique, etc.)
    - L'entraînement à l'écrit s'appuie sur un passage permanent de l'oral à l'écrit et de l'écrit à l'oral.
    - L'apprentissage est par conséquent conduit simultanément sur tous les plans de la langue, veillant autant que possible au principe de

décloisonnement et s'assigne ainsi comme objectif la pratique réfléchie de la langue.

- Sur le plan culturel et affectif :

On cultive le goût de la lecture et l'élargissement du champ culturel se fait par le biais :

- Du texte (lecture, support des exercices, explications) apprécié parce qu'il véhicule comme information, connaissance, champs sémantiques spécifiques susceptibles de coïncider avec l'âge mentale de l'apprenant et de promouvoir sa sensibilité.
- D'une participation de l'élève, en mesure d'entreprendre de petites enquêtes, de collaborer à des travaux de groupes en classe et d'accéder à des supports authentiques (images, petits articles de journaux, bandes dessinées)

Les activités diversifiées veillent à l'interdisciplinarité préconisée.

## Profil de sortie :

A l'issue de cet enseignement, l'élève doit être en mesure de :

- Communiquer oralement sans ambigüité.
- Lire d'une manière expressive et autant que possible autonome.
- Réagir correctement avec simplicité et cohérence.

## Difficultés constatées à la fin du cycle collégial:

En général, les apprenants ne maîtrisent pas les compétences et les pré-requis nécessaires à l'accès au collège :

- Ecriture encore défectueuse.
- Lecture souvent syllabique et hésitante.

- Lexique insuffisant.
- Manque d'autonomie à l'écrit.
- Oral imparfait.

Les lacunes sont enregistrées notamment en milieu rural où les apprenants ne bénéficient d'aucun enseignement préscolaire.

Le manque de suivi parental fait que l'élève est livré à lui même.

La formation initiale des enseignants et l'irrégularité de l'encadrement pédagogique ont un impact indéniable sur la qualité de l'enseignement assuré.
Le manque d'implication de certains maîtres, n'observant pas souvent la ponctualité et l'assiduité se répercute négativement sur l'apprentissage des enfants.

Les élèves fréquentant des établissement privés en milieu urbain, avantagés par leur passage dans le préscolaire (petite, moyenne et grande sections) et bénéficiant de cours de français renforcés, disposent d'un niveau appréciable à l'oral surtout et à l'écrit.

## LE FRANÇAIS AU COLLEGE

C'est une étape de renforcement et d'approfondissement, elle constitue un prolongement de l'effort d'initiation entrepris dans les classes élémentaires.

La priorité passe à l'écrit, le travail de sensibilisation, d'observation et d'analyse autour du système structural, lexical, grammatical, etc, doit s'organiser autour d'exercices plus complexes et plus complets :

- De la maîtrise de la phrase, on passe à l'élaboration du paragraphe puis du texte.
- De l'exercice structural isolé, on passera à un exercice de synthèse qui est l'exercice global.

- De la lecture du texte adapté on passera progressivement à la lecture et à l'appréciation de textes authentiques variés.

## Profil de sortie :

En somme, l'aboutissement de cette étape devrait assurer l'accès aux compétences suivantes :

- Décodage et compréhension du message oral.
- Maniement de la langue orale dans diverses situations de communication.
- Appréciation de la forme de la langue (prononciation, enchaînement, intonation, rythme, correction, morphologie, etc.)
- Accès par le biais du texte écrit à l'esprit d'analyse et de synthèse s'acheminant progressivement vers l'initiation à la prise de note claire et méthodique
- Accès à la production écrite dans une langue appropriée

## Difficultés constatées à la fin du cycle collégial :

A la fin du cycle primaire, de nombreux élèves obtiennent, lors de l'évaluation certificative des notes insignifiantes ou médiocres en français et sont admis au collège grâce à la moyenne obtenue dans les autres disciplines, de ce fait :

- Ils ne disposent pas des pré-requis nécessaires à la poursuite des cours de français dans le nouveau cycle.
- Ils présentent des lacunes à l'écrit et ne sont pas en mesure de recevoir et comprendre le discours oral de l'enseignant.
- Leur production lors des interactions en classe est limitée, timide et hésitante.
- Ils sont inaptes à l'autonomie (recherche, production, etc.) en classe et hors classe.

Les élèves qui reçoivent des cours de soutien hors classe s'efforcent de poursuivre le rythme des cours.

L'hétérogénéité des niveaux rend ardue la tâche du professeur.

Par ailleurs, des enseignants qui sont passés par un CPR (Centre de Pédagogique régionale) exercent depuis bien des années, sans formation continue et assurent un service modeste voire lacunaire et sclérosé.

Dans les établissements privés, les élèves confiés à des enseignants régulièrement encadrés, enregistrent des résultats appréciables en français.

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE QUALIFIANT**

## Profil de sortie :

A la fin du cursus de formation, l'apprenant devra être capable de :

- communiquer oralement avec aisance dans différentes situations de communication.
- Lire, analyser et interpréter et commenter différents types de textes
- Rédiger correctement des écrits pour raconter, décrire, exposer, démontrer, convaincre et prescrire.
- Produire des résumés, des synthèses, des comptes-rendus et les présenter oralement ou par écrit dans une expression personnelle.
- Maîtriser les paramètres discursifs de la langue, son double registre usuel et soutenu, ses fonctions dénotatives et connotatives.
- Exprimer oralement et par écrit les nuances de la pensée et des sentiments avec précision.
- Apprécier les dimensions esthétiques et culturelles des œuvres littéraires et réfléchir sur leur valeur symbolique et philosophique.

Au terme du cycle, l'apprenant aura ; acquis des méthodes de travail adéquates, perfectionner ses moyens de communication et élargit ses horizons de pensée.

Il aura été sensibilisé au fait culturel et esthétique et aura acquis une autonomie confortable

## Difficultés constatées à la fin du cycle qualifiant :

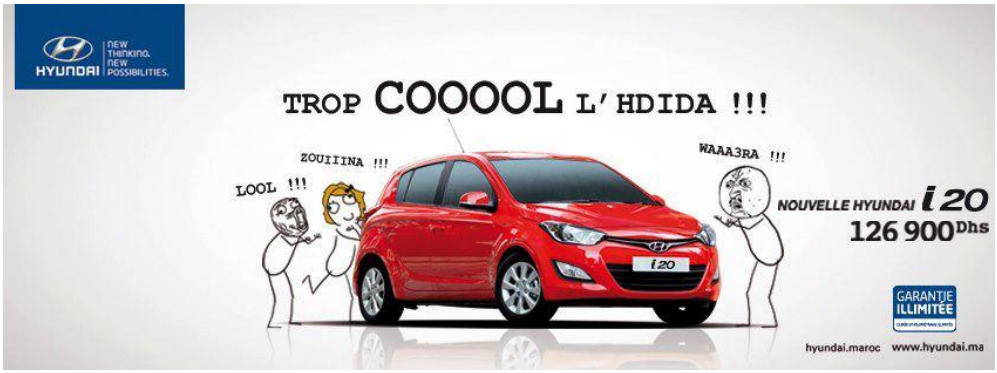
De nombreux élèves présentent des lacunes concernant :

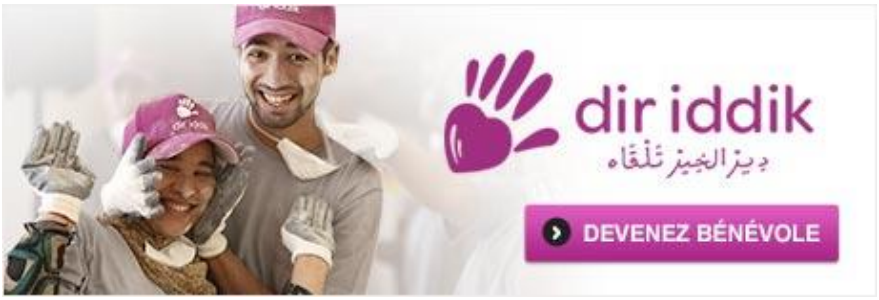
- Le passage de la phrase simple à la phrase complexe.
- Les propositions subordonnées relatives, complétives et circonstancielles.
- La transformation passive.
- L'accord du participe passé.
- Le passage du discours direct au discours indirect.
- Le participe présent, le gérondif, l'adjectif verbal, l'enseignement du français par le biais de l'étude des œuvres intégrales n'est pas aisé tant au niveau cognitif qu'à celui des savoir faire et savoir être.
- Les élèves ne peuvent pas, en général, lire et exploiter de manière autonome les œuvres proposées.

Les élèves sont réduits à mémoriser certains documents pour affronter les évaluations et accordent peu d'intérêt au français lorsque cette matière ne fait pas l'objet d'un contrôle en fin d'année.

# Annexe 10

## Exemples d'affiches publicitaires en darija



# BIBLIOGRAPHIE GENERALE

## Documents officiels de la Francophonie :

Cadre stratégique décennal de la Francophonie (2004)

Charte de la Francophonie (Hanoï, 1997 et Antananarivo, 2005)

Déclaration de Bamako (2000)

Déclaration de Beyrouth (2002)

La Francophonie dans le monde 2002-2003, Paris, Larousse, 2003.

La Francophonie dans le monde 2004-2005, Paris, Larousse, 2005.

La Francophonie dans le monde 2006-2007, Paris, Nathan, 2007.

La langue française dans le monde 2010, Paris, Nathan, 2010.

## Livres et Ouvrages :

ABOU Sélim et HADDAD Katia, Une francophonie différentielle, Paris, L'Harmattan, 1994.

ALHAJ MAANINOU Ahmed, Dikrayate wa moudakkirate, Tome 1, Tanger, Imprimerie Spartel, p25.

ALHAJ MAANINOU Ahmed, Dikrayate wa moudakkirate, Tome 5, Tanger, Imprimerie Spartel, p25.

ARNAUD Serge, GUILLOU Michel, SALON Albert, Les défis de la Francophonie pour une mondialisation humaniste, Paris, Editions Alpharés, 2002.

AUBIN Eugene, Le Maroc dans la tourmente il y a cent ans… » , Paris, Eddif, Paris méditerranée, BAB (bibliothèque arabo-berbère), 2004.

AUBIN Eugène, Le Maroc dans la tourmente, il y a cent ans…, Casablanca/Paris, Editions La croisée des chemins : Eddif / Paris Méditerranée, Coll. « Bibliothèque arabo-berbère (BAB) » 2002/2004.

BARRAT Jacques, Géopolitique de la Francophonie, Paris, PUF, 1997.

BAYSSIERE.N, Histoire du Maroc, A.HATIER, autour de 1930.

BENABDALLAH Abdelaziz, Madahir al hadara almaghribiyya, Casablanca, Dar assilmi, 1958.

BENJELLOUN Mohamed Othman, Projet national et identité au Maroc : essai d'anthropologie politique, Paris, L 'Harmattan, 2002.

BENZAKOUR Fouzia, GAADI Driss, QUEFFELEC Ambroise, Le français au Maroc, lexique et contacts de langues, Duculot, AUPELF UREF, 2000.

BIEGER-MERKLI Caroline, La Communauté des pays de langue portugaise : Un espace interculturel de coopération basé sur la langue, Paris, L'Harmattan, 2010.

BOUASRYA Bouchta, Al Muqâwamatu al musallahatu wa al Harakatu al wataniyyatu bi Maknâs (1911-1956) (, Rabat, Imprimerie. Dar Al Manâhil, 2005.

CHRISTIANE Albert (dir.), Francophonie et identités culturelles, Paris, Karthala, col. lettres du Sud, 1999.

DAHAN Jacques, Regards d'un juif marocain sur l'histoire contemporaine de son pays, Paris, L'Harmattan, 1995.

DENIAU Xavier, La Francophonie, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1995.

DENIAU Xavier, La francophonie, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2001.

EL HOUDAÏGUI Rachid, La politique étrangère sous le règne de Hassan II : acteurs, enjeux et processus décisionnels, Paris, 2003.

FAMCHON Yves, Le Maroc, d'Algésiras à la souveraineté économique. Analyse du statut juridique de l'économie marocaine, Paris, Relations internationales, 1957.

FERRET Stéphane, L'identité, GF Flammarion, 1998.

GALLET Dominique (dir.), Institut France-Tiers-Monde « Dialogue pour l'identité culturelle », première conférence internationale pour l'identité culturelle, sous la direction de secrétaire général de l'Institut France-Tiers-Monde, 1982, éditions Anthropos

GUILLOU Michel (dir.), Les Entretiens de la Francophonie 2001-2003. Pistes pour aller de l'avant, Paris, Alpharès, 2004.

GUILLOU Michel (dir.), Les Entretiens de la Francophonie 2004-2005. Les conditions du renouveau francophone, Paris, Alpharès, 2006.

GUILLOU Michel et Littardi Arnaud, La Francophonie s'éveille, Paris, Berger-Levrault, 1988.

GUILLOU Michel, Arnaud Serge, Salon Albert, Les défis de la Francophonie. Pour une mondialisation humaniste, Paris, Alpharès, 2002.

GUILLOU Michel, La Francophonie, nouvel enjeu mondial, Paris, Hatier, 1993.

GUILLOU Michel, La mangue et la pomme. Voyages en Francophonie, Paris, John Libbey Eurotext, 1995.

HANANIA Alain Amar, Une jeunesse juive au Maroc. Paris, L'Harmattan, col. Mémoires du XXe siècle. 2001.

HASSAN II, Le défi, Albin Michel, Paris, 1976.

HUNTINGTON Samuel, Le choc des civilisations, Paris, Odile Jacob, 2009.

IBN KHALDUN Abd Al-Ṛahmān ibn Mụhammad, trad. de l'arabe par le BARON DE SLANE, Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale, Paris, Nouv. Éd, 1969.

IBN KHALDUN, traduit par Vincent Monteil, Discours sur l'histoire universelle Al-Muqaddima , Sindbad, 1978.

JULIEN Charles-André, Histoire de l'Afrique du nord : Tunisie, Algérie, Maroc : des origines à la conquête arabe (647 ap. J.-C.), Paris, Payot 1975.

LAHJOMRI Abdeljalil, *Langue et société dans le Maroc contemporain*, Rabat, éditions Pro-Culture, 1974.

LAMCHICHI Abderrahim, Le Maroc en perspectives, Paris, L'Harmattan, 2000.

LAROUSSI Foued, Plurilinguisme et identités au Maghreb, publications de l'université de Rouen avec le concours du Conseil Général de la Seine-Maritime, 1997.

LAZRAK Rachid, Le contentieux territorial entre le Maroc et l'Espagne, Casablanca, Dar El Kitab, 1974.

LEVY Armand, Il était une fois des juifs au Maroc, Paris, L'Harmattan, Col. Comprendre le Moyen-Orient, 1995.

LUGAN Bernard, Histoire du Maroc, des origines à nos jours, Paris, Criterion, 1992.

LUGAN Bernard, Histoire du Maroc. Des origines à nos jours, Perrin, 2000.

MAALOUF Amin, Les identités meurtrières, Grasset & Fasquelle, coll. « le livre de poche », 1998.

MASSART-PIERARD Françoise (dir.) CECRI, SPRI, Culture et Relations Internationales, libre amirocum Jean Barrea, presses universitaires de Louvain, Belgique, 2007.

MOATASSIME Ahmed, Francophonie-Monde Arabe : un dialogue est-il possible (une interrogation prospective face aux enjeux de la mondialisation, Paris, l'Harmattan, col. Histoire et perspectives méditerranéennes, éditions, 2001.

Parti de l'Istiqlal, « le Maroc : avant le protectorat, sous le protectorat, faillite du protectorat », 1951, Bureau de documentation et d'information

PAYE Louis, Introduction et évolution de l'enseignement moderne au Maroc; des origines jusqu'à 1956, Rabat, Imprimerie Arrissala, 1992.

PHAN-LABAYS Trang et GUILLOU Michel, Francophonie et mondialisation : Tome 1 - Histoire et institutions des origines à nos jours, Paris, Belin, 2011.

PIQUIN Maxime, Histoire du Maroc, Casablanca, Paul Bory, 1946.

RECLUS Onésime, France, Algérie et colonies, Paris, Hachette, 1883.

RIVET Daniel, Le Maroc de Lyautey à Mohammed V : le double visage du protectorat, Paris, Denoël, 1999.

RIVET Daniel, Lyautey et l'institution du protectorat au Maroc, Volume 3, Paris, L'Harmattan, 1988.

SENGHOR Léopold Sédar, Liberté 1. Négritude et Humanisme, Paris, Le Seuil, 1984.

SENGHOR Léopold Sédar, Liberté 3. Négritude et Civilisation de l'Universel, Paris, Le Seuil, 1977.

SENGHOR Léopold Sédar, Liberté 5. Le dialogue des cultures, Paris, Le Seuil, 1993.

TAZI Abdelhadi, Histoire diplomatique du Maroc, Mohammedia, Imprimerie de Fedala, 1989.

TAZI Abdelhadi, Alhimayatou al faransiyyatou (le protectorat français), Casablanca, Dar Al irchadate Alhadita, 1980.

TETU Michel, Qu'est-ce que la Francophonie ?, Paris, Hachette, 1997.

TIMOULE Abdelkader, Le Maroc à travers les chroniques maritimes, de la préhistoire à 1873, Tome I, Casablanca, 1989.

VALANTIN Christian, De l'Agence de Coopération Culturelle et Technique à l'Organisation internationale de la Francophonie. 1970-2010, Paris, Belin, 2010.

VERMEREN Pierre, Histoire du Maroc depuis l'indépendance, Paris, La Découverte, 2002.

VERMEREN Pierre, Le Maroc en transition, Paris, La Découverte, 2001.

WOLTON Dominique, L'autre mondialisation, Paris, Flammarion, 2003.

WOLTON Dominique, L'autre mondialisation, Paris, Flammarion, 2003.

ZAFRANI Haïm, Deux mille ans de vie juive au Maroc, Maisonneuve et Larose, coll. Référence, 1999.

## Thèses :

DRAME Alioune, *La Francophonie au Sénégal, de la colonisation à la mondialisation : un enjeux identitaire,* Université Jean Moulin Lyon 3, 2011.

NGUYEN Khanh Toan, *La Francophonie comme acteur des relations internationales contemporaines : Enjeux et perspectives* (1986-2010), Université Jean Moulin Lyon 3, 2012.

PHAN-LABAYS Trang, *La francophonie au Vietnam du fait colonial à la mondialisation : un enjeu identitaire,* Université Jean Moulin Lyon 3, 2005.

SOME Marcelin, *Le statut juridique de l'Organisation Internationale de la Francophonie*, Paris, ANRT, 2008.

GHOUMMID Imad, *L'enseignement du français à l'université marocaine, le cas de la filière « Economie et gestion »*, Université Ibn Tofail, Kenitra, Maroc et Université Rennes 2, Rennes, Paris, 2012.

## Articles, discours et interventions :

AIRAULT Pascal, « Les relations Maroc-EAU », *Revue Jeune Afrique article*, le 11/01/2013.

ACHKARA Othmane « Attalim alistiamari fi almaghrib », Revue Almanahil, N°87, Ministère de la culture du Royaume du Maroc, p175.

ALMESSARI Mohammed Alarbi, « Hassilate fatrate al himaya », Revue Almanahil, N°87, Ministère de la culture du Royaume du Maroc, p163.

BEAUDOIN Louise, « Vue d'Afrique, à quoi sert la Francophonie ? », Le Devoir, 24 novembre 2004.

BELLARI Said, « Morocco : Speaking The Wrong Language », Morocco News Bord, 2010.

CAILLOCE Laure, « Y a-t-il une vie après l'anglais ? », revue Phosphore, février 2004.

CASSEN Bernard (Directeur général du *Monde diplomatique)* « La Francophonie et les enjeux culturels de la mondialisation », *Cercle Gramsci*. 2000.

CASSEN Bernard, « La langue Dollar », Le Monde diplomatique, mai 2000.

DIOUF Abdou, « La Francophonie à l'heure de la Mondialisation », discours inaugural aux Troisièmes entretiens de la Francophonie, Lyon le 28 mai 2004.

GUILLOU Michel, « La Francophonie, nouvel enjeux de la globalisation », (document de l'AUPEL-UREF pour le Sommet francophone de Hanoï), Hanoï, 1997.

GUILLOU Michel, « La troisième francophonie : un espace interculturel mondialisé », La Revue Internationale des Mondes Francophones, n°1, Automne-Hiver 2010, p.11-35.

GUILLOU Michel, « Le multilinguisme, bien commun de l'Humanité », Revue internationale des mondes francophones, n° 4, Printemps- Hiver 2012.

GUILLOU Michel, « Propositions sur la Francophonie et le multilinguisme ». synthèse réalisée à partir des contributions de membres du Groupe de réflexion pour la promotion du multilinguisme de l'OIF et du Groupe de réflexion : Outre-mer et multilinguisme de l'Académie des sciences d'outre-mer.

GUILLOU Michel, « Continuons en Français, manifeste pour la langue française et la Francophonie », le 07 octobre 2013.

GUILLOU Michel, « La francophonie : entre nouvel élan et mort programmée », Audition à l'Assemblée nationale française, Mercredi 22 janvier 2014.

LECLERC Jacques, « L'aménagement linguistique dans le monde », Québec, TLFQ, Université Laval.

LEOPOLD Sédar Senghor, « Le français, langue de culture », *Esprit*, novembre 1962 n° 311, « Le français, langue vivante ».

MASSART-PIERARD Françoise (dir.), « Les Espaces linguistiques : nouveaux acteurs dans la mondialisation », Revue Internationale de Politique Comparée, Vol. 14 (° 1), 2007.

MEKKHAZ Ali, « La darija, une langue qui déchaine les passions », *Le Courrier de l'Atlas*, 2007.

MONTENAY Yves, « La situation socio-linguistique au Maroc », http//www.asso-iceg.fr/F/ALBA.html

RAMEL Frédéric et PHAN-LABAYS Trang, « La Francophonie au prisme des théories : état des lieux et perspectives », *in* Michel Guillou, Trang Phan-Labays (dir.) La Francophonie sous l'angle des théories des relations internationales,

Université Jean Moulin Lyon 3, 2007.

SGHYAR Najat, « Visite du Roi à Washington : Analyse de la presse américaine », Média 24, 2013.

VALANTIN Christian, « Le pluralisme des cultures, un facteur puissant de paix pour l'avenir de l'humanité », Organisation internationale de la Francophonie, Diversité culturelle et Francophonie, dans l'espace francophone et à l'échelle mondiale, Paric, première session de travail du Conseil consultatif de la Francophonie, les 19-20 janvier 2004.

## Sites internet :

Organisation internationale de la Francophonie (OIF) : http://www.francophonie.org/

Agence universitaire de la Francophonie (AUF) : http://www.auf.org

Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) : http://www.aimf.asso.fr

Université Senghor d'Alexandrie : http://www.usenghor-francophonie.org

TV5Monde : http://www.tv5.org

Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) : http://apf.francophonie.org

Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) : http://www.confemen.org/

Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFEJES) : http://www.confejes.org/

Aménagement linguistique dans le monde : http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/

Banque mondiale : http://databank.worldbank.org/

Programme des nations unies pour le développement: www.undp.org/french

Maghreb Arabe Presse : www.map.ma

Ministère de l'intérieur du Maroc : www.service-public.ma

Ministère des affaires étrangères et de la Coopération du Royaume du Maroc : www.diplomatie.ma

Institut pour l'Etude de la Francophonie et de la Mondialisation: www.iframond.com

# LISTE DES TABLEAUX

**TABLEAU 1 :** TAUX DE SCOLARISATION SELON LE MILIEU D'APPARTENANCE ..... 91

**TABLEAU 2 :** PAYS OU LE FRANÇAIS EST LANGUE OFFICIELLE OU CO-OFFICIELLE ..... 94

**TABLEAU 3 :** LES SOMMETS DE LA FRANCOPHONIE ..... 103

**TABLEAU 4 :** REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PAYS MEMBRES DE LA FRANCOPHONIE . 115

**TABLEAU 5 :** DONNEES ECONOMIQUES (PNB ET IDH) DES PAYS MEMBRES DE L'OIF ..... 117

**TABLEAU 6 :** PAYS OU LE FRANÇAIS EST LANGUE OFFICIELLE OU CO-OFFICIELLE ..... 121

**TABLEAU 7 :** DONNEES DEMO-LINGUISTIQUES FOURNIES PAR LE RECENSEMENT DE 2004 POUR LA POPULATION AGEE DE PLUS DE 10 ANS (%) ..... 145

**TABLEAU 8 :** NOMBRE D'HEURES D'INSTRUCTION DE LA LANGUE FRANÇAISE PAR NIVEAU AU SEIN DU CYCLE D'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE..... 158

**TABLEAU 9 :** NOMBRE D'HEURES D'INSTRUCTION DE LA LANGUE FRANÇAISE PAR NIVEAU AU SEIN DU CYCLE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE COLLEGIAL ..... 159

# LISTE DES GRAPHIQUES

**Graphique 1 :** Nombre de locuteurs par continent ..... 93

**Graphique 2 :** La structure de la Francophonie après le Sommet de Bucarest (2006) …… ..... 101

**Graphique 3 :** Structure du PIB du Maroc pour l'année 2012..... 170

## TABLE DES MATIERES

**DEDICACE** ..... **15**

**REMERCIEMENTS** ..... **17**

**AVERTISSEMENT** ..... **19**

**SIGLES ET ABREVIATIONS** ..... **11**

**SOMMAIRE** ..... **15**

**INTRODUCTION GENERALE** ..... **21**

*I. Présentation du Maroc* ..... *25*
*II. Quelques définitions* ..... *26*
A. Francophonie et francophonie ..... 26
B. La Francophonie, un seul mot, quatre significations ..... 26
C. Classification des locuteurs francophones ..... 27
D. Internationalisation, mondialisation et globalisation ..... 27
*III. Les espaces géoculturels, concept et définition* ..... *29*
A. La Lusophonie ou la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP) ..... 29
B. L'Union latine, en crise ..... 30
C. L'Organisation des Etats Ibéro-américains (OEI) ..... 30
D. La ligue des États arabes (LEA) ..... 31
*IV. Le Maroc comme acteur sur la scène internationale* ..... *33*
A. Le Maroc, le monde arabe et le monde musulman ..... 33
B. L'Europe, un partenaire de choix ..... 39
C. Le Maroc et les États-Unis ..... 42
D. Le Maroc au sein de la Francophonie ..... 45
*V. Problématique* ..... *46*
*VI. Motivations du choix du sujet de recherche* ..... *46*
*VII. Présentation du plan et démarche méthodologique* ..... *47*
A. Présentation du plan ..... 47
B. Méthodologie de recherche ..... 49

**PREMIERE PARTIE : LE MAROC ET LA FRANCOPHONIE, PRESENTATION ET HISTOIRE** ..... **51**

CHAPITRE 1 : LES FONDEMENTS PREMIERS DE L'IDENTITE CULTURELLE AU MAROC ..... 55

*Section 1 : Des origines berbères et judaïques* ..... *56*
§ 1. Une civilisation mais pas un État ..... 56
§ 2. Les Phéniciens et les Carthaginois ..... 58
§ 3. Les Romains ..... 59
§ 4. Les juifs au Maroc ..... 62

*Section 2 : Le Maroc et le monde arabo-musulman : La conquête musulmane et l'enchaînement des dynasties* ..... *66*
§ 1. La dynastie des Idrissides ..... 67
§ 2. La dynastie des Almoravides, fondateurs de Marrakech ..... 68

§ 3. La dynastie des Almohades ou les unificateurs ..... 68
§ 4. Les Mérinides, une dynastie élégante ..... 69
§ 5. La dynastie des Wattassides, le début de la décadence ..... 70
§ 6. La dynastie des Saadiens ..... 71
§ 7. Les Alaouites, de Moulay Cherif ben Ali à Mohammed VI ..... 73

*Section 3 : Le fait colonial au Maroc ..... 74*
§ 1. Le protectorat français au Maroc ..... 75
§ 2. Le fait hispanique et son impact sur le Maroc ..... 81

CHAPITRE 2 : LA FRANCOPHONIE, D'UNE LANGUE COMMUNE A UNE ORGANISATION INTERNATIONALE ..... 85

*Section 1 : La langue française en France et ailleurs ..... 86*
§ 1. Histoire de la langue française en France ..... 86
- Le français : un parler parmi tant d'autres ..... 86
- La Renaissance : une renaissance également linguistique ..... 87
- De l'élite vers le peuple : histoire de la « démocratisation du français » ..... 89

§ 2. Un rayonnement qui dépassa les frontières de la France ..... 90
§ 3. Les dynamiques actuelles de la langue française ..... 92
- La langue française aujourd'hui ..... 92
- L'arabe et le français ou le français dans les pays arabes ..... 94

*Section 2 : La Francophonie, naissance d'une institution ..... 97*
§ 1. Les grandes étapes de l'institutionnalisation de la francophonie, d'une volonté associative à une réalité institutionnelle ..... 98
§ 2. Fonctionnement ..... 100
- Les instances décisionnelles ..... 102
  - La Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage (Sommet) ..... 102
  - La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) ..... 104
  - Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) ..... 104
- Le Secrétaire Général de la Francophonie ..... 105
- L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ..... 105
- Les Opérateurs directs et reconnus des Sommets de la Francophonie ..... 106
  - L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) ..... 107
  - L'Université Senghor d'Alexandrie ..... 108
  - L'Association internationale des Maires francophones (AIMF) ..... 109
  - TV5Monde ..... 110
- Les autres instances ..... 111
  - L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) ..... 111
  - Les conférences ministérielles permanentes ..... 111
  - La CONFEMEN ..... 111
  - La CONFEJES ..... 112
- Le Conseil de coopération de la Francophonie ..... 113

*Section 3 : La Francophonie, une organisation et des valeurs ..... 114*
§ 1. Francophonie et diversité ..... 114
- La diversité au sein de la Francophonie ..... 115

- La diversité culturelle et la Francophonie ..... 125

§ 2. La Francophonie pour une autre mondialisation ..... 127

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE ..... 130

**DEUXIEME PARTIE : LA FRANCOPHONIE DANS LE MAROC D'AUJOURD'HUI, EVALUATION DE LA SITUATION D'UNE LANGUE ET D'UNE INSTITUTION..... 133**

CHAPITRE 1 : LE FRANÇAIS DANS L'EVENTAIL LINGUISTIQUE MAROCAIN ..... 138

*Section 1 : Les politiques linguistiques, de la lutte pour l'indépendance à nos jours .139*

§ 1. La lutte pour l'indépendance ..... 139

§ 2. L'unification du Royaume et le début de l'arabisation ..... 142

*Section 2 : Le Maroc d'aujourd'hui, une mosaïque linguistique ..... 144*

§ 1. Configuration générale de la composante linguistique du Maroc ..... 144

- Les langues nationales ..... 146
  - Le berbère ..... 146
  - L'arabe dialectal ou la darija ..... 146
  - L'arabe classique ..... 150
  - Les langues familiales minoritaires ..... 151
- Les langues étrangères ..... 151
  - Le français ..... 151
  - L'espagnol ..... 153
  - L'anglais ..... 154

§ 2. La place des langues dans les différents secteurs : ..... 155

- Les langues au sein de l'administration publique ..... 156
  - La législature ..... 156
  - La justice ..... 156
  - Les autres administrations ..... 156
- Les langues au sein du secteur de l'éducation ..... 157
  - L'enseignement public ..... 158
  - L'enseignement privé ..... 160
- Le secteur de l'économie et des affaires ..... 161
- Les médias et l'affichage ..... 162
  - La publicité et l'affichage ..... 162
  - Les médias ..... 163

CHAPITRE 2 : LE MAROC ET LA FRANCOPHONIE INSTITUTIONNELLE ..... 165

*Section 1 : La francophonie au Maroc, une relation liée à une histoire ..... 166*

*Section 2 : Le Maroc, acteur au sein de la Francophonie ..... 168*

*Section 3 : Le Maroc et la Francophonie, des intérêts convergents ..... 169*

§1. Le volet politique ..... 169

§2. Le volet économique ..... 170

§3. Le volet culturel ..... 171

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE ..... 173

**TROISIEME PARTIE : LE FAIT FRANCOPHONE ET LA LANGUE FRANÇAISE AU MAROC ENTRE LANGUE VEHICULAIRE ET ADHESION POLITIQUE ..... 177**

CHAPITRE 1 : LA LANGUE FRANÇAISE ET LA FRANCOPHONIE, PERCEPTION ET REALITE ..... 182

*Section 1 : Enquête sur la langue française et la Francophonie auprès de la jeunesse marocaine ..... 183*

§ 1. Présentation de l'étude ..... 183
- Contexte et finalité ..... 183
- Objectifs ..... 183
- Méthodologie ..... 184
- Profil des personnes sondées ..... 184

§ 2. Analyse des résultats de l'enquête ..... 185
- Premier axe : La francophonie dans sa composante linguistique ..... 185
  - Analyse des résultats ..... 185
  - Résumé des résultats du premier axe ..... 198
- Deuxième axe : la francophonie dans sa dimension culturelle ..... 200
  - Analyse des résultats ..... 200
  - Résumé des résultats du deuxième axe ..... 211
- Troisième axe : La Francophonie avec un « F » majuscule ou la Francophonie institutionnelle ..... 212
  - Analyse des résultats ..... 212
  - Résumé des résultats du troisième axe ..... 218
- Analyses croisées ..... 219
  - Première analyse croisée ..... 220
  - Deuxième analyse croisée ..... 220
  - Troisième analyse croisée ..... 221

§3. Synthèse globale ..... 222

*Section 2 : La perception de la langue française et de la Francophonie par l'élite marocaine ..... 227*

§ 1. Méthodologie ..... 227
- Définition des objectifs ..... 227
- Détermination des échantillons ..... 227
- Détermination des formes d'enquêtes ..... 228
- Guide d'entretien ..... 228
- Déroulement des entretiens ..... 229
- Limites de l'enquête ..... 229
- Les profils des personnes interviewées ..... 230

§ 2. Analyse des données ..... 230
- Premier thème : Capacité de résistance de la langue française ..... 232
  - Grille d'analyse ..... 232
  - Conclusion du premier axe ..... 256
- Deuxième thème : Acceptabilité de la francophonie dans sa dimension culturelle ..... 257
  - Grille d'analyse ..... 257
  - Conclusion du deuxième thème ..... 276

- Troisième thème : La perception de la Francophonie institutionnelle 277
  - Grille d'analyse ..... 277
  - Conclusion du troisième thème ..... 287

§ 3. Conclusion de l'enquête qualitative ..... 288
- La Francophonie dans sa composante linguistique ..... 288
- La Francophonie comme porteuse d'une culture..... 289
- La Francophonie institutionnelle ..... 290

CHAPITRE 2 : LE FRANÇAIS ET LA FRANCOPHONIE AU MAROC, PERSPECTIVES ET DEFIS .....292

*Section 1 : La langue française au Maroc face aux défis internes et externes.....293*
§ 1. La concurrence de l'anglais ..... 293
§ 2. Les réformes constitutionnelles de 2011 et le nouveau statut de l'amazigh ..... 296
§ 3. Les défaillances de l'enseignement public ..... 299
§ 4. La montée en puissance de l'arabe dialectal ou darija ..... 301
§ 5. La langue française, une langue qui a du mal à se démocratiser ..... 303

*Section 2 : La Francophonie institutionnelle au Maroc, enjeux et perspectives.....304*
§ 1. L'adhésion de l'Algérie à l'OIF ..... 304
§ 2. Le Maroc au sein de l'OIF, s'agit-il d'une adhésion sincère ?..... 307
§ 3. La Francophonie institutionnelle méconnue par les Marocains ..... 308
§ 4. L'OIF victime de son appellation ..... 310

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE ..... 312

**CONCLUSION GENERALE ..... 319**

*Autour de l'engagement marocain au sein de la Francophonie .....328*
*Le Maroc et la Francophonie, quelques pistes de coopération à l'échelle étatique ....331*
*La Francophonie de proximité ou comment faire pour que la Francophonie soit significative dans la vie des Marocains .....333*

**ANNEXES ..... 341**

**BIBLIOGRAPHIE GENERALE ..... 403**

**LISTE DES TABLEAUX ..... 415**

**LISTE DES GRAPHIQUES ..... 417**

**TABLE DES MATIERES ..... 419**